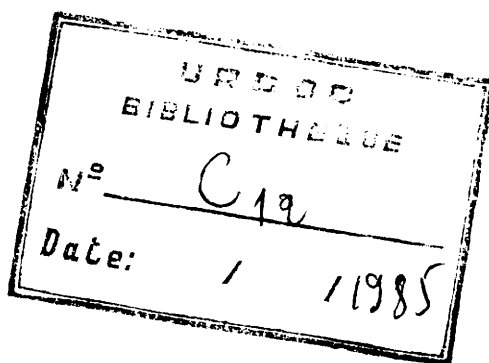


IRAM / Doucet

MISSION D'EVALUATION

EVALUATION DE L'OFFICE DU NIGER
(MALI)



Etude réalisée par :

Jean-Loup AMSELLE, E.H.E.S.S.

Dramane BAGAYOKO

Jean BENHAMOU

Jean-Claude LEULLIER, S.E.D.E.S.

Thierry RUF, O.R.S.T.O.M.-G.E.R.D.A.T.

et dirigée par Sylviane FRESSON, MRE-CD

Avril 1985

SOMMAIRE

	Page
Chapitre 1 - HISTORIQUE	5
Chapitre 2 - OBJECTIFS	17
Chapitre 3 - ARTIFICIALISATION DE L'ECOSYSTEME CULTIVE	25
I - Aménagement hydraulique	27
II - Environnement agro-écologique	37
III - Milieu social	47
Chapitre 4 - RESULTATS GLOBAUX	53
I - Résultats physiques globaux	54
II - Revenus rizicoles versés par l'ON aux colons	61
III - Endettement des colons	63
Chapitre 5 - ANALYSE DES SYSTEMES DE PRODUCTION (Kala Supérieur)	71
Aperçu sur la méthode	76
I - Deux niveaux d'analyse	79
II - Typologies des exploitations	82
III - Comparaison des groupes de partiteurs	91
IV - Distribution des revenus	94
V - Compte d'exploitation simplifié	97
VI - Comportement des colons vis-à-vis de l'intensification	101
VII - Réflexion sur la réhabilitation à l'Office du Niger	105
Chapitre 6 - ANALYSE FINANCIERE	109
I - La dégradation de la situation financière de l'O.N.	112
II - Perspectives d'avenir à moyen terme	120
III - L'équilibre est-il possible à terme ?	132
Chapitre 7 - ANALYSE ECONOMIQUE	135
Objet et méthode	137
Situation alimentaire du Mali	137
Analyse de la filière riz	139
A. Identification des agents	139
B. Flux physiques de la filière riz	141
C. Compte des agents	144
I - Compte des producteurs rizicoles	144
II - Compte de l'agent Office du Niger	157
III - Compte de l'OPAM	189
IV - Compte du commerce privé du paddy et du riz	193
D. Impact économique de la filière riz	195
CONCLUSIONS	199

	Page
<u>ANNEXES</u>	I
ANALYSE FONCTIONNELLE	
LA COMMERCIALISATION PRIVEE DU RIZ	II
ANNEXES DU CHAPITRE 3	III
ANNEXES DU CHAPITRE 4	IV
ANNEXES DU CHAPITRE 5	V
ANNEXES DU CHAPITRE 6	VI
ANNEXES DU CHAPITRE 7	VII

SIGNIFICATION DES SIGLES ADMINISTRATIFS

C.F.A.	: Centre de Formation Agricole (Niono)
D.A.F.	: Division Administrative et Financière
D.A.S.G.	: Direction Administrative et des Services Généraux
D.C.A.	: Division Coopération Agricole du S.A.C.
D.E.G.E.	: Division Entretien et Gestion de l'Eau du S.E.G.E.
D.F.C.	: Direction Financière et Comptable
D.I.C.	: Direction Industrielle et Commerciale
D.G.	: Directeur Général (de l'Office du Niger)
D.R.A.	: Division de la Recherche d'Accompagnement (Niono)
D.P.A.	: Division Production Agricole
D.T.	: Direction Technique (Segou)
I.E.R.	: Institut d'Economie Rurale (Bamako)
O.N.	: Office du Niger
O.P.A.M.	: Office des Produits Alimentaires du Fuli
S.A.C.	: Service Agricole et de la Coopération (Segou)
S.E.G.E.	: Service d'Entretien et Gestion de l'Eau (Markala)
U.C.P.	: Unité Coopérative de Production

CHAPITRE IHISTORIQUE

Legs de l'époque coloniale, l'Office du Niger porte encore dans ses structures, dans son fonctionnement et jusque dans ses contradictions, des marques laissées par l'histoire.

LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET POLITIQUE

En 1895, pour la première fois, l'administration coloniale française tenta d'activer la culture du coton dans le Soudan français pour répondre à l'augmentation mondiale de la consommation de coton. En 1898, une mission d'expert fut chargée d'étudier les variétés locales de coton de la vallée du Niger se prêtant le mieux au commerce. Cette mission conclua que les fibres ne répondaient pas aux exigences de l'industrie cotonnière française. Mais avant même que les résultats de cette mission fussent connus, une propagande s'organisa en France en faveur du coton soudanais.

Cette chronologie est assez typique de l'histoire de l'Office du Niger où les idées et les décisions précédèrent bien souvent les études qui auraient dû les étayer.

En 1902, la création en Angleterre, de la "British Cotton Growing Association" par la Chambre de Commerce de Manchester eut pour effet de relancer en France une campagne de publicité en faveur de la culture du coton au Soudan, campagne orchestrée par l'Union Coloniale. Sur le même modèle que la British Cotton Growing Association, l'Association Cotonnière Coloniale (A.C.C.) fut créée en France en 1903 dans le but d'encourager la culture du coton dans les territoires d'Outre-Mer. L'A.C.C. fit procéder dès 1903 à des ensemencements au Soudan de variétés américaines de coton, cultivées sans irrigation. Les premiers résultats furent désastreux, les coûts par tonnes récoltées étant entre 2 et 3 fois supérieurs au coût du coton américain rendu au Havre (1).

L'A.C.C. abandonna les essais avec les variétés américaines et entreprit en 1900 des essais sous irrigation avec des espèces égyptiennes dans la vallée du Sénégal. Les rendements obtenus avec des méthodes de culture très rudimentaire ne dépassaient pas 1,3 T/ha.

Malgré ces médiocres résultats, les autorités coloniales exhortèrent les commandants de cercle à imposer la culture du coton aux paysans et à les obliger à vendre leur production à l'A.C.C. pour l'exportation. Mais les prix offerts aux paysans étaient si bas qu'ils entraînaient rapidement la désaffectation à l'égard de la culture du "coton des blancs".

Cependant, la France continuait de dépendre pour 75 % du coton brut importé des Etats-Unis qui assurait la moitié de la production mondiale. Le développement de l'industrie textile américaine apparut comme une menace pour les filatures françaises. La guerre de 1914-18 en coupant la France de ces principaux centres d'approvisionnement amena une régression de moitié de la consommation de coton en France. Après la guerre la production mondiale de coton resta stationnaire

(1) Emil SCHREYGER "L'Office du Niger au Mali" - 1984 Steiner.

et le problème du ravitaillement de la France devint plus urgent que jamais. Les appels réclamant une solution au problème du coton se firent encore plus pressants dans les milieux industriels et politiques qui étaient unanimes à penser que la France devait s'appuyer sur ses propres colonies dans sa lutte pour les matières premières. Le slogan "le salut de la France viendra de ses colonies" traduisait bien l'état de l'opinion d'alors. L'empire colonial devait devenir le fournisseur de la France pour les matières premières et le principal débouché pour ses produits industriels.

En 1919, le Ministre des Colonies presenta au Parlement les grandes lignes de son programme d'action : aménagement des ports, achèvement des lignes de chemin de fer et réalisation du transaharien, études sur les méthodes d'irrigation...

C'est dans ce contexte que se développa la conviction que le Soudan pourrait devenir le futur fournisseur de la France en coton, comme l'Inde et l'Egypte l'étaient pour la Grande-Bretagne.

LES OBJECTIFS INITIAUX

Envoyé au Soudan par le gouvernement français en 1919, l'ingénieur BELIME avait pour mission d'étudier les possibilités d'irrigation dans le delta central du Niger. BELIME démontra dans son rapport que les conditions étaient réunies pour faire du Soudan "un des plus grands champs de coton du monde"... "pour le plus grand bénéfice de nos industriels textiles".

Le vaste programme d'aménagement qu'il proposa avait pour objectif principal l'approvisionnement de la France en coton, payable en devises françaises, et qui devait la rendre progressivement indépendante de la production américaine et anglaise.

Cet objectif prioritaire était assorti de deux objectifs secondaires. La production de riz, parallèlement à celle de coton, devait permettre d'assurer le ravitaillement en vivres des colonies côtières de l'AOF productrices de cultures d'exportation pour la France (arachide au Sénégal, caoutchouc et banane en Guinée, café et cacao en Côte d'Ivoire...), ces régions devant consacrer l'essentiel de leurs capacités de production aux cultures d'exportation. Ainsi que l'écrivait VIGUIER, Directeur de l'Office du Niger, "faire du riz pour le Sénégal et la Côte d'Ivoire, c'est faire de l'arachide et du café pour la France"(1).

Enfin, la production de riz du Delta devait également permettre d'approvisionner en cas de besoin les régions soudanaises de l'AOF afin d'éviter des disettes ou famines comme celles que connut le Soudan en 1914 ou le Niger en 1930.

(1) P. VIGUIER "La mise en valeur du delta central du Niger pour l'irrigation" in Afrique Occidentale Française, coll. Encyclopédie coloniale et maritime - 1949.

La création de l'Office du Niger a donc principalement répondu à un double objectif visant la satisfaction essentielle de la métropole. Il s'agit là d'un cas caractéristique d'économie dominée par la puissance coloniale. Les intérêts propres aux populations et à l'économie du Soudan (auquel appartenait le Mali) n'ont aucunement été pris en compte. Tout au plus s'est-on préoccupé d'éviter aux populations (main d'œuvre ou clientèle potentielle) de mourir de faim.

Le projet de BELIME fut également soutenu par certains milieux nationalistes dont les objectifs politiques étaient autres que les objectifs économiques officiels.

Justifiée par les besoins en coton de la puissance coloniale, soutenue par les visées nationalistes françaises, la création de l'Office du Niger fut ainsi décidée en l'absence de toute justification concernant son intérêt économique et social pour le Soudan lui-même.

UN PROJET DEMESURE

Après sept années d'expériences dispersées et trois projets qui suscitèrent de vives oppositions et des critiques relatives aux conditions financières, économiques et atmosphériques, le rapport de 1929 de BELIME fut approuvé par le Ministère des Colonies en 1931. L'Office du Niger fut créé en 1932 sous forme d' "établissement public doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière" et BELIME en assura la direction générale jusqu'en 1942.

Selon les termes de son texte organique, l'Office du Niger était chargé "de l'étude, de l'aménagement et de la mise en valeur de la vallée du Niger".

La pièce maîtresse du programme était la mise en valeur du Delta Central. Le projet prévoyait l'irrigation et la mise en culture de 510 000 hectares en coton et 450 000 hectares en riz, soit 960 000 hectares au total. Pour ce faire, il était prévu d'installer dans cette zone presque désertique 300 000 colons et leur famille, soit au total un million de personnes.

Techniquement, le programme nécessitait la construction d'un barrage de dérivation sur le Niger en tête du Delta - barrage de Sansanding - alimentant un canal adducteur qui se subdiviserait en deux grands canaux principaux, l'un orienté vers le Nord (Canal du Sahel), l'autre parallèle au fleuve (canal du Macina). Ces deux canaux devaient rejoindre l'un et l'autre deux anciens défluent du Niger, qui, revivifiés, deviendraient les grandes artères d'irrigation de l'ensemble du système.

Le coût total des aménagements fut évalué à 262 millions de francs que l'Etat devait réunir grâce à des emprunts.

Mais, comme le disait un dépliant du Comité du Niger de 1921, "si l'oeuvre est géante, l'homme commande l'initiative et, quant aux moyens d'exécution, le génie de la France y pourvoiera".

Certes... C'est ainsi que de l'origine à 1960, en francs constants 1960, 67 milliards d'anciens francs sur financement public, ont été investis dans l'Office du Niger, soit les trois-quarts des investissements productifs opérés par la France en AOF (1).

UNE REALISATION LIMITEE ET CONTREVERSEE

La réalisation de ce projet nécessitait une importante main d'oeuvre dans un premier temps pour les travaux, puis pour l'exploitation agricole des terres une fois celles-ci aménagées.

Les travaux de construction du canal de Sotuba et du barrage des Aigrettes avaient débuté dès 1924.

De 1934 à 1947 furent réalisés les principaux gros travaux : barrage de Markala, canaux du Sahel et du Macina et aménagement des terres pour l'irrigation.

Pour ces travaux le gouvernement français du Soudan fit appel à la main d'oeuvre africaine embrigadée dans une structure militaire. Il s'agissait soit d'hommes réquisitionnés de force dans des régions plus ou moins lointaines, soit des hommes dits "de la deuxième portion du contingent" (l'armée française procédait au recrutement des hommes valides des villages et les classait soit dans la première portion du contingent, destinée à porter les armes, soit dans la deuxième portion, incorporée dans les travaux). La main d'oeuvre était ensuite concentrée dans des camps de travail organisés et dirigés comme des camps militaires et encadrés par des sous-officiers et un officier français. Les conditions de ce "travail forcé" étaient telles (durée de travail bien supérieure à la durée légale, rémunération aléatoire, nourriture insuffisante et malsaine, bastonnades, nombreux accidents de travail) que les taux de mortalité et d'invalidité furent très élevés durant les deux premières années et que les révoltes et les désertions furent fréquentes (2). A tel point que l'opinion publique française s'en émut et que l'Office dut être attaqué par les parlementaires et la presse socialiste radicale particulièrement sous le gouvernement du Front Populaire (3). Mais BELIME fut habile et sa formule "créer un îlot de prospérité" tempéra les critiques.

(1) Vittorio MORABITO : "L'Office du Niger au Mali d'hier à aujourd'hui" in Journal des Africanistes, Tome 47 - fascicule 1, 1977.

(2) A. MAGASA "Papa - Commandant a jeté un grand filet devant nous" - MASI, 1978.

(3) V. MORABITO op. cit.

Les premiers périmètres irrigués furent réalisés de part et d'autre des deux canaux : les secteurs de Kolongotomo ont été aménagés dès 1935 et ceux de Niono en 1937. Au total 15 000 hectares étaient aménagés en 1940 et un peu plus 25 000 hectares en 1945 (voir schéma de l'évolution des superficies aménagées en annexe).

Les travaux marquèrent ensuite un temps d'arrêt pendant cinq ans, à la suite des conclusions d'une mission d'enquête du Gouverneur Général des Colonies fustigeant la "mise en valeur hâtive et mal étudiée". Toutefois, la Commission d'Equiperment et de Modernisation des TOM proposa, en 1950, de fixer l'étendue des cultures nouvelles à 180 000 hectares (105 000 hectares de coton et 75 000 hectares de riz) pendant 10 ans, programme qui correspondait aux aménagements de Modolo (dès 1948) et Kourouma (1952) au rythme de 2000 à 4000 hectares par an. Ce programme n'aboutit pas du fait des difficultés financières croissantes de l'Office et à cause de la perspective d'indépendance des Etats africains.

Pour la mise en exploitation des terres le programme prévoyait l'installation de 300 000 colons soit environ un million de personne. Différentes solutions furent proposées, l'appel à la main d'oeuvre asiatique, à celle d'Afrique du Nord ou à la colonisation européenne furent finalement écartées et la colonisation africaine préférée pour des raisons économiques et politiques.

Après l'intégration des villages existants dans les zones d'irrigation du Kokry-Kolongotomo et Niono on commença à recruter des populations plus éloignées. La région du Yatenga, en Haute-Volta, fut principalement choisie comme réservoir de population et cette région fut même rattachée à la colonie du Soudan en 1932.

Les colons furent recrutés d'abord par la persuasion puis par la force en Haute-Volta (Mossi et Samogo) et au Soudan (Minyanka de Koutiala et San, Bambara de Ségou, de Sani, du Macina, etc.). A la contrainte, à l'embrigadement et aux duretés des conditions de vie et de travail que les nouveaux colons rencontraient sur les terres de l'Office s'ajoutaient la précarité de leur situation : la concession octroyée provisoirement était révocable à tout moment et aucune précision n'était donnée quant aux droits réciproques des colons, de l'Office du Niger et de l'Etat. Fuites, suicides, départs de villages entiers (Mossi, Samo) se multiplièrent jusqu'à l'abolition du recrutement forcé de la main d'oeuvre en 1947 et même au-delà (1951).

Les colons étaient également encadrés militairement pour l'exploitation agricole.

L'organisation et les principes de l'exploitation agricole de la période coloniale ainsi que certains rapports de force existant entre l'Office du Niger et les colons ont, comme on le verra, en partie subsisté jusqu'à nos jours.

Les terres aménagées, après immatriculation au nom de l'Etat furent confiées en gérance à l'Office du Niger par le gouvernement du Soudan français et "mises à la disposition" des colons chefs de familles. Il était prévu qu'après dix ans d'adaptation le colon reçoive un bail d'établissement permanent transmissible par héritage. Mais cette solution ne fut jamais appliquée et le statut foncier du colon demeura précaire et soumis aux décisions de l'Office.

Selon la taille de sa famille chaque colon recevait un ou plusieurs lots de colonisation comprenant une certaine superficie à cultiver en coton et une autre superficie en riz. Théoriquement l'Office devait également lui remettre gratuitement un équipement de base de culture attelée (cheptel mort et vif), des semences ainsi que la nourriture nécessaire pour la première campagne.

Chaque colon devait obligatoirement adhérer à une Association Agricole Indigène chargée d'entretenir le réseau d'irrigation, d'acquérir et de répartir entre ses membres les intrants agricoles et le crédit, d'assurer l'encadrement technique des cultivateurs, d'exécuter les travaux agricoles nécessitant un outillage collectif et de transformer et de vendre la part commercialisable de la récolte. Le financement des dépenses de l'Association était assuré par un prélèvement en nature à la récolte, prélèvement proportionnel à la superficie de chaque exploitation familiale. 200 Kg de paddy par personne et par an devaient être réservés pour la nourriture familiale ainsi que 100 Kg de semences à l'hectare. Le reliquat était entièrement à la disposition du colon qui pouvait le réaliser à son gré soit pour augmenter sa nourriture soit en le vendant directement ou en chargeant l'Association de le vendre pour lui. Pratiquement la quasi totalité de la part commercialisable était vendue à l'Association, les prix offerts par cette dernière étant au-dessus des cours locaux (1).

Pour faire fonctionner l'énorme machine bureaucratique que fut l'Office du Niger, il fallut 7 000 employés, soit un employé pour quatre colons. En 1955, leur nombre fut réduit à 5 000 (2).

PREMIERS RESULTATS MEDIOGRES

1942 constitua pour l'Office une année record : l'économie de guerre permit l'exploitation de 5 000 hectares en coton et justifia la transplantation de 6 000 colons. L'année suivante la production de coton atteignit 2 000 tonnes et celle de riz 10 000 tonnes.

Mais les colons ne furent pas préparés à la maîtrise de l'eau, ils ne reçurent pas les équipements de culture attelée promis et, en dépit des affirmations officielles, le mode de culture demeura semi-extensif.

Cela explique que les rendements de riz soient restés faibles. Ils ont oscillé de 1936 à 1960 entre 1,3 T/ha et 1,9 T/ha.

Déjà en 1948, P. VIGUIER, Directeur Général de l'Office du Niger, constatait que ces résultats ne permettaient pas aux nouveaux colons d'en tirer un bénéfice nettement supérieur à leurs revenus antérieurs : "sans qu'il soit question de rentabilité financière stricte" disait-il, "il est essentiel de faire la preuve que les investissements de base étant réalisés par la puissance publique, l'exploitation elle-même est parfaitement rentable, tout en procurant à l'exploitant une équitable rémunération de son effort, c'est-à-dire un bénéfice nettement supérieur à celui de l'agriculture ordinaire de brousse. Cette preuve, il faut le reconnaître, ne fut pas pleinement administrée" précisait VIGUIER.

(1) P. VIGUIER Op. Cit.

(2) Cette proportion ne s'est pas améliorée puisqu'en 1984 on comptait 4 employés permanents et 5 000 temporaires pour environ 5 500 colons.

Les causes évoquées par VIGUIER et la solution qu'il proposait en 1948 sont suffisamment actuelles pour qu'on le cite une fois encore :

" les causes intrinsèques ne furent certainement pas moins déterminantes. Tout d'abord, les aménagements réalisés présentaient certaines insuffisances marquées : terrains mal défrichés et mal planés, canaux trop rapidement et imparfaitement exécutés, matériel agricole souvent insuffisant. Et non seulement l'outil utilisé était défectueux, mais sa doctrine d'emploi n'était pas au point. Sans doute, les stations expérimentales avaient-elles établi les meilleurs systèmes d'assolement et de fumures, les doses d'engrais, etc... à adopter, mais leur application pratique se révéla souvent impossible, ce qui amena à procéder à des retouches perpétuelles, qui déroutèrent les indigènes.

Quoiqu'il en soit, l'exploitation des terres irriguées ne permit pas d'obtenir les rendements escomptés qui marquèrent même surtout, dans le domaine cotonnier, une nette tendance à baisser d'année en année. Aussi fut-il décidé en 1945 de donner à l'activité de l'Office du Niger une nouvelle orientation, dont les grandes lignes comportèrent l'arrêt des travaux d'extension durant une certaine période (fixée en principe à 5 ans) et la concentration de tous les efforts sur la mise au point des aménagements existants, en vue de leur exploitation rationnelle dans le cadre de la colonisation indigène" (1).

Il est frappant de constater que le plan de redressement de la mission LAMOUR (1982) ne disait pas autre chose, qui proposait une première phase de trois ans de "consolidation des aménagements existants" consacrée à la remise en états des équipements hydraulique suivie d'une deuxième phase de trois ans de réhabilitation des investissements" et de modernisation des aménagements hydro-agricoles afin d'accroître leur rentabilité et d'améliorer la production et la productivité. A l'issue de cette deuxième phase, ce plan de redressement prévoyait que l'Office serait à même de reprendre sa politique d'expansion.

HESITATIONS TECHNIQUES REPETEES

Comme le souligne le directeur de l'Office en 1948, les stations expérimentales établirent : "les meilleurs systèmes techniques" mais leur application pratique se révéla souvent impossible ce qui amena à procéder à des retouches perpétuelles, qui déroutèrent les indigènes". Tout au long de l'histoire de l'Office du Niger, ces hésitations et ces retournements se multiplièrent sans qu'ils fussent cependant motivés par une meilleure connaissance des systèmes de production paysans. Au lieu d'être limités à quelques exploitations expérimentales suivies par la Recherche, ces tâtonnements furent répercutés sur l'ensemble des exploitations de l'Office.

A la fin des années 1940, pour pallier aux médiocres résultats obtenus par les colons, on décida d'accroître la mécanisation et l'on envisagea même "la création de secteurs rizicoles exploités sans intervention des colons, véritables exploitations d'Etat n'utilisant qu'un personnel salarié". Un centre rizicole mécanisé fut créé (1948-1961) à Molodo sur 5 600 hectares travaillés par des salariés.

Outre cette mécanisation totale, une mécanisation partielle (gros labours) fut introduite dans le cadre de l'exploitation indigène cotonnière et rizicole.

(1) P. VIGUIER. Op. Cit.

Mais pour le riz, la mécanisation poussée fut arrêtée en 1956 en raison du coût considérable des matériels et du faible rendement (inférieur à 2 T/ha).

Parallèlement, le nivellement, le drainage et la mise en oeuvre du réseau hydraulique tertiaire, laissés dans un premier temps aux mains des colons, furent repris avec des grosses machines agricoles commandées aux Etats-Unis sur les fonds du FIDES, par l'intermédiaire de la CFDT et du plan MARSHALL.

La surface attribuée par colon, en relation directe avec l'intensification agricole, a également varié au cours des années tout en restant relativement élevée.

Dans les premières années les colons se voyaient théoriquement attribuer 6 ou 12 hectares par famille. En 1955, l'extension en surface fut arrêtée et la surface moyenne attribuée par colon réduite à 0,9 hectare par personne (3,3 hectares/homme adulte). En 1959, il fut décidé de se limiter à 0,66 hectare par personne (1,5 habitant/ha) afin de favoriser l'intensification.

DEJA, DES DIFFICULTES FINANCIERES

La comptabilité commerciale de l'Office du Niger fut mise en place à côté de la comptabilité administrative mais, malgré les conseils de six commissions comptables spéciales en trente ans, elle ne réussit pas à donner une vision des situations financières complexes des activités de l'Office.

A partir de 1955, le financement fut réduit de moitié et l'Office ne reçut plus de subventions d'équilibre et dût couvrir ses charges par ses ressources propres.

En 1956, le Directeur de l'Office fut changé et la politique réajustée. L'exercice 1959 permit d'annuler les pertes mais la contrepartie en fut une augmentation des dettes à court terme et des avances et tirages sur compte bancaire et postal à découvert.

L'INDEPENDANCE MALIENNE : NOUVELLES ORIENTATIONS PUIS REVIREMENTS

Immatriculées au nom de l'Etat français en 1955, les terres de l'Office du Niger auraient dû, théoriquement, rester à la France comme une "circonscription administrative autonome" gérées par une société française dans un Mali indépendant.

Mais le gouvernement malien réclama le départ des Français de l'Office et des Maliens menacèrent de faire sauter le pont de Markala si les Français ne partaient pas.

En 1961, l'Office du Niger fut donc transféré à l'Etat malien et la direction générale fut africanisée. Les Français quittèrent l'Office ainsi que 2 000 colons.

Mais, comme par le passé, l'Office continua d'hésiter entre les spéculations à développer ainsi qu'entre les modes de faire valoir et d'organisation des colons.

Confiant dans les capacités de l'Office, le plan malien 1961-1966 considéra l'Office comme un centre pilote de l'agriculture malienne et un pôle de développement qui accumulerait le capital nécessaire au développement industriel du pays.

Ce plan prévoyait de porter les superficies aménagées à 60 000 ha en 1966 et de passer à la polyculture : 35 000 ha devaient être cultivés en riz, 7 000 ha en coton, 3 000 ha en dattes, 4 000 ha en canne à sucre, 2 000 ha en blé et un champs d'essai de tabac devait être mis en place. Des extensions eurent effectivement lieu à Kourouma et à Niono dans le cadre d'accords signés avec l'URSS en 1962. Mais à partir de 1965, l'extension des aménagements pour le colonat fut arrêtée faute de moyens financiers.

L'intensification décidée en 1955 avec la limitation des superficies par personne (0,66 ha/personne) fut également remise en cause avec le départ de 2 000 colons et la décision d'étendre les aménagements.

Les colons furent organisés au niveau villageois en groupements coopératifs de production et de secours mutuel et l'affiliation à la coopérative, avec la participation au capital, fut rendue obligatoire. Mais la comptabilité et l'organisation de ces coopératives furent assurées par un contrôleur de l'Office et l'administration continua donc de jouer un rôle essentiel, comme précédemment dans les Associations Agricoles Indigènes.

En 1961, l'Office obtint le monopole de la commercialisation des produits à un prix fixé au début de chaque campagne par l'Etat. Pour les colons, cela signifiait l'obligation de vendre leur production à l'Office au prix fixé. Une "police économique" fut créée et chargée de contrôler systématiquement le périmètre de l'Office et d'empêcher tout transport des récoltes par terre et par eau. Cette police fut même autorisée à pénétrer à tout moment dans les habitations et sur les champs des colons. Des gardes-barrières furent installés sur les routes pour empêcher la "contrebande". Enfin, pour compléter ce système policier, digne héritier du système militaire de l'époque coloniale, et pour mieux contrôler la récolte, les colons durent faire battre leur riz par les batteuses mécaniques de l'Office, moyennant rétribution.

A l'initiative du Parti, des régies collectives agricoles furent créées. Cette création répondait à des objectifs politiques mais également économiques : il s'agissait d'assurer l'approvisionnement des villes et de supprimer le marché parallèle de riz. Les colons travaillant dans ces régies étaient payés à la tâche et recevaient en plus 0,5 ha de rizière pour leur alimentation. Mais la rentabilité des régies se révéla inférieure à celle de la culture en colonat la plupart des années. Les régies atteignirent la superficie maximum en 1964 (7 000 ha) puis furent, en 1966, presque entièrement reconverties en colonat. Quant aux rizières en régie, après une extension jusqu'en 1969 (11 000 ha) elles subirent le même sort à l'exception des superficies nécessaires pour la multiplication des semences.

De même, les actions de diversification des cultures menées en régie furent abandonnées sauf en ce qui concerne la canne à sucre exploitée dès 1965 par les Chinois (1 300 hectares en 1969).

A la suite du départ des 2 000 Voltaïques, puis du renvoi par l'Office des "mauvais colons" ainsi que des "faux agriculteurs" (commerçants, fonctionnaires, notables), la population des colons était en 1969 de 22 % inférieure à ce qu'elle était en 1961.

L'extension des superficies rizicoles ne servit guère qu'à remplacer les vieilles terres jugées inaptes à la production. Le coton enregistra une baisse des superficies de 43 % et une diminution de la production de 20 % à cause du mauvais drainage qui accentuait la remontée de la nappe phréatique nuisible au développement.

La culture du coton fut du reste suspendue en 1970, à cause des résultats médiocres (rendement de 1,1 T/ha et rémunération du travail inférieur à celle du riz) et des pressions de la CMDT qui développa cette culture dans la zone sud du Mali.

Après le coup d'Etat de 1968 et la destitution de Modibo Keita, toutes les organisations de colons furent dissoutes mais la liberté de la commercialisation ne fut pas rétablie pour autant.

LES DERNIERS RESULTATS TRADUISENT UNE CRISE GENERALISEE

Après l'abandon de la culture du coton, la riziculture connut une certaine amélioration. Les superficies furent étendues jusqu'en 1975 et les productions et les rendements de riz augmentèrent pour atteindre un maximum en 1978 avec 101 000 tonnes de paddy produites et un rendement de 2,7 tonnes/ha selon les statistiques de l'O.N.

Mais depuis cette date, la production et le rendement se sont effondrés : 60 000 tonnes produites en 1983 avec un rendement de 1,6 T/ha selon l'O.N. Alors que la commercialisation du paddy par l'O.N. est toujours obligatoire, les tonnages qu'il commercialise n'ont fait que décroître de 1977 (65 500 T) à 1983 (25 000 T) tandis qu'environ 6 000 T sont "détournées" vers le commerce privé.

L'aide chinoise a procédé à l'aménagement et à l'encadrement de la culture de la canne à sucre sur 3 000 ha et un encadrement chinois important assure le contrôle de la production en régie exécutée par 5 000 manoeuvres temporaires maliens ainsi que l'usinage (2 usines à Siribala et Dougabougou).

La production nette de sucre a atteint un maximum en 1978, avec 19 000 tonnes et de grands espoirs ont été placés dans l'activité sucrière sensée rétablir l'équilibre de l'exploitation de l'Office du Niger. Mais ces espoirs ont été déçus avec la chute brutale de la production les années suivantes (6 400 T en 1983).

Les problèmes financiers croissants que connaît l'Office du Niger ne lui permettent plus ni d'assurer l'entretien du réseau hydraulique - et donc la maîtrise de l'eau - ni d'approvisionner les paysans en facteurs de production (charrue et engrais en particulier), autant de facteurs pourtant indispensables à une amélioration de la production.

CHAPITRE 2

OBJECTIFS

Les objectifs de l'Office du Niger

Selon les termes de l'Ordonnance n° 81/3/I-RM de 1981, l'Office du Niger "a pour mission la mise en valeur et le développement du Delta Central du Fleuve Niger par :

"- l'aménagement des terres pour leur exploitation directe et indirecte en vue de la riziculture et de toutes autres spéculations agricoles dans le cadre du développement économique du pays ;

- la création et la gestion d'unités industrielles et commerciales pour la transformation, le conditionnement, le transport et la commercialisation des produits provenant des terres irriguées ;

- la réalisation de tous travaux d'études et de recherches permettant d'atteindre les objectifs définis".

Ce texte ne précise pas quel type de développement doit être recherché pour le Delta Central. Quant aux missions qui sont imparties à l'Office, elles peuvent être considérées comme ses principales fonctions plutôt que comme des objectifs.

La Direction de l'Office du Niger elle-même se réfère à la politique d'autosuffisance alimentaire définie par le gouvernement et affirme que toutes les actions de l'Office du Niger doivent concourir à l'augmentation de la production et de la productivité. Selon un texte de la Direction Générale de l'Office de Mai 1984 (1) le but est de "mettre à la disposition de la population malienne, notamment celle des zones déficitaires, du riz marchand à travers l'OPAM dans un cadre organisé et dans un esprit de solidarité nationale." Il s'agit là de déclarations, nous verrons ce qu'il en est et dans les faits.

Les objectifs du Plan quinquennal 1981-1985

L'Office du Niger figure au premier rang des opérations agricoles du Plan Quinquennal de Développement Economique et Social du Mali.

(1) Ministère de l'Agriculture. Office du Niger. Direction Générale "Réflexions sur la libération de la commercialisation du paddy dans la zone d'intervention de l'Office du Niger. Avril 1984.

Les objectifs généraux visés à long terme par ce Plan sont :

"- l'édification d'une économie indépendante, c'est-à-dire d'une économie dont la vulnérabilité aux facteurs externes et aux facteurs climatique, sera réduite au minimum par la recherche d'une croissance auto-entretenu et d'un développement équilibré assurant une priorité conséquente au monde rural en vue d'atteindre l'auto-suffisance alimentaire ;

- la construction d'une économie tendant à la satisfaction des besoins essentiels des populations et à l'amélioration des revenus.

Dans ce cadre, les objectifs intermédiaires visés par le Plan quinquennal sont :

- l'amélioration du bien-être social des populations,
- la poursuite de l'autosuffisance alimentaire,
- la maîtrise des eaux souterraines et de surface..." (1).

Dans le secteur primaire, le Plan 1981-1985 reconduit la plupart des préoccupations qui prévalaient dans le Plan 1974-78, et notamment :

- "- satisfaction des besoins alimentaires des populations,
- satisfaction des besoins des agro-industries en matières premières,
- augmentation des exportations sous des formes les plus valorisées possibles,
- lutte contre la désertification,
- développement des actions en faveur des collectivités en vue de l'amélioration de la qualité de la vie et de l'accroissement des revenus".

En ce qui concerne les cultures céréalières, le Plan prévoit que la poursuite des actions en faveur du mil, du maïs, du sorgho et du riz paddy permettront une augmentation de 30 % de la production (qui devrait passer de 1,3 milliard de tonnes en 1980 à 1,7 milliard de tonnes en 1985). Le plan indique que les moyens à mettre en oeuvre sont constitués en particulier par la réalisation d'un programme d'aménagements hydro-agricoles concernant le riz, le sorgho et le blé, par l'amélioration des techniques culturales et de la commercialisation et par la mise en oeuvre de prix stimulant la production. La consommation nationale de céréales serait ainsi couverte à 93 % en 1985 contre 72 % en 1980.

(1) République du Mali. Ministère du Plan. Plan Quinquennal de Développement Economique et Social : orientation et programmes d'action 1981-1985. (Projet de version résumée pour les besoins de la Table Ronde des Bailleurs de Fonds). Bamako 10 Février 1982.

L'Office du Niger est la première des seize opérations agricoles retenues par le Plan. Celui-ci prévoit "une remise en état des aménagements existants (réhabilitation de 15 000 hectares) et la création de nouveaux aménagements de 10 000 hectares dont 5 000 pour la riziculture et 4 000 pour la canne à sucre.

Evaluation des résultats par rapport aux objectifs du Plan

En termes quantitatifs, l'objectif de l'Office du Niger, tel qu'il est décrit par le Plan, est donc un objectif d'accroissement de production, recherché au moyen d'une extension des aménagements.

Comme on l'a vu, les superficies cultivées en riz après avoir diminué de 1975 à 1982 ont connu une certaine reprise en 1983 avec la remise en état d'aménagements abandonnés. Mais la production et le rendement n'ont fait que s'effondrer de 1978 (2,6 T) à 1983 (1,6 T).

Une évolution semblable mais plus tardive s'est fait sentir dans la production sucrière qui a atteint son maximum en 1980 pour chuter par la suite.

Les productions de l'Office du Niger ont donc évoluer dans le sens inverse de celui prévu par le Plan. En matière de riz, l'autosuffisance alimentaire n'a fait que s'éloigner et les aides alimentaires ont dû s'accroître (3 000 T de paddy en 1981, 15 500 T en 1983, 26 600 T en 1983).

Les objectifs généraux assignés au développement économique par le Plan n'ont pas davantage été atteints. Dans la plupart des cas, ils n'ont d'ailleurs pas été visés expressément par l'Office du Niger. On peut reprendre l'un après l'autre ces objectifs :

- La réduction de la vulnérabilité de l'économie aux facteurs externes et aux facteurs climatiques en vue de l'édification d'une économie indépendante : la culture irriguée constitue indéniablement le meilleur moyen, dans cette zone, de se prémunir contre les aléas pluviométriques et donc de sécuriser la production. Encore faut-il que l'état du réseau hydraulique et la qualité de la gestion de l'eau permettent de fournir et d'évacuer l'eau en quantité et au moment opportun, ce qui n'est pas le cas général à l'Office du Niger. Par ailleurs, l'Office du Niger apparaît de plus en plus dépendant des financements et de la technologie étrangère.

- La satisfaction des besoins alimentaires des populations. Les faibles productions rizicoles obtenues à l'Office du Niger ont néanmoins permis de satisfaire les besoins des colons et l'on a constaté que pour la majorité de ceux-ci la satisfaction des besoins alimentaires constitue la principale motivation à s'installer et à se maintenir à l'Office, même si c'est au prix d'un endettement croissant vis-à-vis de l'O.N. Il faut savoir, toutefois, que les colons n'ont le droit de conserver pour leur alimentation que 250 Kg de paddy par an et par personne, le reste de la production devant être obligatoirement remis à l'O.N. Il leur est interdit, du moins en principe, de vendre, d'échanger ou de donner du paddy, même dans le cadre de l'entraide familiale. De ce fait, l'O.N. ne peut guère contribuer à l'amélioration de l'alimentation au niveau régional, en dehors de la zone même de l'Office.

Le paddy collecté par l'O.N. est transformé et livré à l'O.P.A.M. qui approvisionne en riz quelques clients administratifs, au premier rang lesquels l'armée malienne, ainsi que des régions déficitaires. Ainsi, créé dans le but d'approvisionner la France en coton, l'O.N. a-t-il aujourd'hui pour fonction principale d'approvisionner l'Etat malien en riz. Pour les producteurs, l'objectif demeure excentré.

- L'accroissement des revenus : sur ce plan, le constat est encore plus négatif. Notre étude révèle que, pour 70 % des colons, la riziculture n'est pas une activité économiquement rentable. Déjà Ph. CORNEJUOLS (1) avait montré, en 1982, que le revenu monétaire par capita retiré de la riziculture à l'O.N. avait diminué de plus de la moitié depuis 1975. Néanmoins l'O.N. permet à 20 % des colons une accumulation de richesse parfois très importante (plus de 1 million FM).

Contradiction entre les objectifs des différentes parties

L'Office du Niger traverse actuellement une situation de crise au plan des objectifs dans la mesure où les différentes parties prenantes (Etat, Office, bailleurs de fonds, paysans) visent des objectifs différents et bien souvent contradictoires.

L'Etat exige que le riz lui soit livré chaque année au prix fixé par une conférence interministérielle en début de campagne. C'est lui également qui fixe le prix au producteur.

Entre ces deux prix, l'Office du Niger doit répartir, comme il le peut, le coût de ses différentes charges. La vente de la production de riz et de sucre ainsi que les redevances versées par les colons sont censées couvrir les frais de fonctionnement de l'Office. L'obligation faite aux paysans de lui remettre la totalité de sa production exception faite de la ration alimentaire, permet à l'Office de récupérer au passage, en nature, les sommes dues par le colon (redevance, remboursement des dettes).

Les bailleurs de fonds occidentaux, outre qu'ils réclament que les fonds soient utilisés et remboursés (quand il y a lieu) conformément aux engagements pris, demandent maintenant que, dans la logique des réformes prises dans le cadre du Programme de Restructuration du Marché Céréalière, la libéralisation de la commercialisation des céréales soit étendue aux paddy.

Ils considèrent également que la production ne pourra être réellement augmentée sans une amélioration des conditions faites aux colons, en particulier sans une sécurisation de leur statut et un allègement des dettes dont les cumuls des années antérieures atteignent chez un grand nombre de paysans des proportions telles qu'elles excluent toute possibilité de rentrée monétaire.

(1) Ph. CORNEJUOLS "La situation économique des colons de l'Office du Niger". ESAM. ESR. Montpellier 1982.

Les paysans, quant à eux, ne forment pas un groupe homogène. Comme nous le verrons dans la suite de l'analyse, leurs objectifs et les stratégies qu'ils appliquent par rapport à la riziculture diffèrent profondément selon les cas. Seuls 20 % de colons réussissent à tirer un profit important de leurs activités rizicoles à l'Office en associant la riziculture plus ou moins intensive à d'autres activités. Mais il s'agit là d'une catégorie très privilégiée de très grands colons dont l'objectif est l'accumulation élargie. 10 % se rapprochent des précédents puisqu'ils parviennent avec un itinéraire technique intensif à une certaine accumulation et ils bénéficient, comme les précédents, de conditions d'irrigation nettement meilleures que sur le reste de l'Office. Pour ces 30 %, l'objectif peut être l'accumulation plus ou moins grande de richesse par l'accroissement de la production. Mais la majorité des paysans de l'Office (70 %), qui se heurtent à de graves difficultés d'irrigation et d'approvisionnement, ne retirent aucun bénéfice monétaire de la riziculture. On distingue parmi ces exploitants 28 % pour lesquels l'activité est à peu près équilibrée sur le plan financier et pour lesquels l'objectif est d'assurer l'alimentation en minimisant les coûts. Enfin, 42 % exercent l'activité rizicole à perte avec généralement un endettement chronique vis-à-vis de l'Office. Leur objectif est d'assurer l'alimentation familiale à un coût inférieur à l'achat de céréales sur le marché. Pour la majorité des colons de l'O.N. les ressources monétaires sont recherchées en dehors de la riziculture en particulier dans le maraîchage et le salariat. De plus, la consommation de riz étant contingentée et la commercialisation privée interdite, l'accroissement de la production rizicole ne profiterait, dans le cas des colons endettés - qui constituent la majorité - qu'à l'Office lequel, au moment de la collecte, prélève la part de la production correspondant au remboursement des dettes et de la redevance.

On voit mal, si ces conditions ne sont pas modifiées, comment pourrait être obtenue une augmentation de l'effort physique et monétaire consacré à la culture du riz par les colons de l'Office du Niger.

CHAPITRE 3ARTIFICIALISATION DE L'ECOSYSTEME CULTIVE

I - AMENAGEMENT HYDRAULIQUE

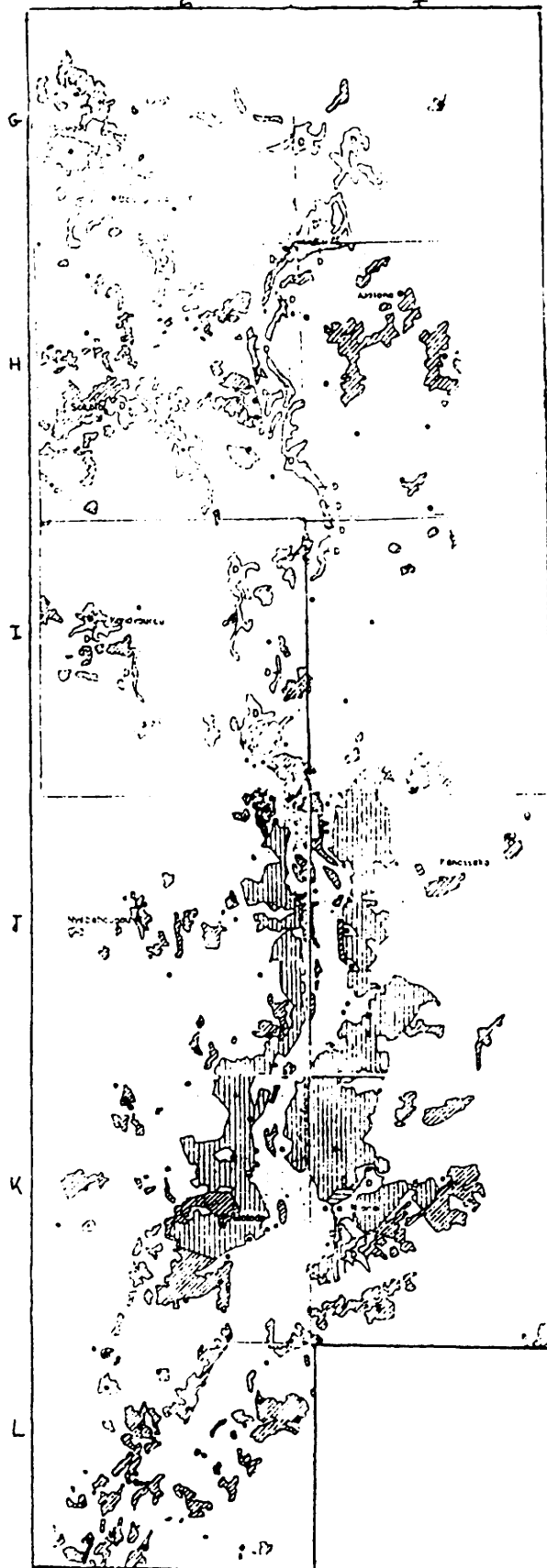
1 - Débits d'entrée et débit du Niger

Les périmètres de l'Office du Niger étaient avant 1947 alimentés par un canal adducteur ayant prise au niveau de Markala et ne fonctionnant qu'avec l'arrivée de la crue, c'est-à-dire courant Mai, avec les risques inhérents à la variabilité de la crue. La construction du barrage de Markala permettait de relever le niveau du plan d'eau de 5,50 m et d'alimenter le réseau toute l'année dans la limite des débits d'étiage du fleuve, compte tenu de l'obligation de maintenir en aval un minimum de 10 m³/s. L'administration coloniale relançait l'extension des terres irriguées (voir carte page 28) d'occupation des sols de 1952 et de 1975 et schémas d'évolution des superficies. En 1945-47, il y avait 22 000 hectares aménagés. En 1960, on a doublé cette superficie et en 1965 l'ensemble des terres aménagées atteint environ 53 000 hectares. Depuis aucun nouvel aménagement n'a été réalisé pour ce qui concerne les secteurs cotonniers et rizicoles mais 5 000 hectares supplémentaires ont été aménagés pour la canne à sucre.

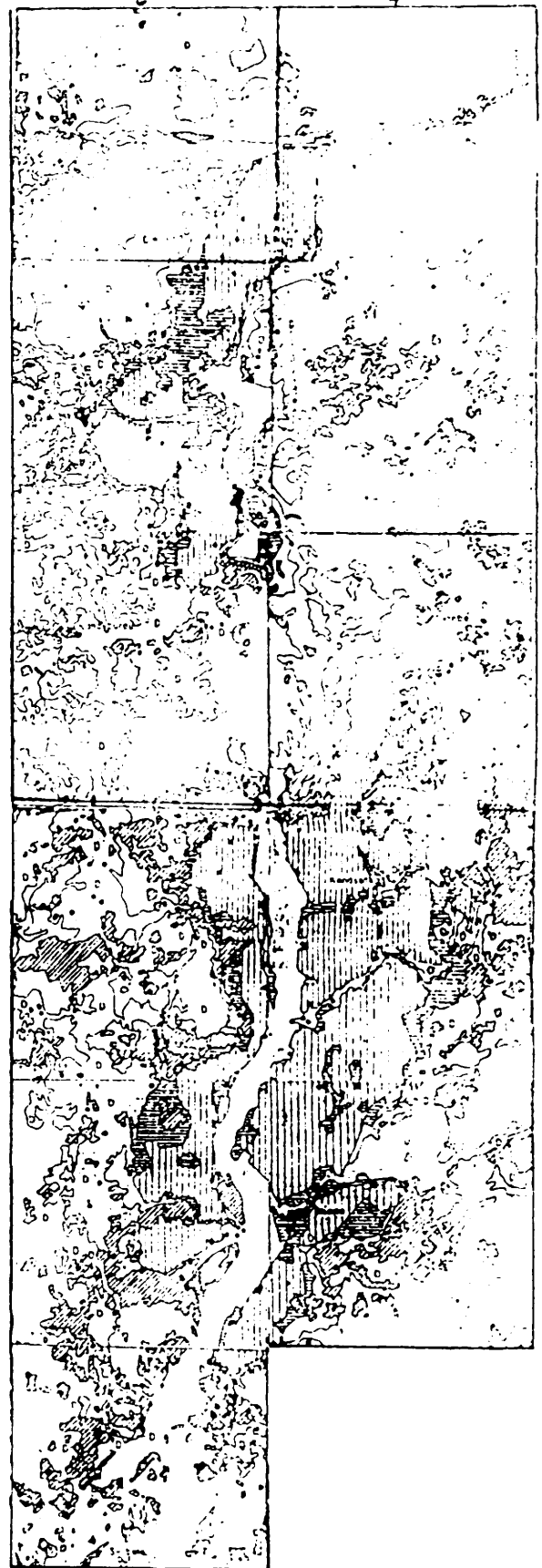
Cependant, la période de pré-irrigation (avril-juin) est devenue critique au niveau des débits disponibles, lorsque le débit d'étiage du Niger est faible et lorsque la crue est tardive. Elle est critique du fait de la nécessité de doter les réseaux très dégradés et mal gérés de débits supérieurs aux besoins théoriques. On se reportera au schéma de l'évolution des débits mensuels du point A de l'Office du Niger, puis au schéma de correspondance entre le débit nécessaire à l'Office du Niger et la probabilité des débits du Niger, ci-après (schémas p. 30 et 31).

CARTES DES MISES EN VALEUR DE L'OFFICE DU NIGER (SYSTEME DU KALA)
(Source Halwood. CIPEA. 1977)

SITUATION DE 1952



SITUATION DE 1975

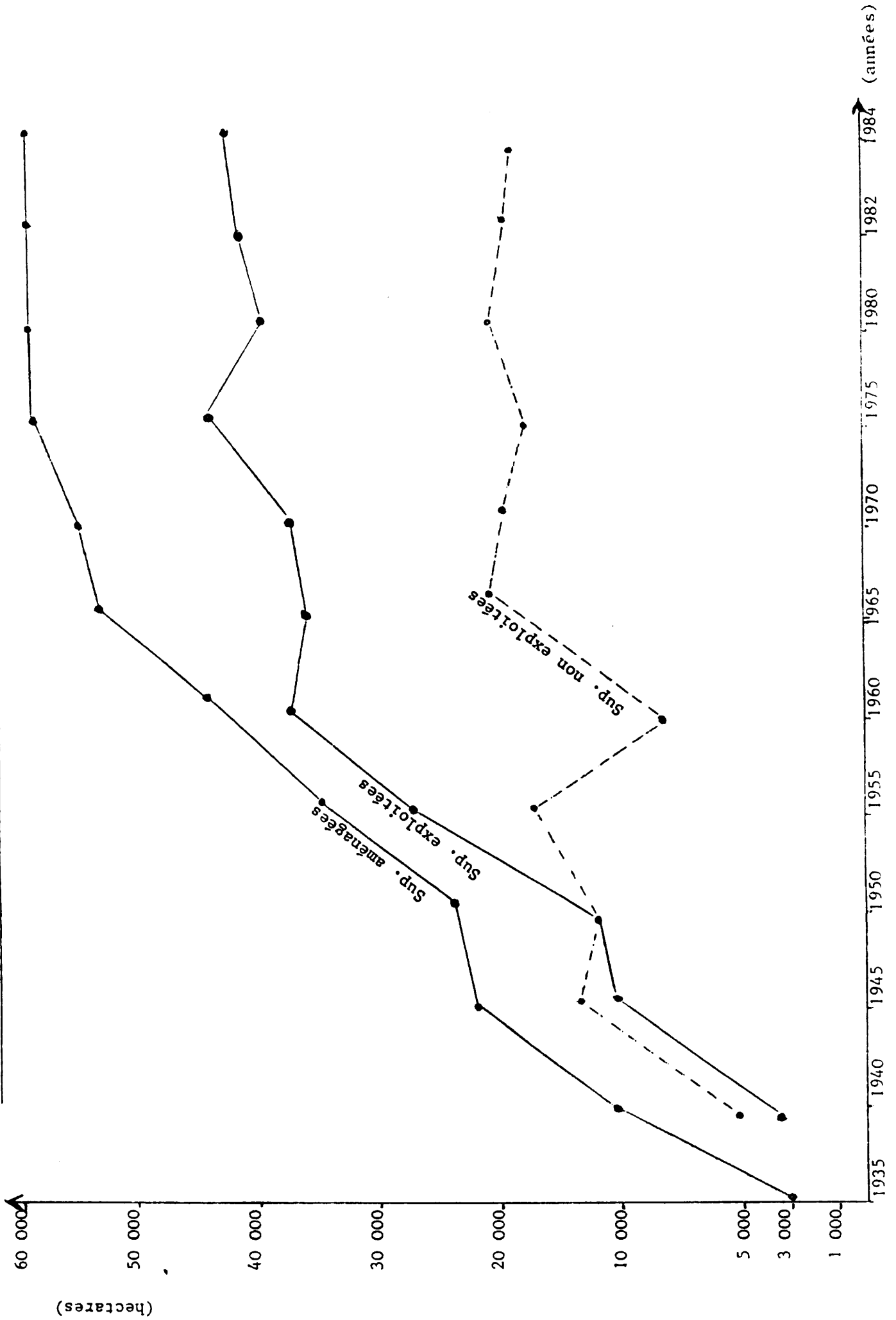


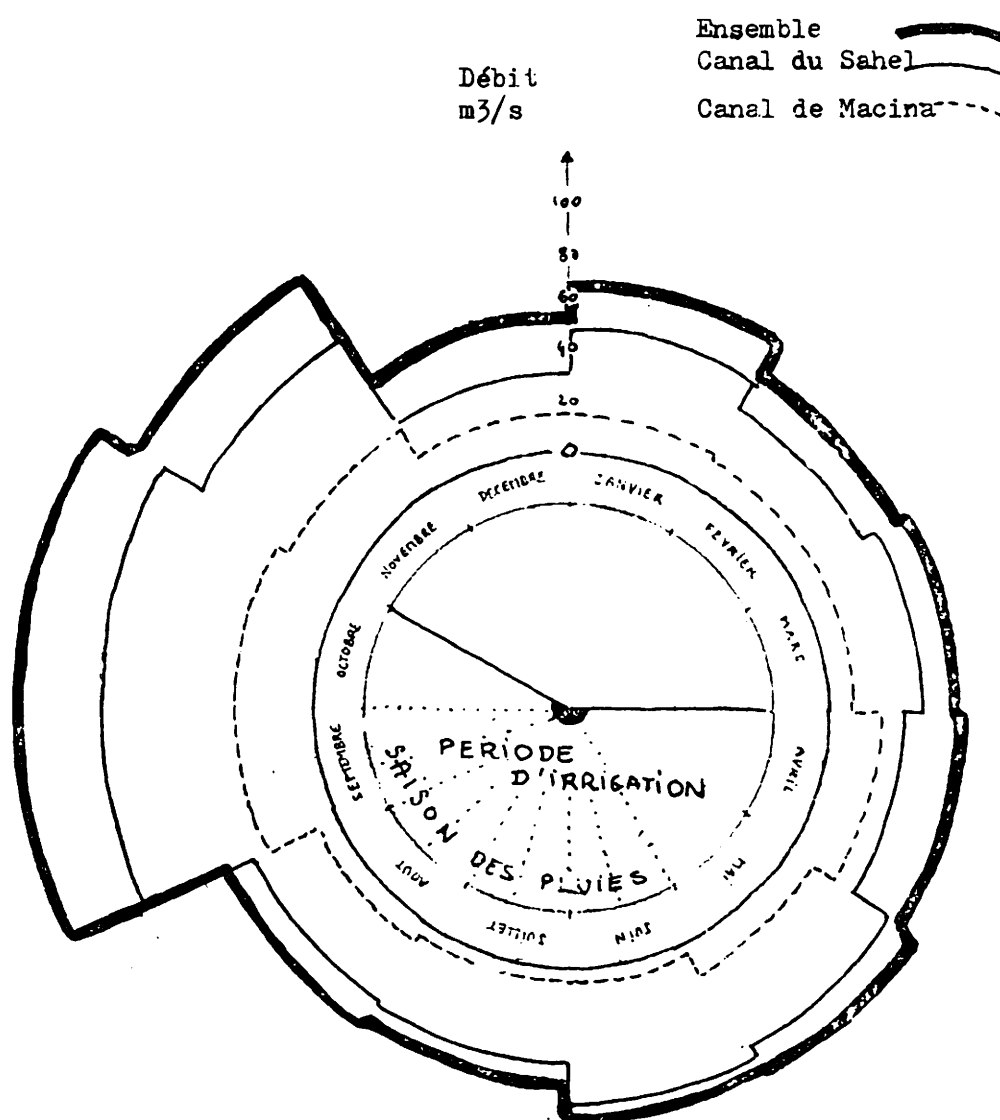
-  Casiers O.N.
-  cultures sèche
-  Parcours dégradé

-  Hors casier O.N., irrigué

0 14 21 28 35 km

EVOLUTION DES SUPERFICIES (RIZ, COTON, CANNE A SUCRE)





LE DEBIT MOYEN MENSUEL ALIMENTANT LES DEUX GRANDS CANAUX DU SAHEL
ET DE MACINA AU POINT "A" EN 1983

Source D.E.G.E./O.N.

COMPARAISON DES DEBITS 1983
NECESSAIRES A L'OFFICE DU NIGER
ET DES PROBABILITES DE DEBIT DU
NIGER SANS EN DEBIT LA NIGER EN
SERVICE DU BARRAGE DE
SELINGUE AU NIVEAU DE MARKALA

— Débit moyen mensuel 1983
au point A de l'O.N.

— Débit moyen mensuel du
NIGER

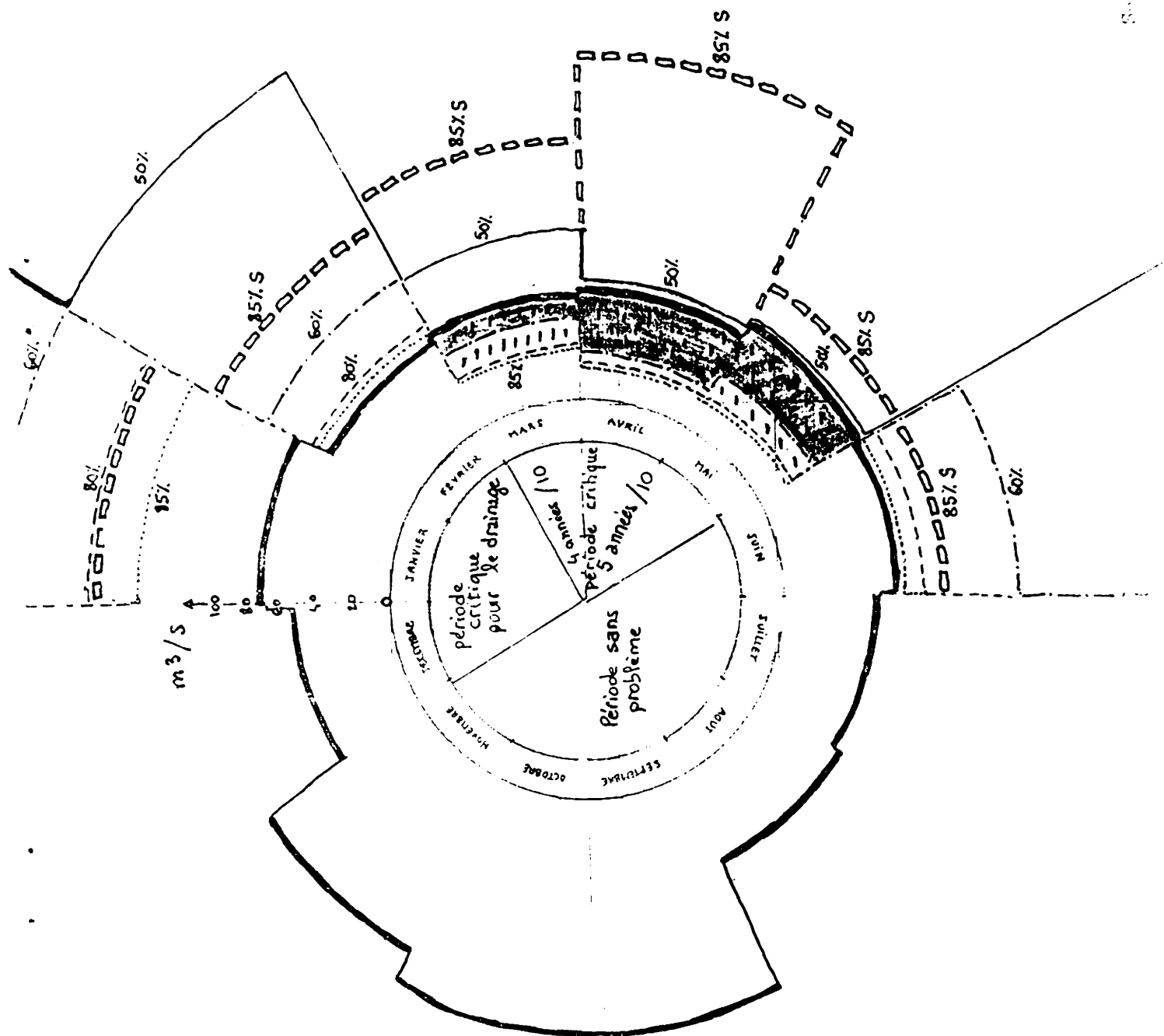
— Avec barrage de Selingue
probabilité 50%

— probabilité 60%

— probabilité 80%

— probabilité 85%

— avec barrage de selingue
probabilité 85%



Avant la mise en service du barrage de Sélingué, 9 années sur 10 il y avait un risque de déficit au mois d'avril et de mai. Ce déficit était grave (20 à 30 m³/s au lieu de 60 m³/s) pratiquement deux années sur 10. Si l'entrée en service du barrage de Sélingué a réduit presque complètement les risques de déficit, il n'en reste pas moins vrai que les colons de l'Office du Niger ont été initiés à la riziculture dans un système où certaines années seule une arrivée précoce des pluies permettait le début de la campagne.

2. Le réseau hydraulique et son fonctionnement (1):

. Des débits d'entrée dans les deux canaux principaux très supérieurs aux besoins théoriques

Les débits mesurés au point A pour le Canal du Sahel et le Canal de l'ouest sont nettement supérieurs aux besoins théoriques comme le montre le **schéma p. 33**. On comprend bien qu'en période d'irrigation de maintien des rizières et avec ce mode de gestion par niveau, il y ait des débits excédentaires. Mais ce phénomène existe aussi au mois de Janvier (période de maraichage) et en mars-avril (période précédant la pré-irrigation).

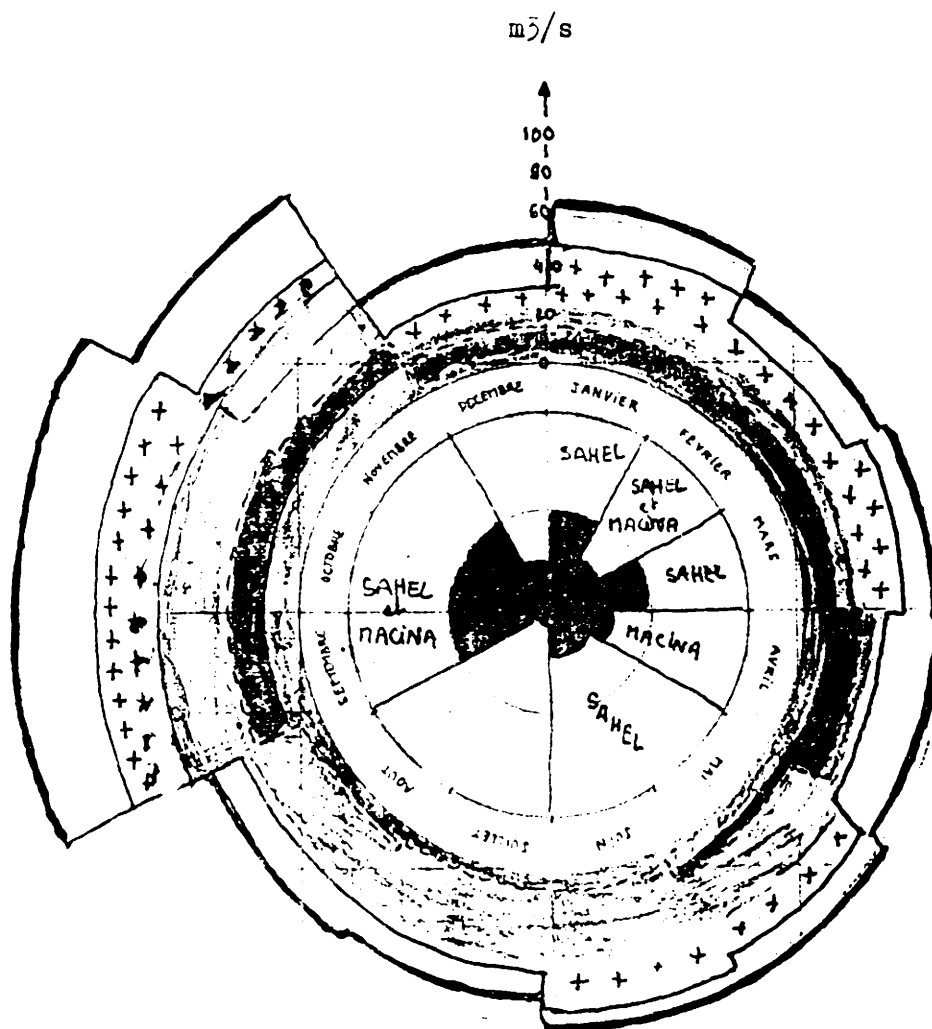
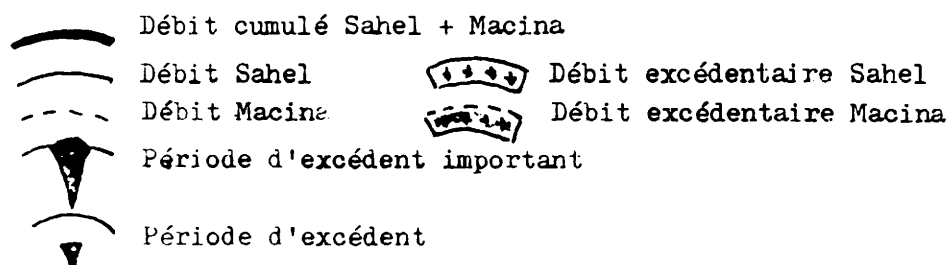
. Des débits très variables dans leur excédent

Le SOGREAH a étudié sur tout le mois d'Octobre 1983 la consommation réelle par rapport à la consommation théorique suffisante sur le distributeur de Ndébougou dans le Vala. Sur 27 partiteurs du périmètre, seulement 6 d'entre eux ont une dotation ni déficitaire, ni excédentaire. Quatre partiteurs ne reçoivent pas assez d'eau, et 17 en reçoivent trop, mais dans des proportions variables : 10 sont dotés d'environ deux fois le débit théorique et 1 de plus de 4 fois le débit théorique.

On a vu les partiteurs du distributeur de Kokry, mais pour la seule journée du 17 Octobre 1983.

Ce jour là le débit dans le distributeur était de 16 m³/s alors que 6,5 m³/s auraient dû suffire par rapport à la superficie cultivée.

(1) On ne décrira pas dans le détail l'infrastructure étudiée par ailleurs par la SOGREAH.



SCHEMATISATION DES EXCEDENTS DE DEBITS
PAR RAPPORT AUX BESOINS THEORIQUES POUR
LES CANAUX DU SAHEL ET DE MACINA

(débits au point A - 1983)

Source DEGE/ON

3 - VIEILLESSE ET DEGRADATION DU RESEAU HYDRAULIQUE ET GESTION APPROXIMATIVE DE L'EAU

. Une dégradation différenciée du réseau

Selon les zones et les partiteurs, l'état de dégradation est plus ou moins avancé au niveau des ouvrages de régulation (1), des cavaliers des canaux, de leur profil même et des ouvrages de prises d'arroseurs. Le réseau de drainage est également dans un état d'inefficacité remarquable, d'autant que dans certains secteurs, sa fonction n'est plus de drainer mais d'irriguer des parcelles hors casier.

A l'exception de périmètres réhabilités ces dernières années (BIRD 1979-1980 et ARPON 1982-1984), il est clair que l'Office du Niger n'a pas assuré sa fonction essentielle d'entretien du système d'irrigation et de drainage, et cela depuis longtemps. Pourtant cette fonction justifie le prélèvement d'une redevance sur les colons fixée à 400 Kg de riz paddy par hectare.

X. Un aménagement de la parcelle variable et souvent inadéquat

Y* Le planage

Tous les périmètres n'ont pas été préparés de la même manière. Dans la zone du Macina, la première à être colonisée, le planage initial des parcelles n'a pas été réalisé. Dans la zone centrale du Kala, une grande partie des terres était destinée à la culture cotonnière et non rizicole. Leur réaffectation à la riziculture a été imposée. La succession des labours depuis plusieurs dizaines d'années a entraîné l'émergence de buttes et de creux qui sont parfois spectaculaires (périmètres du Retail). Cette situation amène une surconsommation d'eau pour irriguer les buttes, ou l'abandon de la parcelle.

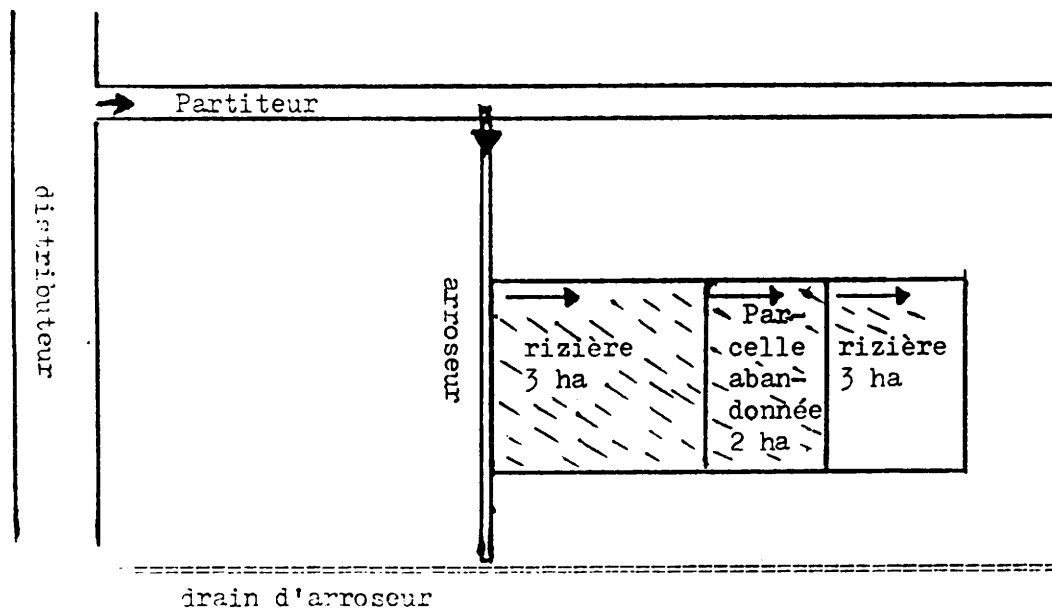
Y* L'amenée d'eau

Il n'est pas rare de constater que pour irriguer une parcelle, il faut passer par une autre. Il manque des sous arroseurs qui rendraient indépendants l'irrigation de chaque parcelle (voir schéma ci-après).

(1) Ouvrages anciens à battardeaux.

Pi du parcellaire et du manque de rigoles d'amenée de l'eau

L'exemple ci-dessous montre que pour irriguer une rizière, il faut parfois irriguer une parcelle abandonnée.



X

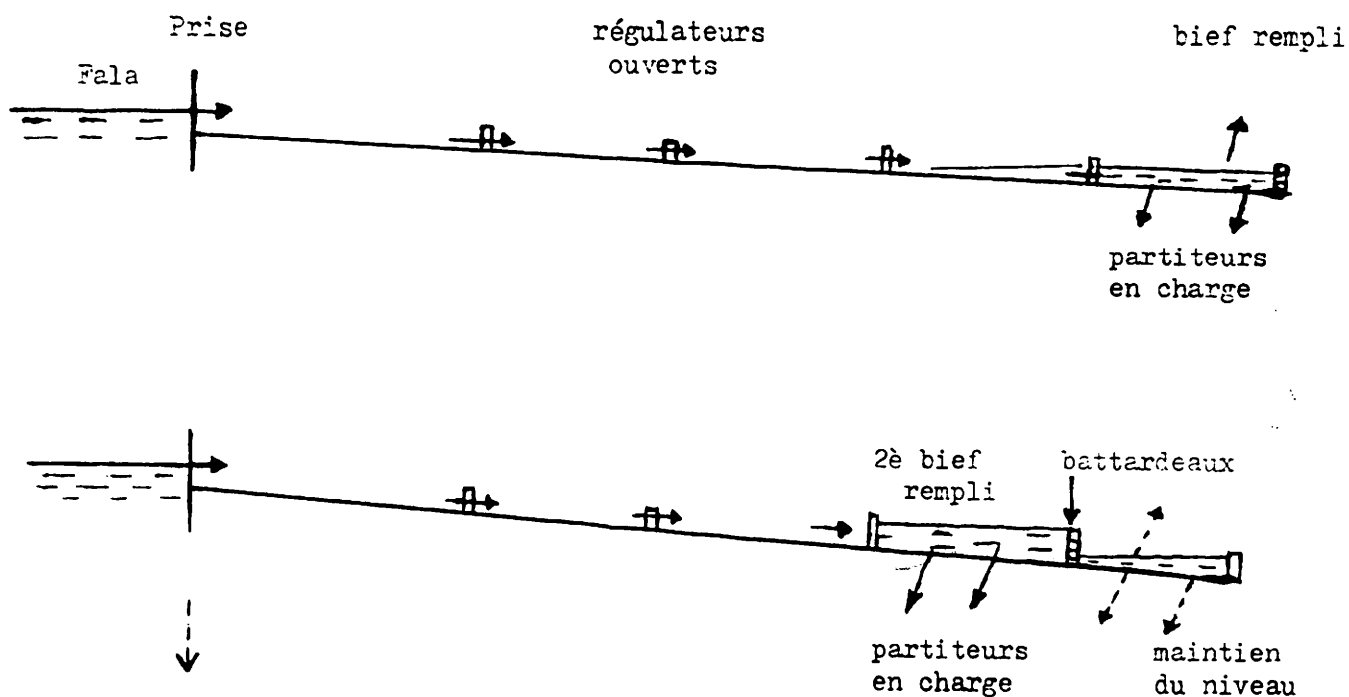
✓. Une gestion de l'eau très approximative

La méthode utilisée est celle de la commande par l'aval mais du fait de la méconnaissance totale des besoins et des débits, la régulation s'opère à partir de l'observation des niveaux et de l'intuition du personnel d'encadrement, et ceci à tous les niveaux d'intervention. Au fond, cette façon d'opérer constitue une adaptation aux conditions de dégradation du système.

* Exemple du distributeur de Kokry, long de 29 Km, avec 4 régulateurs

Principe de fonction : irrigation de l'aval vers l'amont.

On charge d'abord le dernier bief puis de proche en proche chaque bief.



- ✓ Le temps de charge pour l'ensemble est de 15 jours, et la rotation s'effectue sur un mois.
- ✓ Les cavaliers du distributeur sont très dégradés, et la charge est parfois limite. L'entretien n'est pas fait correctement par manque de moyens.

II - ENVIRONNEMENT AGRO-ECOLOGIQUE

L'Office du Niger n'est pas l'unique pôle de l'activité agricole dans la région. Il est entouré de zones de cultures sèches avec jachères et de parcours pour l'élevage itinérant.

1. L'INSTABILITE ET LA FAIBLESSE DE LA SAISON DES PLUIES : effets sur les cultures pluviales et contre-coup sur la riziculture irriguée et effets sur les parcours et l'élevage.

* Effets sur les cultures sèches : le climat soudano-sahélien à une saison des pluies permet dans des conditions "normales" de pluviométrie (550 mm répartis de fin Mai à début Octobre) la culture pluviale du mil ainsi que d'autres plantes (voir schémas p.38) HAIWOOD a montré en 1977 que dans les environs immédiats de l'Office du Niger il y avait près de 40 000 hectares de "cultures sèches".

L'instabilité climatique de ces dernières années (notamment l'année 1983 qui a connu une faible pluviométrie et sa mauvaise répartition) a rendu très aléatoire la réussite de ces cultures, entraînant en 1984 :

- l'abandon momentanée des parcelles de mil et autres cultures par des colons de l'Office du Niger qui avaient l'habitude de se livrer à ces cultures ;

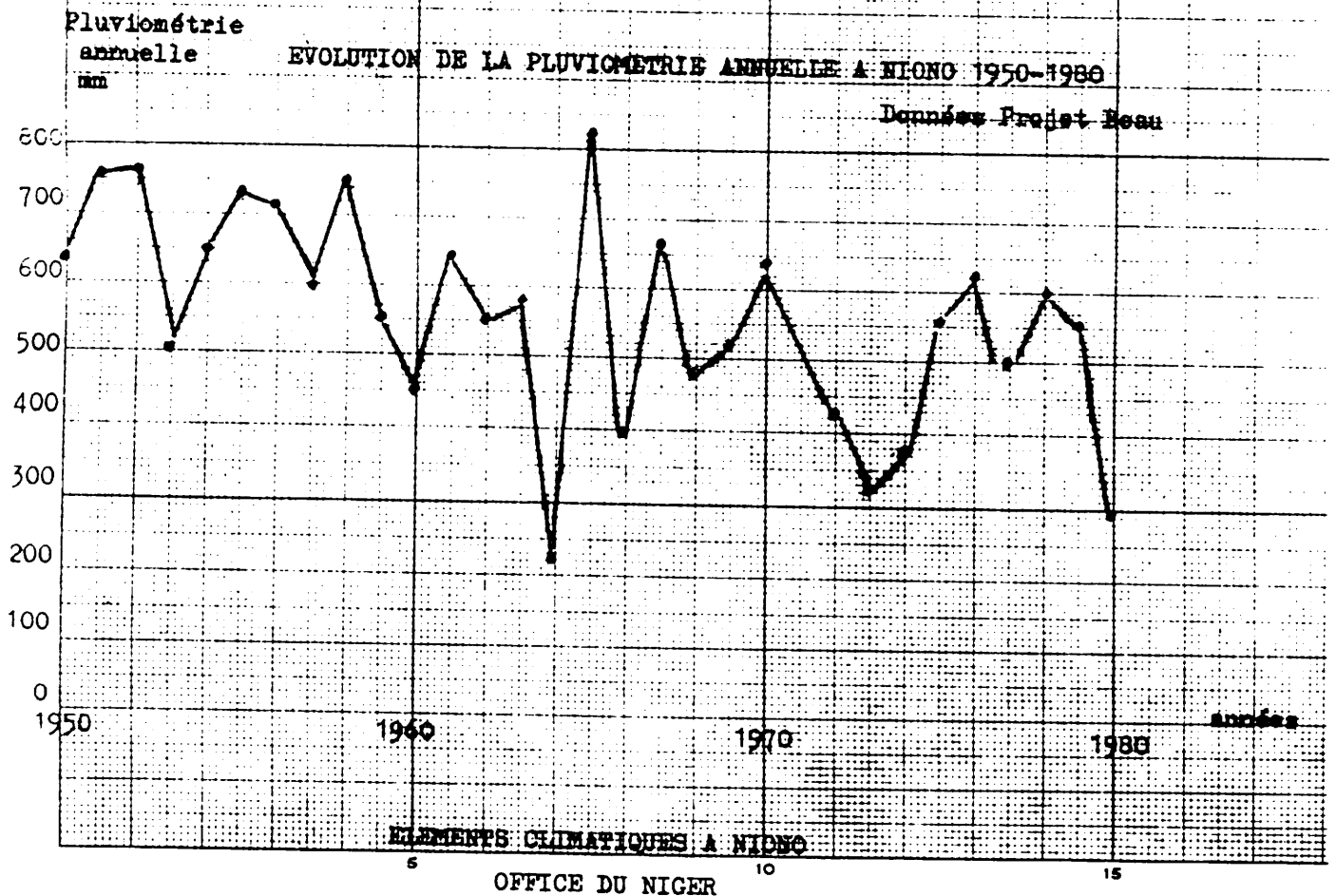
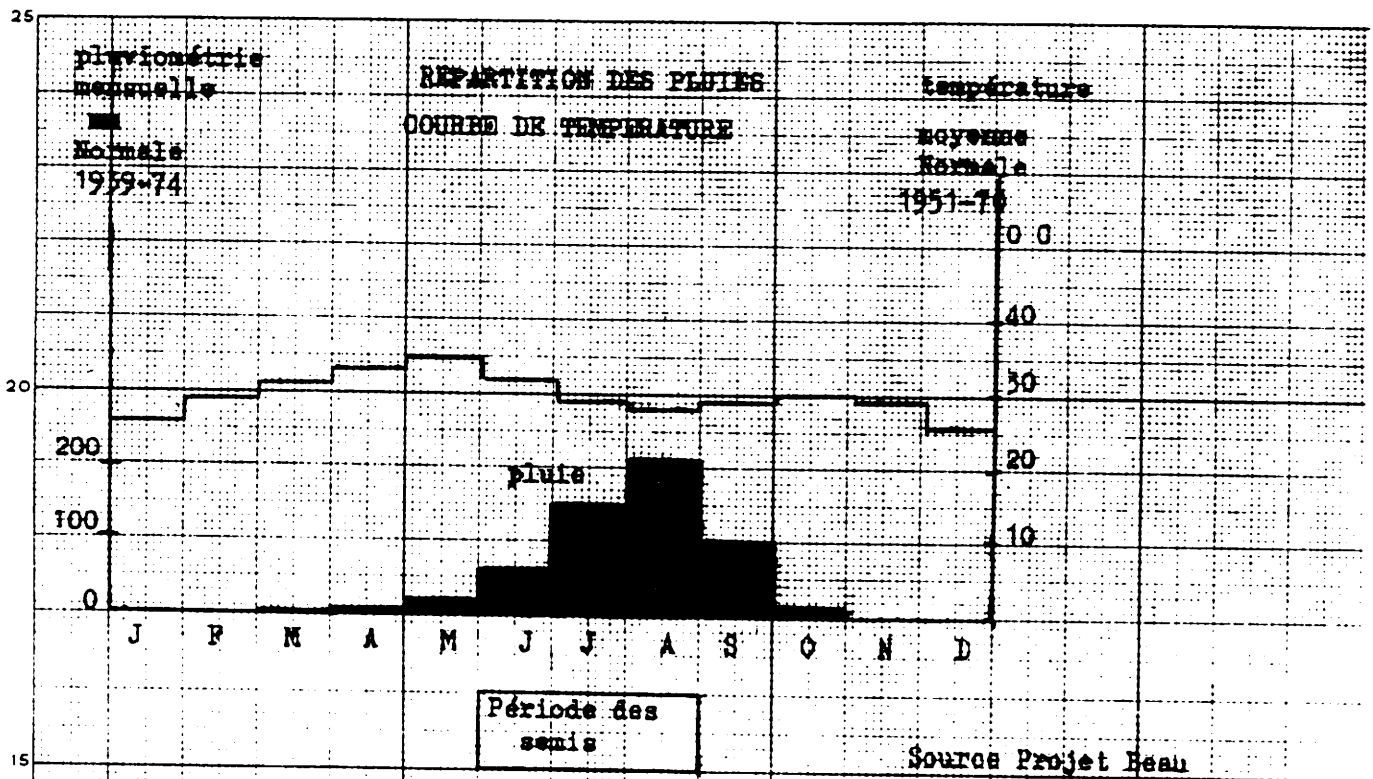
- l'arrivée de familles de villages touchés par la sécheresse à proximité de la zone irriguée, à la recherche de moyens de subsistance.

* Contrecoup sur la riziculture irriguée

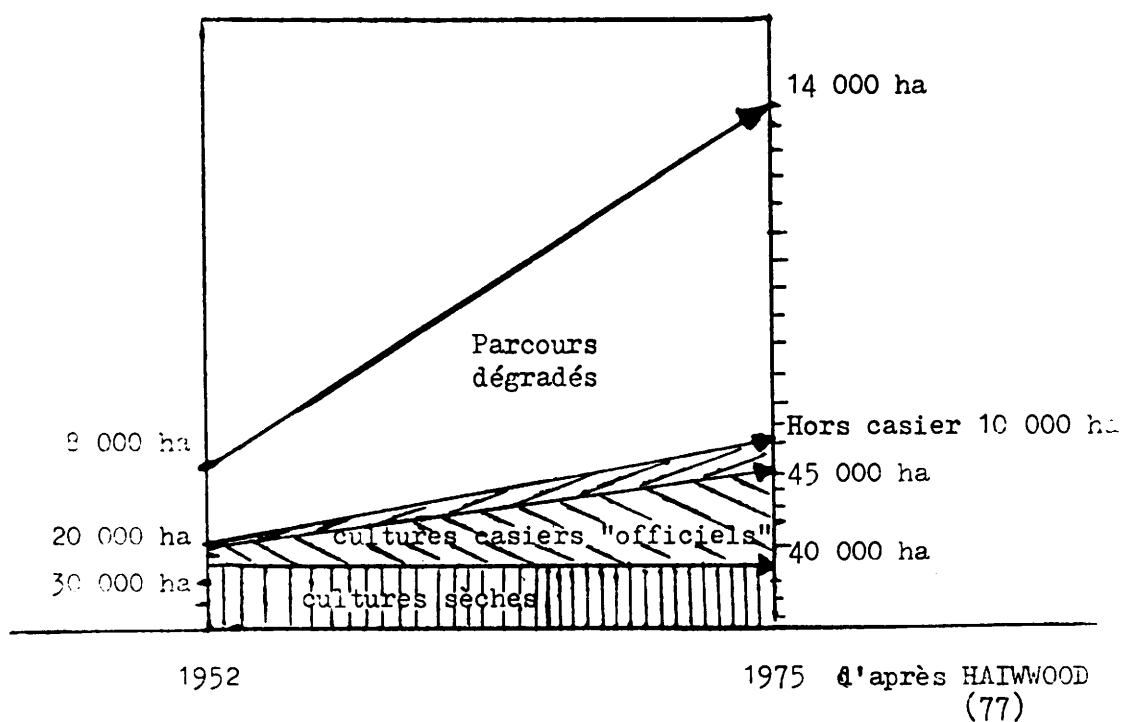
L'instabilité des premières pluies a aussi des conséquences sur la riziculture irriguée, puisque, pour des raisons qu'on analysera plus loin, un grand nombre de colons conduit la culture du riz comme une culture pluviale à laquelle on apporte un supplément hydrique avec l'irrigation par le réseau dégradé de l'Office du Niger. Ainsi peut-on en partie expliquer la chute de la production depuis 1977, par le retard de l'arrivée de la première pluie, ou de la seconde - puisque les variétés utilisées sont photopériodiques (maturité quasi indépendante de la date de semis). Malgré tout, l'Office du Niger avec un rendement moyen de 1,6 tonne de riz paddy par hectare apparaît comme un îlot de sécurité à ceux dont les cultures sont périodiquement anéanties par la sécheresse.

* Effets sur les parcours et l'élevage

Le Delta du Niger est depuis longtemps une terre d'élevage. Les éleveurs peuhls ou maures y concentraient leurs troupeaux durant la saison sèche et l'étiage du fleuve, puis lorsque la saison des pluies revenait et que le fleuve remontait, conduisaient le bétail vers le Nord où les parcours étaient arrosés.



L'installation des périmètres de l'Office du Niger avait retiré aux éleveurs les parcours proches de marigots, mais le droit de vaine pâture sur les parcelles après la récolte de riz compensait cette perte. Les colons de l'Office du Niger disposaient eux-mêmes d'animaux de trait et nombreux sont ceux qui ont coutume de thésauriser dans l'élevage. Progressivement s'est opérée une concentration du cheptel autour des périmètres de l'Office après chaque retour de transhumance qui se chiffre à 17 000 boeufs de travail et 50 000 têtes de bovins. Mais l'instabilité climatique a rendu plus difficile cette transhumance et la concentration du cheptel sur un espace fragile a entraîné un processus de dégradation dont HAIWOOD a mesuré l'ampleur (voir carte de l'utilisation du sol en 1952 et 1975 p. 28 et mesures des surfaces p. 40).



EVOLUTION DE L'UTILISATION DE L'ESPACE
ENTRE 1952 ET 1975
MESURES DES SURFACES - HAIWOOD (1977)

CULTURE EN SEC	CARRÉ de 10'	1952 (Km ²)	1975 (Km ²)
	L6	57,9	63,1
	K7	31,6	43,4
	K6	35,5	51,3
	J7	13,1	34,2
	J6	21,0	68,4
	I7	19,5	34,0
	I6	21,0	23,7
	H7	51,3	42,1
	H6	35	32
	G7	3,1	9,2
	G6	21	21
<u>RIZ IRRIGUE SUR CASIER OFFICIEL DU NIGER</u>			
	L6	0	27,6
	K7	43,4	69,7
	K6	50,0	63,2
	J7	52,6	39,2
	J6	50,2	41,7
	I7	2,5	14,5
	I6	0	11,8
	H7	0	0
	H6	2,6	77,6
	G7	0	21,0
	G6	0	26,3
<u>RIZ IRRIGUE HORS CASIER</u>			
	L6	0	0,7
	K7	1,4	23,7
	K6	0	22,4
	J7	0	26,3
	J6	0	13,2
	I7	0	0
	I6	0	6,3
	H7	0	0
	H6	0	13,4
	G7	0	2,6
	G6	0	0,3
<u>PARCOURS DEGRADÉ</u>			
	L6	0,9	26,3
	K7	5,6	113,2
	K6	0	59,2
	J7	0	71,0
	J6	2,6	89,5
	I7	1,0	207,9
	I6	12,2	113,2
	H7	0	235,5
	H6	30,3	106,6
	G7	15,4	227,6
	G6	10,5	160,6

TOTAL:

1952 127
30 800 HA 42 310 HA

TOTAL:

1952 1975
18 240 HA 49 460 HA

TOTAL:

1952 1975
1,4 HA 10 190 HA

TOTAL:

1952 1975
0 450 HA 141 050 HA

Les problèmes d'alimentation du cheptel deviennent de plus en plus aigus, surtout en fin de saison sèche, au moment où la force de traction animale est utilisée.

Le système de rations de paille complétées d'un peu de mélasse permet d'entretenir des animaux sans développer leur puissance, ce qui limite leur capacité de travail à quatre heures par jour.

Le déficit fourrager est un problème qui n'est pas mineur à l'Office du Niger (1) avec ses conséquences écologique (dégradation de l'environnement immédiat des périmètres) et agro-technique (faiblesse de la puissance de traction animale). Dans certains secteurs de l'Office du Niger, on peut observer que la préirrigation de casiers est destinée à obtenir une pousse d'herbe pour le bétail et qu'après l'interdiction de séjour des animaux sur les casiers, on procède aux labours dès que la pluie a rehumidifié le profil cultural (2).

(1) D'autant que la mélasse peut être "détournée" vers l'élevage complémentaire au détriment de l'élevage de boeufs de tractions et que, depuis 1970, il n'y a plus de tourteaux de graines de coton.

(2) Deux axes devraient être explorés afin de trouver des solutions aux problèmes alimentaires et fourragers :

La régénération des parcours (mise en défend - semis éventuellement irrigation avec eaux de drainage.)

Elle sera difficile pour des raisons de mode d'exploitation des parcours par les éleveurs peuhls et maures.

L'introduction de fourrages dans les périmètres irrigués

Des études ponctuelles, non coordonnées, ont été menées à la station de recherche du Sahel et à la Station de Recherche Agronomique de Kogoni (ex : IRCT). Leurs objectifs sont sensiblement différents. La station du Sahel recherche des rations alimentaires correspondant aux besoins des animaux alors que la station de Kogoni teste une rotation riz-légumineuse pour améliorer le système de culture. La division Recherche d'Accompagnement ne mène pas d'actions dans ce sens. Le projet ARPON teste localement quelques fourrages, mais l'introduction de fourrages annuels ou pluri-annuels posent de nombreux problèmes à l'Office dont l'objectif principal et immédiat est d'augmenter le tonnage de riz commercialisé. La simple introduction d'un fourrage de contre-saison est quasiment impossible dans les conditions de retard de la récolte et du battage, malgré l'intérêt de mieux alimenter les boeufs de travail. L'Office du Niger s'intéresse davantage à la culture du riz de contre-saison.

2 - LES SOLS ET LEURS COMPORTEMENTS

Les sols sont constitués de dépôts alluviaux très variés : formations sableuses, formations argileuses et formations intermédiaires. Cependant trois grands types de sols sont plus représentés, sous l'appellation vernaculaire suivante :

Danga : sols ocres, sablo-limono argileux avec concrétions ferrugineuses 56 %

Dian : sols bruns argileux ou argilo-limoneux 25 %

Moursi : sols noirs très argileux (50 % d'argile) 10 %

L'aptitude des sols à la riziculture est perçue différemment par les colons en fonction de la conduite qu'ils adoptent : culture pluviale ou culture préirriguée. Ainsi les sols très argileux sont plus difficiles à travailler mais résistent mieux à la sécheresse qui peut suivre le semis.

Cependant, les études du projet BEAU ont permis de mieux comprendre le comportement général des sols aux différents stades de la culture.

- La percolation est négligeable

En fin de saison sèche, la nappe phréatique est à 1,5 m en dessous du niveau du sol. Selon les cas il faut entre 150 et 300 mm pour réhumidifier complètement le profil cultural.

Les pluies apportent cette quantité dans le courant de Juillet (ce qui autorise la culture pluviale, mais avec des risques considérables de retard de semis).

X - La préirrigation est mal conduite

En théorie, la simple réhumidification du profil cultural est suffisante pour faire les labours. Dans la pratique la préirrigation entraîne la saturation complète de sols et... du réseau de drainage, ce qui oblige les colons à attendre le réessuyage du sol dû à la simple évaporation (trois semaines).

Pour éviter ce gaspillage, il faudrait trois conditions :

- un planage parfait
- des petites parcelles compartimentées
- un tour d'eau rigoureux sur partiteurs et arroseurs.

X - Le drainage déficient pose des problèmes à trois époques

* Premiers jours après les semis : risque d'asphyxie.

Il faudrait évacuer l'eau excédentaire en cas de pluie abondante (une fois tous les 7 ans : 70 mm en 24 heures).

* Période de tallage : risque de faible tallage.

Il faudrait aussi évacuer l'eau excédentaire en cas de pluie abondante (une fois tous les 7 ans : 100 mm en 24 heures).

* Période de maturation - prérécolte : risque de perte.

Il faudrait évacuer le surplus d'eau en 5 jours.

Dans l'état actuel du réseau, les trois risques sont importants mais variables selon les périmètres.

Les difficultés d'irrigation rencontrées par les colons sont très importantes ainsi que le confirme notre enquête quantitative. 35 % des colons interrogés trouvent l'irrigation "pas facile" et 66 % éprouvent des difficultés dont l'origine est la suivante :

- 35 % : problèmes de drainage
- 15 % : problèmes de buttes et bas-fonds
- 15 % : problèmes généraux de maîtrise de l'eau.

3 - LA RIZICULTURE EN CASIERS EST POUR LES COLONS DE L'OFFICE DU NIGER UNE ACTIVITE PARMI D'AUTRES

- La polyactivité agricole est générale

Aux 37 000 hectares cultivés dans les casiers "officiels" de l'Office du Niger il faut ajouter quelques milliers d'hectares de hors casiers, d'importantes superficies de culture sèche, l'exploitation des parcours par le élevage bovin, ovin et caprin et la pratique de culture maraîchère de saison.

Notre enquête quantitative montre que la grande majorité des colons exerce plusieurs activités agricoles, et parfois toutes celles qui sont signalées ici.

* Les parcelles hors casier sont situées sur les pourtours des casiers et leur irrigation s'effectue le plus souvent à partir du réseau de drainage dont on a souligné le caractère peu efficace. Le hors casier est soumis à redevance par l'Office du Niger (240 Kg de riz paddy par hectare) mais en réalité l'Office apprécie très mal les superficies et ceux qui les exploitent. Selon les estimations, la superficie hors casier varierait entre 4 et 10 000 ha. La culture la plus pratiquée est le riz mais elle comporte des risques en cas de non engorgement suffisant du drain. On a noté divers cas où, pour s'assurer d'un niveau élevé dans le collecteur, des colons avaient tout simplement édifié un "bouchon". Dans l'enquête quantitative on note que 45 % des colons du Kala supérieur déclarent disposer d'au moins une parcelle hors casier.

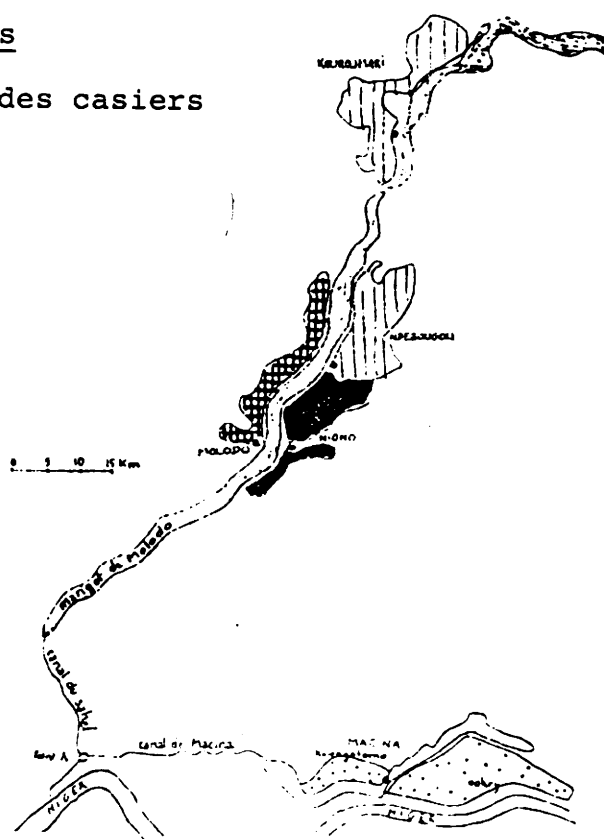
* Les cultures sèches, dont la principale est le mil, ont souffert ces dernières années de la sécheresse. Certains colons ont abandonné provisoirement leurs champs, tandis que d'autres tentent toujours d'obtenir une récolte. La motivation est liée à la préférence alimentaire pour le mil et à la sécurité d'un apport complémentaire peu exigeant en travail (mais impliquant des déplacements importants, les champs de mil étant éloignés des habitations et des parcelles irriguées). Il ressort de l'enquête quantitative sur le Kala supérieur que 35 % des colons disposent d'au moins une parcelle de culture sèche (le plus souvent du mil) située parfois à plusieurs kilomètres de leur village.

* Selon cette même enquête 65 % des colons pratiquent le maraîchage irrigué sur une superficie variant de quelques ares à parfois d'un hectare. Les cultures maraîchères autorisées par l'O.N. ouvrent 632 hectares selon l'estimation du projet GEAU avec la répartition suivante selon les zones :

	MACINA	NIONO	MOLODO	NDEBOUGOU	KOUROUMA	TOTAL
Superficie maraîchère (ha)	22,4	313	99	98	100	632
% superficie casier	0,4	4	1	1	1	1,7

Importance des jardins

- 4 % superficie des casiers
- ▨ 1,5 % à 2 %
- ▧ 1 %
- ▩ < 0,5 %



A ces superficies "officielles" recensées par l'O.N. s'ajoutent des parcelles maraîchères hors casiers.

C'est dans les villages proches du Centre de Niono que l'on trouve le plus de jardins maraîchers.

Les cultures principales sont l'oignon (47 %), la tomate (15 %), la patate douce (14 %), le tabac (8 %), l'ail (6 %) et le gombo, manioc, chou, laitue et aubergine.

Le maraîchage concerne tous les membres adultes d'une famille qui disposent d'une micro-parcelle. Il convient de distinguer à l'intérieur des superficies maraîchères les champs individuels (jonforo) et les champs collectifs (foroba). Dans le premier cas, hommes et "cadets" se partagent les lots maraîchers alloués aux chefs d'exploitation, ils en gardent le produit qu'ils vendent sur le marché. En ce qui concerne les parcelles maraîchères exploitées en foroba, aînés, cadets et femmes les exploitent en commun, le produit étant géré comme les autres biens collectifs par les chefs de famille.

Appliqué au maraîchage, le terme "contre-saison" ne veut pas dire grand chose quand on sait que la récolte et le battage du paddy dure plusieurs mois. La saison maraîchère dure 4 à 5 mois de Septembre à Janvier-Février.

Le maraîchage est une activité concurrente de la riziculture, accusée de drainer une grande partie des engrais destinés au riz. Selon certains chefs de famille, l'activité rizicole ne constituerait même bien souvent qu'une couverture de l'activité maraîchère. Certaines grandes familles tirent effectivement d'importants revenus des ventes d'oignons, d'ail, de pommes de terre, de tomates..., mais d'autres unités familiales, plus réduites, sans revenu monétaire rizicole, exercent le maraîchage dans le but d'obtenir quelques revenus nécessaires aux frais courants qu'elles ne peuvent couvrir par la riziculture.

Le maraîchage n'est pas soumis au versement d'une redevance eau à l'Office du Niger et c'est en cela qu'il peut constituer une source de revenu quasiment net de frais, ce qui est particulièrement appréciable pour les plus démunis.

Le développement du maraîchage permet aussi de fixer au village certains jeunes à cause des revenus qu'ils en tirent.

* Des activités para-agricoles sont également pratiquées par près de la moitié des colons (46 % selon notre enquête), ce sont des activités de type différent :

- des activités liées à la simple vente de force de travail :

Il s'agit du manouvragisme journalier ou saisonnier très souvent pratiqué par les petites familles au profit des détenteurs de grandes superficies (par 12 % des colons selon notre enquête quantitative).

- des activités de transformation ou de commercialisation nécessitant un capital

Une forte minorité de colons sont artisans ou commerçants (19 %). D'autres, en prenant en charge la culture des "divers" (fonctionnaires ou commerçants disposant d'une attribution foncière annuelle) se comportent comme des "entrepreneurs agricoles" (4 %). Ils peuvent aussi intervenir ponctuellement chez d'autres colons ne disposant pas de boeufs de travail.

- Enfin des activités extérieures à la zone de l'Office du Niger peuvent être exercées par des membres de la famille et apporter un revenu supplémentaire (emplois urbains). 50 % des familles ont eu au moins un membre migrant temporairement ou définitivement depuis 5 ans. Mais les apports réels des migrants dans les revenus des exploitations n'ont pas pu être estimés.

III - MILIEU SOCIAL

1 - Régime d'exploitation des terres : statut précaire du colon

Le régime d'exploitation des terres à l'Office du Niger a toujours été un sujet controversé.

Pendant la période coloniale, les terres ont été déclarées vacantes et sans maître, relevant par conséquent du domaine privé de l'Etat (Décret du 15 Novembre 1935, régissant les domaines en A.O.F.). Elles furent donc immatriculées au nom de l'Etat français et confiées en gérance à l'Office du Niger.

En 1955, les textes ont prévu d'attribuer au colon, après 10 ans d'exploitation probatoires un titre d'occupation inaliénable : "Les exploitants ayant cultivé sans interruption pendant 10 années leurs lots agricoles et satisfait aux charges et obligations stipulées aux articles 9 et 10 du présent Arrêté, sont agréés comme colons et reçoivent un titre d'occupation permanente délivré par le Gouverneur du Soudan français ... Le titre d'occupation permanente est incessible et inaliénable".

Mais ces dispositions ne furent jamais appliquées. Toute idée de donner aux colons un certain droit sur la terre a disparu de tous les nouveaux textes adoptés après l'Indépendance, (contrat général, contrat annuel d'exploitation, statuts O.N. promulgués par le Décret n° 108 P.G.-R.M. du 2 Septembre 1971 complété par le Décret n° 60 P.G.-R.M. du 21 Mai 1973 portant organisation de la gérance des terres irriguées).

La Direction actuelle de l'Office du Niger affirme vouloir entreprendre un certain nombre d'actions en vue d'améliorer ses rapports avec les exploitants, parmi lesquelles l'assouplissement de la tenure foncière et la sécurisation des droits d'exploitation.

Quoiqu'il en soit, dans l'état actuel, la situation foncière des colons est très variable. La taille de l'exploitation va de 4 à 40 hectares. Sa situation par rapport au réseau hydraulique (et donc la qualité de la maîtrise de l'eau) et sa stabilité dépendent en particulier de l'ancienneté de l'installation, de la position sociale de la famille et de ses liens avec l'encadrement. Les mutations, les réattribution de parcelles continuent d'être pratiquées par l'encadrement, avantageant certains au détriment d'autres. Ces pratiques ont bien évidemment des répercussions sur l'entretien de la parcelle.

X 2 - Critères d'admission à l'Office du Niger de plus en plus sélectifs

Le candidat à la colonisation doit adresser une demande à la Direction Générale de l'Office du Niger comportant tous les renseignements permettant de l'identifier et de connaître la composition de sa famille. L'admission à l'Office du Niger se fait en fonction des critères suivants : nombre de travailleur homme (1) (hommes de 15 à 55 ans) et possession d'un équipement de base

(1) Les femmes ne sont pas comptabilisées comme travailleur.

(1 charrue, 1 herse, 2 boeufs de trait). Depuis environ trois ans, l'Office du Niger n'a plus les moyens d'équiper les colons. Seul le projet ARPON (financement néerlandais) fournit l'équipement aux exploitants installés sur ses périmètres. On notera donc que le véritable critère réside, à l'heure actuelle, dans la possession de l'équipement complet. Ceci pousse un bon nombre de candidats à faire de fausses déclarations d'équipement quitte à devoir louer, ensuite, le matériel agricole des colons mieux équipés.

3 - Contrat théorique et son application déficiente

Le colon est lié à l'Office du Niger par un contrat annuel d'exploitation assorti d'un contrat général établi en référence à l'Arrêté ministériel n° 25 du 31 Décembre 1955 et qui tient lieu de cahier des charges. Le contrat annuel est renouvelable par tacite reconduction sous préavis de 3 mois de l'une ou l'autre des parties.

Outre l'attribution de casier (2 ha/T.H.), d'un lopin de terre pour les cultures maraîchères et traditionnelles, de crédit à l'équipement (boeufs de labour, charrue, herse), l'Office du Niger a des obligations précises vis-à-vis du colon. Il doit notamment :

- lui construire une maison sur la base d'une pièce de 3,80 m, en matériaux du pays, pour deux personnes et demi,
- lui fournir des vivres (brisure fine ou paddy) pendant la première année,
- l'approvisionner en semences en raison de 120 Kg/ha pour les premières emblavures et en engrais minéraux selon la norme de 50 Kg d'urée et 75 Kg de phosphate d'ammoniaque pour un hectare. L'équipement est remboursable en trois annuités à l'exception du Projet ARPON (5 annuités). Les intrants agricoles sont remboursés en fin de campagne.

En échange, l'Office exige du colon :

- le respect du calendrier cultural,
- une redevance de 400 Kg de paddy/hectare au titre de la taxe d'eau et des frais d'encadrement,
- une prestation de battage de 120 Kg/tonne battue, ce qui représente 12 % de la production.

Il lui est laissé théoriquement 250 Kg de paddy par tête pour l'auto-consommation familiale.

La description théorique des clauses du contrat ne doit masquer la réalité de son application. En effet, l'Office du Niger n'est plus en mesure d'assurer l'équipement des colons (mis à part le Projet O.N.-ARPON (1) : le

(1) Depuis que l'Office du Niger n'équipe plus les colons, le nombre d'artisans (forgerons), fabricants de charrues, d'outillages divers et de pièces de rechange s'accroît considérablement dans les villages.

lot potager n'est plus attribué dans le cadre des nouvelles installations. Les colons doivent de plus en plus souvent construire eux-mêmes leurs cases d'habitation. Enfin, l'approvisionnement en engrais est défaillant et inégal selon les secteurs et il est maintenant réservé aux seuls colons ayant obtenu un rendement égal ou supérieur à 1,5 T/ha l'année précédente.

4 - Installation des colons : le rythme ne répond pas à la demande

Les premiers recrutements de colons furent opérés de façon autoritaire surtout en pays mossi (Haute-Volta) et minyanka (Koutiala dans l'actuel Mali) par la puissance coloniale, avec le concours actif de certains chefs de canton soucieux de se débarrasser des éléments "indésirables" de leur société.

La propagande venait appuyer l'arbitraire. Il y eut cependant des installations volontaires de population des zones de culture sèche des régions de Ségou, Sikasso, dans une mesure moindre de Mopti et Bamako.

A l'heure actuelle, sur une population totale de 67 000 personnes la répartition ethnique (1) est celle qui suit :

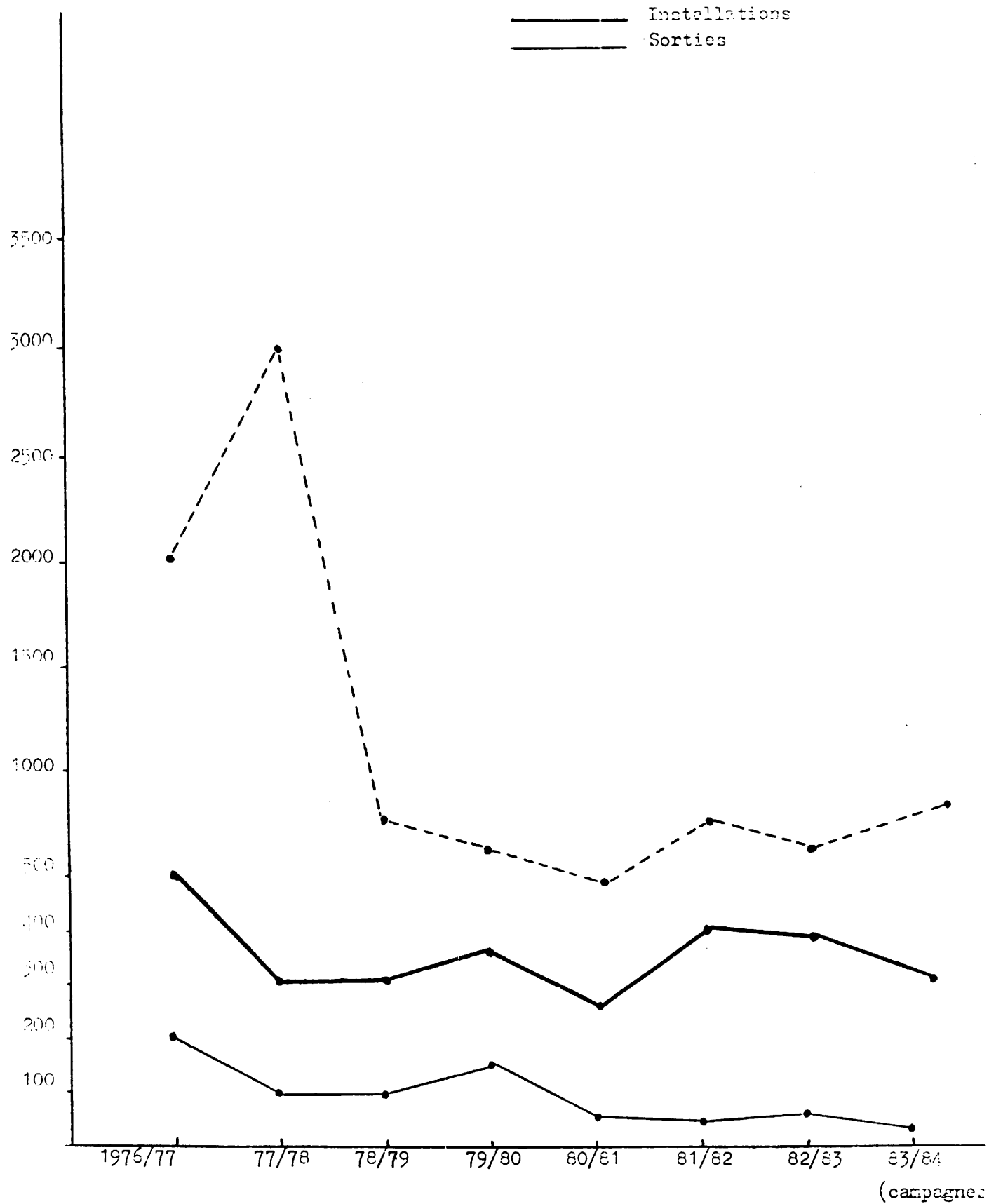
Bambara (Ségou, San, Bamako, Sikasso)	48 %
Minyanka (Koutiala, San)	20 %
Mossi (Haute-Volta)	9 %
Samogho (Haute-Volta)	2 %
Peulh (Ségou, Mopti)	7 %
Divers	14 %

Le graphique de la page suivante rend compte de l'évolution des demandes, des installations et des départs de l'Office du Niger.

(1) Pour plus de détails, voir tableau en annexe.

Effectifs

----- Demander d'entrée
 ——— Installations
 ——— Sorties



Source : statistiques du Bureau du Paysannat - Segou - Office du Niger.

La forte période de demande d'entrée en colonisation de 1976/77/78 pourrait correspondre, avec un certain retard, aux effets de la sécheresse des années 1977/78. période durant laquelle des villageois des zones sèches se sont "rabattus" sur l'Office du Niger. Face à une telle demande sociale d'intégration, l'Office du Niger n'a pas fondamentalement modifié son attitude vis-à-vis de la sélection des colons et n'a donc pas répondu à cette demande. En effet, la Direction de l'Office du Niger, n'est plus en mesure de fournir l'équipement aux candidats. Les critères de sélection deviennent la possession de l'équipement de traction et l'importance de la famille. Il va de soi que les pauvres des zones sèches sont exclus d'office.

5 - Départs de colonisation et évictions en baisse

Les sorties de colonisation procèdent de quatre causes : la démission (volontaire), l'éviction, le décès du chef de famille et les fuites (généralement pour échapper à un endettement excessif).

On peut voir sur le graphique de la page 60 une tendance générale à la baisse des départs de l'Office du Niger.

Lorsque l'exploitant ne respecte pas les termes du contrat, son éviction est prononcée au 31 Mars au plus tard. Le contrat annuel d'exploitation est dénoncé par le Directeur Général de l'Office qui en informe le Chef de la circonscription administrative intéressée.

6 - Le statut "divers"

Outre l'attrait qu'il exerce sur les paysans des zones sèches, le colonat intéresse souvent fortement les fonctionnaires de la région, en particulier ceux de l'Office du Niger, ainsi que des commerçants. Sous le statut de "divers", ceux-ci avaient "traditionnellement" accès chaque année aux terres aménagées non attribuées qu'ils faisaient travailler par la main-d'œuvre locale. Ce statut des "divers" est très controversé par les colons à tel point que le Président de la République en a remis en cause son principe. Sentant sans doute les risques que comporte l'attribution annuelle des terres, une partie des "divers" a opté pour le colonat pur et simple. Récemment dans le Foulbé, sur cent demandes d'installation, soixante-dix ont été accordées à des divers et surtout à des retraités de l'Office du Niger déjà installés. En réponse, les familles des environs des périmètres aménagés, qui n'avaient pu obtenir de terres en tant que colons parce qu'elles ne disposaient pas d'équipement, se sont installées quand même dans les cases abandonnées et sont ainsi devenus des "divers".

Les superficies détenues par ces divers sont relativement importantes : autour de Fologotama, par exemple, elles occupent environ 300 hectares, et à peu près autant autour de Niono.

En principe une taxe de 76 % de la récolte est prélevée par l'Office du Niger sur la production. Il semble qu'en fait cette taxe soit rarement prélevée. Généralement mieux équipés que les colons et disposant de salariés, les divers obtiennent souvent des rendements élevés.

CHAPITRE 4

RESULTATS GLOBAUX

I - RESULTATS PHYSIQUES GLOBAUX (zones rizicoles).

1. Les superficies cultivées dans chaque zone rizicole.

X 1.1. Etat actuel des superficies cultivées par rapport aux superficies aménagées.

L'abandon de terres aménagées représente globalement 30 % de la superficie, mais la zone du Macina est la plus touchée avec pratiquement les deux tiers des terres abandonnées. La carte ci-dessous précise la situation de chaque zone. Seules les zones de Ndebougou et Kouroumari sont faiblement touchées par l'abandon de casiers.

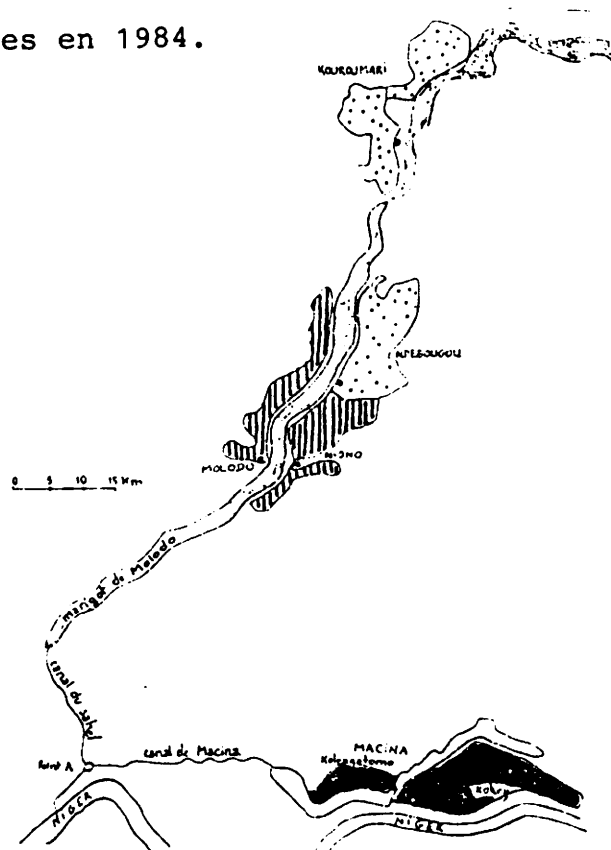
X	MACINA	NIONO	MOLODO	NDEBOUGOU	KOUROUMA	TOTAL
Superficies aménagées (ha)	14.350	10.380	7.200	10.620	11.000	53.650
cultivées (ha)	5.283	7.708	5.040	9.300	9.770	37.110
% abandonnées	63	26	30	12	12	31

Importance des terres abandonnées en 1984.

■ plus de 50 %

▨ 20 à 30 %

▤ 10 à 15 %



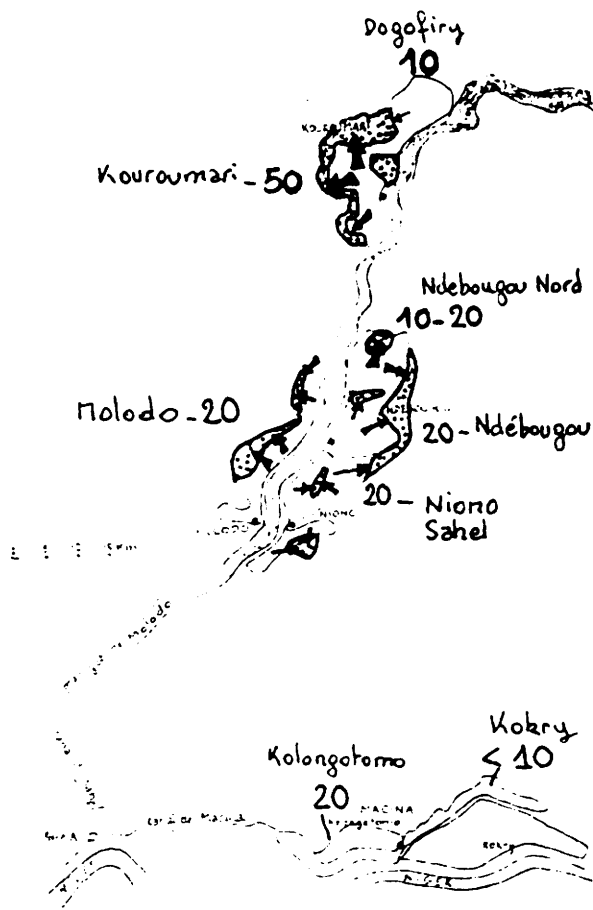
D'après données "Plan de redressement de la production rizicole. 1984".

1.2. Etat du hors-casier dans les 5 zones d'après la couverture photographique aérienne de 1975.

Haiwood a estimé dans son étude des photographies aériennes, de 1977, les superficies hors casiers à environ 10 000 hectares.

La carte ci-dessous montre l'importance relative du hors-casier dans les différentes zones. C'est surtout dans les secteurs de Diabali-Sckolo (Kouroumari) qu'on en trouve le plus.

Cependant, ces données ne précisent pas si ces superficies sont effectivement cultivées et récoltées.



Surface approximative de hors casiers (1975) par rapport à 100 ha de casiers.

Cette indication n'exprime pas la réalité du hors casier effectivement exploitée et récoltée, qui est sans doute bien moindre en 1984.

D'après données de Haiwood (1977).

D'autre part, la situation a pu évoluer entre 1975 et 1984, compte tenu des réaménagements (BIRD, ARPON) et des réfections de certains drains principaux.

Le rapport annuel 1982-83 donne d'autres indications sur le hors-casiers. Il n'y aurait que 2300 ha récoltés pour l'ensemble de l'Office du Niger. Mais selon le même rapport, ce chiffre serait sous-estimé, les colons ne déclarant pas la superficie réelle dont ils disposent.

2. Les productions et les rendements rizicoles dans chaque zone.

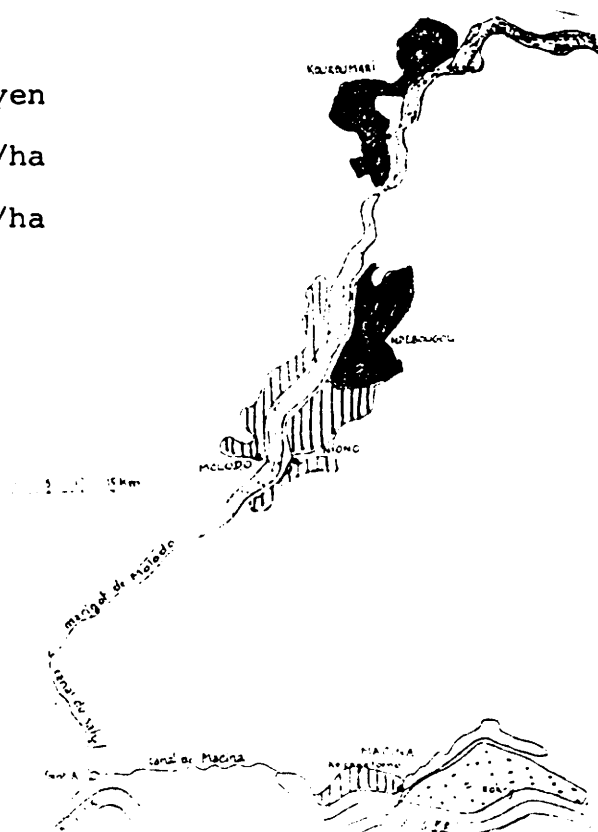
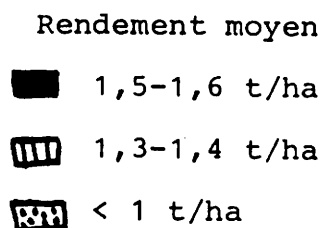
2.1. Le rendement moyen.

X 2.1.1. Le rendement en 1982/83 par secteur (1)

En 1982/83, le rendement moyen de l'O.N. n'atteignait pas 1,5 tonne de riz paddy par hectare (1). Cependant, les zones de Ndebougou et Kouroumari obtiennent un peu plus, et celui de Macina est nettement moins élevé (voir carte ci-dessous).

Zones	MACINA		NICONO		MOLODO	NDEBOUGOU	KOUROUMARI		TOTAL
Secteurs	Kokry	Kolongo	Sahel	Nicono	Molodo	Ndebougou	Kourouma	Dogofiry	
Rdt moyen 82/83	0,9	1,3	1,5	1,4	1,3	1,6	1,6	1,6	1,45

Source : Rapport annuel 1982/83.



- (1) Source : Division de l'Évaluation Agricole
- (2) Selon les pages du rapport annuel 82-83, le rendement moyen est estimé à 1,4 à 1,6 T/ha. Ce deuxième chiffre nous paraît plus conforme à la réalité (cf. analyse économique, compte paysan).

X 2.1.2. L'évolution du rendement moyen à l'Office du Niger

L'évolution du rendement en riz paddy tel que l'O.N. l'a estimé est représentée dans le graphique de la page 58. Compte-tenu du mode de calcul (estimation à partir de la collecte), il vaut mieux ne pas s'attacher à la valeur absolue, mais aux tendances.

Après une période de stangation ou de baisse des rendements de 1955 à 1968 (1,8 à 1,5 t), il y a eu une nette progression entre 1968 et 1978 (les deux tonnes seraient largement dépassées), puis depuis 1979 une chute brutale aux alentours de 1,5 T/ha. La progression linéaire des rendements de 1968 à 1978 semble suspecte par rapport aux années précédentes et aux années suivantes où l'on remarque de fortes variabilités interannuelles. Il s'agirait peut être d'une courbe idéale idéologique. De plus cette période 1968-1978 correspond à un contrôle très stricte de la production et de la commercialisation cette dernière passant de 25 000 T en 1968 à 65 000 T en 1977 grâce à une pression et une ponction très fortes et autoritaires exercées sur les paysans. Cette pression s'est relâchée à partir de 1980, d'où une baisse notable des quantités commercialisées par l'Office du Niger - et vraisemblablement une augmentation concomitante des quantités vendues auprès du commerce privé. L'O.N. explique cette baisse de la commercialisation officielle par une baisse des rendements mais la fiabilité des rendements relativement élevés des années 1970 paraît douteuse.

On verra plus loin qu'à l'intérieur de chaque zone, le rendement moyen est très variable d'un village à l'autre et que, parmi les éléments d'explication, l'état du réseau, du parcellaire et l'absence de distribution d'engrais ne sont pas négligeables.

Il n'en reste pas moins que les résultats d'ensemble sont médiocres. Dans les périmètres réaménagés (BIRD 1979-1980 et ARPON 1982-1984), les rendements moyens se situent autour de 2 T/ha, malgré le meilleur état du parcellaire et du réseau et la distribution d'engrais. D'autres éléments entrent en jeu, notamment le type d'itinéraire technique choisi par les colons en fonction de leurs objectifs vis-à-vis du riz et de leurs possibilités d'atteindre ces objectifs.

Rendement moyen estimé

Tonne paddy/ha

Evolution du rendement moyen selon l'Office du Niger
calculé à partir de la production commercialisée avec
estimation de la production totale.

2

1.5

1

1934

1940

1960

1970

1980

1984

Année

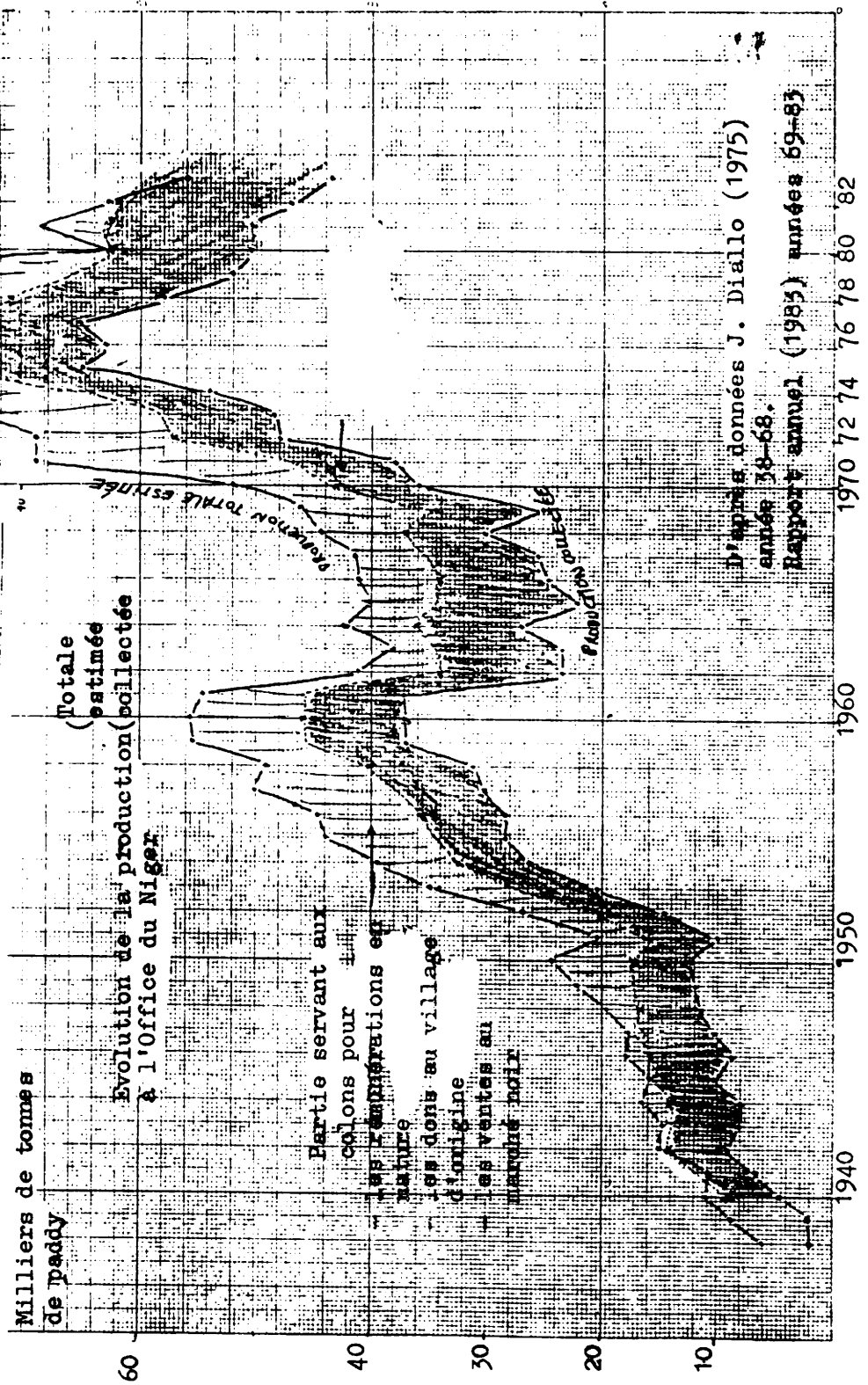
58

2.2. La production totale, la part collectée et le reste

L'évolution de la production totale et de la collecte est représentée dans le schéma de la page 60(1). Avec moins de 50 000 tonnes de production totale en 1983 et 1984, on revient à la situation de 1968-70, mais avec une population agricole qui est passée de 30 000 à plus de 60 000 personnes. La bande grisée située au-dessus de la courbe de collecte montre la part de production nécessaire à l'alimentation des familles. Le surplus hachuré correspond à l'utilisation diverse que font les colons de leur production : rémunération en nature, dons et ventes au marché noir.

Il est clair que depuis 1979/80, le surplus non commercialisé par l'O.N. ne suffit plus ni l'autoconsommation, ni aux dons, surtout si l'on prend l'hypothèse du maintien de la part de rémunération en nature. Le colonat vit donc depuis 5 ans une crise grave. Face à la pression de la demande alimentaire l'Office du Niger a dû mettre en place un système d'avances pour les vivres (brisures fines) et a chargé le Service de la Coopération de l'opération "Achat Mil" pendant la période de soudure.

-
- (1) Les chiffres de collecte et de production totale estimée proviennent des rapports annuels de l'Office du Niger.
La production totale estimée est calculée à partir de la collecte à laquelle sont ajoutées l'autoconsommation et l'estimation du fond de gerbier et des calebassées (au moment de la récolte).
La production commercialisée sur le marché privé n'est pas prise en compte dans l'estimation faite par l'O.N. de la production totale.
Notre mission estime à 6 à 7 000 tonnes cette part de la production "détournée" vers le commerce privé.



II - REVENUS RIZOCOLES VERSES PAR L'OFFICE DU NIGER AUX COLONS

En 1982-83, l'Office du Niger a versé aux colons 1,76 milliard FM de revenus. Cette somme représente la production collectée par l'Office du Niger diminuée des redevances de campagne et des remboursements des annuités. Rapportée à la population totale de colons, au nombre de travailleurs-hommes et au nombre de familles, cette somme donne les moyennes de revenus suivantes :

Moyenne par tête	28 000 FM
Moyenne par travailleur-homme	119 000 FM
Moyenne par famille	321 000 FM

Il apparaît que plus du tiers des familles (36 %) n'ont obtenu aucun revenu de l'Office du Niger après qu'elles lui aient remis leur production de paddy. La concentration des revenus est un autre fait marquant puisque 7 % des colons ont reçu à eux-seuls environ le tiers des sommes distribuées par l'Office du Niger.

En 1982-83, sur un total de 5 500 exploitations, la distribution des versements de l'Office du Niger s'est faite de la façon suivante (1) :

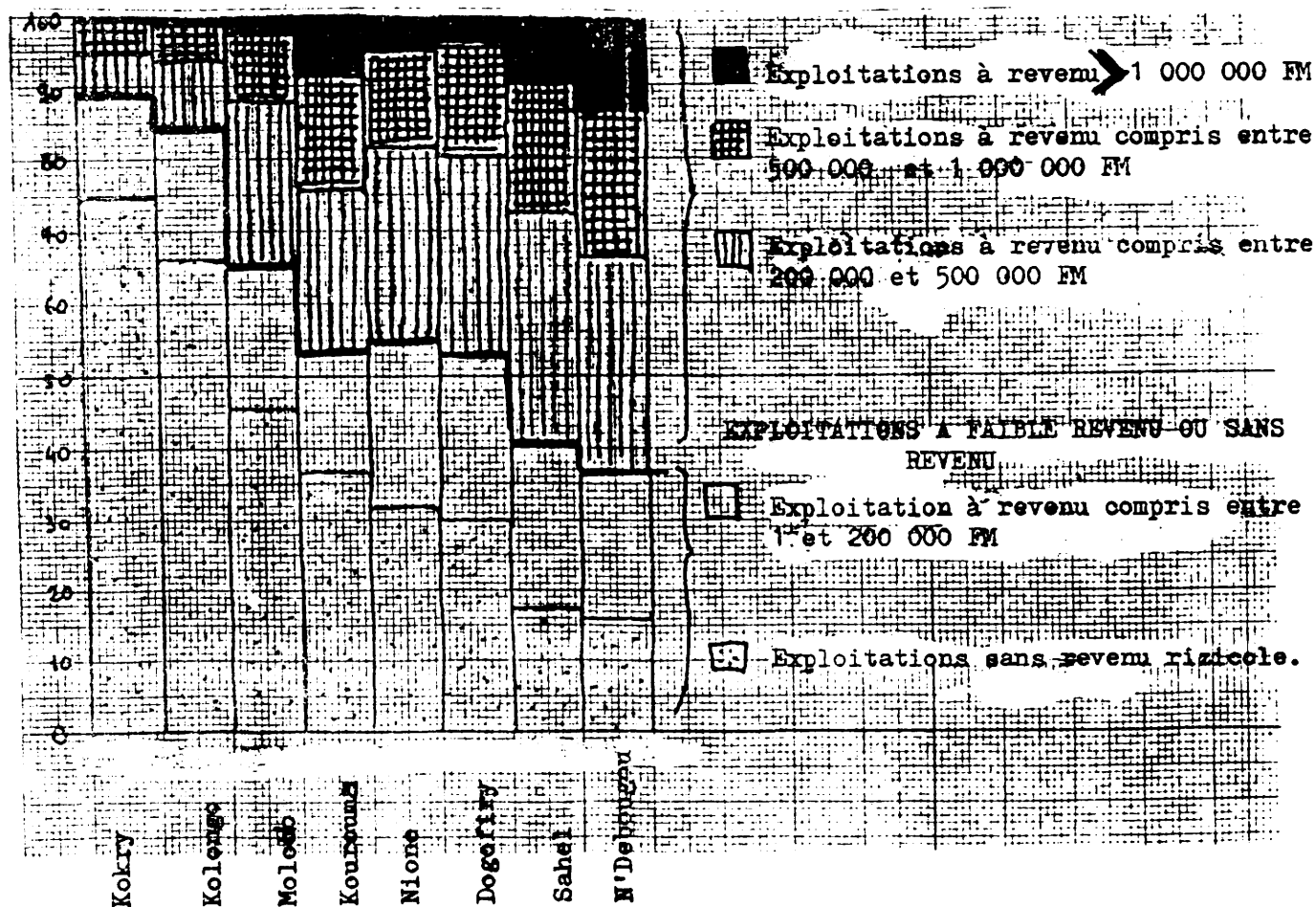
- 36 % (près de 2 000 exploitations) n'ont reçu aucun revenu
- 21 % ont reçu entre 1 et 200 000 FM
- 23 % ont reçu entre 200 000 et 500 000 FM
- 13 % ont reçu entre 500 000 et 1 million FM
- 7 % ont reçu plus d'un million FM

Les hauts revenus se situent dans trois divisions de production agricole de N'Débougou, Sahel et Kourouma et les plus bas revenus se rencontrent dans les DPA de Kolongo, Kokry, Kolongo et Molodo.

Les colons n'ayant aucun revenu monétaire, donc les plus endettés vis-à-vis de l'Office du Niger, constituent une majorité écrasante dans le Macina à Kokry (74 %) et Kolongo (66 %) et forment presque la moitié des exploitants de Molodo (47 %). Nous avons représenté en proportion chaque type d'exploitation - avec ou sans revenus monétaire - par DPA.

(1) Source : DPA - Office du Niger

Répartition des exploitations, avec ou sans revenus
pourcentage par secteur (DPA) - 1983



III ~~X~~ ENDETTEMENT DES COLONS

La dette totale comprend le cumul des dettes antérieures (les impayés des campagnes antérieures) et des dettes d'exercice (correspondant aux charges d'exploitation de la campagne : engrais, semence, redevances, éventuellement frais de labour mécanique, annuités des boeufs de labour, des charrues et des herses).

Le montant total de la dette s'élève à 749 millions FM en 1980/81 919 millions en 1981-82 et 1 milliard FM en 1982-83.

En 1982-83, l'endettement paysan de 1 milliard FM représente un endettement moyen de :

- 27 000 FM/ha
- 16 000 FM par tête
- 68 000 FM par travailleur-homme
- 184 000 FM par exploitation

Rapporté au Kg de paddy, cela fait un endettement de 229 Kg de paddy/ha.

Les graphiques de la page 55 permettent de saisir l'évolution de l'endettement global de 1979-80 à 1982-83. (On constate une progression de 33 % de l'endettement global entre 1981 et 1983, due semble-t-il à deux phénomènes distincts :

- 1/ le non-remboursement de la dette antérieure par une partie des colons et éventuellement une aggravation de leur situation ;

- 2/ l'endettement résultant du rééquipement ou de l'équipement de colons dans les périmètres du projet ARPON, pour des colons anciennement installés et pour les nouveaux arrivants à l'Office du Niger.

Pour le premier point, l'essentiel de la dette accumulée provient de la zone du Macina (58 %). La zone de Molodo, le Kouroumari et l'ensemble Niono-N'Débougou représentent 14 à 15 % chacun du montant total de la dette (graphique 66). La proposition de colons endettés varie selon les zones. Dans le Kala Supérieur, le nombre de familles endettées d'une année sur l'autre varie entre 30 et 45 % selon les villages mais cette proportion est bien supérieure dans le Macina.

~~X~~ Les causes d'endettement

La principale cause de l'endettement des paysans de l'Office du Niger réside dans l'acquisition de l'équipement (boeufs de labour, charrues, herses) et son renouvellement.

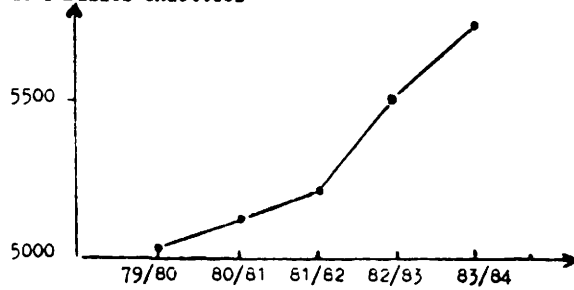
Jusqu'en 1982, deux possibilités s'offraient au colon : soit s'adresser à l'Office du Niger (remboursement en 3 annuités), soit se tourner vers un commerçant (remboursement en une annuité). Actuellement, l'Office du Niger n'est plus en mesure d'équiper les colons, exception faite du projet ARPON (remboursement en 5 annuités).

La deuxième cause d'endettement est l'approvisionnement en intrants agricoles (prêts de campagne) : semences, engrais, avances, vivres, sous-produits agricoles (son et farine de riz, graines de coton), prestations de service (labour mécanique, pulvérisage...).

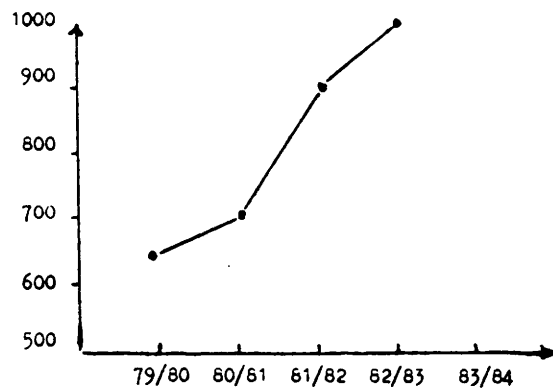
En troisième position on trouve la redevance due à l'Office du Niger. Identique pour tous, elle ne tient pas compte de l'état variable du réseau hydraulique, ni des dégâts causés par des facteurs externes (oiseaux, prédateurs), ni du niveau des rendements.

EVOLUTION DE L'ENDETTEMENT GLOBAL A L'OFFICE DU NIGER

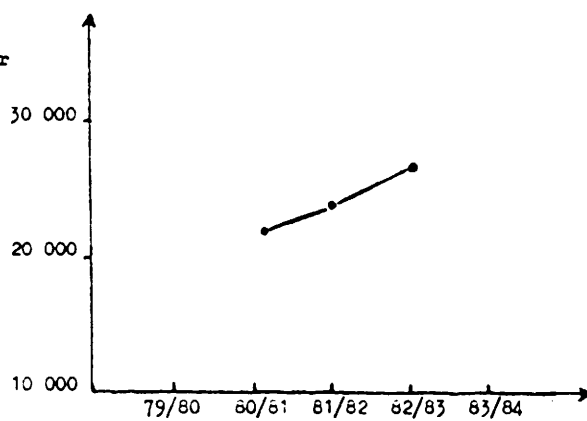
Nombre de familles endettées



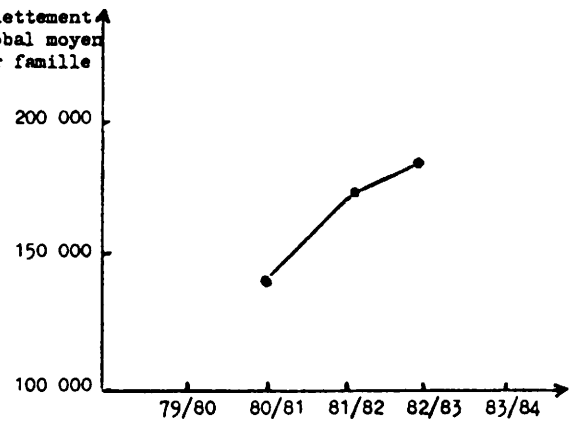
Endettement global en millions FM

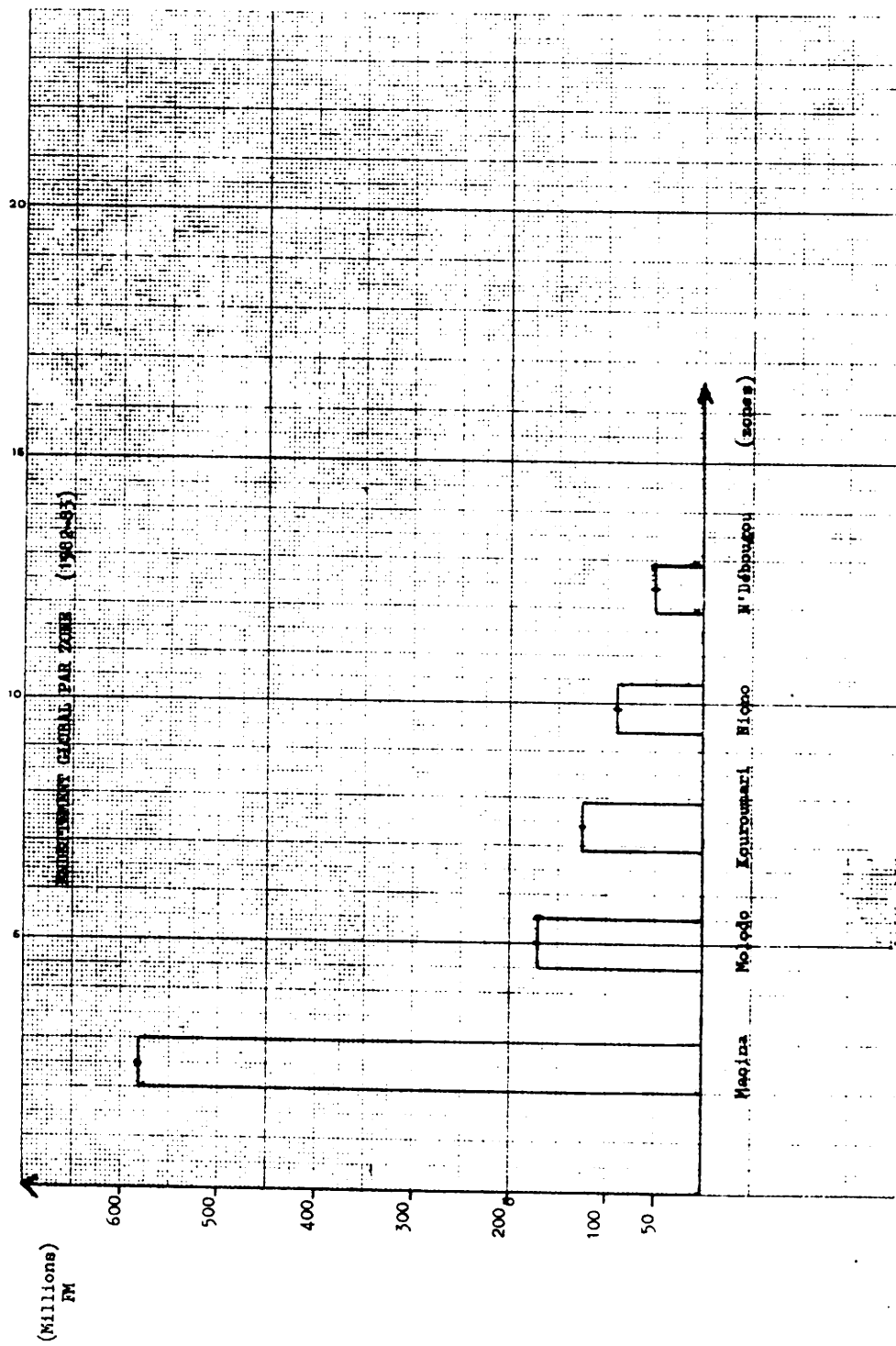


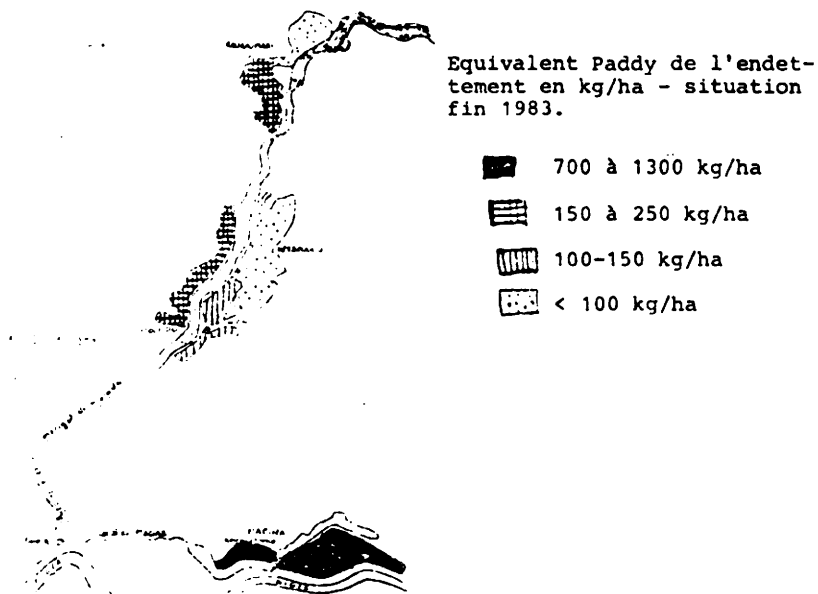
Endettement global par hectare casier



Endettement global moyen par famille







La carte ci-dessus montre l'équivalent de l'endettement en kilogramme de riz paddy par hectare. La zone de Macina subit une pression extrêmement forte de l'endettement avec plus de 700 Kg/ha. Or, le rendement dans cette zone comme nous l'avons vu, est de l'ordre de 900 à 1300 Kg/ha). Dans les autres zones, la pression de l'endettement est moins forte, mais inégalement répartie entre les familles.

SYNTHESE DES INDICATEURS DE RESULTATS PHYSIQUES
A L'OFFICE DU NIGER

Définition des indicateurs chiffrés

Superficie abandonnée :	ha abandonnés/ha (casiers aménagés)
Hors casier :	ha hors casier/ha casiers
Jardin :	ha jardin/ha casiers
Rendement moyen :	T/ha
Endettement :	équivalent Kg riz paddy/ha casiers

KOUROUMA

Superficie abandonnée : faible (10 %)
Hors-casier : très important (50 %)
Jardins : faible (1 %)
Rendement riz : fort (1,6 %)
Endettement important (150 à 200)
% expl. sans revenu : fort (1/3)
% expl. à revenu élevé : fort (9 %)

DOGOFIRY

Superficie abandonnée : faible (10 %)
Hors casier : faible (10 %)
Jardins : faible (1 %)
Rendement riz : fort (< 1,6)
Endettement : faible (< 100)
% expl. sans revenu : fort (30 %)
% expl. à revenu élevé : moyen (5 %)

MOLODO

Superficie abandonnée : fort (25 %)
Hors casier : important (25 %)
Jardins : important (1,5 à 2 %)
Rendement riz : moyen (1,3)
Endettement : important (150 à 250)
% expl. sans revenu : très fort (50 %)
% expl. à revenu élevé : faible (3 %)

N'DEBOUGOU

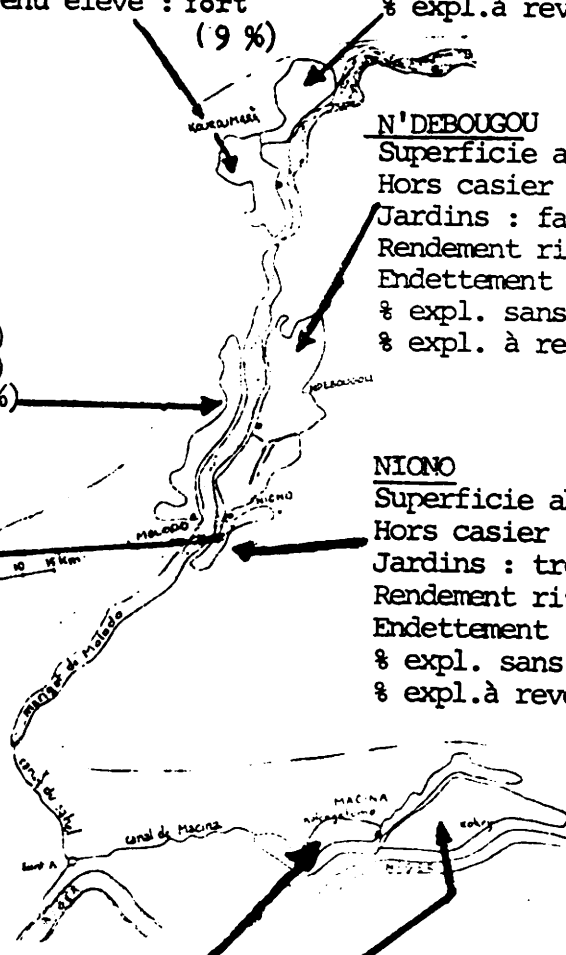
Superficie abandonnée : faible (10 %)
Hors casier : moyen (15-20 %)
Jardins : faible (1 %)
Rendement riz : fort (1,6)
Endettement : faible (< 100)
% expl. sans revenu : faible (15-20 %)
% expl. à revenu élevé : fort (13 %)

SAHEL

Superficie abandonnée : fort (25 %)
Hors casier : important (25 %)
Jardins : très important (4 %)
Rendement riz : moyen (1,5)
Endettement : faible (< 100)
% expl. sans revenu (15-20 %)
% expl. à revenu élevé : fort (10 %)

NICNO

Superficie abandonnée : fort (25 %)
Hors casier : important (25 %)
Jardins : très important (4 %)
Rendement riz : moyen (1,4)
Endettement : moyen (100 à 150)
% expl. sans revenu : fort (30 %)
% expl. à revenu élevé : moyen (5 %)



KOLONGOTOMO

Superficie abandonnée : très fort (> 50 %)
Hors casier : important (25 %)
Jardins : très faible (0,5 %)
Rendement riz : moyen (1,3)
Endettement : très important > 700
% expl. sans revenu : très fort (75 %)
% expl. à revenu élevé : très faible (< 2 %)

KOKRY

Superficie abandonnée : très fort (50 %)
Hors casiers : faible (< 10 %)
Jardins : très faible (0,5 %)
Rendement riz : très faible (0,9 %)
Endettement : très important > 700
% expl. sans revenu : très fort (75 %)
% expl. à revenu élevé : très faible (< 2 %)

Afin de mieux comprendre les facteurs qui expliquent ces résultats d'ensemble médiocres, il était nécessaire de connaître la place de l'activité rizicole dans les systèmes de production et d'identifier les objectifs que se fixent les colons ainsi que les moyens, contraintes et les atouts dont ils disposent pour réaliser ces objectifs.

Pour répondre à ces questions, une enquête a été réalisée auprès d'environ 270 colons dont les résultats sont donnés dans le chapitre suivant consacré à l'analyse des systèmes de production.

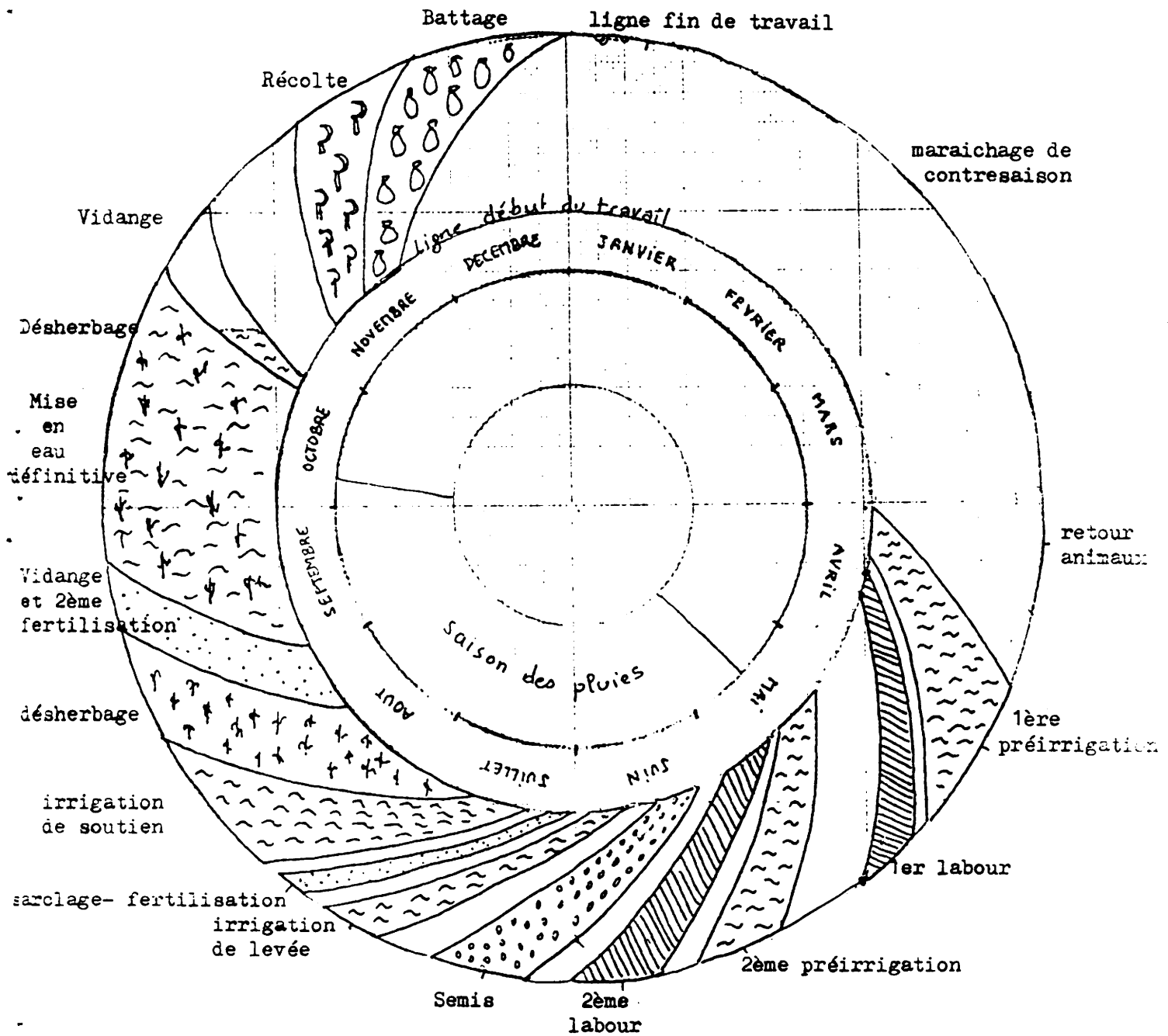
CHAPITRE 5ANALYSE DES SYSTEMES DE PRODUCTION

cas du Kala Supérieur
(zones de Niono, Nédougou et Molodo)

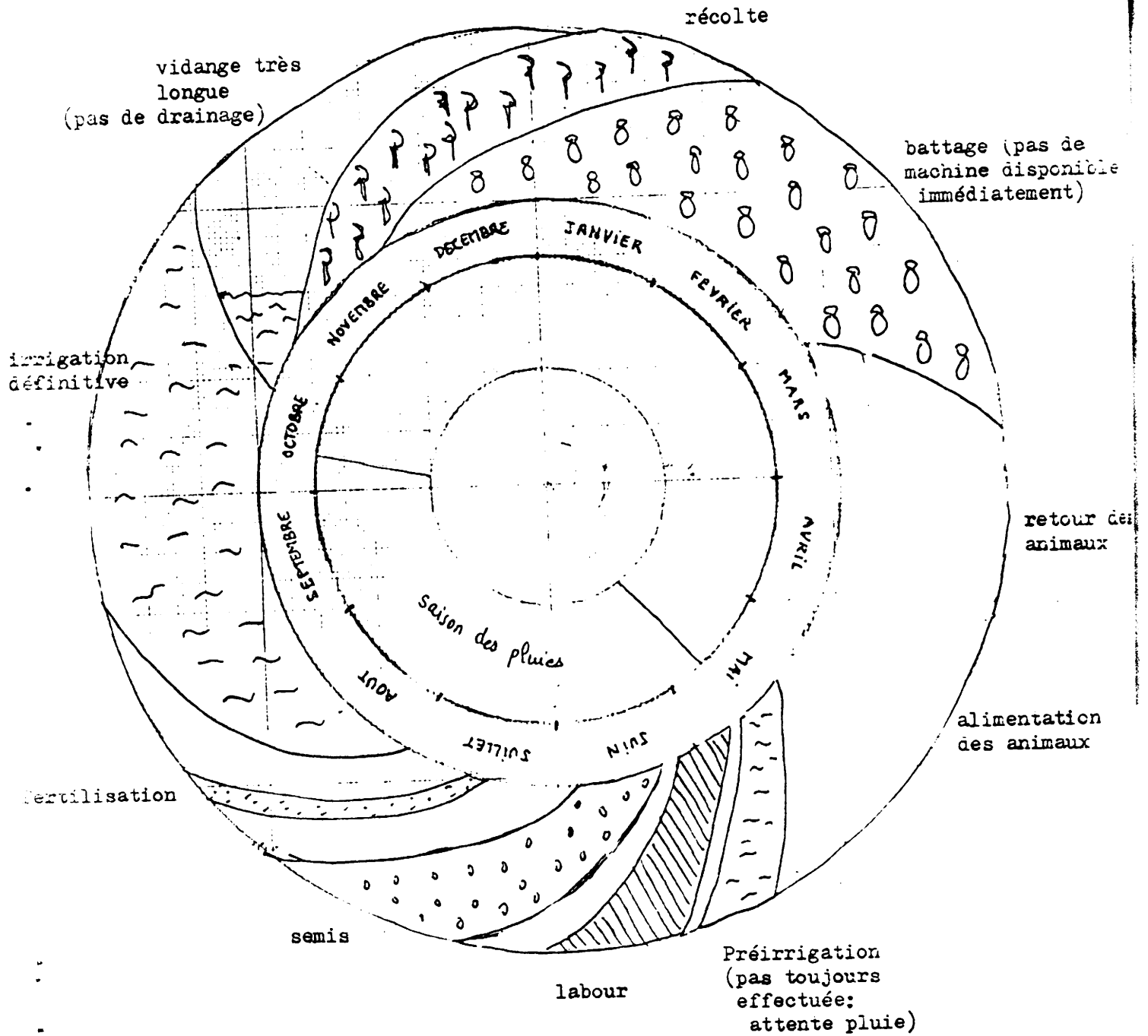
PRELIMINAIRE

Pour mieux comprendre les résultats des exploitations de l'Office du Niger, il faut souligner le décalage dans le temps existant entre l'itinéraire technique de référence (schéma du calendrier cultural de référence) et la pratique usuelle des colons (schéma du calendrier cultural réel).

Calendrier culturel de référence
(optimum de réalisation)



Calendrier culturel réel



Principaux facteurs d'élaboration du rendement

Les principaux éléments à retenir sont les suivants :

- 1) la préirrigation et la labour ont pour fonction essentielle le contrôle des adventices. Ils supposent une certaine maîtrise de l'eau, l'efficacité du réseau de drainage et la disposition d'une force de traction animale suffisante.
Dans la majorité des cas, ces conditions ne sont pas réunies.
 Dans les années de pluviométrie normale, le profil cultural est réhumidifié et la culture peut être conduite sans irrigation.
- 2) La photopériodicité des variétés utilisées entraîne une maturation quasi indépendante de la date de semis. Mais un retard des semis entraîne une baisse des rendements.
- 3) L'irrigation de levée assure un démarrage régulier de la culture à condition de maîtriser la lame d'eau. Si le réseau de drainage est déjà saturé, l'arrivée d'une pluie peut être préjudiciable.
- 4) On peut difficilement fertiliser deux fois par suite de l'impossibilité de vidanger. Les variétés ont d'ailleurs d'assez faibles réponses aux engrais (plus une sensibilité à la verse).
- 5) La vidange avant récolte prend trop de temps et le système de battage de l'O.N. entraîne des retards considérables dans le battage.

Dans la suite de l'étude, nous avons choisi pour définir la qualité de l'itinéraire technique les conventions suivantes :

Un itinéraire "intensif" suit le modèle de référence avec : deux préirrigations et labours, l'irrigation de levée, les semis avant le 15 Juillet et la dose d'engrais recommandée.

Un itinéraire très "extensif" est une culture conduite comme une culture pluviale.

INTRODUCTION

Aperçu sur la méthode de recueil et de traitement de l'information

Pour comprendre dans le détail la conception, la réalisation et le traitement des données de l'enquête, il est conseillé de se reporter aux annexes. Nous ne signalons ici que les points essentiels de méthode, liés à l'objectif fixé, celui-ci étant de comprendre la place de la riziculture dans les systèmes de production des colons et leurs réponses à l'objectif de productivité ou d'intensification de l'Office du Niger.

L'enquête comporte une quarantaine d'indicateurs sur la structure de l'exploitation (famille - terre - outils) sur son fonctionnement (éléments d'itinéraire technique), sur ses résultats (rendement, revenu, endettement) sur ses autres activités, sur les difficultés rencontrées ainsi que sur les souhaits d'amélioration de l'exploitant.

L'échantillonnage a été réalisé à deux niveaux :

1er niveau : le choix de partiteurs où les rendements moyens sont faibles, moyens ou relativement élevés, ceci étant corrélés en première hypothèse à l'état de dégradation du réseau d'irrigation et de drainage.

2ème niveau : sondage de 20 % des colons sur les partiteurs choisis.

Cette méthode permet ensuite un traitement différencié de groupes d'exploitation appartenant à un ensemble de partiteurs plus ou moins dégradés.

Trois grands groupes ont été ainsi définis :

- Groupe "BONZO" : partiteurs où les rendements moyens sont supérieurs à la moyenne de 1,5 T/ha.
- Groupe "MOYZO" : partiteurs où les rendements sont situés autour de la moyenne.
- Groupe "FAIZO" : partiteurs où les rendements sont inférieurs à la moyenne.

La liaison avec l'état du réseau a été vérifiée grâce aux déclarations des enquêtes sur les facilités et difficultés d'irrigation.

INDICATEURS SUR L'ETAT DU RESEAU	GROUPES		
	FAIZO (84 exploit. enquêtées)	MOYZO (60 exploit. enquêtées)	BONZO (81 exploit. enquêtées)
Difficultés d'accès à l'ir- rigation	44 %	35 %	29 %
Difficultés rencontrées :			
- seulement des problèmes de drainage	22 %	48 %	26 %
- des problèmes de buttes et de bas-fonds	11 %	15 %	15 %
- un problème global de maîtrise de l'eau	29 %	10 %	5 %

Les difficultés d'accès à l'irrigation sont plus fortes dans le groupe FAIZO que dans celui de BONZO, ce qui confirme l'hypothèse initiale : le rendement moyen du partiteur reflète l'état du réseau. Parmi les difficultés rencontrées au cours de l'irrigation, c'est dans FAIZO que se pose le problème le plus grave de la maîtrise de l'eau, tandis que dans MOYZO les problèmes de drainage dominent largement.

Les partiteurs correspondants à chaque groupe sont les suivants (voir carte) :

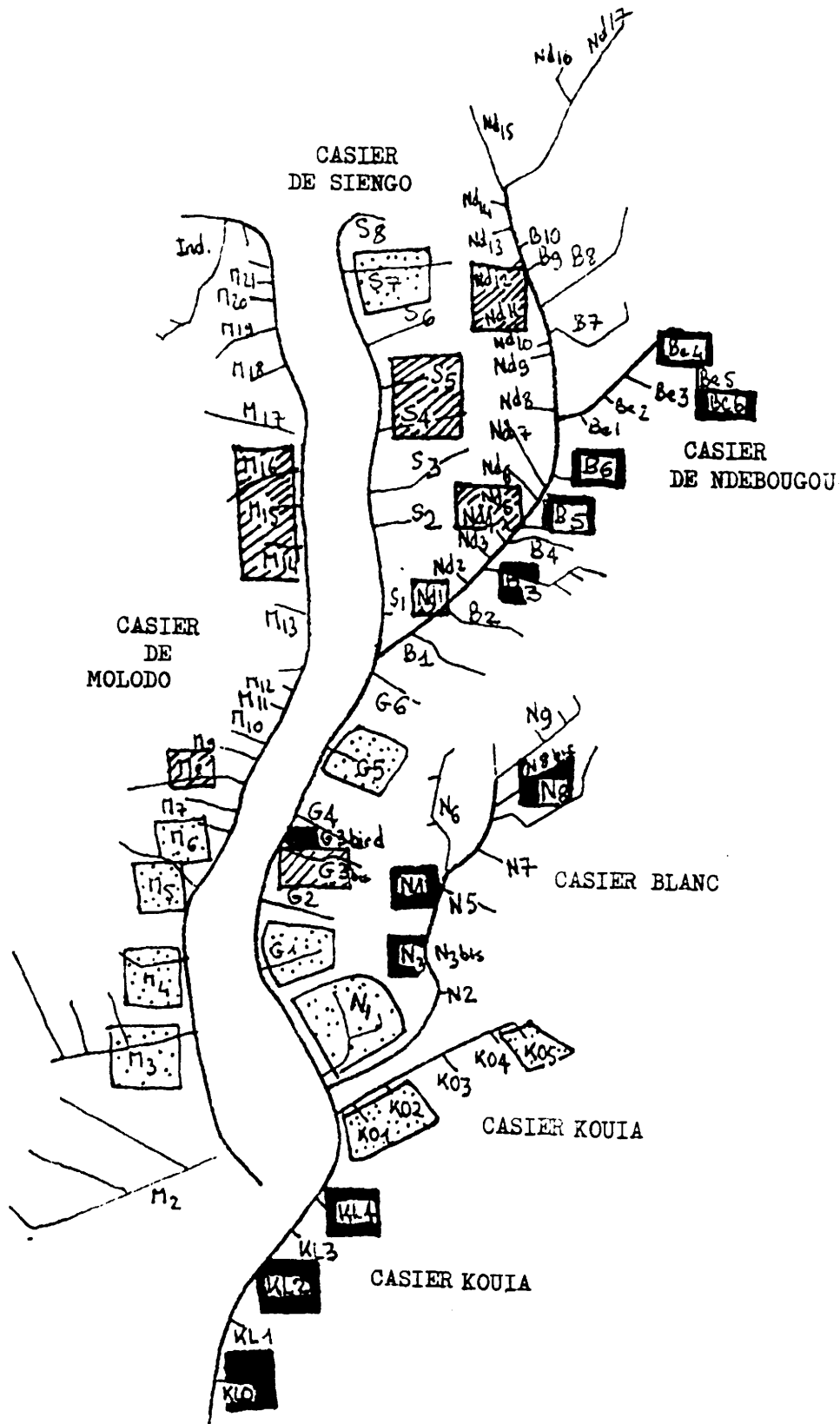
	FAIZO	MOYZO	BONZO
Système du Kouia	K01 K02 K05		
Système KI			K10 KL2 KL4
Système Schel-Retail	N1		N3 N4 N6bis N8 N8bis
Système Gruber	G1 G5	G3	G3 Bird
Système N'Débougou rive droite			B3 B5 B6 Be4-6 (1)
Système N'débougou rive gauche		Nd1,4,5,11,12	
Système Siengo	S7	S4 S5	
Système Molodo	M3 M4 M5 M6		

(1) Les enquêtes du groupe B3 B5 B6 n'ont pu être traitées.

Les partiteurs réhabilités par la BIRD (1979-80) et le projet ARPON (1982-84) sont situés dans le groupe BONZO.

SCHEMA DES PARTITEURS
DU KALA SUPERIEUR

SITUATION DES PARTITEURS OU 20 % DES COLONS ONT ETE ENQUETES



I - DEUX NIVEAUX D'ANALYSE

11 - Premier niveau d'analyse : comparaison des groupes de partiteurs FAIZO, MOYZO, BONZO

- Les indicateurs ne différenciant pas les groupes

Ces indicateurs caractérisent l'entité "Office du Niger" mais non chacun des groupes. Les unités familiales sont, dans 60 % des cas, des familles composées de 2 à 4 hommes, 1 à 4 femmes, 7 à 15 personnes au total. Mais 1/4 des familles, plus importantes, peuvent compter plusieurs dizaines de personnes. L'Office du Niger n'est pas un monde clos, ni démographiquement, ni socialement, ni économiquement. Dans 50 % des familles des membres sont en migration, temporairement ou définitivement depuis 5 ans. Pratiquement deux familles sur trois font appel à une force de travail journalière ou saisonnière pour la riziculture.

Dans chaque groupe, le "hors casier" représente 7 ou 8 % de la superficie en casiers (ce qui semble cohérent avec les estimations faites à partir des photographies aériennes et de celles des récoltes hors casiers). Cependant, seulement 40 % des colons ont accès à ces hors casiers.

Enfin, l'élevage (non compris les boeufs de travail) est pratiqué dans toutes les zones : environ 35 % des familles possèdent des vaches et des veaux, mais ceux qui en possèdent plus de 10 têtes, soit 20 % des familles, possèdent entre 85 et 95 % du cheptel complémentaire du colonnat. Ceci montre sans doute que l'élevage est l'élément majeur de la richesse et du prestige social dans les villages de l'Office du Niger quelque soit l'état du réseau d'irrigation et l'objectif de production de riz. La possession de boeufs de trait vient compléter richesse et prestige chez 23 % des familles qui possèdent plus de cinq paires de boeufs, soit presque la moitié du cheptel de trait (44 %). Enfin la superficie hors casiers joue aussi un rôle important, mais les trois groupes ne sont pas homogènes de ce point de vue.

- Les indicateurs différenciant les groupes

Il s'agit là d'indicateurs qui viennent compléter et enrichir la justification première des groupes FAIZO, MOYZO, BONZO.

Parmi ces indicateurs la qualité, la quantité et la répartition de l'équipement de traction joue un grand rôle.

A FAIZO, seulement un colon sur trois dispose d'un équipement satisfaisant avec au moins deux paires de boeufs de traction tandis que dans les autres groupes plus de la moitié des colons en possèdent. Mais un colon sur 4 ou 5 ne dispose pas du minimum d'une paire de boeufs à FAIZO et MOYZO tandis que moins d'un colon sur 10 se trouve dans cette situation à BONZO. Le pourcentage de terre compartimentée à moins d'un hectare est aussi révélateur dans les trois groupes : 16 % à FAIZO, 28 % à MOYZO, 47 % à BONZO. Le compartimentage est à mettre en rapport avec la maîtrise de l'eau.

Le poids de l'itinéraire technique extensif appréhendé par l'intermédiaire de quatre critères (préirrigation, irrigation de levée, date de semis, dose d'engrais) montre que l'extensivité est "majoritaire" à FAIZO et MOYZO, et minoritaire à BONZO.

L'âge du chef de famille et les années d'installation de la famille sont différents : il y a plus de vieux de plus de 60 ans et de familles installées avant 1945 à FAIZO que dans les autres secteurs. L'absence de revenu rizicole à FAIZO est très importante (55 % des familles) mais sans doute en partie compensée par des superficies maraîchères plus importantes (représentant 4 % des casiers).

L'utilisation de la force de travail extérieure saisonnière est rare à FAIZO (15 % des familles) mais plus fréquente à MOYZO et BONZO (30 %), avec une signification peut être différente : en effet à MOYZO, elle pourrait être au service d'une extensification d'exploitations plus vastes qu'ailleurs (2,7 hectares par travailleur homme familial et 35 % des familles avec plus de 8 hectares) et à BONZO au service d'une relative intensification (1,9 hectare par travailleur homme familial).

Les groupes ne sont pas non plus homogènes dans leur composition ethnique. Les Bambara dominent à FAIZO et BONZO mais les autres ethnies sont plus représentées à MOYZO. Il ne nous a malheureusement pas été possible dans les délais impartis par l'enquête de savoir si l'origine ethnique des colons impliquait des comportements spécifiques.

Cette rapide étude analytique donne déjà des éléments pour expliquer la faiblesse du système productif de l'Office du Niger : des moyens de production limités et répartis de façon très inégalitaire. Il s'agit maintenant de comprendre au niveau des unités de production comment se combinent ces moyens de production.

12 - Deuxième niveau d'analyse : les principaux critères de différenciation en classes

Dans chaque groupe de partiteurs le nombre de résidents de la famille et la superficie rizicole ainsi que le niveau d'équipement sont toujours des indicateurs pertinents de différenciation et sont associés à l'existence ou l'inexistence d'un revenu monétaire.

On a donc opté pour ces deux premiers critères pour définir cinq classes d'exploitations dans chaque groupe :

	FAIZO		MOYZO		BONZO	
	Famille	Superficie	Famille	Superficie	Famille	Superficie
CLASSE I	Très grandes familles, très grandes superficies	$\geq 25p$ ≥ 19	≥ 16	≥ 16	≥ 40	≥ 18
CLASSE II	Familles importantes, grandes superficies	15-20 8-15	13-18	8-13	20-25	8-12
CLASSE III	Familles moyennes, superficies moyennes	10-15 5-8	8-15	5-8	10-15	5-8
CLASSE IV	Familles petites, superficies petites	8-10 ≤ 5	7-10	≤ 5	7-10	≤ 6
CLASSE V	Très petites familles, superficies petites	≤ 7 ≤ 5	≤ 6	≤ 5	≤ 6	≤ 5

II-. TYPLOGIE DES EXPLOITATIONS DE L'OFFICE DU NIGER

2.1. Les exploitations de la classe I

(classe de très grandes familles, très grandes superficies)

Comparaison des structures

Cette classe représente 10 à 15 % des colons de l'Office du Niger. Ceux-ci disposent d'une force de traction animale élevée (au moins supérieure à 8) et d'un élevage complémentaire parfois très important. Ces colons ont systématiquement recours aux journaliers ou saisonniers.

Leur installation à l'Office du Niger n'est pas récente et ils semblent avoir toujours eu une stratégie d'extension foncière en demandant l'attribution de nouvelles parcelles.

Des variations existent entre les groupes. Les très grandes exploitations de BONZO (bons rendements) se distinguent par une famille très élargie, une installation ancienne à l'Office du Niger, un aménagement de meilleure qualité (souvent réhabilité) et un équipement particulièrement important.

Les différents types d'exploitations de la classe I

Type I intensif : typique du groupe BONZO (bons rendements) rare dans le groupe FAIZO (faibles rendements)

Placés dans de bonnes conditions d'irrigations, ces chefs de grandes familles optent pour une stratégie intensive, c'est-à-dire utilisent leur force de traction animale et leur force de travail familiale ou extérieure pour suivre au mieux l'itinéraire technique préconisé par l'Office du Niger. Ils cherchent à obtenir un revenu rizicole élevé (souvent plus de 2 millions de FM) mais disposent aussi des revenus du maraîchage et de l'élevage complémentaire. Ces colons rencontrent des difficultés dans leurs approvisionnements en engrais et semences et dans l'entretien de la culture.

	FAIZO	MOYZO	BONZO	ENSEMBLE
Représentativité	$\frac{1}{9}$	$\frac{3}{8}$	$\frac{7}{7}$	$\frac{8}{24}$
Rendement (T/ha)	≈ 2	≈ 2	1,8 - 2,5	-
Situation sur les partiteurs	7	S4 S5 Nd1	Be4 Be6 N3 KLO KL2	

Type I Moyen : Le plus fréquent à FAIZO et MOYZO, absent à BONZO

Placé dans des conditions d'irrigation difficile, avec peu ou pas de livraison d'engrais, ces colons n'arrivent pas toujours à réaliser deux préirrigations, ou l'irrigation de levée. Ils prennent du retard sur le calendrier agricole.

Dans certains cas, ils peuvent travailler chez les "divers". Leurs souhaits d'amélioration sont plutôt centrés sur l'aménagement dans MOYZO, sur l'équipement dans FAIZO.

	FAIZO	MOYZO	BONZO	ENSEMBLE
Représentativité	6/9	4/8	0	10/24
Rendement	≈ 1,5	≈ 1,5	-	-
Situation	S7 K02	NdI Nd4 NdII		

Type I extensif

Ce type est plus rare que les précédents. Il s'agit dans FAIZO de deux très grandes exploitations de plus de 30 hectares (situées à N1 et K02) où la stratégie d'extension foncière est très forte.

	FAIZO	MOYZO	BONZO	ENSEMBLE
Représentativité	2/9	1/8	0	3/24
Rendement	1-1,2	1	-	-
Situation	N ₁	K02		

2.2. Les exploitations de la classe II (exploitations importantes, grandes familles)

Comparaison des structures

Cette classe représente environ 20 % des colons de l'Office du Niger. Ceux-ci disposent le plus souvent d'une force de traction animale importante (sauf exception dans MOYZO) et peuvent posséder un grand élevage complémentaire. Ils ont recours aux journaliers, saisonniers et même aux associations villageoise de jeunes (Ton).

L'installation de ces colons à l'Office du Niger est ancienne, mais par rapport à la classe I, leur évolution foncière récente semble différente ; il y a souvent eu maintien ou diminution de la superficie depuis cinq ans. BONZO se distingue par des familles plus importantes, l'absence de problèmes d'irrigation et la présence systématique de jardins et d'élevage complémentaire.

Les différents types d'exploitation de la classe II

Type II intensif : le plus fréquent, surtout dans BONZO

Placés dans de bonnes conditions d'irrigation, avec de nombreux boeufs de labour (6 à 10 têtes pour 8 à 15 hectares) et un élevage complémentaire qui permet d'avoir une bonne trésorerie pour employer de la main d'oeuvre, ces chefs de famille suivent un itinéraire technique intensif, en terminant leurs semis fin juin début juillet. C'est dans ces exploitations qu'on trouve sans doute le plus faible ratio : terre/travailleur familial (environ 2 hectares/travailleur familial).

Les ressources de ces colons se situent entre 1 et 2 millions de FM mais ils disposent aussi des ressources du maraîchage et de l'artisanat.

Leurs problèmes viennent surtout de l'approvisionnement et ils recherchent encore de meilleurs équipements ou de meilleures parcelles. Il semble que ce groupe, très certainement en phase d'accumulation, pourrait évoluer de deux manières. Certains colons, dont la famille croît, tendraient à rejoindre la classe I avec de nouvelles attributions foncières, quitte à ne pas intensifier davantage, tandis que d'autres colons consacrent beaucoup de travail à la rizière et obtiennent les plus hauts rendements de 3 T/ha (cas de 2 colons du KL2).

	FAIZO	MOYZO	BONZO	ENSEMBLE
Représentativité	8/14	1/14	0/11	18/39
Rendement	≈ 2	≈ 2	1,8-2,3 et 3	
Partiteurs représentés par un colon ou pour plusieurs colons (□)	S71 C1 K03	S4	KL2 KL4 N3 N6bis N8 Be6	

Type II moyen : typique de MOYZO

Absent dans FAIZO comme dans BONZO, où l'on ne rencontre que des intensifs ou des extensifs, ce type représente la majorité des colons de MOYZO. Il rassemble des exploitations rencontrant divers problèmes de planage, d'équipement ou d'approvisionnement. Ils ont une activité maraîchère, mais peuvent également intervenir sur des parcelles des "divers". Les problèmes d'aménagement sont pour ces colons les plus préoccupants.

	FAIZO	MOYZO	BONZO	ENSEMBLE
Représentativité	6/14	3/8	2/11	11/39
Rendement	1-1,2	1		1-1,5
Partiteurs à 1 colon ou plusieurs colons ()	G₁ GS S₇ M6	G3 G4	N4 N8 bis	

2.3. Exploitations de la classe III (familles moyennes, superficies moyennes)

Comparaison des structures

Cette classe représente environ 20 % des colons de l'Office du Niger. Cependant ces exploitations moyennes sont plus fréquentes dans FAIZO et MOYZO que dans BONZO. Il s'agit en général de familles à force de travail relativement importante par rapport à la superficie cultivée, mais avec de grandes inégalités sur le plan des boeufs de travail, et de l'importance des jardins. Elles n'ont pas d'élevage complémentaire dans la plupart des cas (sauf dans BONZO).

Dans de telles conditions, les exploitations de la classe III rencontrent davantage de difficultés que les exploitations des classe I et II.

Les différents types d'exploitation

Type III intensif - Peu fréquent sauf dans BONZO

Ces colons sont bien équipés et disposent des ressources d'autres activités, notamment de l'élevage. Certains souhaiteraient obtenir de nouvelles attributions foncières ce qui ne les prédisposent pas à intensifier davantage leur travail sur la rizière mais plutôt à mieux valoriser leurs boeufs de travail. Notons que certains de ces colons travaillent pour des "divers".

En tout état de cause, l'activité rizicole dégage ici un revenu de 200 000 à 500 000 FM sans endettement.

	FAIZO	MOYZO	BONZO	ENSEMBLE
Représentativité	1/20	2/11	4/12	7/43
Rendement	2	2	2-2,3	
Situation	K05	G3 S4	Be4 G3 Bird N6 bis KLO	

Type III Moyen :

Dans BONZO, ces colons rencontrent des problèmes de maîtrise de l'eau, tandis que dans FAIZO il s'y ajoutent aussi des problèmes de faiblesse d'équipement. Les colons de BONZO souhaitent d'ailleurs un meilleur aménagement, et ceux de FAIZO un meilleur équipement. Les résultats sont faibles avec des revenus inférieurs à 200 000 FM ou parfois nul. Le maraîchage et l'artisanat permettent cependant d'avoir d'autres ressources, mais l'élevage est rare et faible.

	FAIZO	MOYZO	BONZO	ENSEMBLE
Représentativité	7/20	2/11	6/12	15/43
Rendement	$\approx 1,5$	$\approx 1,6$	$\approx 1,7$	
Situation	G5 G5 BIRD S7 M3 M4	G6 M16	N3 N8 G3 BIRD KLO	

Type III extensif : le plus fréquent, surtout dans FAIZO et MOYZO

Avec un itinéraire technique très simplifié, une seule préirrigation pas d'irrigation de levée, les derniers semis fin juillet ou au mois d'août et pas d'engrais, les colons de MOYZO et FAIZO obtiennent de faibles rendements inférieurs à 1,2 T/ha. Rencontrant des difficultés au niveau de la maîtrise de l'eau et du planage, ces exploitants ne disposent pas de l'équipement nécessaire. Leur revenu nul et leur endettement chronique deviennent des "indicateurs" de structure, notamment dans FAIZO. A ce stade, l'activité rizicole n'a plus que deux raisons d'exister : assurer l'alimentation de la famille dans un espace réglementé et obtenir un droit sur un espace propice au maraîchage.

D'autres activités fournissent à ces exploitations des ressources monétaires ; il s'agit du maraîchage (non systématique), du salariat ou de l'artisanat. Les souhaits d'amélioration de ces colons portent sur l'équipement mais aussi sur l'aménagement.

	FAIZO	MOYZO	BONZO	ENSEMBLE
Représentativité	12/20	7/11	2/19	21/43
Rendement	< 1	1-1,2	1,1-1,4	
Situation	N1 G1 G5 S7 K01 M3M4M5	G3 Nd 1 Nd 4	G3 BIRD KLO	

2.4. Les exploitations de la classe IV (petites familles, petites superficies)

Comparaison des structures

Cette classe représente environ 25 % des exploitations de l'Office du Niger. Les groupes de partiteurs se distinguent par la fréquence des problèmes d'irrigation, mais aussi par d'autres indicateurs :

1) Force de travail familiale

FAIZO	BONZO
Faible Peu de recours à l'extérieur	Variable Recours à des journaliers

2) Force de travail animale et charrue

FAIZO	BONZO
Faible ou insuffisante	suffisante

3) Installation

FAIZO	BONZO
Souvent récente (après 73)	Souvent avant 73

Ces facteurs jouent beaucoup dans l'orientation des colons vers l'extensif ou l'intensif.

Dans pratiquement tous les cas, il n'y a pas d'élevage (exception dans BONZO).

- Les différents types d'exploitations de la classe IV

IV intensif : fréquent dans BONZO, rare ailleurs

On trouve ici des exploitations dont l'itinéraire technique est proche de celui de référence : deux préirrigation, irrigation de levée, dernier semis en Juin et deux sacs d'engrais par hectare. Avec deux hommes, quatre boeufs de travail et de bonnes conditions d'irrigation, ces colons arrivent même à travailler pour des divers, et obtenir un rendement d'environ 2 T/ha, avec un revenu de 200 000 à 500 000 FM, soit bien plus que beaucoup d'exploitations du groupe III (5-8 hectares).

Leur souci majeur est l'approvisionnement. Lorsqu'il y a endettement, il s'agit de celui correspondant à l'équipement récent.

	FAIZO	MOYZO	BONZO	ENSEMBLE
Représentativité	3/22	1/6	9/19	12/48
Rendement	2	2	2	
Situation		M16	G₃ BIRD KLO KL2 KL4 Be6 N4 N8	

IV Moyen : Peu fréquent, absent à FAIZO

Dans BONZO, ce type représente plutôt des colons qui n'exploitent pas que leur quatre hectares mais interviennent aussi chez les "divers" comme salariés.

	FAIZO	MOYZO	BONZO	ENSEMBLE
Représentativité	0	2/6	6/19	8/48
Rendement	-	1,5	1,5	
Situation		G5 G6	G3 BIRD N4 N3	

IV extensif : typique de FAIZO

Ces exploitants cumulent toutes les difficultés au point d'avoir dans certains cas opté pour le minimum d'opérations: pas de préirrigation, irrigation de levée absente, retard des semis, pas d'engrais. Ils conduisent alors leur riz comme une culture pluviale avec les aléas que cela entraîne et le rendement final ne dépasse guère les 500 Kg/ha. On trouve dans cette catégorie un grand nombre de réfugiés des zones sèches sans équipement, ni trésorerie ayant parfois une activité maraîchère ou artisanale (11 exploitations très extensives sur 22 dans FAIZO). D'autres colons, mieux lotis, obtiennent de moins mauvais résultats avec 1 à 1,2 T/ha mais avec un revenu nul et un endettement chronique. Ils ont par ailleurs d'autres activités : manouvragage ou maraîchage (rare) ou artisanale. C'est de ces autres activités que dépend la survie de la famille.

	FAIZO	MOYZO	BONZO	ENSEMBLE
Représentativité	Très Ext : 11/22 Ext : 9/22	Très Ext : 3/6	Ext : 4/19	27/48
Rendement	0,5 - 1,2	0,6	1	
Situation	Très Ext : N ₁ K0 ₅ K02 K01 G5 Ext : N ₁ G ₁ G5 K0 ₂ S7 M5	Très Ext : Nd 1 Nd 3 M14	Ng bis KLO KL2	

2.5. Les exploitations de la classe V (très petites familles, superficies petites)

Comparaison des structures

Cette classe représente également environ 25 % des colons de l'Office du Niger. Les structures de ces exploitations sont très voisines du point de vue de la famille (environ 5 personnes) et des superficies (environ 4 hectares). Par contre on retrouve bien un différentiel entre les groupes de partiteurs sur le plan de la qualité du planage et des difficultés d'irrigation. Bonzo se distingue des autres par une meilleure qualité d'équipement, la présence de saisonniers dans quelques cas, ainsi que d'élevage qui reste néanmoins très faible.

On trouve dans cette classe une majorité de familles récemment installée à l'Office du Niger (après 1977) avec des chefs de familles assez jeunes (40 ans). Cette classe V correspond dans l'ensemble à une situation transitoire (un couple avec 3 ou 4 enfants jeunes) appelée à évoluer dans les années à venir. Il n'y a pas ou très peu de bétail.

Les types d'exploitations de la classe V

. V intensif : rare dans BONZO, absent dans FAIZO et MOYZO

Placées dans de bonnes conditions d'irrigation et disposant d'un équipement suffisant, ces rares familles se distinguent des autres par une installation ancienne. Il est possible que ces familles représentent une branche d'une famille plus vaste qui s'est segmentée. Les résultats sont bons, le revenu monétaire assuré et complété par du maraîchage, du salariat comme manoeuvre, de l'artisanat, voire du travail chez les "divers".

Les souhaits de ces colons sont très divers : équipement, approvisionnement ou aménagement (amélioration du planage).

	FAIZO	MOYZO	BONZO	ENSEMBLE
Représentativité	0	0	4/16	4/47
Rendement	-	-	2	
Situation			G3 Bird N8 Bis KL2	

. V moyen : absent dans FAIZO, fréquent dans BONZO

Avec un équipement faible ou insuffisant et des problèmes de maîtrise de l'eau, ces colons ne font qu'une préirrigation et utilisent moins d'engrais que le V intensif. Ils ont pour autre activité le maraîchage (pas toujours possible) qui compense le manque de revenu. Ils souhaitent avant tout un meilleur équipement.

	FAIZO	MOYZO	BONGO	ENSEMBLE
Représentativité	0	2/12	7/16	9/47
Rendement	-	1,3-1,7	≈ 1,5	
Situation		G ₃ G ₅	N6 bis N8 KLO KL2	

. V extensif : typique de FAIZO et de MOYZO

Les thèmes de l'intensification passent évidemment mal là où les aménagements sont dégradés et l'équipement particulièrement insuffisant. Des problèmes de fertilisation, de trésorerie, et de savoir-faire se posent avec acuité, notamment parce que nombre de colons viennent récemment de s'installer à l'Office du Niger. D'emblée l'endettement chronique va dissuader les colons de modifier leurs pratiques culturales. Selon les zones ils pratiquent une activité maraîchère ou artisanale. Cependant dans FAIZO ce n'est pas toujours possible. Même la possibilité de se lancer comme manoeuvre est exclue puisqu'il n'y a qu'un seul homme disponible dans la famille.

	FAIZO	MOYZO	BONZO	ENSEMBLE
Représentativité	Très ext : 12/19 Ext : 7/19	Ext : 2/12 Moy. Ext : 2/12	Ext : 5/16	35/47
Rendement	0,5-1,2	0,8-1,3	1	
Situation	Très ext : N ₁ G ₅ G ₁ M ₃ M ₄ Ext : N ₁ K ₀₂ K ₀₅ G ₅ M ₅	Nd ₅ Nd ₁₁ 12 G ₃ G ₆ S ₅ M ₁₅ M ₁₆	N ₃ Be ₄ KL ₂	

III. COMPARAISON DES GROUPES DE PARTITEURS

3.1. FAIZO : extensivité liée à la coexistence d'autres activités périurbaines, ou extensivité de petites exploitations au profit d'une relative intensification de grandes exploitations

Les types d'exploitations les plus fréquentes dans les périmètres dégradés figurent sur la projection de l'analyse factorielle de correspondance (en annexe) et dans le tableau suivant où sont encadrés les types les plus fréquents qui décrivent au total 9 exploitations sur 10 :

Classes Types	I	II	III	IV	I	Total	%
Intensif	1	8	1	3	0	13	≈ 15 %
Moyen	6	0	7	0	0	13	≈ 15 %
Extensif	2	6	12	20	19	59	≈ 70 %
TOTAL	9	14	20	23	19	85	
%	≈ 10 %	≈ 15 %	≈ 25 %	≈ 25 %	≈ 25 %		
Grandes exploitations				Petites exploitations			

Deux grands types de périmètres prédominent dans FAIZO :

. Périmètres entièrement extensifs : l'extensivité rizicole de petites exploitations périurbaines est liée à la concurrence d'autres activités telles que le maraîchage et l'artisanat. Ces périmètres sont constitués en quasi totalité de petites et moyennes exploitations situées sur des partiteurs dégradés à proximité de Niono. L'Office assure un prélèvement qui ne laisse guère de revenu et tous les colons se livrent à d'autres activités parallèlement à la riziculture. Le partiteur le plus typique est certainement le "N1" du système de Retail mais d'autres partiteurs ont les mêmes caractéristiques : KO₁, KO₅, G₅, et M₃₋₆.

. Périmètres où quelques exploitations sont intensives :

Sur ces partiteurs, quelques grandes familles emploient la main d'oeuvre environnante pour les travaux rizicoles. L'extensivité des uns profite à la relative intensification des autres. Le partiteur 37 du Siengo, très éloigné de Niono, correspond bien à ce phénomène.

3.2. : MOYZO : Prédominance de grandes exploitations moyennement intensives et des petites exploitations extensives

Les types d'exploitations les plus fréquents sur ces partiteurs à "rendement moyen" sont représentés graphiquement par l'analyse factorielle de correspondance (en annexe) et apparaissent dans le tableau suivant où sont encadrés les types d'exploitation les plus fréquents qui décrivent au total près de 8 exploitations sur 10 :

Classes Types	I	II	III	IV	V	Total	%
Intensif	3	1	2	1	0	7	15 %
Moyen	6	10	2	2	2	22	40 %
Extensif	1	3	7	3	10	24	45 %
TOTAL	10	14	11	6	12	53	
%	20 %	25 %	22 %	10 %	23 %		



Grandes
exploitations



Petites
exploitations

Dans ces périmètres à rendement moyen, il y a près d'une exploitation sur deux appartenant aux **classes des grandes et très grandes exploitations**, avec une intensification limitée, tandis que la majorité des petites exploitations sont extensives.

Ceci est lié à des situations difficiles quant à la maîtrise de l'eau et aux approvisionnements en intrants qui caractérisent les partiteurs de MOYZO.

Les partiteurs typiques sont présentés par la série des Nd_{1, 4, 11, 12} à Ndébougou, celle de M_{8-9, 14} à Molodo et de S₄ S₅ à Siengo

3.3. BONZO : intensification systématique dans les grandes exploitations et situation variable dans les grandes et petites exploitations

Les principaux types d'exploitations sont représentés graphiquement (en annexe) et leur fréquence apparaît dans le tableau suivant où sont encadrés les types d'exploitations qui décrivent au total 8 cas sur 10.

Classes Types	I	II	III	IV	I	Total	%
Intensif	7	9	4	9	4	33	≈ 50 %
Moyen	0	0	6	6	7	19	≈ 30 %
Extensif	0	2	2	4	5	13	≈ 20 %
Total	7	11	12	19	16	65	
%	≈ 10 %	≈ 18 %	≈ 15 %	≈ 30 %	≈ 25 %		

Lorsque les conditions d'irrigation et d'approvisionnement sont satisfaisantes et que les équipements sont suffisants, une exploitation sur deux opte pour un itinéraire intensif.

Cependant, si presque toutes les grandes exploitations sont intensives, cette proportion tombe à une sur trois pour les petites exploitations avec, vraisemblablement, transfert de main d'oeuvre des petites familles vers les grandes.

Les partiteurs typiques sont représentés par KLO et KL2 (réhabilités par le projet APPON en 1982/83) et G3 (réaménagé en 1978/80 par la RIED).

IV - DISTRIBUTION DES REVENUS

Distribution des revenus selon les classes et selon les groupes identifiés dans l'analyse typologique (Kala Supérieur)

Dans le tableau de la page 85 nous avons croisé l'appartenance aux différentes classes et la distribution des revenus versés par l'Office du Niger aux colons. Les revenus correspondent au paiement de la production diminué des prélèvements divers et remboursements des dettes. Cette première approche permet de distinguer trois grands groupes :

- Les exploitations pour lesquelles l'activité agricole est exercée à perte, l'intérêt recherché dans cette activité étant autre : subsistance alimentaire et (ou) maraîchage. Ces exploitations qui ne reçoivent aucun versement de l'Office du Niger et qui représentent 40 % de l'ensemble des exploitations appartiennent principalement aux petites et moyennes exploitations appliquant un itinéraire technique extensif ou parfois moyennement intensif.

- Les exploitations qui reçoivent de 1 à 200 000 FM de revenus de l'Office du Niger représentent 15 % de l'ensemble. Le bénéfice de l'activité est minime après paiement de la main d'oeuvre et de l'éventuel renouvellement de l'équipement de sorte que ces exploitations ne peuvent parvenir à aucune accumulation de richesse. Du point de vue monétaire, l'objectif n'est pas de faire des bénéfices mais d'éviter que l'activité rizicole ne coûte de l'argent. La recherche de ressources monétaires se fait par le biais d'autres activités. Il s'agit ici d'exploitations moyennes ou petites avec un système moyennement intensif ou extensif.

- Les exploitations qui reçoivent plus de 200 000 FM de revenus de l'Office du Niger et pour lesquelles une accumulation semble possible (44 %). Les exploitations qui obtiennent les plus hauts revenus de l'Office du Niger (plus de 1 million FM) sont aussi les exploitations les plus grandes qui ont adopté le modèle intensif préconisé par l'Office ou un modèle semi-intensif.

Sur le graphique de la page 86, nous avons représenté la distribution des versements de l'Office du Niger selon les trois groupes de partiteurs distingués pour l'analyse. Il apparaît que dans le groupe FAIZO, qui correspond aux partiteurs les plus dégradés et où les rendements sont les plus faibles, 70 % des exploitations n'ont aucune possibilité d'accumulation, leurs revenus étant soit nuls (55 %), soit inférieurs à 200 000 FM. Seuls 5 % des colons, avec des revenus supérieurs à 1 million FM, ont une forte potentialité d'accumulation.

Dans le groupe MOYZO (rendements moyens), la situation est nettement meilleure ; pour 40 % il n'y a pas d'accumulation possible (dont 25 % sans revenus) mais, par contre, 20 % reçoivent de l'Office du Niger plus de 1 million FM avec la possibilité d'accumulation que cela représente.

Dans le groupe BONZO (où les rendements sont les meilleurs) 50 % des exploitations pourtant n'ont pas de possibilité d'accumulations (30 % n'ont aucun revenu) et 15 % ont de fortes possibilités.

TABLEAU DE LA DISTRIBUTION DES REVENUS
DANS L'ENQUETE QUANTITATIVE
DU KALA SUPERIEUR
CAMPAGNE 1983/84

Versements monétaires de l'ON aux colons

Types		en milliers FM						% représenté par chaque type
		0	1 à 200	200 à 500	500 à 1000	1000 à 2000	Plus de 2000	
12 %	I Int					3	6	5 %
	Moy				1	6	3	5 %
	Ext		1		2			(2 %)
20 %	II Int			1	13	5		9 %
	Moy		1	3	5	1		5 %
	Ext	4	1	2	1			5 %
20 %	III Int			2	4	1		3 %
	Moy	3	6	4	1			7 %
	Ext	14	1	6				10 %
24 %	IV Int	1	2	7	1	1		6 %
	Moy	3	4	1				4 %
	Ext	22	4	1				14 %
24 %	V Int		4	2				3 %
	Moy	3	3	3				5 %
	Ext	31	1					16 %
Total		81	28	32	28	17	9	
% revenus		40 %	15 %	15 %	15 %	9 %	5 %	

Pas d'intérêt
monétaire dans l'acti-
vité rizicole.

Activité exercée
à perte

Accumulation possible

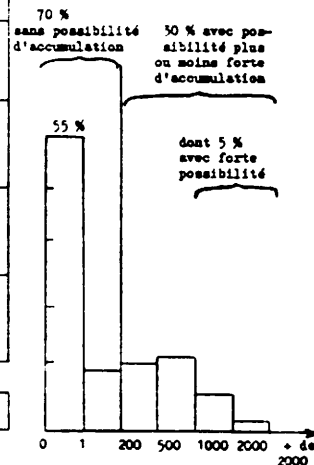
Pas
d'accumulation
de richesse
(pratiquement pas
de bénéfice de
l'activité après
avoir payé la main
d'oeuvre et l'éven-
tuel renouvellement
de l'équipement)

TABLEAU DE LA DISTRIBUTION DES REVENUS DANS L'ENQUETE QUANTITATIVE
AU NIVEAU DES 3 GROUPES : PAIZO, MOYZO ET BONZO - CAMPAGNE 1983/84

Echelle des versements (x 1000 FM)
monétaires O.N. aux colons

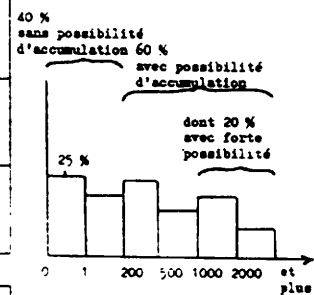
		0	1 à 200	200 à 500	500 à 1000	1000 à 2000	Plus de 2000
P A I Z O	I	Int			2	1	1
		Moy			1	2	1
		Ext			2		
	II	Int			7	1	
		Moy	1	1	2	1	
		Ext			1		
	III	Int		1			
		Moy	1	4	1		
		Ext	11		1		
	IV	Int			2		
		Moy					
		Ext	15	4	1		
	V	Int					
		Moy					
		Ext	19				

TOTAL PAIZO	47	9	10	11	4	1
-------------	----	---	----	----	---	---



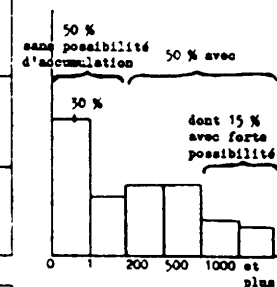
M O Y Z O	I	Int				4	3
		Moy		1			
		Ext		1			
	II	Int		1	1	1	
		Moy		1	3	5	1
		Ext					
	III	Int			2	1	1
		Moy	1	1	5		
		Ext					
	IV	Int			1		
		Moy		2			
		Ext	3				
	V	Int		2			
		Moy	1	2			
		Ext	6				

TOTAL MOYZO	13	6	12	6	7	13
-------------	----	---	----	---	---	----



B O N Z O	I	Int				2	3
		Moy					2
		Ext					
	II	Int			6	3	
		Moy					
		Ext	3				
	III	Int		1	3		
		Moy	2	2	1	1	
		Ext	2				
	IV	Int	1	2	4	1	1
		Moy	3	2	1		
		Ext					
	V	Int		2	2		
		Moy	2	2	3		
		Ext	4	1			

TOTAL BONZO	21	11	12	11	6	5
-------------	----	----	----	----	---	---



V-COMPTÉ D'EXPLOITATION SIMPLIFIÉ

Afin de parvenir à une meilleure compréhension des charges et des bénéfices des différents types d'exploitation, nous avons reconstitué un compte d'exploitation simplifié de chacun de ces types.

Le tableau de la page 88 présente ce compte simplifié des différents types d'exploitation identifiés dans le Kala Supérieur. Il rapproche des données de l'enquête quantitative (superficie, nombre de bouches à nourrir, rendement, production, autoconsommation, redevance, frais de battage) et des estimations tirées de l'enquête qualitative (frais d'engrais, de semences, charges de main d'oeuvre, de location de matériel et amortissement du matériel de traction). Ce compte ne vise donc pas à la représentativité statistique, mais il permet de caractériser, dans leurs grandes lignes, les principaux types d'exploitation.

La première remarque que l'on puisse faire à partir de ce compte et des éléments de l'analyse typologique est qu'il n'existe pas à l'Office du Niger de colon moyen, standard, avec des moyens, des contraintes de production, des charges précises, un objectif et un itinéraire technique uniques et auquel, par conséquent, on puisse proposer un modèle unique d'intensification. Bien au contraire, ce qui frappe c'est l'hétérogénéité et l'inégalité des situations et des résultats. Une minorité de très grandes exploitations (20 %) concentre entre ses mains une grande part des terres irriguées et aussi, le plus souvent, celles qui sont les mieux situées du point de vue de la maîtrise de l'eau, une grande part aussi de l'équipement agricole, de la force de travail et de l'élevage bovin. Cette minorité tire de la riziculture les bénéfices les plus importants (plus de 1 million de FM) auxquels s'ajoutent des ressources annexes. Dans ce système (comme dans bien d'autres) il est clair que ce sont les plus riches qui obtiennent les plus hauts bénéfices. A l'autre extrémité, les nouveaux arrivés, chassés le plus souvent des villages d'origine par des difficultés de subsistance, se voient attribuer les parcelles les plus mal irriguées, n'obtiennent pas de crédit d'équipement (sauf sur les périmètres ARPON, mais les nouveaux arrivés y sont rares) et se voient même refuser l'approvisionnement en engrais s'ils ne parviennent pas à atteindre, dès la première année, le niveau du rendement moyen de l'Office du Niger (1,5 T/ha).

Dans le tableau de la page 88, la lecture de la ligne 13 correspondant au bénéfice de l'exploitation montre que :

- 20 % des exploitations obtiennent des bénéfices élevés de 700 000 à plus de 2 millions de FM et apparaissent en phase d'accumulation. Il est vrai que ce sont aussi les exploitations qui disposent des meilleures atouts. D'installation souvent très ancienne à l'Office du Niger, ces familles continuent de pratiquer une stratégie d'extension foncière et disposent, bien souvent, des parcelles les mieux irriguées. Ces familles, très étendues, disposent d'une force de travail importante à laquelle s'ajoute de la main d'oeuvre salariée. Ces exploitations possèdent aussi un matériel agricole important (8 charrues au moins) de nombreux boeufs de traction ainsi qu'un élevage bovin étendu qui joue un rôle de thésaurisation. Ajoutés à des sources de revenus diversifiés (maraîchage, élevage, location d'attelages aux familles démunies), tous ces éléments traduisent une situation très privilégiée à laquelle ne peut prétendre la majorité des colons de l'Office du Niger.

COMPTABILITE SIMPLIFIEE DES TYPES D'EXPLOITATIONS DU KALA SUPERIEUR
(CAMPAGNE 1983/1984)

CLASSE	I			II			III			IV			V		
TYPES	Inten- sif	Moyen	Exten- sif	Inten- sif	Moyen	Exten- sif	Inten- sif	Moyen	Exten- sif	Inten- sif	Moyen	Exten- sif	Inten- sif	Moyen	Exten- sif
% échantillon	5 %	5 %	1 %	9 %	5 %	6 %	3 %	7 %	11 %	6 %	4 %	14 %	2 %	5 %	17 %
Données de l'enquête quantitative: Superficie type (ha en casier)	25	25	25	12	12	12	7	7	7	4	4	4	4	4	4
Bouches à nourrir	30	30	30	20	20	20	15	15	15	9	9	9	5	5	5
Rendement/ha (T)	2,3	1,7	1,3	2,5	1,7	1,3	2	1,5	1,2	2	1,5	1	2	1,5	0,8
Production totale - casier (T) ①	57,5	42,5	32,5	30	20,4	15,6	14	10,5	8,4	8	6	4	6	6	3,2
Autoconsommation (T) ②	7,5	7,5	7,5	5	5	5	3,75	3,75	3,75	2,25	2,25	2,25	1,25	1,25	1,25
Redevance (T) ③	10	10	10	4,8	4,8	4,8	2,8	2,8	2,8	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6
Frais de battage (12 %) ④	6,9	5,1	3,9	3,6	2,5	1,9	1,7	1,25	1	0,95	0,7	0,5	0,95	0,7	0,4
① - ② - ③ - ④ Production totale prélèvements directs	33,1	19,9	11,1	16,6	8,1	3,3	5,75	2,7	0,85	3,2	1,45	-0,35	4,2	2,45	0,05
Equivalents monétaires en 1000 FM ⑤	3970	2390	1330	1990	970	400	690	320	100	380	170	-40	500	300	-6
Estimations à partir d'enquêtes qualitatives:															
Frais d'engrais ⑥	560	200		500	250		160	80		90	50		90	50	
Frais semences ⑦	400	200	200	200	100	100	110	50	50	60	30	30	60	30	30
⑧ = ⑤ - ⑥ - ⑦ Production totale - versements ON Total prélèvements directs et indirects	3000	2000	1130	1200	620	300	420	190	50	230	90	-70	350	220	-36
Charges payées par le colon sans passer par l'ON.															
Main d'oeuvre ⑨	400	200	200	240	120	120	70	35	35	30	15		30	15	
Location attelage ⑩												60			60
Produit net (avant amortissement) ⑪ = ⑧ - ⑨ - ⑩	2600	1800	930	1050	500	180	350	155	15	200	75	-130	320	205	-96
Amortissement du maté- riel de traction (15000 F/ha en inten- sif) ⑫	375	300	250	180	150	120	100	60	50	100	50	0	100	50	0
⑬ = ⑪ - ⑫ Bénéfice exploitation	2225	1500	680	870	350	60	250	75	-35	100	25	-130	220	105	-96
⑭ = ⑬ ha Bénéfice par hectare	90	60	30	75	30	5	35	10	-5	25	5	-30	55	25	-25

- 10 % des exploitations se rapprochent de la classe précédente en ce sens qu'une accumulation modérée y est possible. Il s'agit des exploitations dégageant entre 200 et 500 000 FM de bénéfice, de taille moyenne ou petite, relativement bien situées par rapport au réseau hydraulique et ayant adopté l'itinéraire intensif ainsi que de grandes exploitations moyennement intensives. Cette accumulation n'est possible qu'en appliquant du matériel approprié. Le plus souvent les conditions d'irrigation sont également meilleures qu'ailleurs.

A ces 30 % se limitent les possibilités d'accumulation. Pour les 70 % restant, l'activité rizicole répond à un objectif qui ne peut être monétaire à moins qu'il se situe ailleurs que dans la riziculture et en particulier dans le maraîchage (en effet l'accès aux parcelles de maraîchage passe par l'installation à l'Office du Niger et l'adoption de la riziculture). Plus généralement, l'objectif de ces exploitations majoritaires est d'ordre alimentaire : il s'agit avant tout d'assurer la subsistance de la famille. Parmi ces 70 % on peut distinguer deux groupes :

- 28 % des exploitations parviennent plus ou moins à équilibrer leur activité rizicole. Si bénéfice il y a, il est minime (entre 0 et 200 000 FM) et le calcul que font ces exploitations vise plutôt à minimiser les coûts. Ces exploitations, si elles sont grandes, ont adopté un système extensif et, si elles sont de taille moyenne ou petite, appliquent un modèle semi intensif, voire même intensif sans toutefois obtenir un bénéfice suffisant compte-tenu des charges et de la taille de la famille (classe IV intensive par exemple).

- 42 % des exploitations exercent l'activité rizicole à perte et doivent trouver dans d'autres activités (maraîchage, salariat...) les ressources financières destinées à couvrir les coûts de production du riz. En réalité le tableau de la page 88 ne tient pas compte des dettes impayées dues par les colons à l'Office du Niger. Le déficit réel est donc inférieur en raison de ces impayés. Il reste que pour tous ces colons, l'objectif n'est pas d'accroître la production - puisqu'elle serait prélevée par l'Office du Niger en remboursement des dettes - mais de produire suffisamment pour nourrir la famille et de le faire à un coût inférieur au coût des céréales sur le marché.

Ces exploitations se caractérisent par leurs petites tailles, leur installation le plus souvent récente, sur un réseau dégradé où les conditions d'irrigation sont très défavorables, par un équipement insuffisant et par le choix d'un minimum d'opérations culturales.

Si l'on observe maintenant le bénéfice à l'hectare (14) on est frappé par l'hétérogénéité des bénéfices rapportés à la surface. Aucune des petites exploitations ayant adopté l'itinéraire intensif ne parvient à obtenir un bénéfice à l'hectare aussi élevé que les très grandes et grandes exploitations intensives. Cette constatation s'inscrit donc en porte à faux par rapport à l'opinion, habituellement admise, selon laquelle la limitation des surfaces favoriserait l'intensification et donc le profit. En l'état actuel, et compte-tenu des autres paramètres (situation et état du réseau, niveau de maîtrise de l'eau, accès à l'équipement et aux intrants) les très grandes exploitations intensives parviennent à réaliser un bénéfice de 90 000 F/ha tandis que ce bénéfice varie entre 25 000 et 55 000 F/ha pour les petites et les moyennes exploitations intensives et ceci en appliquant un itinéraire technique identique.

TABIEAU DE REPRESENTATIVITE
DES TYPES D'EXPLOITATIONS AU
SEIN DES CLASSES

Pas de réelle accumulation.
Recherche de l'équilibre de
l'activité par la minimisation
des coûts de production.
Tendance à l'extensivité
foncière plutôt qu'à l'inten-
sification.

Fortes accumulation de richesse.
Stratégie d'extension foncière.
Valorisation du capital de traction animale
plutôt que de la force de travail
familiale.
Sources de revenus diversifiées.

CLASSE	EXTENSIF	MOYEN	INTENSIF
1 (12 %)	3/24 (2 %)	10/24 (5 %)	9/24 (5 %)
2 (20 %)	11/39 (5 %)	10/39 (5 %)	18/39 (9 %)
3 (20 %)	21/43 (10 %)	15/43 (7 %)	7/43 (3 %)
4 (24 %)	27/48 (14 %)	8/48 (4 %)	13/48 (6 %)
5 (24 %)	34/47 (17 %)	9/47 (5 %)	4/47 (2 %)
ENSEMBLE	96/200 (50 %)	52/200 (25 %)	51/200 (25 %)

Meilleure valo-
rization du tra-
vail et du maté-
riel. Mais accu-
mulation modérée.

Activité rizicole exercée à perte.
Tendance à limiter la production
aux besoins alimentaires familiaux.
Système bloqué par l'absence de maîtrise
de l'eau et des facteurs de production
(équipement agricole et engrais).
Ressources financières recherchées ailleurs
en particulier dans le salariat agricole.

L'inégalité est encore plus grande en système extensif : pratiquée par les très grandes exploitations, l'extensivité permet d'obtenir un bénéfice tout de même appréciable de 30 000 F/ha. Mais dès qu'il s'agit d'une petite exploitation, l'extensivité se traduit par un déficit (entre 25 000 et 30 000 F/ha). Le choix de la solution extensive n'est donc économiquement profitable qu'aux très grandes exploitations.

VI - COMPORTEMENT DES COLONS VIS-A-VIS DE L'INTENSIFICATION

Les analyses précédentes conduisent à faire les quelques remarques suivantes vis-à-vis des trois types d'itinéraires intensif, semi intensif et extensif adopté par les colons de l'Office du Niger.

Précisons tout d'abord que l'intensification dont il est question correspond à l'itinéraire technique préconisé par l'Office du Niger. Il comporte les éléments suivants : double pré-irrigation, irrigation de levée, semis avant le 15 Juillet, application de 100 Kg d'engrais à l'hectare.

L'application de cet itinéraire permet d'obtenir des rendements variant entre 1,8 et 2,5 T/ha, exceptionnellement de 3 T/ha.

L'intensification (25 % des exploitations)

Rappelons que dans les conditions actuelles, le modèle intensif préconisé par l'Office du Niger est plus favorable aux grandes et aux très grandes exploitations.

Les deux facteurs qui apparaissent déterminant dans le choix du modèle intensif qu'il s'agisse d'une grande ou d'une petite exploitation, est le fait que celle-ci soit située sur un aménagement où les conditions d'irrigation sont relativement satisfaisantes, d'une part, et la disposition d'un équipement agricole suffisant, d'autre part.

L'intensification est choisie par les grandes exploitations des zones à aménagement réhabilité ou non dégradé. Ces familles sont celles que nous avons décrites comme les plus privilégiées, d'installation ancienne, à stratégie d'extension foncière, disposant en quantité de force de travail familiale et salariée, d'équipement agricole, de boeufs de traction et d'élevage où se trouvent thésaurisés leurs bénéfices. En appliquant l'itinéraire intensif et grâce à leur force de travail animale très importante, ces exploitations parviennent à mettre en place la rizière suffisamment tôt et à limiter le développement des adventices par une double préirrigation maîtrisée. La fertilisation organique (paccage des animaux) et minérale est assurée. Les bénéfices obtenus sont les plus forts de l'Office du Niger, avec de 75 000 à 90 000 FM par hectare. Il apparaît que ces exploitants valorisent au mieux leur force de traction animale (labour, location...) mais sans mobiliser leur force de travail familiale autant qu'ils le pourraient. Ils préfèrent recourir à la main d'oeuvre journalière ou saisonnière, développant dans leurs familles d'autres activités vraisemblablement plus rémunératrices.

Dans le sillage de ces grandes exploitations, un certain nombre de petites familles réalisent grâce au nouvel équipement, le même itinéraire technique avec des résultats appréciables sur le plan monétaire mais néanmoins inférieurs (entre 25 et 55 000 F/ha). Certaines de ces familles, de taille moyenne, souhaiteraient obtenir de nouvelles attributions foncières, ce qui ne les prédisposent pas à intensifier davantage leur travail sur la rizière mais plutôt à mieux valoriser leurs boeufs de travail.

Il est fréquent que les hommes appartenant à ces moyennes et petites exploitations louent leur force de travail sur les grandes exploitations et celles des "divers" ce qui n'est guère favorable, non plus, à un accroissement de l'intensification.

L'intensification réduite (25 % des exploitations)

Inspiré du modèle d'intensification précédent, il manque à cet itinéraire des éléments pour qu'il soit qualifié d'intensif par l'Office du Niger : absence d'engrais ou de double pré-irrigation ou d'irrigation de levée. Le semis peut également être tardif.

Cette intensification limitée est surtout le fait d'exploitations situées dans les zones dégradées.

Les grandes exploitations, placées dans des conditions d'irrigation et de planage difficiles, n'arrivent pas toujours à réaliser deux préirrigations ou l'irrigation de levée et prennent du retard dans le calendrier agricole. Ces grandes exploitations sont le plus souvent bien équipées mais les autres activités viennent sans doute concurrencer l'activité rizicole sur le plan du travail et de la valorisation de la journée de travail (possibilité de travail sur les parcelles des divers et sur les parcelles hors casiers, activités artisanales et commerciales...). D'une manière générale cet itinéraire technique correspond aux stratégies d'agrandissement foncier et de valorisation de la force de traction animale et non d'intensification.

Les petites exploitations semi-intensives connaissent également des problèmes d'irrigation auxquels s'ajoutent des problèmes d'équipement et d'approvisionnement en engrais. Il semble aussi qu'il existe une concurrence, pour ces petites exploitations, entre le travail comme manoeuvre, et sa rémunération immédiate, et le travail sur les casiers de l'Office du Niger avec le risque de mauvaise récolte et de retard des versements de l'Office du Niger après la collecte.

En système semi-intensif, le rendement est situé entre 1,5 et 1,7 T/ha et les bénéfices varient entre 60 000 F/ha pour les très grandes exploitations ce qui est encore très appréciable, à seulement 5 000 F/ha pour les petites exploitations.

L'extensification (50 % des exploitations)

Cet itinéraire technique, le plus fréquent, peut être décrit par un minimum de travail consenti à la rizière où le travail, dans les cas extrêmes, est conduit comme une culture pluviale : pas de pré-irrigation, pas d'irrigation de levée, semis tardif et pas d'engrais. Le rendement obtenu varie de 0,8 à 1,2 T/ha.

Le modèle extensif se révèle économiquement profitable aux très grandes exploitations mais à elles seules. Situées sur des partiteurs dégradés, ces familles, bien qu'elles disposent d'une force de travail humaine et animale importante ont fait le choix de l'extension foncière et de l'extensivité rizicole. Le rendement est faible (1,3 T/ha) mais les charges étant également faibles (pas d'engrais, pas de location d'équipement), l'activité parvient à dégager des bénéfices appréciables (30 000 F/ha) et assure l'alimentation d'une famille très étendue.

Dans tous les autres cas, l'itinéraire extensif appliqué à la riziculture ne permet pas d'obtenir de bénéfice monétaire. Si l'activité rizicole persiste c'est qu'elle répond à des objectifs autres que monétaires, au premier rang desquels, bien évidemment, l'objectif alimentaire.

Ces moyennes et petites exploitations extensives ne sont pas homogènes quant à leur superficie, à leur force de travail et à leurs sources de revenus extérieurs. Presque toutes se heurtent à des problèmes d'irrigation ainsi qu'à des problèmes d'équipement et d'approvisionnement en intrants. Dans ce cas, l'extensivité n'est plus un choix mais elle est dictée par les conditions extérieures.

Les rapports de travail (comme manoeuvres) que ces colons peuvent entretenir avec les grandes familles de notables constituent un des moyens d'accéder à un revenu monétaire d'autant que le maraîchage et l'artisanat ne sont pas toujours possibles. L'objectif d'intensification est totalement étranger à ces petites familles et le rapport social de quasi dépendance par rapport aux grandes familles n'y est d'ailleurs pas favorable.

L'absence quasi générale de bétail, dans ces exploitations, est également un indicateur de manque de réserve financière de ces familles. C'est enfin dans ces familles que l'on trouve les colons les plus récemment installés provenant des zones sèches où vraisemblablement leur survie n'était plus assurée. La situation se dégrade avec la diminution de la taille de l'exploitation pour cumuler, en définitive tous les aspects négatifs. L'itinéraire technique, très simplifié dans les moyennes exploitations, est largement ignoré dans les plus petites où l'installation récente des colons accroissent les problèmes de savoir-faire, de trésorerie et de fertilisation. Dès le départ, l'endettement chronique dissuade les colons de modifier leurs pratiques culturelles.

L'activité rizicole déficitaire ne peut se perpétuer que grâce à des apports monétaires extérieurs, d'une part, et au non paiement d'une partie des dettes, d'autre part. Dans ces conditions, la stratégie de ces exploitations est avant tout tournée vers la subsistance alimentaire, même si le corollaire est d'entraîner l'exploitation dans une situation d'endettement chronique reporté et cumulé d'année en année avec la menace d'éviction que cela comporte. Il est clair que, pour ces exploitations, l'acceptation par l'Office du Niger des impayés ainsi que le report des dettes - ou mieux leur annulation - constituent une condition de survie.

Représentativité de l'échantillon

Ces conclusions doivent toutefois être relativisées dans la mesure où l'analyse repose sur des observations représentatives des zones de Molodo, Niono et N'déboudougou mais pas de l'ensemble des zones de l'Office du Niger.

Dans le Macina, au Sud, et dans le Kouroumani, au Nord, la situation peut se présenter de façon différente en raison de caractéristiques spécifiques.

La Macina constitue la zone la plus dégradée où les résultats sont les plus faibles. Les aménagements hydro-agricoles sont anciens et dans l'ensemble très endommagés et le développement des adventices est très important. Par ailleurs des conflits anciens entre les colons Mossi et l'administration coloniale ont entraîné dans le passé des départs massifs de colons. Ces différentes raisons expliquent qu'une proportion importante des superficies aménagées ait été abandonnée (63 %). C'est dans cette zone que l'on rencontre le rendement moyen le plus bas (0,9 T/ha à Kokry et 1,3 à Kolongo) et que l'endettement des colons est le plus élevé. 75 % de ces colons ne reçoivent aucun revenu de l'Office du Niger pour leur activité rizicole. Dans cette zone, la situation générale apparaît donc nettement plus défavorable que dans la zone centrale où nous avons réalisé notre enquête.

La situation est par contre meilleure dans le Nord, dans la zone du Kouroumani. Il s'agit là d'aménagements relativement récents (depuis 1950) et moins dégradés quoique l'état des canaux et des drains soit variable selon les lieux. Le rendement moyen obtenu est supérieur à la moyenne de l'Office (1,6 T/ha). L'endettement des exploitants y est faible ou moyen (30 % des exploitations) et les revenus versés par l'Office du Niger y sont plus élevés qu'ailleurs (30 % seulement des colons ne reçoivent pas de revenus de l'Office du Niger). Il faut noter aussi que les superficies irriguées hors casiers sont très importantes. Au total la situation semble donc relativement meilleure dans le Kouroumani que dans les autres zones de l'Office du Niger.

VII - REFLEXIONS SUR LA REHABILITATION
A L'OFFICE DU NIGER

Les périmètres de l'O.N. sont dégradés dans la plupart des cas. Les raisons de cette inadaptation du réseau tiennent autant de la conception du Projet, étiré sur une centaine de kilomètres avec des campagnes d'aménagement au coup par coup, que du manque d'entretien des ouvrages d'irrigation et de drainage. La maîtrise de l'eau est donc très rudimentaire et explique l'attitude des colons vis-à-vis de la riziculture, comme le montre les résultats de notre enquête sur les systèmes de production.

La première condition d'une reprise de la production agricole (et non strictement de la production rizicole) est d'assurer la maîtrise de l'eau aux agriculteurs-éleveurs-pêcheurs-artisans-commerçants ou fonctionnaires qui vivent tout ou partie de leur travail sur les périmètres irrigués.

C'est cette nécessité qui a été traduite par le terme de "réhabilitation".

Actuellement deux schémas de réhabilitation s'opposent :

- L'intervention "légère" réalisée par le projet ARPON qui procède par simple retouche de l'existant sur quelques périmètres près de Niono et dans le Macina. La démarche choisie par les Hollandais relève plus de l'animation rurale que de l'hydraulique agricole. Elle a le mérite d'exister depuis trois ans et d'avoir obtenu des résultats semblables à ceux des zones test de réhabilitation de la BIRD réalisées à grand frais en 1979-80 : environ 2 tonnes de paddy/ha.

- L'intervention "lourde" proposée par la SOGREAH qui consisterait à réaménager complètement les périmètres du Retail proches de Niono sur 1500 ha environ. Il s'agit là surtout d'une démarche d'hydrauliciens.

Une réflexion autour de ces schémas d'intervention peut être menée en examinant s'ils répondent aux problèmes de développement des exploitants de la région, à la lumière de l'analyse des systèmes de production. Nous esquisserons également une alternative de réaménagement "plus nuancée".

1) LES SCHEMAS DE REHABILITATION ARPON ET SOGREAH

11.- ARPON (Amélioration de la Riziculture dans les Périmètres de l'Office du Niger).

Le projet hollandais est conforme à l'objectif de l'Etat malien à travers l'O.N. : à savoir l'accroissement de la production de riz.

L'intervention a été conçue à deux niveaux : d'une part une action de formation et de réforme des pratiques de vulgarisation au sein du Centre de Formation Agricole de Niono, et, d'autre part, une action de terrain où est mise en œuvre le réaménagement global des périmètres et des modes d'encadrement des colons.

On doit à ARPON la reconnaissance encore fragile du colon comme exploitant agricole gérant ses rizières avec ses moyens et ses contraintes ainsi que l'évolution de l'image du colon dans une partie de l'administration. ARPON s'est attaché à changer sur ses périmètres la fonction de l'encadreur qui doit devenir un conseiller agricole et non plus un contrôleur plongé dans la routine administrative.

La réhabilitation hydraulique proprement dite ne constitue pas le centre du projet. Elle est limitée au strict nécessaire pour assurer l'accès à l'eau et l'efficacité du drainage. Le planage des parcelles n'est pas envisagé, notamment pour des raisons de coût et de technologie non maîtrisable par les colons. ARPON entend avancer lentement et amener les colons progressivement à tenter l'opération de planage avec des outils simples de traction attelée. Ce choix est central dans la démarche. En effet les colons ont depuis très longtemps considéré que l'entretien des périmètres, y compris de leurs parcelles, revenait à l'O.N. Les tests de la BIRD, en 1979, les ont confortés dans cet état d'esprit.

ARPON a également remis en œuvre la distribution de moyens de production tels que l'équipement de traction et la diffusion d'engrais. Il a changé les conditions de crédit dans un sens favorable aux colons : remboursement de l'équipement sur cinq années et non trois, moratoire partiel sur la dette antérieure.

Il a introduit des innovations dans la conduite du battage avec les petites batteuses VOTEX gérées par un comité villageois à meilleur compte que le système extrêmement lourd des batteuses à poste fixe de l'O.N.

En résumé ARPON a essayé, dans le cadre institutionnel de l'O.N., de favoriser l'émergence d'un surplus monétaire pour les exploitants agricoles susceptibles de rémunérer le travail rizicole et de les engager à injecter une partie de ce surplus dans l'amélioration de leur outil de production.

Mais ARPON n'est pas intervenu dans la distribution foncière après réaménagement, laissant ainsi se recréer l'inégalité foncière et modifiant à peine le ratio superficie/travailleur homme.

Les travaux hydrauliques ont été menés avec un peu d'empirisme. Par exemple le profil des canaux semble fragile parce que les cavaliers n'ont pas été suffisamment relevés et que leur pente, trop forte, sera sensible à l'érosion pluviale.

12.- SOGREAH : le Projet RETAIL

Le projet de réhabilitation de 1500 ha à Retail repose avant tout sur une refonte complète du réseau d'irrigation et de drainage accompagnée du planage des parcelles. L'investissement est plus considérable mais aussi plus durable à condition d'entretenir correctement les ouvrages. En maîtrisant complètement l'amenée d'eau et l'exutoire, on espère que les utilisateurs ré-équipés et conseillés comme ils le sont sur le projet ARPON s'engageront vers l'intensification de la riziculture et qu'à moyen terme la double culture et le repiquage deviendront des pratiques courantes.

2) LES PRESUPPOSES DE CES SCHEMAS DE REHABILITATION

21.- Le présupposé de l'homogénéité

On espère par un réaménagement global du périmètre obtenir une riziculture "moyenne" sur toutes les parcelles avec les mêmes équipements et mêmes travaux en faisant l'hypothèse que tous les colons mènent l'activité rizicole avec les mêmes objectifs. Notre enquête sur le Kala supérieur dans les villages concernés par ARPON, par la BIRD et par le projet SOGREAH montre une très forte diversité parmi les objectifs et les moyens de les atteindre. Il n'y a d'homogénéité ni dans les périmètres dégradés, ni dans ceux qui ont été réhabilités récemment.

22.- Le présupposé de la monoculture

Ces interventions s'inscrivent délibérément dans la monoculture conduite rationnellement dans le cadre d'un bloc hydraulique où sont regroupées toutes les parcelles du colon. Or ce dispositif présente deux inconvénients majeurs pour le colon :

- Il n'y a pas la possibilité de jouer sur des parcelles différentes par leur situation hydro-agricole ni de moduler ses interventions, bref de conduire la culture plus ou moins intensivement.

- Il n'y a pas la possibilité de diversifier ses cultures pour des raisons d'incompatibilité de conduite d'irrigation dans un seul bloc.

23.- Le présupposé du gravitaire

On n'envisage la remise en état des réseaux qu'avec la circulation gravitaire de l'eau. Si cet aménagement offre des facilités de gestion des écoulements, il coûte cher pour être "parfait". De plus il reste fragile puisqu'il nécessite un entretien soigné dans la mesure où il est exposé aux détériorations par les pluies et les animaux. Enfin, le système gravitaire n'empêche pas d'éventuels gaspillages, sauf si un véritable tour d'eau est établi pour répartir avec précision un débit limité.

Avec ces trois supposés, l'homogénéité des exploitations, la monoculture et le gravitaire, les actions envisagées, même en offrant aux intéressés un éventuel surplus monétaire indispensable à un développement agricole, ne changent pas les systèmes de production en place et probablement pas les modes d'utilisation de ce surplus, à savoir l'achat de cheptel et la satisfaction de nouveaux besoins de consommation.

Actuellement, l'espoir d'une intensification rizicole repose sur l'idée de réduction du ratio superficie/travailleur homme. Or cette idée est socialement peu acceptable et politiquement peu réalisable. De plus, dans l'état actuel du réseau, l'extension des superficies s'avèrent plus sûre et plus rentable.

On se trouve donc dans une impasse. Elle est vivement ressentie par les responsables de l'O.N. comme par les financiers et diverses missions d'experts ont déjà soulevé tout au partie de ces problèmes.

Il faut ajouter que les interventions actuelles ou projetées ne concerneront qu'un espace très limité : environ 10 % de la superficie aménagée. Comment évolueront les 90 % restant.

3) ESQUISSE D'UNE ALTERNATIVE DE REHABILITATION PARTIELLE

Le schéma présenté ici s'efforce de coller à la réalité du terrain et se veut adapté à un espace bien plus large, puisqu'il n'impose pas d'intervention lourde. Il tente d'éviter les trois écueils soulevés précédemment de l'homogénéité, de la monoculture et du tout gravitaire. Enfin, il tient compte du fait que les colons ne sont pas exclusivement des riziculteurs.

L'idée centrale est de considérer que chaque colon n'intervient pas de la même manière sur ses parcelles. L'enquête montre à ce sujet que plusieurs itinéraires techniques sont menés par un même exploitant : il cultive des parcelles intensives et des parcelles extensives. Il faut ajouter le maraîchage qui, lui aussi, mobilise beaucoup de travail.

Sur un partiteur donné, il serait possible de réserver deux blocs de culture où serait menée une action pilote d'intensification avec une parcelle pour chaque famille du village. Le reste du périmètre resterait sans changement foncier. Il y aurait toujours une riziculture (ou autre culture) plus ou moins extensive selon les colons et selon la réhabilitation.

L'action de restauration de la maîtrise de l'eau porterait sur deux niveaux :

- celui des blocs extensifs : contrôle du débit d'entrée, restauration superficielle du réseau, remise en état du réseau de drainage. On viserait les résultats obtenus par le projet ARPON par exemple : 2 à 2,5 tonnes de paddy par hectares.

- celui des deux blocs intensifs agricoles et du bloc "maraîchage" où on assurerait la parfaite maîtrise de l'eau grâce à un outil d'exhaure (1).

On sécuriserait ainsi la production maraîchère de contresaison, qui souffre actuellement de difficulté d'irrigation, mais surtout on donnerait aux colons les moyens de changer de système de production avec un des blocs intensifs consacré à des cultures vivrières et fourragères nouvelles.

Avec un tel dispositif (comprenant toutes les autres actions d'ARPON) qui respecte l'hétérogénéité et fournit les moyens d'une diversification des actions, les colons pourraient alors gérer un système de production différent, complexe mais sécurisant : association entre l'activité agricole et l'élevage, association entre des conduites intensives "rémunératrices" et des conduites extensives plus sécurisantes, association entre riziculture et autres cultures. Ce système alternatif offrirait des possibilités de développement progressif, à une vitesse acceptable par les colons et à un coût limité.

(1) Cet outil pourrait être la sakkia égyptienne, sorte de roue à encoffrement qui, mue par un animal, permet de pomper l'eau d'un mètre à un mètre et demi. avec un débit d'environ cinq litres par seconde.

CHAPITRE 6

ANALYSE FINANCIERE

INTRODUCTION

L'intérêt d'une analyse financière de l'Office du Niger était d'évaluer la situation actuelle, d'analyser la dynamique ayant conduit à cette situation et d'effectuer des prévisions pour l'avenir, en particulier en termes de besoins de financement.

Une telle approche devrait s'appuyer sur les documents de synthèse et les enregistrements comptables existant (ou censés exister).

Mais le peu de fiabilité des documents accessibles devrait, en toute rigueur, conduire à se limiter à une critique sévère du système de gestion de l'Office, pour déboucher sur un constat d'impossibilité à faire toute analyse sérieuse.

Quelles que soient les réticences à faire parler des chiffres dont la vraisemblance est douteuse, il n'est pas possible d'en rester là.

On ne peut, pour le passé, faire l'économie d'une interprétation des données fournies par les services financiers de l'Office. Les problèmes qui ressortent sont d'une telle ampleur que malgré le caractère hautement aléatoire de certains postes des comptes, il est probable que les évolutions dégagées sont réelles.

Pour l'avenir proche et la réflexion sur un éventuel équilibre à terme, on raisonnera sur les données budgétaires récentes et sur des éléments extra-comptables.

I - LA DEGRADATION DE LA SITUATION FINANCIERE DE L'OFFICE DU NIGER.

Pendant dix huit ans, l'Office du Niger n'a pratiquement pas eu de comptabilité et n'a pas publié de documents de synthèse : Bilans et comptes de gestion.

On retrouve des Bilans et des comptes de résultat à partir de 1979/80 suite, entre autres, à des interventions de cabinets spécialisés qui ont regroupés les éléments disponibles et reconstitué un bilan d'ouverture.

Les documents publiés par la suite permettent de présenter une chronique de six Bilans associés aux cinq comptes des exercices correspondant.

Cette présentation est tirée des éléments qui ont été publiés par l'Office.

Les données ont été reprises sans modification ni redressement seule l'agrégation des postes a été modifiée afin de faciliter la lecture pour éclairer les interprétations exposées.

I.1. Le problème de la comptabilité à l'Office du Niger.

De nombreux problèmes ont été décelés dans les pratiques comptables en cours à l'Office.

L'énoncé de certains d'entre eux permettra de relativiser les conclusions de l'analyse de la chronique des Bilans et des comptes de résultat.

Les montants figurant en Immobilisations (bâtiments et engins) sont sujets à caution, tant sur les valeurs brutes que sur les valeurs nettes (en raison de rythmes d'amortissement très faibles).

Les frais d'établissement sont gonflés par l'incorporation, dans le poste d'Actif, de dépenses qui devraient rester en charges d'exploitation de l'exercice (et augmenter d'autant le déficit).

Les fonds propres et en particulier les réserves, ont été évalués par différence lors du bilan de réouverture, entre la valeur supposée des Immobilisations et l'endettement de la Société. Ils ne distinguent pas les effets d'une réévaluation de 1972. Cette omission combinée aux rythmes d'amortissement critiquables rend toute évaluation de la situation nette, douteuse.

La comptabilisation des stocks (valeurs d'exploitation) n'est pas fiable compte tenu de l'absence d'inventaires physiques et de pratiques de provisionnement trop faibles pour les stocks de matières consommables.

Les comptes de tiers (clients, fournisseurs, Etat, exploitants etc...) sont peu lisibles et font l'objet de confusions entre Actif et Passif. Il est impossible de retrouver les chiffres des balances dans ceux du Bilan.

Les créances et les dettes de l'Office vis à vis de l'extérieur sont mal suivies et les montants indiqués ne reflètent probablement pas la réalité (alors que ces postes représentent des sommes considérables).

Les comptes de Pertes et Profits sont difficiles à interpréter et leur contenu reste obscur.

Les mécanismes de passation en Immobilisation des travaux d'équipement réalisés en Régie par l'Office ne semblent pas parfaitement maîtrisés.

Enfin des erreurs d'écritures sur des montants importants n'ont pas été décelées par les procédures élémentaires de vérification et, découverts par hasard, mettent sérieusement en doute la fiabilité de la comptabilité et du système de gestion de l'Office.

1.2. Les Bilans.

Dans le tableau qui suit, les Bilans sont présentés en cascade afin de faire ressortir l'élément essentiel : la dégradation de Trésorerie et le recours de plus en plus important et systématique au découvert bancaire pour toutes les formes de besoins de financement.

On trouve, dans un premier regroupement les capitaux permanents auxquels sont retranchés (en valeur algébrique) les Immobilisations nettes pour obtenir le Fonds de roulement (excédent de financement acquis ou à long terme n'ayant pas servi à des acquisitions durables).

On trouve ensuite l'Actif circulant (stocks clients et autres débiteurs) auquel on retranche le Passif circulant (fournisseurs et autres créanciers) pour obtenir le Besoin en fonds de roulement. Ce besoin de financement pour l'exploitation courante représente, schématiquement, le financement des stocks et de la part des créances clients non couverte par les dettes aux fournisseurs.

On trouve enfin la situation de Trésorerie nette : Trésorerie Actif (Disponible en caisse et en Banques) moins Trésorerie Passif (découverts bancaires) qui, en vertu de l'égalité Actif = Passif, est égale au Fonds de roulement moins le Besoin en Fonds de roulement.

Le bilan de réouverture, et c'est la moindre des choses, fait apparaître une structure financière équilibrée avec une trésorerie nette pratiquement au point zéro : le Fonds de roulement permet de couvrir les Besoins de financement d'exploitation (Fonds de roulement presque égal au Besoin en fonds de roulement).

Mais la situation ne fait que se dégrader année après année, comme le révèle la dernière ligne de la présentation des Bilans : la Trésorerie nette, de 73 millions FCFA en 79 passe à - 481 millions FCFA en 80, - 1056 millions FCFA en 81, - 1848 millions en 82, - 3505 millions FCFA en 83 et termine à - 3796 mil-

** BILANS OFFICE DU NIGER

10.6 FCFA **

	1979	1980	1981	1982	1983	1984
Capital	7139	7139	7139	7139	7139	7139
Reserves	2988	2988	2988	2988	2988	2988
Report a nouveau	0	1218	514	-1108	-2538	-3104
Resultat	1335	-705	-1621	-1182	-566	-422
Subventions equipmt.	0	0	0	234	474	618
Dettes a Lg et My tr	545	1041	1393	1385	2126	1931
CAPITAUX PERMANENTS	12007	11681	10413	9456	9623	9150
Frais etablissement	-100	-273	-389	-772	-931	-1226
Immo. brutes	-8208	-9955	-10850	-11003	-12443	-12753
Amortissements	3037	3752	4645	5440	6552	7711
Autres valeurs Immo.	-13	-33	-33	-33	-25	-461
IMMO. NETTES	-5284	-6509	-6627	-6368	-6847	-6729
FONDS DE ROULEMENT	6723	5172	3786	3088	2776	2421
Valeurs exploitation	3067	2760	3503	4630	3826	4480
Avances fournisseurs	505	787	990	1113	1032	1104
Clients	2576	2148	829	1062	953	1522
Exploitants	870	987	1251	228	116	231
Etat	2050	2459	2757	2791	2791	2866
Autres debtr + regul	228	190	263	247	365	470
ACTIF CIRCULANT	9296	9331	9593	10071	9083	10673
Fournisseurs	-767	-1648	-2252	-2280	-1861	-1961
Etat	-1707	-1639	-1946	-2055	-492	-983
Autres et regul.	-172	-391	-553	-800	-749	-1512
PASSIF CIRCULANT	-2646	-3678	-4751	-5135	-3102	-4456
BESION FOND ROULEMNT	6650	5653	4842	4936	5981	6217
Banques et caisse	158	152	202	50	444	282
Effets Decouverts	-85	-633	-1258	-1898	-3649	-4078
TRESORERIE NETTE	73	-481	-1056	-1848	-3205	-3796

lions FCFA en 84 soit près de quatre milliards FCFA de Trésorerie négative, essentiellement en découvert bancaire auprès des banques de la place. Certes, il faudrait relativiser ce montant net de découvert par l'examen des dates de clôture des exercices (clôture à une période où le besoin en fonds de roulement est le plus grand, donc la Trésorerie la plus basse), mais il n'empêche qu'en terme d'évolution relative, la dégradation est constante et d'une ampleur indiscutable.

Le besoin en fonds de roulement a connu une diminution régulière (ce qui n'est pas un révélateur de dynamisme d'activité) et rejoint à peu près en 84, son niveau de 79.

La dégradation de la Trésorerie nette provient essentiellement de la diminution du Fonds de roulement qui décroît régulièrement de 6,7 milliards FCFA en 79 à 2,4 milliards FCFA en 84. Cet effondrement provient des reports successifs de résultats négatifs qui l'entament année après année, pour l'amener à un niveau qui n'a plus de commune mesure avec les besoins de financement de l'exploitation qu'il est censé couvrir, d'où l'aggravation continue de la situation de Trésorerie.

Les reports de résultats négatifs (presque 5 milliards FCFA en cinq ans) errodent année après année les capitaux permanents car aucun apport de financement stable (pas d'augmentation de capital, peu de subventions d'équipement, faible augmentation des emprunts à long terme) ne vient compenser cette érosion considérable.

Sur la période 79-84, les capitaux permanents diminuent de 2,8 milliards FCFA, les Immobilisations nettes (dont l'augmentation, relativement faible, serait même quasi nulle si on lui retirait le gonflement des frais d'établissement) n'augmentent que de 1,5 milliard FCFA soit une baisse du Fonds de roulement de 4,3 milliards FCFA qui, rapportée à la très faible variation de besoin en fonds de roulement (diminution de 0,4 milliard FCFA sur la période), donne les 3,9 milliards FCFA de Trésorerie négative constatés à la clôture de l'exercice 83/84.

Sans rentrer dans une analyse de détail qui serait injustifiée compte tenu du peu de fiabilité des données, certains postes appellent quelques remarques. Le niveau des avances fournisseurs s'envole à des hauteurs injustifiables compte tenu de l'activité de l'Office (plus d'1 milliard FCFA). Il est très difficile d'obtenir des explications sur ce poste qui pèse lourdement sur la trésorerie. Quels fournisseurs justifient de recevoir de telles sommes de façon aussi constante et durable sans livraison en contrepartie ? A l'inverse, les règlements aux fournisseurs ne sont pas faits dans des conditions idéales puisqu'on constate autour de 2 milliards FCFA de dettes aux fournisseurs de façon constante depuis 4 ans. Ces deux comportements contradictoires sont surprenants.

Les créances sur l'Etat étaient extrêmement élevées dès le bilan de réouverture (2 milliards FCFA) mais compensées en partie par des dettes vis à vis de l'Etat (1,7 milliard FCFA) ce qui laissait une situation nette acceptable de 300 millions FCFA à recouvrer auprès de l'Etat.

La situation s'est gravement détériorée puisqu'en fin de période on constate près de 2,9 milliards FCFA de dettes de l'Etat vis à vis de l'Office pour 0,9 milliard FCFA de dettes vis à vis de l'Etat, soit un endettement net de l'Etat vis à vis de l'Office du Niger de près de 2 milliards FCFA.

La réalité de ces créances serait à vérifier. En particulier les travaux engagés pour le compte de l'Etat le sont généralement sans devis ni accord préalable des services et des administrations concernées. Ces créances peuvent être contestées par l'Etat, mais les dépenses effectuées sont une réalité aux effets incontestables sur la Trésorerie.

La rentrée du MALI dans l'UNOA (postérieure à la réalisation de la mission sur le terrain) a eu des effets en chaîne qui se sont répercutés jusqu'au niveau des découverts bancaires de l'Office.

Ces conséquences n'ont pu être totalement éclaircies et ne représentent, de toute façon, qu'un jeu d'écriture ou de la dynamique qui préside à la dégradation continue de la situation financière de l'Office.

Pour répondre aux conditions d'éligibilité de la BCEAO, la Banque Centrale du Mali a dû (grâce, probablement aux interventions du Trésor français) couvrir les réescomptes des découverts des banques nationales. Une grosse partie du découvert, de près de 4 milliards, de l'Office, dans le réseau bancaire local se serait ainsi retrouvé "bouché". Cette péripétie ne changera malheureusement rien à la dynamique en cours depuis des années, si ce n'est des économies de frais financiers et une amélioration (fictive) de la structure financière.

I.3. Les comptes de résultat.

Les comptes de résultat font apparaître un résultat net constamment négatif depuis 5 ans ; les pertes cumulées approchant 5 milliards FCFA avec une pointe annuelle à 1,6 milliard FCFA en 1980/81. Un résultat du même ordre aurait dû être constaté en 1982/83 si un profit exceptionnel (représenté probablement par une remise de dettes de l'Etat) n'avait été constaté.

Le niveau total des produits, après un effondrement maximum en 81/82 s'est redressé pour dépasser légèrement en 83/84 le niveau de 79/80.

La valeur ajoutée, qui ne couvrirait même plus les charges de personnel (et laissait donc un Excédent Brut d'Exploitation négatif) s'est relevée au cours du dernier exercice.

Les frais de personnel ont été assez fortement comprimés et paraissent avoir dépassé de plus de 25% la valeur ajoutée, ils ne représentent plus, pour le dernier exercice, que 73% de celle-ci, laissant 17% d'Excédent brut d'Exploitation positif.

Les frais financiers augmentent bien entendu rapidement, avec l'aggravation du déficit de Trésorerie.

** COMPTES OFFICE DU NIGER

10.6FCFA **

			*		
		79/80	80/81	81/82	82/83 83/84
Ventes		5911	4567	3120	5337 6678
Redevances		1058	1394	312	799 724
Produits accessoires		431	333	42	51 60
Trux. ft.p.En.p/etlm		0	211	0	123 252
TOTAL PRODUITS		7400	6504	3473	6309 7713
Variation Stock		-306	743	1127	-803 653
Achats		-4337	-5087	-3270	-3785 -5407
Impots et Taxes		-87	-395	-46	-92 -311
T.F.S.E.		-384	-375	-172	-334 -669
Transports		-58	-27	-88	-43 -39
Frais divers Gestion		-38	-41	-33	-22 -62
Sous-total		-5209	-5181	-2481	-5079 -5834
VALEUR AJOUTEE		2191	1323	992	1230 1879
Frais de Personnel		-1749	-1888	-1292	-1504 -1366
Sous-total		-1749	-1888	-1292	-1504 -1366
EXEDENT BRUT D'EXPLT		442	-565	-300	-274 513
Amortissements		-701	-863	-797	-1103 -1062
Provisions		-45	-5	-5	-225 0
Sous-total		-746	-868	-802	-1328 -1062
R.E. AUT. FRAIS FIN.		-304	-1433	-1102	-1602 -549
Frais financiers		-122	-119	-169	-237 -388
Autres Perte/Profits		-279	-69	89	1272 515
Sous-total		-401	-188	-80	1036 127
RESULTAT NET		-705	-1621	-1182	-566 -422
Amortissements		701	863	797	1103 1062
Provisions		45	5	5	225 0
Sous-total		746	868	802	1328 1062
M.B.A.		41	-753	-380	762 640

* exercice de 10 mois

La capacité d'autofinancement de l'Office représentée par sa Marge Brute d'Autofinancement a été faible, puis très négative, jusqu'aux deux derniers exercices où elle se redresse pour atteindre un niveau, de toute façon bien insuffisant pour permettre de maintenir l'outil de production en état.

La Marge Brute d'Autofinancement, cumulée sur la période se monte à 310 millions FCFA pour les cinq exercices allant de 79/80 à 83/84, ce qui peut être considéré comme insignifiant. L'incapacité à dégager un autofinancement significatif a engendré une dégradation accélérée de l'outil de production (du réseau hydraulique en particulier) dont l'entretien minimum n'a pu être assuré.

Le redressement relatif des deux dernières années (dont la réalité et l'ampleur ne pourront être jugées qu'après vérification des comptes) ne permet pas de dégager un autofinancement à la hauteur des besoins. Ces besoins seront analysés plus loin. Ils se chiffrent au moins au triple du montant de l'autofinancement dégagé ces dernières années, sans compter la nécessité d'amortir une coûteuse réhabilitation rendue indispensable par l'absence d'entretien des années passées.

I.4. Tableau de financement.

La reconstitution d'un tableau de financement a posteriori représente toujours un exercice délicat.

Dans le cas de l'Office du Niger, le risque d'être en dehors de la réalité est encore plus grand compte tenu des incertitudes sur des postes du Bilan aussi essentiels que les Immobilisations et les comptes de Tiers. Toutefois, reconstitué sur les six dernières années, on peut estimer que le tableau suivant reflète, dans ses grandes masses, les besoins rencontrés et les voies utilisées pour les couvrir.

Millions de FCFA

EMPLOIS

Augmentation des Immobilisations brutes	4 545
Augmentation des autres valeurs immobilisées	448
Augmentation des frais d'établissement	1 126
Autres emplois	497
TOTAL EMPLOIS	6 616

RESSOURCES

Diminution du besoin en fonds de roulement	433
Subventions d'équipement	618
Augmentation des emprunts à long terme	1 386
Marge Brute d'autofinancement	310

TOTAL RESSOURCES	2 747
-------------------------	--------------

DEGRADATION DE LA TRESORERIE NETTE

3 869

On retrouve dans ce tableau synthétique, les éléments analysés précédemment.

Les besoins de financement de l'Office ont été couverts, pour l'essentiel par une dégradation de la trésorerie et un recours au découvert bancaire.

Ces besoins ne proviennent pas d'un développement d'activité puisque le Besoin en fonds de roulement (Besoin de financement de l'exploitation) a diminué (ce qui en fait une Ressource au lieu d'un Emploi !)

Les Investissements, ou équivalents (entretien, rénovation, renouvellement, maintien de l'outil) se sont élevés à 6,6 milliards FCFA. Toutefois, une partie importante n'est probablement pas à considérer comme tel (Frais d'établissement) mais aurait du rester en charge d'exercice et grever d'autant le déficit (se traduisant ainsi par une Marge Brute d'Autofinancement plus faible, voire négative, l'effet sur la dégradation de trésorerie restant bien entendu le même). Comme de nombreux travaux faits en Régie n'ont probablement pas été passés en Immobilisation (par les Travaux faits par l'Entreprise pour elle-même, mais sont restés comptabilisés en charge sur l'exercice, on peut estimer que cette carence compense la précédente et que le niveau des Investissements est de cet ordre, soit sensiblement 1 milliard par an.

Ces besoins n'ont été couverts que pour une très faible partie par des financements d'une nature équivalente à celle des Investissements engagés : 0,6 milliard FCFA de subventions, d'équipement, 1,4 milliard FCFA d'emprunts à long terme et 0,3 milliard FCFA d'autofinancement (ce qui est négligeable).

La diminution du Besoin en fonds de roulement (qui traduit une baisse d'activité) a également apporté une ressource minime de 0,4 milliard FCFA.

Les 6,6 milliards FCFA d'Investissement ont donc été couverts à hauteur de 2,7 milliards FCFA par des financements acquis définitivement ou à long terme (40%), le solde soit 3,9 milliards FCFA ayant été financé par découvert bancaire (60%).

Les problèmes essentiels de l'Office du Niger trouvent à ce niveau leur traduction financière : seule la dégradation de la trésorerie et le recours systématique au découvert bancaire ont permis de couvrir les investissements, l'autofinancement, les subventions et l'endettement à long terme n'ayant pu subvenir qu'à 40% à des financements dont le faible niveau n'a pu assurer l'entretien de l'outil de production.

II - PERSPECTIVES D'AVENIR A MOYEN TERME.

L'examen de l'évolution à venir de l'Office du Niger est faite à partir d'un cadre budgétaire reposant sur les hypothèses des services financiers de l'Office pour l'exercice 84-85.

L'analyse est faite hors activité sucrière (ce qui n'était pas le cas pour l'analyse du passé dans le chapitre précédent) puisque la décision de détachement de l'activité SUCRE au premier Novembre 1984 était acquise dès le mois de Juillet 1984.

Le budget de l'Office a été éclaté suivant une présentation qui sera explicitée plus loin.
Les données pour l'exercice 84/85 ont été redressées en fonction d'hypothèses qui semblent plus réalistes.
Enfin, ce modèle budgétaire a été appliqué aux trois exercices : 85/86, 86/87, 87/88 afin de juger des perspectives d'évolution de l'Office sur les quatre années à venir.

II.1. Présentation du modèle budgétaire.

Le retraitement du budget a pour objectif de dégager des coûts et des recettes pour les principales fonctions de l'établissement. Six fonctions ont été isolées :

- l'encadrement agricole (encadrement , gestion crédit paysan , mise à disposition intrants) ;
- le battage et les façons culturales ;
- la collecte du paddy (du champ à l'usine) ;
- l'usinage (hors évacuation de la production) ;
- la centrale électrique ;
- la gestion de l'eau (entretien des réseaux hors surveillance d'ouvrages).

L'encadrement agricole comprend plusieurs activités notamment l'encadrement agricole sur le terrain , les coûts de mise à disposition des intrants aux paysans , la gestion des crédits et recouvrements de créances sur les paysans , l'alphabétisation. Il ~~aurait été~~ souhaitable d'isoler l'encadrement agricole, mais comme pour la gestion de l'eau au niveau des zones, il ne semble pas possible d'isoler ces coûts. C'est peut être un des paradoxes de l'Office que ces deux activités centrales ne pèsent que de façon marginale dans les coûts.

Il aurait été également souhaitable d'isoler les coûts de transport de l'usine vers Ségou. Les coûts qui ont pu être isolés n'ont qu'une faible im-

portance. Il semble qu'en fait l'OPAM effectue l'essentiel de ses enlèvements sur le carreau de l'usine.

Pour chacune de ces activités, on a distingué trois types de dépenses courantes :

- les dépenses directes de l'activité (CHARGES 1) ;
- les charges liées à l'organisation de l'activité (CHARGES 2) ;
- l'imputation des charges de la direction centrale (CHARGES 3).

Les produits ont été également répartis par activité. Ainsi, les facturations d'électricité ont été attribuées à la centrale électrique, les facturations de travaux faits ont été attribués à la gestion de l'eau, etc... Les subventions n'ont pas été retenues (une exception : le soutien ORSP).

Le traitement du budget permet de dégager pour chacune des activités :

- une marge brute : ventes, facturations, mises en stocks diminuées du coût d'achat des produits vendus ;

- un Excédent Brut d'Exploitation "direct de l'activité" : marge brute diminuée des charges courantes directes de l'activité (EBE.1.) ;

- un Excédent Brut d'Exploitation "après charges liées à l'organisation de l'activité" : EBE "direct de l'activité" diminué des charges courantes liées à l'organisation de l'activité (EBE.2.) ;

- un Excédent Brut d'Exploitation "après charge de la direction centrale" qui reprend l'EBE précédent diminué des dépenses courantes de la direction centrale imputées à l'activité (EBE.3.) ;

- un Résultat Net avant Frais Financiers qui prend en compte les impôts et taxes ainsi que les amortissements.

II.2. Redressement du budget 84-85.

Les hypothèses de recettes et de dépenses de l'Office du Niger figurant dans le budget 84/85 des services financiers ont été considérées comme optimistes. Cela ne signifie pas que l'Office bien géré soit incapable d'atteindre les objectifs fixés mais simplement que compte tenu de la situation de départ et des mesures prises pour améliorer la gestion, il est difficile de croire que les dépenses et recettes atteindront le niveau fixé.

En conséquence, et sur la base d'une comparaison des résultats 83/84, et des prévisions 84/85, les redressements suivants ont été effectués :

a) Dépenses :

- les dépenses de carburant : + 10 % (hors centrale électrique)
- les personnels permanents : + 15 %
- les personnels temporaires : + 15 %.

Inversement, pour les emballages, il paraît possible de réduire de 12 % le montant prévu : la quantité de paddy commercialisée semble avoir été surestimée.

b) Recettes :

A partir des normes du plan de redressement, il est possible d'estimer à 12.725 tonnes la redevance eau à percevoir (la redevance eau est modulée par hectare suivant les zones) soit 763,5 millions de francs CFA. A partir des informations recueillies auprès du projet Arpon, il ne semble pas que l'Office perçoive une marge sur les intrants livrés aux paysans (seule exception : les semences).

Le budget de l'Office ne prévoit pas d'impayés sur les créances aux paysans or le plan de trésorerie de l'Office prévoit un taux d'impayés de 20 %. Seules les ventes d'équipement aux colons sont recouvrées à 100 %. Il est opportun de retenir le même taux pour les données du budget.

Le budget prévoit que le tonnage de paddy à usiner collecté sera de 50 563 tonnes. Le budget redressé ne retient que 44.000 tonnes. La non collecte des 6.563 tonnes vient en diminution des achats et en diminution des mises en stock de paddy. Elle n'a pas d'influence sur le résultat.

La version corrigée du Budget après redressement n'est pas particulièrement pessimiste. Le niveau de prix de vente moyen du kg de paddy reste élevé (129,441 FCFA) ainsi que le taux de transformation en riz (63 %). Le niveau de compression de certains coûts entre 83/84 et 84/85, adopté dans la version redressée, reste très important au regard des traditions et de l'absence de contrôle à l'Office du Niger.

On trouvera dans les deux tableaux qui suivent le budget 84/85 avant redressement et le budget 84/85 après redressement.

Les écarts entre la version corrigée après redressement, et celle des services financiers sont importants.

Le Résultat net avant frais financiers passe de -147 millions FCFA à - 924 millions FCFA.

L'Excédent Brut d'Exploitation après imputation de toutes les charges (E.B.E.3) devient négatif et passe à -157 millions FCFA : les recettes courantes ne couvrent plus les dépenses courantes.

La capacité d'autofinancement (-924 millions FCFA de Résultat Net auxquels il faut réincorporer 757 millions FCFA d'amortissements) est très faible avec 167 millions FCFA.

USINAGE Dip.AGRIC COLLECTE BATT.TRUX ELECTR .EAU. TOTAL

Produit Riz	3359	0	0	0	0	0	3359
Sous-produits Riz	39	0	0	0	0	0	39
Vente Emballage	120	0	0	0	0	0	120
Paddy stocke	562	0	0	0	0	0	562
Semences ordinaires	0	153	0	0	0	0	153
Autres Semences	0	196	0	0	0	0	196
Engrais	0	439	0	0	0	0	439
Equipement Colons	0	202	0	0	0	0	202
Alimentation bovin	0	113	0	0	0	0	113
Produit Battage	0	0	0	319	0	0	319
Prdt.Trux.culturaux	0	0	0	38	0	0	38
Vente electricite	0	0	0	0	12	0	12
Redevance Eau	0	0	0	0	0	931	931
Produit divers	0	0	0	0	0	33	33
Trux.fact.a l'Etat	0	0	0	0	0	53	53
Total PRODUITS	4080	1103	0	357	12	1017	6569
Achat Paddy	-2981	0	0	0	0	0	-2981
Achat Emballages	-117	0	-61	0	0	0	-178
Acht.Semences ordinar	0	-109	0	0	0	0	-109
Achat Semences autre	0	-152	0	0	0	0	-152
Achat Engrais	0	-382	0	0	0	0	-382
Equipement Colons	0	-182	0	0	0	0	-182
Achat aliment bovin	0	-85	0	0	0	0	-85
Tot.ACHAT MATIERES	-3098	-910	-61	0	0	0	-4069
MARGE BRUTE	982	193	61	357	12	1017	2500
Carburants	-51	-24	-16	-43	-109	-89	-332
Personnel permanent	-39	-80	-20	-11	-6	-58	-214
Personnel temporaire	-35	-25	-5	-63	-3	-14	-145
Entretien Reparation	-11	-10	-7	-23	-1	-115	-167
T.F.S.E. + F.D.G.	-4	0	0	0	0	-39	-43
Autr.cons.champ semc	-4	-5	0	0	0	0	-9
CHARGE.1 DIRECTE.ACT	-144	-144	-48	-140	-119	-315	-910
EBE.1.	838	49	-109	217	-37	702	1590
Carburants	-21	-15	-5	-14	0	-23	-78
Personnel permanent	-53	-44	-13	-46	0	-65	-221
Personnel temporaire	-11	-13	-4	-12	0	-21	-61
Entretien Reparation	-22	-20	-7	-19	0	-7	-75
T.F.S.E. + F.D.G.	-22	-4	-1	-5	0	-22	-54
CHARGE.2 ORGA.ACTUT	-129	-96	-30	-96	0	-138	-489
EBE.2.	709	-47	-139	121	-107	564	1101
Carburants	-21	-18	-6	-18	-9	-32	-104
Personnel permanent	-37	-35	-10	-33	-17	-59	-191
Personnel temporaire	-2	-1	0	-1	0	-2	-6
Entretien Reparation	-8	-7	-2	-7	-4	-12	-40
T.F.S.E. + F.D.G.	-27	-25	-8	-25	-12	-43	-140
CHARGE.3 DIRCT.CTRL	-95	-86	-26	-84	-42	-148	-481
EBE.3.	614	-133	-165	37	-149	416	620
Impt.Tx.1	0	0	0	0	0	-1	-1
Impt.tx.2	-2	-2	-1	-2	0	0	-7
Impt.Tx.3	-1	0	0	-1	0	0	-2
Tot.IMPOTS & TAXES	-3	-2	-1	-3	0	-1	-10
Amrt.1	-77	-20	-6	-19	0	-489	-611
Amrt.2	-24	-23	-7	-23	0	0	-77
Amrt.3	-13	-12	-4	-13	-6	-21	-69
Tot.AMORTISSEMENTS	-114	-55	-17	-55	-6	-510	-757
RESULTAT NET	497	-190	-183	-21	-155	-95	-147

USINAGE DIV.AGRIC COLLECTE BATT.TRUX ELECTR .EAU. TOTAL

Produit Riz	3359	0	0	0	0	0	3359
Sous-produits Riz	39	0	0	0	0	0	39
Vente Emballage	120	0	0	0	0	0	120
Paddy stocke	168	0	0	0	0	0	168
Semences ordinaires	0	153	0	0	0	0	153
Autres Semences	0	196	0	0	0	0	196
Engrais	0	306	0	0	0	0	306
Equipement Colons	0	146	0	0	0	0	146
Alimentation bovin	0	68	0	0	0	0	68
Produit Battage	0	0	0	255	0	0	255
Prdt.Trux.cultureaux	0	0	0	30	0	0	30
Vente electricite	0	0	0	0	12	0	12
Redevance Eau	0	0	0	0	0	610	610
Produit divers	0	0	0	0	0	33	33
Trux.fact.a l'Etat	0	0	0	0	0	53	53
Total PRODUITS	3686	869	0	285	12	696	5548
Achat Paddy	-2587	0	0	0	0	0	-2587
Achat Emballages	-103	0	-54	0	0	0	-157
Acht.Semences ordinar	0	-109	0	0	0	0	-109
Achat Semences autre	0	-152	0	0	0	0	-152
Achat Engrais	0	-382	0	0	0	0	-382
Equipement Colons	0	-182	0	0	0	0	-182
Achat aliment bovin	0	-85	0	0	0	0	-85
Tot.ACHAT MATIERES	-2690	-910	-54	0	0	0	-3654
MARGE BRUTE	996	-41	-54	285	12	696	1094
Carburants	-56	-26	-18	-47	-109	-98	-354
Personnel permanent	-45	-92	-23	-13	-7	-67	-247
Personnel temporaire	-40	-29	-6	-73	-3	-16	-167
Entretien Reparation	-11	-10	-7	-23	-1	-115	-167
T.F.S.E. + F.D.G.	-4	0	0	0	0	-39	-43
Autr.cons.champ semc	-4	-5	0	0	0	0	-3
CHARGE.1 DRECTE.ACT	-160	-162	-54	-156	-120	-335	-987
EBE.1.	836	-203	-108	129	-108	361	907
Carburants	-23	-16	-6	-15	0	-25	-85
Personnel permanent	-61	-51	-15	-53	0	-75	-255
Personnel temporaire	-13	-16	-6	-15	0	-21	-71
Entretien Reparation	-22	-20	-7	-19	0	-7	-75
T.F.S.E. + F.D.G.	-22	-4	-1	-5	0	-22	-54
CHARGE.2 ORGA.ACTUT	-141	-107	-35	-107	0	-150	-540
EBE.2.	695	-310	-143	22	-108	211	367
Carburants	-23	-20	-7	-20	-10	-35	-115
Personnel permanent	-44	-40	-12	-38	-20	-68	-222
Personnel temporaire	-2	-1	0	-1	0	-3	-7
Entretien Reparation	-8	-7	-2	-7	-4	-12	-40
T.F.S.E. + F.D.G.	-27	-25	-8	-25	-12	-43	-140
CHARGE.3 DIRCT.CTRL	-104	-93	-29	-91	-46	-161	-524
EBE.3.	591	-403	-172	69	-154	50	-157
Impt.Tx.1	0	0	0	0	0	-1	-1
Impt.tx.2	-2	-2	-1	-2	0	0	-7
Impt.Tx.3	-1	0	0	-1	0	0	-2
Tot.IMPOTS & TAXES	-3	-2	-1	-3	0	-1	-10
Amrt.1	-77	-20	-6	-19	0	-489	-611
Amrt.2	-24	-23	-7	-23	0	0	-77
Amrt.3	-13	-12	-4	-13	-6	-21	-69
Tot.AMORTISSEMENTS	-114	-55	-17	-55	-6	-510	-757
RESULTAT NET	474	-460	-190	-127	-160	-461	-924

Tous les résultats (EBE, MBA, etc...) sont exprimés avant frais financiers. L'évaluation de leur montant est trop aléatoire pour les prendre en compte en particulier au regard des incertitudes sur la remise à plat des découverts par la répercussion de l'entrée dans l'UMOA (cf. chapitre précédent). Toutes les remarques énoncées sont donc à résilier dans un contexte où les frais financiers ne sont même pas couverts.

La situation redressée pour 1984/85, s'inscrit dans la même logique que celle des années précédentes : déficit d'exploitation important, incapacité à dégager un autofinancement significatif... avec les conséquences déjà exposées sur la dégradation de l'outil et l'incapacité à le maintenir en état.

II.3. Perspectives pour les trois prochains exercices : 85/86, 86/87, 87/88.

Les projections sont effectuées en francs constants. Les hypothèses adoptées sont les suivantes :

a) Baisse des coûts à structure constante :

On a admis que les dépenses courantes tendaient à diminuer. Les rythmes varient suivant les types de dépenses :

- à la direction générale, toutes les dépenses diminuent de 10 % par an à l'exception des dépenses de carburant (- 7 % par an) ;
- les dépenses "d'organisation des activités" diminuent uniformément de 7 % par an, il en va de même pour toutes les dépenses directes à l'exception de la centrale électrique et de l'usinage ;
- les dépenses directes de la centrale électrique baissent d'un tiers dès 1985/1986 et restent stables par la suite (achat de nouveaux groupes électrogènes) ;
- les dépenses directes des usines varient avec la collecte de paddy mais rapportée à la collecte de paddy, elles diminuent de 3 % par an.

b) Baisse des coûts après modification des structures de l'Office :

Les activités de l'Office sont appelées à se modifier dans les années à venir.

- L'entretien du réseau devrait passer à des entreprises de BTP. Pendant la période de réhabilitation, on considèrera que les entreprises assureront au coût marginal l'entretien du réseau. La charge directe de l'activité travaux disparaît (les dépenses en personnel éventuellement engagées par l'Office à ce titre seraient refacturées aux entreprises) ; et la participation de l'Office à l'entretien des réseaux se limiterait à la mise à disposition du

USINAGE DIV. AGRIC COLLECTE BATT. TRUX ELECTR. EAU. TOTAL

Produit Riz	3359	0	0	0	0	0	3359
Sous-produits Riz	39	0	0	0	0	0	39
Vente Emballage	120	0	0	0	0	0	120
Paddy stocke	168	0	0	0	0	0	168
Semences ordinaires	0	165	0	0	0	0	165
Autres Semences	0	211	0	0	0	0	211
Engrais	0	329	0	0	0	0	329
Equipement Colons	0	153	0	0	0	0	153
Alimentation bovin	0	73	0	0	0	0	73
Produit Battage	0	0	0	229	0	0	229
Prdt. Trux. culturaux	0	0	0	27	0	0	27
Vente electricite	0	0	0	0	12	0	12
Redevance Eau	0	0	0	0	0	625	625
Produit divers	0	0	0	0	0	33	33
Trux. fact. a l'Etat	0	0	0	0	0	0	0
Total PRODUITS	3686	931	0	256	12	658	5543
Achat Paddy	-2587	0	0	0	0	0	-2587
Achat Emballages	-103	0	-54	0	0	0	-157
Acht. Semences ordin	0	-109	0	0	0	0	-109
Achat Semences autre	0	-152	0	0	0	0	-152
Achat Engrais	0	-382	0	0	0	0	-382
Equipement Colons	0	-182	0	0	0	0	-182
Achat aliment bovin	0	-85	0	0	0	0	-85
Tot. ACHAT MATIERES	-2690	-910	-54	0	0	0	-3654
MARGE BRUTE	996	21	-54	256	12	658	1069
Carburants	-54	-24	-16	-42	-73	0	-209
Personnel permanent	-44	-86	-21	-12	-5	0	-168
Personnel temporaire	-39	-27	-6	-66	-2	0	-140
Entretien Reparation	-11	-9	-7	-21	0	0	-48
T.F.S.E. + F.D.G.	-4	0	0	0	0	0	-4
Autr. cons. champ semc	-4	-5	0	0	0	0	-9
CHARGE. 1 DIRECTE. ACT	-156	-151	-50	-141	-80	0	-578
EBE. 1.	840	-430	-404	115	68	658	1311
Carburants	-22	-15	-6	-13	0	-24	-80
Personnel permanent	-56	-48	-14	-48	0	-70	-236
Personnel temporaire	-12	-15	-6	-13	0	-20	-66
Entretien Reparation	-20	-19	-7	-18	0	-7	-71
T.F.S.E. + F.D.G.	-21	-4	-1	-5	0	-21	-52
CHARGE. 2 ORGA. ACTUT	-131	-101	-34	-97	0	-142	-505
EBE. 2.	703	-231	-130	10	-60	516	806
Carburants	-22	-19	-7	-19	-9	-33	-109
Personnel permanent	-40	-36	-11	-34	-18	-61	-200
Personnel temporaire	-2	-1	0	-1	0	-3	-7
Entretien Reparation	-7	-7	-2	-7	-4	-11	-38
T.F.S.E. + F.D.G.	-25	-22	-7	-22	-11	-39	-126
CHARGE. 3 DIRCT. CTRL	-96	-85	-27	-83	-42	-147	-460
EBE. 3.	613	-325	-165	-65	-110	369	326
Impt. Tx. 1	0	0	0	0	0	-1	-1
Impt. tx. 2	-2	-2	-1	-2	0	0	-7
Impt. Tx. 3	-1	0	0	-1	0	0	-2
Tot. IMPOTS & TAXES	-3	-2	-1	-3	0	-1	-10
Amrt. 1	-77	-20	-6	-19	0	-489	-611
Amrt. 2	-24	-23	-7	-23	0	0	-77
Amrt. 3	-13	-12	-4	-13	-6	-21	-69
Tot. AMORTISSEMENTS	-114	-55	-17	-55	-6	-510	-757
RESULTAT NET	496	-373	-183	-123	-116	-142	-441

USINAGE DIV. AGRIC. COLLECTE BATT. TRUX ELECTR. EAU. TOTAL

Produit Riz	3359	0	0	0	0	0	3359
Sous-produits Riz	39	0	0	0	0	0	39
Vente Emballage	120	0	0	0	0	0	120
Paddy stocke	168	0	0	0	0	0	168
Semences ordinaires	0	185	0	0	0	0	185
Autres Semences	0	237	0	0	0	0	237
Engrais	0	370	0	0	0	0	370
Equipement Colons	0	168	0	0	0	0	168
Alimentation bovin	0	82	0	0	0	0	82
Produit Battage	0	0	0	181	0	0	181
Prdt. Trux. culturaux	0	0	0	23	0	0	23
Vente electricite	0	0	0	0	12	0	12
Redevance Eau	0	0	0	0	0	640	640
Produit divers	0	0	0	0	0	33	33
Trux. fact. a l'Etat	0	0	0	0	0	0	0
Total PRODUITS	3686	1042	0	204	12	673	5617
Achat Paddy	-2587	0	0	0	0	0	-2587
Achat Emballages	-103	0	-54	0	0	0	-157
Acht. Semences ordin	0	-109	0	0	0	0	-109
Achat Semences autre	0	-152	0	0	0	0	-152
Achat Engrais	0	-382	0	0	0	0	-382
Equipement Colons	0	-182	0	0	0	0	-182
Achat aliment bovin	0	-85	0	0	0	0	-85
Tot. ACHAT MATIERES	-2690	-910	-54	0	0	0	-3654
MARGE BRUTE	996	132	-54	204	12	673	1963
Carburants	-52	-22	-15	-39	-73	0	-201
Personnel permanent	-43	-80	-20	-11	-5	0	-159
Personnel temporaire	-38	-25	-6	-61	-2	0	-132
Entretien Reparation	-11	-8	-7	-20	0	0	-46
T.F.S.E. + F.D.G.	-4	0	0	0	0	0	-4
Autr. cons. champ semc	-4	-4	0	0	0	0	-8
CHARGE.1 DIRECTE.ACT	-152	-139	-48	-131	-80	0	-550
EBE.1.	844	-7	-102	-73	-68	673	1413
Carburants	-21	-14	-6	-11	0	-22	-74
Personnel permanent	-52	-45	-13	-41	0	-65	-216
Personnel temporaire	-11	-14	-6	-11	0	-19	-60
Entretien Reparation	-19	-19	-7	-15	0	-7	-67
T.F.S.E. + F.D.G.	-20	-4	-1	-4	0	-20	-49
CHARGE.2 ORGA.ACTUT	-123	-96	-33	-82	0	-133	-467
EBE.2.	921	-103	-135	-9	-68	540	946
Carburants	-21	-18	-7	-16	-8	-31	-101
Personnel permanent	-36	-32	-10	-29	-18	-55	-180
Personnel temporaire	-2	-1	0	-1	0	-3	-7
Entretien Reparation	-6	-6	-2	-6	-4	-10	-34
T.F.S.E. + F.D.G.	-23	-20	-6	-19	-10	-35	-113
CHARGE.3 DIRCT.CTRL	-88	-77	-25	-71	-40	-134	-435
EBE.3.	633	-180	-160	-80	-108	406	511
Impt. Tx.1	0	0	0	0	0	-1	-1
Impt. tx.2	-2	-2	-1	-2	0	0	-7
Impt. Tx.3	-1	0	0	-1	0	0	-2
Tot. IMPOTS & TAXES	-3	-2	-1	-3	0	-1	-10
Amrt.1	-77	-20	-6	-19	0	-489	-611
Amrt.2	-24	-23	-7	-23	0	0	-77
Amrt.3	-13	-12	-4	-13	-6	-21	-69
Tot. AMORTISSEMENTS	-114	-55	-17	-55	-6	-510	-757
RESULTAT NET	516	-237	-178	-138	-114	-105	-256

USINAGE DIV.AGRIC COLLECTE BATT.TRUX ELECTR .EAU. TOTAL

Produit Riz	3359	0	0	0	0	0	3359
Sous-produits Riz	39	0	0	0	0	0	39
Vente Emballage	120	0	0	0	0	0	120
Paddy stocke	168	0	0	0	0	0	168
Semences ordinaires	0	208	0	0	0	0	208
Autres Semences	0	267	0	0	0	0	267
Engrais	0	417	0	0	0	0	417
Equipement Colons	0	185	0	0	0	0	185
Alimentation bovin	0	92	0	0	0	0	92
Produit Battage	0	0	0	145	0	0	145
Prdt.Trux.cultureaux	0	0	0	18	0	0	18
Vente electricite	0	0	0	0	12	0	12
Redevance Eau	0	0	0	0	0	655	655
Produit divers	0	0	0	0	0	33	33
Trux.fact.a l'Etat	0	0	0	0	0	0	0
Total PRODUITS	3686	1169	0	163	12	688	5716
Achat Paddy	-2587	0	0	0	0	0	-2587
Achat Emballages	-103	0	-54	0	0	0	-157
Acht.Semences ordinar	0	-109	0	0	0	0	-109
Achat Semences autre	0	-152	0	0	0	0	-152
Achat Engrais	0	-382	0	0	0	0	-382
Equipement Colons	0	-182	0	0	0	0	-182
Achat aliment bovin	0	-85	0	0	0	0	-85
Tot.ACHAT MATIERES	-2690	-910	-54	0	0	0	-3654
MARGE BRUTE	996	259	-54	163	12	688	2064
Carburants	-50	-21	-14	-31	-73	0	-189
Personnel permanent	-41	-75	-19	-9	+5	0	-149
Personnel temporaire	-37	-23	-6	-49	-2	0	-117
Entretien Reparation	-11	-7	-6	-16	0	0	-40
T.F.S.E. + F.D.G.	-4	0	0	0	0	0	-4
Autr.cons.champ semc	-4	-4	0	0	0	0	-8
CHARGE.1 DIRECTE.ACT	-147	-130	-45	-105	-80	0	-507
EBE.1.	849	129	-99	58	-68	688	1557
Carburants	-20	-13	-6	-9	0	-20	-68
Personnel permanent	-48	-42	-12	-33	0	-60	-195
Personnel temporaire	-10	-13	-6	-9	0	-18	-56
Entretien Reparation	-18	-18	-6	-12	0	-7	-61
T.F.S.E. + F.D.G.	-19	-4	-1	-3	0	-19	-46
CHARGE.2 ORGA.ACTUT	-115	-90	-31	-66	0	-124	-426
EBE.2.	734	39	-130	-8	-68	564	1131
Carburants	-20	-17	-6	-13	-7	-29	-92
Personnel permanent	-33	-29	-9	-23	-16	-55	-165
Personnel temporaire	-2	-1	0	-1	0	-3	-7
Entretien Reparation	-5	-5	-2	-5	-4	-10	-31
T.F.S.E. + F.D.G.	-21	-18	-5	-15	-9	-35	-103
CHARGE.3 DIRCT.CTRL	-81	-70	-22	-57	-36	-132	-398
EBE.3.	653	-31	-152	-65	-104	432	733
Impt.Tx.1	0	0	0	0	0	-1	-1
Impt.tx.2	-2	-2	-1	-2	0	0	-7
Impt.Tx.3	-1	0	0	-1	0	0	-2
Tot.IMPOTS & TAXES	-3	-2	-1	-3	0	-1	-12
Amrt.1	-77	-20	-6	-19	0	-489	-611
Amrt.2	-24	-23	-7	-23	0	0	-77
Amrt.3	-13	-12	-4	-13	-6	-21	-63
Tot.AMORTISSEMENTS	-114	-55	-17	-55	-6	-510	-757
RESULTAT NET	536	-88	-170	-123	-110	-79	-34

LEGENDE DU TABLEAU

BUDGET OFFICE DU NIGER 10.6 F CFA

COLONNES

Div. AGRIC	= Encadrement et fourniture d'intrants
BATT. TRVX	= Battage et façons culturales
ELECTR	= Centrale électrique
EAU	= Entretien du réseau hydraulique et gestion de l'eau.

LIGNES

CHARGE 1 DIRECTE.ACT	= Charges directement liées à l'activité
CHARGE 2 ORGA.ACTVT	= Charges liées à l'organisation de l'activité
CHARGE 3 DIRECT.CTRL	= Charges communes de direction centrale
EBE	= Excédent Brut d'Exploitation
EBE.1.	= EBE avant charges liées à l'organisation de l'activité et charges communes de Direction Centrale
EBE.2.	= EBE avant charges communes de Direction Centrale
EBE.3.	= EBE après charges directes, charges liées à l'organisation et charges communes
Impt.Tx.	= Impôts et Taxes
Impt.Tx.1	= Impôts et Taxes liés directement à l'activité
Impt.Tx.2	= Impôts et Taxes liés à l'organisation de l'activité
Impt.Tx.3	= Impôts et Taxes de Direction Centrale
Amrt.	= Amortissements
Amrt.1	= Amortissements directs de l'activité
Amrt.2	= Amortissements liés à l'organisation de l'activité
Amrt.3	= Amortissement de Direction Centrale.

matériel existant à l'Office. L'entretien des matériels, les coûts de personnel et de carburant seraient à la charge des entreprises. Une telle hypothèse peut être considérée comme discutable : elle correspond en fait à un financement indirect de l'Office par l'extérieur.

- Le battage et les façons culturales sont appelés à se réduire fortement dans les prochaines années. Le taux de décroissance retenu est de 10 % en 1985/86 ; 15 % en 1986/87 ; 20 % en 1987/88. La baisse des façons culturales induira une baisse parallèle des dépenses de la colonne battage (c'est à-dire à la fois les dépenses "directes de l'activité", les dépenses "liées à l'organisation de l'activité" et les dépenses correspondantes à la direction centrale).

- L'Office devrait perdre son monopole officiel sur la commercialisation du paddy. On a considéré que les nouveaux circuits mis en place absorberaient la croissance de la production et que la quantité de paddy achetée et usinée resterait constante.

c) Evolution des recettes de l'Office :

- Les redevances ont été maintenues à leur niveau antérieur. Il semble difficile d'augmenter les redevances dès la première année dans les zones rénovées. Un léger décalage dans le temps paraît nécessaire.

- Les recettes de l'usinage restent constantes ; les recettes de battage diminuent - comme les dépenses - de 10 % en 1985/86 , 15 % en 1986/87 , 20 % en 1987/88.

- On a fait apparaître une marge pour couvrir les coûts de mise à disposition des intrants. La première année, la marge est de 5 % par la suite elle est de 10 %. Les quantités d'intrants mises à disposition des paysans restent au niveau prévu par le budget 1984/85.

- Le taux de recouvrement des créances sur les paysans s'améliore chaque année : 82 % en 1985/86 ; 84 % en 1986/87 ; 86 % en 1987/88.

- On suppose que les superficies cultivées restent constantes.

Les trois tableaux qui suivent présentent les résultats de ces projections budgétaires pour les trois exercices à venir.

II.4. Résultats prévisibles et évolution de la situation à moyen terme :

Les hypothèses adoptées dans ces prévisions supposent un important effort de gestion, une évolution favorable des recettes et une réduction significative des coûts. Malgré cela, le rythme de redressement reste faible et la capacité d'autofinancement tout à fait insuffisante pour assurer le maintien de l'outil et permettre de quelconques remboursements de dettes.

Tableau résumé des principaux résultats - Millions FCFA.

	84/85	85/86	86/87	87/88	TOTAL
MBA * Capacité d'autofinancement	- 167	+ 316	+ 501	+ 723	+ 1373
Résultat Net*	- 924	- 441	- 256	- 34	- 1655

* avant frais financiers.

Tous ces résultats sont hors frais financiers et seraient donc à rabaisser de 300 à 400 millions FCFA (niveau moyen des frais financiers d'après les derniers exercices). A un tel niveau de frais financiers, le déficit cumulé atteindrait 3 milliards FCFA et la MBA deviendrait nulle, ôtant ainsi toute possibilité d'autofinancement.

L'évolution prévisible à moyen terme se situe donc dans la même dynamique que les années passées ... on voit d'ailleurs mal pourquoi il en serait autrement.

Tous les efforts d'assainissement de la gestion, de compression des coûts, d'accroissement des recettes - bien qu'indispensables, hautement justifiés, et absolument nécessaires - resteront marginaux au regard des profonds déséquilibres structurels qui pèsent sur l'Office.

L'Office du Niger ne peut espérer équilibrer les charges considérables d'une infrastructure surdimensionnée, par des prélèvements sur des paysans pratiquement un système de production quasi extensif, et pour qui les niveaux de prélèvements nécessaires à l'équilibre seraient insupportables compte tenu des rendements.

Le recours aux subventions d'équipement pour les travaux de réhabilitation, représentent la seule issue à moyen terme et la seule voie pour stopper la dégradation accélérée de l'outil de production.

III - L'EQUILIBRE EST-IL POSSIBLE A TERME ?

Les trois années à venir auront des caractéristiques particulières par rapport à une année de croisière plus éloignée dans le temps. Malgré ces conditions spécifiques, il sera difficile d'atteindre l'équilibre financier et de dégager un autofinancement significatif.

Nous chercherons ici, à voir ce que serait une année à un terme de plus de cinq ans, en chiffrant en équivalent paddy par ha, les charges qui seraient à couvrir par des prélèvements sur les paysans pour atteindre l'équilibre financier.

Il est indispensable, pour chiffrer ces charges, de faire deux hypothèses sur des variables difficiles à estimer avec certitude :

- les surfaces en culture.
- les rendements moyens à l'hectare.

Nous retiendrons pour les surfaces mises en culture, le chiffre de 58 000 ha, ce qui correspond aux surfaces aménageables que l'on peut raisonnablement voir cultivée à un horizon accessible. Pour les rendements, le chiffre retenu sera de 2,4 tonnes de paddy par hectare, ce qui représente également un objectif réaliste compte tenu des progrès envisageables.

Nous pouvons donc chiffrer le montant par hectare de chacune des charges et son équivalent paddy sur la base d'un prix de 60 F CFA/kg.

1) Intrants.

D'après les chiffres de réalisation des exercices passés, en fonction des indications budgétaires, et compte tenu de redressements raisonnables (augmentation de 50 % des doses d'engrais par rapport aux documents budgétaires, dans l'optique des 2,4 T de paddy par ha) on peut estimer le coût des intrants par hectare à 34 619 FCFA représentant : 120 kg de semences, 50 kg l'urée, 50 kg le phosphate par hectare, 628 millions FCFA d'équipement colons et d'alimentation bovins pour l'ensemble de l'Office, un prélèvement de 10 % pour le financement de la mise à disposition des intrants et de l'encadrement agricole.

L'équivalent paddy est alors de : 577kg/ha

2) Eau :

On trouvera en **annexe le** détail des coûts d'entretien du réseau.

La part de cet entretien à la charge de l'Office, représente 2 282 millions FCFA auxquels il faut ajouter 52 millions FCFA pour la gestion de l'eau, soit 2 334 millions FCFA.

Pour 58 000 ha, et avec un taux de recouvrement de 92 % le montant de la redevance eau pour équilibrer les charges représente 730 kg/ha.

3) Battage :

Avec un prélèvement de 7 % la quantité à prélever représente pour 2,4 T de paddy par hectare : 168 kg/ha.

A ce niveau, pour équilibrer les charges directes, le total des prélèvements à effectuer en kg de paddy par hectare est de :

577 kg (Intrants) + 730 kg (Eau) + 168 kg (Battage)

Soit 1 475 kg de paddy sur une récolte de 2 400 kg (61% de la récolte).

4) Direction Centrale :

Les prélèvements ne couvrent pas les frais de Direction Centrale que l'on peut estimer, sans démesure, à 500 millions de FCFA, soit un prélèvement par ha pour la base de 58 000 ha en culture de 145 kg de paddy.

Pour équilibrer les charges directes et les frais de Direction Centrale, le prélèvement doit donc être par hectare de :

1 475 kg (charges directes) + 145 kg (frais de Direction Centrale)

Soit 1 620 kg de paddy (67,5 % de la récolte).

Il resterait à couvrir les frais financiers et les Impôts pour parvenir au seuil d'équilibre équivalent à un Excédent Brut d'exploitation nul, c'est à dire sans dégagement d'autofinancement permettant, par exemple, de rembourser des emprunts ayant servi à la réhabilitation du réseau (réhabilitation estimée à 22 milliards FCFA dans l'Annexe).

Tableau résumé

	PRELEVEMENTS Kg paddy / ha	CUMUL Kg paddy / ha
INTRANTS	577	577
EAU	730	1 307
BATTAGE	168	1 475
FRAIS DE DIRECTION	145	1 620
TOTAL Point d'équilibre (hors frais financiers avec autofinancement nul)	1 620 (67,5 %)	
RENDEMENT ESPERE	2 400 (100 %)	

On voit que ce taux de prélèvement est tout à fait intolérable, même dans un système de production amélioré où les rendements moyens atteindraient 2,4 T de paddy par hectare .

Le montant n'est pas excessif en lui même, mais la proportion au regard de la récolte est démesurée.

Si on considère qu'un taux de 25 % de prélèvement est acceptable (400 kg de prélèvement pour 1,6 Tonne de rendement par hectare), ce taux impose, pour dégager 1 620 kg à prélever, d'obtenir 6, 5 Tonnes de rendement paddy par hectare, ce qui n'est pas envisageable. Il est probable qu'à un tel niveau d'intensification les charges (particulièrement en Intrants) seraient majorées. Toutefois le raisonnement reste valable, en ce sens qu'il faut envisager un autre système de production pour espérer atteindre l'équilibre financier.

A défaut, le recours aux subventions d'exploitation (pour équilibrer les comptes des exercices) et aux subventions d'équipement (pour financer les investissements leur entretien ou leur renouvellement) sera inévitable, quelles que soient formes plus ou moins déguisées qui seront adoptées.

On peut estimer que le déficit d'exploitation annuel, sera de l'ordre de 1 milliard FCFA et que le besoin en subvention d'équipement variera selon l'ampleur des travaux de réhabilitation des infrastructures hydrauliques, entre 3,7 et 22,8 milliards FCFA (voir en annexe : l'Eau à l'Office du Niger - Approche financière).

CHAPITRE 7

ANALYSE ECONOMIQUE

OBJET ET METHODE DE L'ANALYSE ECONOMIQUE

Le but de cette analyse est de rendre compte de l'importance économique de la filière riz de l'Office du Niger en 1982/83 par une utilisation partielle de la méthode des effets.

En principe cette méthode permet d'évaluer :

- à partir des comptes de chacun des agents de la filière, le supplément de valeur ajoutée que cet ensemble d'activités crée directement et indirectement dans l'économie nationale ;

- la répartition des avantages économiques qu'engendre la production de cette valeur ajoutée ;

- l'intérêt économique de cette activité par comparaison avec l'investissement qu'elle requiert.

Pour mesurer les "effets nets" qu'engendre la mise en oeuvre d'un "projet", il faut en principe, déterminer une situation de référence correspondant au niveau d'activité économique sans projet.

En fait, cette évaluation de l'Office du Niger se borne à rendre compte des effets bruts de la filière. Nous n'avons pas reconstitué de situation de référence car l'Office du Niger existant depuis 1932, il est trop hasardeux d'envisager quelle aurait pu être une situation sans l'existence du barrage de Markala.

En second lieu, compte tenu de la fiabilité limitée des données comptables de l'Office du Niger, il n'a pas paru pertinent de comparer l'intérêt économique de l'activité riz avec des immobilisations dont on ne connaît pas le montant exact.

LA SITUATION ALIMENTAIRE DU MALI ET LA PLACE DU RIZ PRODUIT PAR L'OFFICE DU NIGER

1. Aperçu général

La situation alimentaire du Mali est mal connue. Toutefois plusieurs études (1) s'accordent pour constater que :

- Pour une population estimée en 1983 à 7,4 millions d'habitants comptant 81 % de ruraux, plus de 70 % des besoins énergétiques proviennent des céréales (blé, mil, sorgho, maïs, riz).

(1) On reprend ici principalement les données du "Rapport d'Evaluation du Programme de Restructuration du Marché Céréalière du Mali" (PRMC) établi par l'Agence Canadienne de Développement International. Janvier 1984.

-Les besoins alimentaires en céréales de la population malienne sont estimés à 1,6 million de tonnes en 1983 dont 30 % en paddy. (voir tableau n° 1). Ces besoins théoriques ne sont couverts qu'aux 3/4 par la production nationale, les importations et l'aide alimentaire.

-L'évolution des habitudes alimentaires liées à l'urbanisation a tendance à faire croître plus rapidement la demande de riz et de blé que celle du groupe mil-maïs-sorgho.

2. La place du riz produit à l'Office du Niger dans la production nationale.

La production totale de paddy au Mali pour la campagne 1982/83 est estimée à environ 126 000 tonnes.

Si l'on retient le niveau de production retenu par la mission (1), soit 65 000 tonnes de paddy en 1982/83, on peut estimer que le paddy produit par l'Office du Niger représente 50 % de la production nationale et contribue à alimenter plus de 200 000 personnes (sur la base de 200 kg de riz/personne/an).

On conçoit dès lors l'importance que revêt l'Office du Niger comme élément stratégique d'une politique visant à l'autosuffisance alimentaire.

Tableau n° 1 - Situation alimentaire du Mali en 1982/83.

en 1 000 tonnes	Blé	Mil/sorgho	Maïs	Paddy
Demande totale estimée (y compris auto consommation)	34	1008,4	84,1	464,5
Offre disponible sur le marché				
dont :	73	106,2	59,8	147
.Commercialisation céréales locales	PM	98,4	9,6	73
.Import com. de céréales (en 1982)	43	2	32	47
.Aide alimentaire	21	6	18,2	26,6
Production céréalière en 1982-1983				
.Surface (en 1000 ha)	-	1393	73,8	136,5
.Rendement (kg/ha)	-	569	1295	922
.Production (1000 t)	-	793	95,6	125,9

Source : P.R.M.C.

(1) voir compte des producteurs rizicoles.

A. IDENTIFICATION DES AGENTS

Quatre grandes entités économiques interviennent dans la filière du riz produit à l'Office du Niger. Ce sont : les producteurs paysans, l'Office du Niger, l'Office des Produits Alimentaires du Mali (OPAM) et le commerce privé.

1. Les producteurs (les "colons")

En 1982/83, l'Office du Niger recensait 63 000 habitants dont 5 485 familles sur une superficie de près de 40 000 hectares.

Comme nous l'avons vu, les producteurs sont installés sur la zone O.N. par contrat. L'Office du Niger doit en principe leur accorder une parcelle à cultiver, un logement, l'équipement et les intrants nécessaires à la cultures sous forme de crédit agricole ainsi qu'une avance de vivres avant la première collecte.

Les producteurs doivent en contre partie cultiver du riz sur les casiers en appliquant les pratiques culturales préconisées par l'O.N.

A la collecte, les producteurs doivent livrer leur production de paddy à l'O.N. une fois déduites l'autoconsommation (250 kg/pers./an) et les semences. Ils doivent acquitter une redevance pour l'eau à l'O.N. de 400 kg de paddy/ha (en casiers). Pour les cultures hors casiers, la redevance est en principe de 240 Kg/ha. Les paysans doivent faire battre leur paddy par les batteuses mécaniques de l'O.N. moyennant rémunération. Ils ont toutefois l'autorisation de battre eux-mêmes manuellement quelques sacs. Le prix d'achat du paddy est fixé par un barème. En 1982 ce prix était de 110 FM/Kg, en 1983, il était de 120 FM/Kg.

Compte tenu du retard dans les paiements effectués par l'O.N., les producteurs pressés d'obtenir des liquidités, peuvent avoir recours au commerce privé, pour commercialiser une part de leur production, mais cette pratique est considérée comme illégale.

2. L'Office du Niger est une entreprise d'Etat "à caractère industriel et commercial" axé sur deux activités rizicole et sucrière.

L'activité rizicole : Elle revêt une triple action de production, de transformation et de commercialisation.

- a) action de production. L'O.N. a pour tâche :
 - de gérer et de maintenir en état de marche l'équipement hydraulique afin de permettre l'irrigation de la riziculture (et des champs de canne à sucre). Il reçoit une subvention de l'Etat pour les travaux d'équipement hydraulique .
 - d'encadrer le monde des producteurs en préconisant des méthodes culturales adéquates et en formant les producteurs à ces méthodes.
 - de fournir des moyens suffisant aux nouveaux arrivants.
 - de fournir -en principe- les intrants nécessaires à la production.
 - d'intervenir comme éventuel prestataire de services pour les paysans (labours mécaniques).

Après la récolte, l'Office doit assurer :

- le battage du paddy.
- la collecte du paddy, en récupérant en équivalent paddy les crédits avancés aux paysans (une part des crédits n'est pas remboursée). et en payant le reste de la collecte, sur la base du prix d'achat du paddy fixé par le barème.

b) Action de transformation du paddy.

L'Office du Niger possède 4 rizeries (Kolongotomo, Molodo, N'Debougou et Dogofiry) d'une capacité totale de traitement de 76 000 tonnes de paddy. Le riz est stocké en vrac à la sortie usine. Une part est déposée à quai à Ségou.

c) Action de commercialisation de la production.

Des quotas annuels de production de riz sont impérativement livrés à l'OPAM qui les achète au prix fixé par le barème.

Une autre part de la production est vendue au personnel de l'O.N.

Le reste est vendu à quelques particuliers ou commerçants.

L'activité sucrière (jusque fin 1984)

L'Office du Niger cultive en régie la canne à sucre et dispose de deux usines de production de sucre (Siribala et Dougabougou). 77 600 tonnes de canne ont été collectées en 1982/83 et transformées en 7 400 tonnes de sucre.

3. L'OPAM

Jusqu'en 1981/82 l'OPAM, entreprise d'Etat, avait en principe le monopole de la commercialisation des céréales. Depuis, le Programme de Restructuration du Marché Céréalière (PRMC) qui s'inscrit dans une politique visant à l'autosuffisance alimentaire, a entraîné l'abandon du monopole de commercialisation pour toutes les céréales sauf pour le riz.

La commercialisation du riz demeure donc en principe monopole d'Etat.

L'OPAM a une triple fonction :

- approvisionner, notamment en riz, les services d'utilité publique (armée, forces de sécurité, établissements hospitaliers, scolaires et pénitenciers) et les zones déclarées déficitaires.
- constituer, gérer et conserver des stocks de réserve et de sécurité.
- assurer le respect des prix aux producteurs et aux consommateurs (à Bamako surtout), fixés par l'Etat.

Le prix d'achat à l'Office du Niger et le prix de vente aux services d'utilité publique et aux coopératives, se font en fonction du barème, les prix du barème étant inférieurs aux prix du marché.

4. Le commerce privé

Il est appréhendé globalement dans l'analyse économique, mais il comporte une multitude d'agents d'inégale importance. Il regroupe en effet des interventions allant de la vente de paddy par les producteurs (en gros et au détail) jusqu'à la vente sur le marché local ou à l'exportation.

B- FLUX PHYSIQUES DE LA FILIERE RIZ

La mission estime à 65 000 tonnes la quantité de paddy produite dans la zone Office du Niger (1) lors de la campagne 1982/83.

La répartition de cette production entre les différents agents économiques est la suivante :

1) Pour les producteurs

-Autoconsommation	12 000 t
-semences	1 100 t
-pertes	2 100 t
-commercialisation C.N. (exercice 82/83)	37 000 t
-commercialisation privée	6 000 t
	<u>58 200 t de paddy</u>

2) L'O.N. a transformé 37 000 t de paddy en 22 940 t de riz et a vendu 26 235 t de riz en 1982/83 (y compris un stock de 3 295 t de riz) :

- 19 671 t sont allées à l'OPAM
- 4 704 t sont allées au personnel de l'O.N.
- 1 860 t à des clients divers (commerce privé).

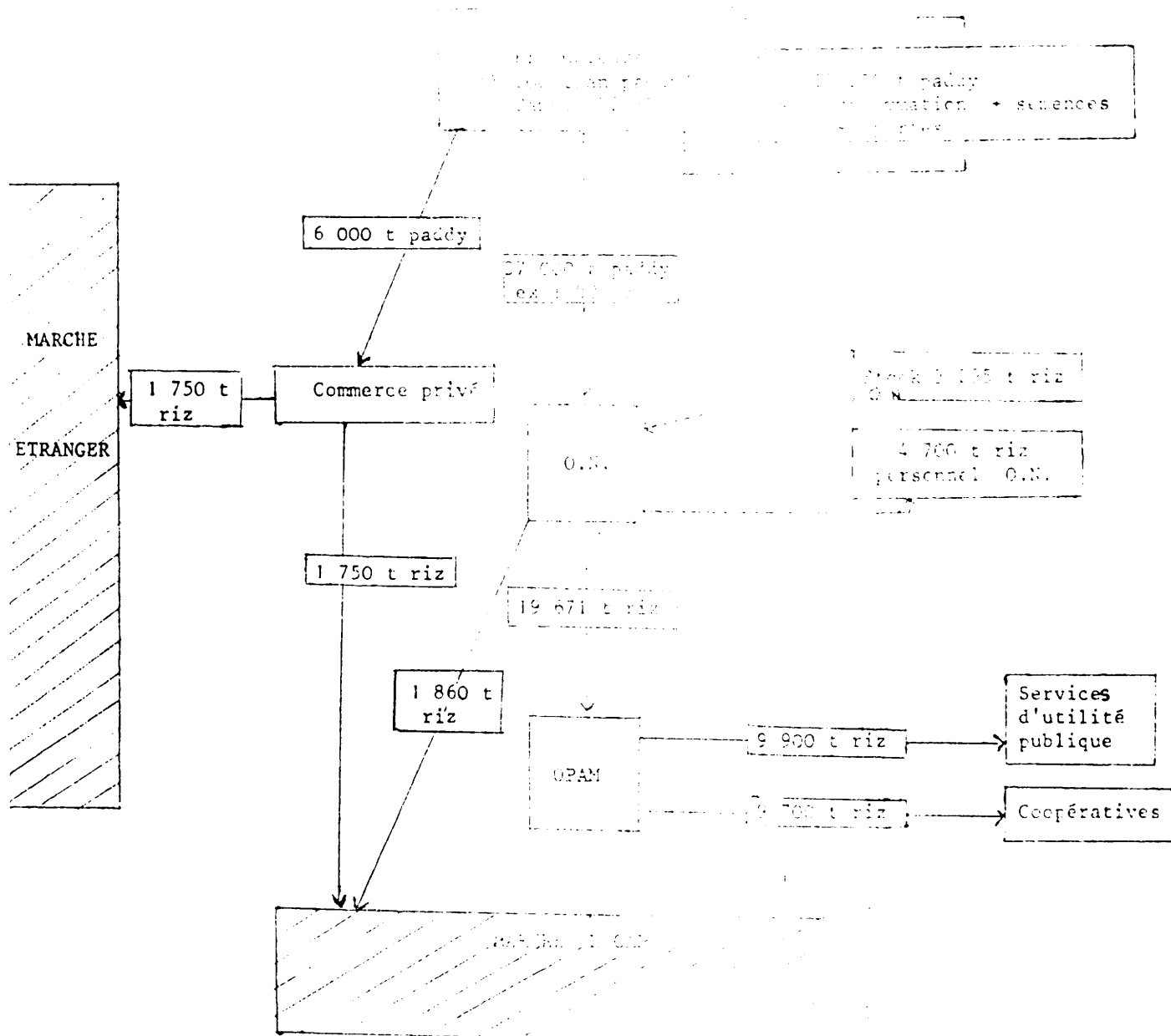
3) L'OPAM a distribué 9 900 t aux services d'utilité publique et 9 700 t aux coopératives.

4) Le commerce privé a livré selon nos estimations :

- 1 750 t de riz sur le marché local
- 1 750 t à l'exportation.

(1) Voir compte de l'agent producteur.

5) Schéma des flux :



Destination de la production

En 1982/83, 58 200 t de paddy ont donc été produites ; ajoutées au 3 295 t de riz en stock à l'O.N., cela fait en équivalent riz (taux de transformation du paddy en riz : 62 %) environ 39 400 t.

La destination de ces 39 400 t de riz a été la suivante :

	en milliers de tonnes
-producteurs (autoconsommation + semences)	8,1
-personnel de l'O.N.	4,7
-OPAM	18,8
-commerce privé	5,4
(dont ventes des producteurs au privé : 3,5	
ventes de l'O.N. au privé : 1,9)	
-pertes totales	2,4
	39,4

Sur 39 400 t d'équivalent riz produites, seulement 20 % sont restés aux producteurs paysans pour leur autoconsommation et leurs semences. La majorité de la production (60 %) a été vendue à prix réduits à l'OPAM et aux salariés de l'O.N. Comme l'OPAM livre en priorité l'armée et les administrations publiques, on voit que la majeure partie de la production de l'Office du Niger sert à approvisionner à bas prix les agents de l'Etat pour lesquels elle constitue un avantage en nature très réel. Mais, nous verrons, dans la suite de l'analyse, le coût que cela représente pour l'O.N. et pour l'Etat.

C. COMPTES DES AGENTS

I. COMPTE DES PRODUCTEURS RIZICOLES DE LA ZONE O.N.

La présentation du compte de production et d'exploitation de la production rizicole de la zone de l'Office du Niger tient compte des cultures en casiers et hors casiers de riz. Les autres productions (maraichage, élevage..) ne sont pas ici prises en compte. C'est donc uniquement l'impact de l'exploitation de la culture rizicole qui est retenue.

1.1. Détermination de la production en quantité et en valeur.

1.1.1. Le niveau de la production et sa répartition en auto-consommation, semences, pertes, commercialisations officielle et privée pour la campagne 1982/83 est présentée en annexe 1.

Rappelons les principaux résultats (en chiffres arrondis)

-Nombre de colons	: 2 483 colons
-Population totale de la zone O.N	: 63 000 habitants
-Surfaces totales retenues	: 40 000 hectares
-Production (en casiers) de paddy	: 15 500 tonnes de paddy
-Production (hors casiers) de paddy	: 8 500 tonnes de paddy
-Production totale de paddy	: 65 000 tonnes de paddy
-Autoconsommation	: 12 000 tonnes de paddy
-Semences (gardées par les paysans)	: 1 100 tonnes de paddy
-Pertes à la production	: 2 100 tonnes de paddy
-Collecte O.N.	: 43 800 tonnes de paddy
-Commercialisation privée	: 6 000 tonnes de paddy

Il est à noter que le niveau de la production retenue ici est supérieur à ceux proposés dans le rapport d'activité de la campagne 1982/83 établi par l'O.N.

L'explication de cette différence que l'on trouvera en annexe 1, se situe dans la prise en compte de quatre éléments : le niveau de rendement observé sur les carrés de rendement est de 1,6 t/ha ; le niveau d'autoconsommation qui semble difficilement inférieur à 12 000 tonnes (alors qu'il devrait théoriquement être de 15 500 tonnes), la prise en compte de 6 000 tonnes de paddy commercialisées dans le circuit privé, enfin l'importance plus grande que celle affirmée dans le rapport d'activité de l'O.N. de la riziculture hors casiers (8 500 tonnes selon nos estimations au lieu de 3 700 tonnes).

1.1.2. Valeur de la production

Plusieurs prix déterminent la valeur de la production.
L'Office du Niger achète le paddy à un prix fixé par un barème.
Ce prix d'achat est en principe calculé à partir d'une détermination des coûts moyens de production de paddy établi pour chaque campagne (voir annexe 1 - compte paysan).

Au cours de ces dernières années, l'accroissement du prix d'achat officiel (par barème) a fortement augmenté (voir annexe). En 1978/79, le prix du paddy était de 50 FM/kg, en 1981/82, il atteint 100 FM/kg, en 1982/83 il est à 110 FM/kg et à 120 FM/kg en 83/84.

C'est en fonction de ce prix également que se calculent les remboursements des dettes contractées par les paysans vis à vis de l'O.N.

- Dans le cas du commerce privé, on ne retiendra que le prix d'achat aux paysans pour le paddy qui sort de la zone O.N. Celui-ci est estimé par la mission à 90 FM/kg en 1983/84 lors de la récolte. Il est donc inférieur au prix officiel (voir l'annexe sur le commerce privé). En l'absence de données fiables concernant les prix pratiqués par le commerce privé en 1982/83, on fera ici l'hypothèse que l'écart entre prix officiel et prix du commerce privé est du même ordre pour les deux campagnes, un prix de 85 FM/kg de paddy est retenu pour 1982/83.

- Les semences ont un prix fixé par le barème de 132 FM/kg.

La valeur de la production totale peut à présent être dégagée. On notera que :

- la valorisation de l'autoconsommation et des pertes se fait au cours officiel,

- la collecte effectuée par l'O.N. se décompose en deux grandes catégories :

. tonnage prélevé en remboursement de dettes, il faut distinguer la part destinée aux semences. Les 3 400 t de semences sont valorisées à 132 FM/kg, le reste étant valorisé à 110 FM/kg.

- la commercialisation privée, telle qu'elle a été estimée par la mission se décompose en :

. paddy exporté 3 000 t
. paddy vendu sur le marché malien : 3 000 t

Valeur de la production (en millions de FM)

-Autoconsommation	12 000 t x 0,11	1 320
-Semences	1 100 t x 0,132	145
-Pertes	2 100 t x 0,11	- 220
-Remboursement dettes O.N. (hors semences)	21 100 t x 0,11	2 321
-Semences O.N.	3 400 t x 0,11	374
-Achats O.N.	19 300 t x 0,11	2 123
-Commercialisation privée au Mali	3 000 t x 0,085	255
-Commercialisation privée export	3 000 t x 0,085	255

6 573

millions de FM.

1.2. Analyse des charges de la riziculture.

L'analyse des charges pesant sur la riziculture s'appuie sur deux sources d'information : la "détermination des coûts moyens de production de paddy" élaboré par l'Office du Niger qui est une modalité de calcul théorique visant en principe à fixer le prix officiel (du barème) d'achat de paddy aux producteurs et les informations recueillies par la mission sur le terrain. La détermination des coûts moyens de production de paddy prend pour point de départ (voir annexe 1) "une exploitation théorique représentative du type d'exploitation le plus fréquemment rencontré". Ces critères sont les suivants :

Exploitation théorique moyenne

-Taille de l'exploitation (ha)	4,5
-Population totale	7
-Travailleurs hommes	2
-Équipement boeufs	2
-Équipement charrue	1
-Équipement base	1
-Équipement charrette	1
-Équipement terroir	0,2
-Rendement production (tonne/hectare)	2
-Densité d'épandage engrais :	
.Urée	50 kg/ha
.Phosphate d'ammoniaque	75 kg/ha
.Phosphate de Tilemsi	500 kg/ha

A partir de cette exploitation moyenne sont calculés les coûts de production à l'hectare cultivé et à la tonne.

Outre le caractère fictif d'une approche en termes "d'exploitation moyenne" qui masque les disparités existantes à l'intérieur de la population paysanne, plusieurs hypothèses s'avèrent tout à fait contestables face à la réalité de la production. On retiendra essentiellement ici, d'une part que la densité d'épandage ne correspond pas du tout à la réalité de la consommation d'engrais par les paysans (et de la fourniture d'engrais par l'Office du Niger), d'autre part que les rendements ne sont pas de 2 t/ha mais de 1,6 t/ha.

En tenant compte de ces remarques et en raisonnant non plus en termes d'exploitation moyenne mais d'ensemble de la zone, les charges pesant sur la riziculture sont les semences, les engrais, le petit outillage, la redevance eau, les frais de battage, les frais d'entretien du matériel et les frais de location de boeufs de travail. A ces charges de production, il faut ajouter les charges d'exploitation. Ce sont les charges en salaires comprenant les salaires en nature, les salaires en argent des journaliers et saisonniers, les impôts et l'amortissement du matériel.

- Les semences sont en partie avancées par l'O.N. et en partie autofournies par les paysans. Sur un besoin en semences de 4 500 t, 3 400 t sont fournies par l'O.N. et 11 tonnes autofournies. Cela représente :

.Valeur semences O.N.	: 3 400 x 0,132 =	449 millions de FM
.Valeur semences autofournies	: 1 100 x 0,132 =	145 millions de FM
.Total semences		<u>594 millions de FM</u>

- La quantité d'engrais consommée pour la campagne 1982/83 est difficile à déterminer.

En principe l'O.N. doit se charger d'approvisionner les producteurs en engrais. Or, la distribution d'engrais par l'O.N. pour cette campagne a été selon le rapport d'activité de : -180 t d'urée

- 274 t de phosphate d'ammoniaque
- 5 t de phosphate de tilemsi.

Ces quantités destinées à une superficie cultivée sur casiers d'environ 35 000 ha apparaissent dérisoires et sans rapport avec les doses préconisées par l'encadrement agricole de l'O.N.

Toutefois, cette distribution d'engrais par l'O.N. est très certainement inférieure à la consommation effective, les paysans pouvant s'approvisionner auprès du commerce privé.

- A partir de 1982/83, le projet hollandais ARPON s'est chargé de constituer un fond de roulement pour les intrants sur financements hollandais et Banque Mondiale. En 1983, 700 tonnes d'urée et 1 000 tonnes de phosphate ont été achetées mais les quantités n'ont pas été livrées à temps pour la campagne rizicole.

- Enfin, l'enquête réalisée par notre mission en 1984 auprès de 270 exploitations a permis de dégager des moyennes de consommation d'engrais en fonction des rendements des exploitations (voir annexe 1).

Dans la mesure où la répartition des exploitations ayant des rendements élevés, moyens ou faibles est supposée relativement constante, on peut faire l'hypothèse que la demande d'engrais est elle-même à peu près constante d'une campagne sur l'autre.

La consommation d'engrais peut être ainsi estimée à environ 700 tonnes.

- L'Office du Niger n'a fourni que 454 tonnes d'urée et de phosphate au prix de 225 FM/kg pour l'urée et de 274 FM/kg pour le phosphate. Le reste de la consommation d'engrais pouvant provenir du commerce privé, au prix moyen de 250 FM/kg.

Valeur des charges en engrais

Engrais O.N. urée	180 t x 0,225	=	40 millions de FM
phosphate	274 t x 0,247	=	68 millions de FM
Total engrais O.N. :			108 millions de FM
Autres engrais	(700 - 454) x 0,25	=	62 millions de FM
Total charges engrais :			170 millions de FM

- Le petit outillage est estimé par la mission (tout comme le barème) à 1 000 FM/ha soit pour environ 40 000 ha : 40 millions de FM.

- La redevance eau prélevée par l'O.N., (400 kg par hectare) doit en principe correspondre à la superficie de la riziculture en casier. Le compte d'exploitation générale de l'O.N. fait état d'une redevance eau pour la riziculture de 1 593 millions de FM, ce qui correspond à environ 36 200 hectares en casiers. C'est ce montant qui est ici retenu.

- Les frais de battage se chiffrent à 12 % du tonnage battu lorsqu'il est effectué par l'Office du Niger. 46 480 t ont été battues en 1982/83. Cela représente une charge de 5 580 tonnes pour l'ensemble des producteurs soit 614 millions de FM.

- L'entretien du matériel : Selon les données recueillies par notre enquête qualitative en 1984, l'entretien d'une charrue coûtait en 1984 600 FM pour le couteau ; la réfection du versoir, qui doit intervenir tous les trois ans coûte 5 000 FM ; pour une herse, l'entretien annuel est de 500 FM.

Il y avait en 1982/83 environ 8 500 charrues et 5 150 herses. On supposera ici que les coûts d'entretien ont évolués dans les mêmes proportions que le prix du paddy.

Coût d'entretien pour les charrues :

$$8500 \times \left(600 + \frac{5\,000}{3} \right) \times \left(\frac{110}{120} \right) = 18 \text{ millions de FM}$$

Et pour les herses :

$$5\,150 \times 500 \times \frac{110}{120} = 2 \text{ millions de FM}$$

Le coût de l'entretien du matériel est donc d'environ 20 millions de FM.

- La location de boeufs : Selon notre enquête, 25 % des colons sont démunis d'attelage et doivent louer des boeufs de travail ou des tracteurs O.N. En 1984 le prix de location des boeufs était de 30 000 FM/ha. En 1982/83, il était de 27 500 FM/ha (6 500 ha sont concernés). Cela représente donc un coût de : 179 millions de FM.

-Les salaires en nature : D'après notre enquête qualitative, ces salaires sont d'environ 120 Kg de paddy pour 5 ha avec un rendement de 1,5 t/ha. Cela représente alors environ 1,5 % de la production soit environ 1 000 t de paddy ayant une valeur de 110 millions de FM.

-Salaires en argent : Nos enquêtes qualitative et quantitative ont permis de dégager le pourcentage de colons employant une force de travail salariée journalière ou saisonnière. Sur les 3/4 de la superficie en riz, il est fait appel à une force de travail salariée dont :

1/3 en saisonnier (à raison de 13 500 FM/ha en 1982/83)
2/3 en journalier (à raison de 4 500 FM/ha en 1982/83).

La charge salariale est donc de :

$40\ 000 \times 1/3 \times 13\ 500 = 180$ millions de FM
 $40\ 000 \times 2/3 \times 4\ 500 = 120$ millions de FM

Le total de la charge salariale = 300 millions de FM

-Les impôts : On ne retient ici que l'I.A.S. sur frais de battage de 15 % :

$0,15 \times 614 = 92$ millions de FM.

-L'amortissement du matériel et du cheptel : Tout comme le propose le barème, l'amortissement est calculé sur 5 ans :

Les valeurs unitaires de l'amortissement sont : (cf. barème en annexe 2)

-Charrue	:	10 292 FM
-Herse	:	11 270 FM
-Charrette	:	27 140 FM
-Cheptel	:	12 000 FM

L'amortissement total est donc fonction du total de l'équipement de la zone :

-Charrues	:	$8\ 525 \times 10\ 292$	=	88 millions de FM
-Herses	:	$5\ 147 \times 11\ 270$	=	55 millions de FM
-Charrettes	:	$3\ 347 \times 27\ 140$	=	91 millions de FM
-Attelage	:	$16\ 317 \times 12\ 000$	=	196 millions de FM

Le total amorti en matériel est de : 237 millions de FM

Le total amorti en cheptel est de : 196 millions de FM.

1.3. Compte de la production et d'exploitation de la riziculture dans la zone O.N. de la campagne 82/83 en millions de FM.

PRODUCTION

<u>Charges</u>		<u>Produits</u>	
Semences autofournies	145	Autoconsommation	1 320
Semences fournies par O.N.	449	Réserves en semences	145
Engrais O.N.	108	Remboursement dettes	2 321
Autre engrais	62	(hors semences) O.N.	
Petit outillage	40	Semences O.N.	374
Redevance eau	1 593	Valeur tonnage acheté par O.N.	2 123
Frais de battage	614	Commercialisation privée	
Entretien du matériel	20	au Mali	255
Location boeufs et labours	179	Commercialisation privée	
		export	255
II. Total charges de production	3 210	Valeur brute de la production	6 793
		- Pertes	220
		I. Valeur nette de la production	6 573
III. <u>Valeur ajoutée (I-II)</u>	<u>= 3 363</u>		

IV. EXPLOITATION

Salaires en nature	110		
Salaires monétaires	300		
Impôts	92	Valeur ajoutée	3 363
Amortissement équipement	237		
Amortissement attelage	196		
Total charges d'exploitation :	935		
Résultat net d'exploitation:	<u>2 428</u>		

Du point de vue de l'ensemble des producteurs de la zone O.N., l'activité rizicole dégage une valeur ajoutée de moins de 3,4 milliards de FM et un résultat net d'exploitation de 2,4 milliards de FM.

1.4. Le Revenu monétaire de la zone

Ces résultats ne donnent pas la mesure du niveau de monétarisation obtenu par l'activité rizicole.

- Si l'on s'en tient aux seules quantités d'argent injectées dans la zone, le résultat se modifie singulièrement :

Tout d'abord, il faut remarquer que le "remboursement des dettes de l'O.N." qui est un prélèvement sur la production trouve en principe sa contrepartie ventilée dans l'ensemble des charges : en effet, le remboursement de dettes concernent :

1) Les dettes de campagne : redevances eau, frais de battage, labours, semences, engrais, avances (pour les nouveaux colons)

2) Les dettes à moyen terme : boeufs de labour, charrues, hermes et autres matériel

3) Les dettes antérieures.

- L'évolution de l'endettement global des producteurs vis à vis de l'O.N. est depuis 1980 le suivant (en millions de FM) :

	1980/81	1981/82	1982/83
Endettement total auprès de l'O.N.	749	893	1 000
Variation		+ 144	+ 116

Il apparaît donc, pour la campagne 1982/83, que le remboursement des dettes correspondant à un prélèvement en paddy sur la zone est insuffisant non seulement pour couvrir les dettes antérieures, mais également pour couvrir les dettes de campagne à moyen terme puisque l'endettement paysan s'est accru de 116 millions de FM.

De cette constatation, on peut déduire que l'Office du Niger a accordé en 1982/83 un montant total de crédits (sous forme de biens et de services) de :

$$2\ 695 + 116 = 2\ 811 \text{ millions de FM pour la riziculture.}$$

Les charges de production du compte des producteurs fait apparaître les principales avances faites par l'O.N. au monde paysan en 1982/83 :

Semences O.N.	:	449
Engrais O.N.	:	108
Redevance	:	1 593
Frais de battage	:	614
Total	:	<u>2 764</u> millions de FM

On peut remarquer que ce montant est proche du montant total du remboursement effectivement réalisé (qui est, rappelons-le de 2 695 millions de FM). Ces remboursements effectués correspondent donc seulement aux dettes de campagne .

Les autres dettes de campagne (dont il n'a pas été tenu compte dans le calcul précédent puisqu'elles n'apparaissent pas explicitement dans le compte de production paysan présenté) sont les labours et les avances de vivres.

Il apparaît clairement que l'Office du Niger ne peut recouvrir lors de la collecte que les crédits de campagne qu'elle consent. Il est vraisemblable que les dettes à moyen et long termes ne sont pas remboursées.

On remarquera que les crédits consentis par l'O.N. le sont sous forme de biens et de services et que les remboursements de dettes s'effectuent sous forme de paddy. Les relations de crédit entre l'Office du Niger et les paysans ne sont donc pas monétaires.

Les seules transactions faisant l'objet d'échanges monétaires se situent :

- au niveau des produits :	-les achats de l'O.N.	:	2 123
	-la commercialisation privée	:	510
			<u>2 633</u>

- au niveau des charges (de production et d'exploitation) :
sur le total des charges, soit (3 210 + 935 = 4 145 millions de FM),
l'Office du Niger a avancé 2 811 millions, sous forme de biens et services,
et retiré 2 695 millions de FM sous forme de paddy.

On peut aussi dire que ce qu'a perdu l'Office, le monde paysan est dans son ensemble, supposé l'avoir gagné.

Il faut donc déduire des 4 145 millions de charges, le montant des remboursements effectués, soit 2 695 millions de FM.

En dehors de ces remboursements en nature, d'autres charges non monétaires pèsent sur la riziculture.

Ce sont les semences autofournies et les salaires en nature. Soit un montant de : 145 + 110 = 255 millions de FM.

Le montant des charges monétaires de la riziculture de la zone O.N. est donc de : $4\ 145 - (2\ 695 + 255) = 1\ 195$ millions de FM.

Revenu net monétaire de l'ensemble
de la riziculture

<u>Charges</u>	<u>Produits</u>
1 195	2 633

Revenu net monétaire : 1 438 millions de FM

Ainsi, 40 % de la production rizicole fait l'objet d'échanges monétaires et permet de réaliser un revenu net monétaire de 1,4 milliard de FM.

1.5 Revenus moyens

Raisonnement en termes de revenus moyens ne recouvre certainement ni la réalité de production (les rendements sont dispersés sur l'ensemble de la zone entre 0,8 et 3 t/ha), ni la réalité sociale du monde paysan. Toutefois, il est intéressant de déterminer l'importance des charges par hectare, exprimée en quantité de paddy pour cette campagne. On partira de données moyennes :

rendement: 1 600 kg/ha, superficie cultivée : 40 500 ha, production: 65 000 t.

Les charges qui pèsent sur la riziculture sont au total de :

$$3\ 210 + 935 = 4\ 145 \text{ millions de FM.}$$

Sur ce total, l'Office du Niger a avancé en crédits de campagne un montant équivalent à 2 811 millions de FM.

Sur la base du prix officiel du paddy à 110 FM/kg,

-les charges totales de production et d'exploitation par hectare sont de :

$$\frac{4\ 145}{40\ 500} = 102\ 345 \text{ FM/ha ou } 930 \text{ kg de paddy}$$

-les prélèvements de l'O.N. pour remboursement de dettes sont de :

$$\frac{24\ 500}{40\ 500} = 605 \text{ kg/ha.}$$

En 1982/83, la production sur un hectare de 1 600 kg de paddy a entraîné une charge de 930 kg dont 605 kg destinés à rembourser (partiellement) les dettes dues à l'Office du Niger.

Le surplus dégagé, soit (1 600 - 930) 670 kg de paddy, est destiné à l'autoconsommation (296 kg/ha selon nos hypothèses) et à la vente 374 kg.

Le produit de 1 ha de riziculture pour la campagne 1982/1983

Produit	1 600 kg
Charges	930 kg
(dont O.N.)	605 kg
Autoconsommation	296 kg
Vente	374 kg

Les charges totales représentent 58 % du produit. Il est à remarquer que si l'Office du Niger avait dû récupérer tous les crédits consentis lors de cette campagne, les charges O.N. seraient passées à 631 kg/ha et le montant total des charges à 956 kg/ha soit environ 60 % du produit total à l'hectare .

Par ailleurs, il faut souligner que les consommations d'engrais pour l'ensemble de la zone ont été très faibles (moins de 4 200 FM/ha en moyenne, alors qu'avec les doses préconisées, cela revient à 29 775 FM/ha !).

1.6. De la campagne à l'exercice comptable

- Le compte de production et d'exploitation présenté a été établi pour la campagne 1982/83. Or, l'exercice comptable de l'Office du Niger pour 1982/83 va du 1er Mai 1982 au 31 avril 1983. Il n'y a donc pas une adéquation totale entre l'ensemble des résultats de la campagne et ceux de l'exercice. C'est notamment le cas pour ce qui est des achats de paddy par l'O.N.

Alors que la campagne porte sur un montant de 43 800 tonnes équivalent à 4 818 millions de FM, le service de la comptabilité de l'Office fait état d'achats de paddy pour une valeur de 4 070 millions de FM, soit un écart de 748 millions de FM. La valeur des achats de paddy représente donc 37 000 t de paddy qui transformées en riz (taux de transformation 62 %) donnent 22 940 t de riz. Or, l'O.N. a vendu 26 235 tonnes de riz ; il y a eu "destockage" de la part de l'O.N. de 3 295 tonnes de riz, que l'on peut considérer comme des reports d'achat de la campagne précédente.

Ce qui n'est pas valorisé dans le compte paysans dans l'exercice 82/83 est donc valorisé dans le compte de l'O.N. au titre de report de l'année précédente.

Bien qu'il n'existe pas à l'Office du Niger de modalités comptables permettant de passer de la campagne à l'exercice comptable, il paraît donc tout à fait réaliste de supposer que l'ensemble des achats de paddy n'étaient pas encore totalement sinon effectués du moins enregistrés comptablement à la fin de l'exercice 1983.

On fera donc ici l'hypothèse que la différence entre la valeur de la collecte de la campagne 1982/83 et le montant (dans le compte d'exploitation générale) des achats de paddy correspond à un retard dans les achats de paddy dont la charge, pour l'Office du Niger portera sur l'exercice suivant. A partir de ce décalage, l'ensemble des charges et des produits du compte de production et d'exploitation du monde paysan n'est pas modifié. Les charges ont été réalisées pendant la campagne et l'exercice. Quant aux produits, hormis les achats de l'Office du Niger qui sont souvent payés avec retard, les autres postes (notamment les ventes au commerce privé) sont en principe rapidement affectés compte tenu des besoins monétaires des paysans.

Ainsi donc, pour obtenir le compte de production et d'exploitation de la riziculture dans la zone O.N. pour l'exercice 1982/83, seule est modifiée, par rapport au compte de la campagne, dans les produits, la rubrique "valeur du tonnage acheté par l'O.N."

Dans le compte de la campagne, celui-ci était de 2 123 millions de FM, dans le compte de l'exercice il est à 1 375 millions de FM.

Cette modification dans les produits, modifie alors la valeur ajoutée et le résultat net dans les mêmes proportions.

On considère que les effets indirects sont négligeables.

Compte de production et d'exploitation de la riziculture dans la zone
O.N. correspondant à l'exercice O.N. 1982/1983

(en millions de FM)

Production

<u>Charges</u>		<u>Produits</u>	
Semence autofournies	145	Autoconsommation	1 320
Semences O.N.	449	Réserves en semences	145
Engrais O.N.	108	Remboursement dettes O.N.	
Autres engrais	62	(hors semences)	2 321
Petit outillage	40	Prélèvement semences O.N.	374
Redevance eau	1 593	Valeur tonnage acheté au	
Frais de battage	614	30.04.83	1 375
Entretien du matériel	20	Commercialisation privée	
Location boeufs et labours	179	au Mali	255
		Commercialisation privée	
		expert	255
II. Total charges de production	3 210	Pertes	- 220
		I. Valeur nette de production	5 825
III. <u>Valeur ajoutée (I-II)</u>	= <u>2 615</u>		

IV. Exploitation

Salaires en nature	110		
Salaires monétaires	300		
Impôts	92	Valeur ajoutée	2 615
Amortissement équipement	237		
Amortissement attelage	196		
Total charges d'exploitation	935		
<u>Revenu net d'exploitation</u>	<u>1 680</u>		
<u>Revenu net monétaire</u>	<u>690</u>		

II. COMPTE DE L'AGENT : OFFICE DU NIGER

2.1. Présentation des comptes :

Les comptes proposés ici se rapportent à l'exercice 1982/83 et aux budgets 1983/84 et 1984/85.

L'information comptable disponible à l'Office du Niger est très limitée et peu fiable (1). Aussi, la démarche adoptée a consisté à reconstruire des comptes à partir du Compte d'Exploitation Générale et du bilan de l'exercice 1982/83 en utilisant l'organisation budgétaire et la structure du budget 1983/84 (2).

Le budget 1983/84 est le premier du genre et il a été construit à partir des enquêtes menées par la direction financière et comptable de l'O.N. auprès de l'ensemble des services. Il a l'avantage de proposer une organisation par activité de l'O.N.

La fiabilité de la démarche adoptée ici reste néanmoins très limitée compte tenu de l'inexistence de contrôle budgétaire à l'O.N.

2.2. L'organisation budgétaire de l'O.N.

Le budget 1983/84 recense 7 activités d'inégales importances. Ce sont : "les zones agricoles", "le complexe sucrier", "l'élevage", "les travaux", "les centres d'accueil", "les fermes", et "le service de la direction".

Dans le budget 1984/85 les activités "travaux" et "services de la direction" ont été regroupées.

La présentation proposée ici retient 5 grandes "activités" : le riz, le sucre, les "activités secondaires", les travaux et la direction. Il va de soi que les principales activités productives sont le riz et le sucre, les "activités secondaires" regroupent l'élevage, les centres d'accueil et les fermes.

2.2.1. L'activité budgétaire "zones agricoles" regroupe l'ensemble de l'activité riz de l'Office du Niger. Cette activité est la plus importante de l'O.N., elle représente environ 70 % des charges et des produits.

L'espace géographique d'intervention de l'Office du Niger est découpé en 5 zones : Kouroumari, N'Débougou, Molodo, Niono et Macina.

Pour chacune de ces 5 zones est établi un budget d'exploitation décomposé en 3 sous activités comprenant les charges et les produits de :

(1) Voir chapitre sur l'analyse financière de l'O.N.

(2) Cette reconstruction des comptes est explicitée en détail en annexe.

- La "Division Agricole" qui regroupe tout à la fois l'encadrement agricole, les façons culturales, le battage et l'enlèvement du paddy.
- La "Division Industrielle" qui se rapporte aux activités des rizeries.
- La "Division Commune" qui regroupe les ateliers, les services administratifs des zones et la gestion de l'eau.

A ces trois sous activités, s'ajoutent trois autres activités dans les "zones agricoles", ce sont : les champs semenciers, la régie et les centrales électriques. Dans notre démarche ces trois activités des zones agricoles sont regroupées sous la dénomination d' "activités annexes".

2.2.2. Le complexe sucrier est la seconde activité par son importance financière (avec environ 20 % des charges et des produits du budget 1983/84 et comprend deux sous activités : les plantations (en régie) et les usines de fabrication de sucre et d'alcool. Dans notre démarche, ces deux sous activités ne sont pas distinguées.

2.2.3. Les activités "secondaires" qui ne représentent pas 2 % de la valeur (en produits comme en charges) de l'ensemble des activités de l'O.N., regroupent les activités "élevage, centre d'accueil et fermes".

2.2.4. Les travaux et la Direction représentent à elles deux 10 à 15 % de la valeur de l'ensemble de l'Office du Niger.

Entre le budget 1983/84 et 1984/85, une importante modification dans la présentation des sous activités a été effectuée. Elle traduit la réorganisation de l'Office du Niger. Seule la présentation proposée dans le budget 1983/84 est retenue ici (elle distingue les travaux de la Direction). A la Direction Générale, s'ajoute 4 Directions : financière, technique, industrielle et commerciale et administrative et des services généraux. Chacune de ces directions regroupe les services centraux de l'Office du Niger à Ségou et Markala.

- La Direction Générale comprend 3 services : Direction (proprement dite) + Unité Economique et suivi Evaluation (UESE) + Inspection.
- La Direction Financière n'est pas décomposée en services dans les budgets.
- La Direction Technique comprend 4 services : Direction, Service d'entretien, Service des Etudes générales, Service Agricole.

Cette Direction Technique est financièrement la plus importante de l'ensemble de l'activité Direction + travaux, puisqu'elle a à sa charge les travaux d'entretien du réseau hydraulique de l'Office (par le service entretien). Par ailleurs, c'est cette Direction qui supervise les zones agricoles.

- La Direction Industrielle et Commerciale comprend 2 Services d'importance inégale, le Service commercial (qui mobilise en fait l'essentiel du personnel) et le Service Industriel.

- La Direction Administrative et des services généraux regroupe, outre la direction, cinq autres services : les Approvisionnements généraux à Markala, le Service transports, le Bureau du paysannat, le Service contentieux et le Service administratif.

2.2.5. Récapitulation

La décomposition budgétaire de l'ensemble des activités de l'Office du Niger nous permet de retenir le découpage suivant :

- Activité riz : (activité des 5 zones agricoles) elle comprend :
 - .Division Agricole
 - .Usines (rizeries)
 - .Charges communes
 - .Activités "annexes" (champs semenciers + Régie + Centrales Electriques)
- Activité sucre : elle n'est pas décomposée.
- Activité "secondaire": elle comprend l'élevage, les centres d'accueil et les fermes (cette activité n'est pas décomposée).
- Les travaux : ils regroupent l'ensemble de l'activité liées à l'entretien du système hydraulique.
- La Direction regroupe toutes les activités de la Direction de Ségou et Markala.

2.3. Les comptes de l'Office du Niger

2.3.1. Détermination de la valeur ajoutée de l'O.N.

2.3.1.1. Les produits et les charges de l'O.N. en 1982/83.

Les tableaux n° 3 et 3 bis présentent l'ensemble des produits et des charges par activité de l'O.N.

- Dans l'ensemble des produits, on a distingué "les produits de production" des "autres produits et subventions" qui ne sont pas directement issus de la production de l'O.N. Ces autres produits et subventions ont un montant de plus de 1,8 milliard de FM. Ainsi, le total des produits de l'activité de l'O.N. n'atteint pas les 10,5 milliards, le chiffre d'affaire étant de 12,2 milliards (voir tableau n° 3).

L'essentiel de ces produits est le fait du riz pour 7,7 milliards de FM soit 68 %, et le sucre pour 3 milliards soit 29 % des produits issus des activités de l'O.N.

- Dans l'ensemble des charges on a identifié les "consommations intermédiaires" des "charges d'exploitation".

Les consommations intermédiaires (C.I) atteignent presque 10 milliards de FM (9 974 millions de FM) dont 4,07 milliards en "achats de paddy"

représentant 37 000 tonnes de paddy.

Hormis les achats de paddy, les consommations intermédiaires ont une valeur totale de 5 904 millions de FM. Elles représentent des achats locaux ou importés. 4 postes constituent l'essentiel des dépenses en consommations intermédiaires : les carburants et lubrifiants, les emballages, les matières consommables et les travaux d'entretien et réparation (voir tableau n° 3 Bis).

Les charges d'exploitation ont deux postes importants : les frais de personnel (pour plus de 3 milliards) et les amortissements (qui comprennent également les provisions) pour plus de 2,6 milliards de FM.

L'activité riz absorbe la moitié du total des charges de l'O.N et les 2/3 du total des consommations intermédiaires.

L'activité sucre n'atteint pas le 1/4 du total des charges et moins de 18 % du total des consommations intermédiaires.

2.3.1.2. Comparaison de la Valeur ajoutée directe de l'exercice 1982/83 avec les budgets 1983/84 et 1984/85.

En partant des tableaux des charges et des produits de l'O.N., on peut dégager sa V.A directe et son résultat par activité comme le montre les tableaux n° 4, 4 Bis et 4 ter pour les réalisations 1982/83 et les prévisions des budgets 1983/84 et 1984/85.

Pour l'exercice 1982/83, la valeur ajoutée directe de l'O.N. est de 433 millions de FM, l'activité sucre dégage une valeur ajoutée positive de 1,2 milliard de FM, et l'activité riz une valeur ajoutée seulement de 400 millions, mais toutes les autres activités ayant des valeurs ajoutées négatives.

Compte tenu de l'importance des charges d'exploitation (de plus de 6,3 milliards) et malgré une aide de l'Etat sous forme de soutien et de subvention de près de 1,5 milliard de FM, on conçoit dès lors que l'Office du Niger ait une perte de plus de 4 milliards FM en 1982/83.

Produits de l'O.N. en 1982/1983

(en millions de FM)

TABLEAU N° 3

	riz	sucré	Act. Seco	travaux	Direction	Total
<u>Produits</u>						
Livraison OPAM	3 629					3 629
Vente SOMIEX		1 012				1 012
Vente locale alcool		29				29
Vente export alcool		29				29
Vente locale divers	540	1 809			15	2 364
Cession au personnel	551	126				677
Sous produits riz	289					289
Produits et travaux réalisés				246		246
Vente cheptel vif			102			102
Vente de produits bruts (paddy)	437					437
Redevance	1 593					1 593
Total produits d'activités	7 039	3 005	102	246	15	10 407
<u>Autres produits et subventions</u>						
Soutien OSRP	543					543
Ventes produits bruts (autre que paddy)			12		12	24
Matières consommables					185	185
Ventes déchets emballages	68					68
Produits accessoires	12		37		5	54
Subvention d'équipement				948		948
Total autres produits + subventions	623		49	948	202	1 822
Total Produits	7 662	3 005	151	1 194	217	12 229

Charges de l'O.N. en 1982/1983

(en millions de FM)

TABLEAU N° 3 Bis

Charges de productions	riz	sucré	Act. seco	Travaux	Direction	Total
Achats de paddy	4 070					4 070
Carburants, lubrifiants	840	764	24	206	328	2 162
Emballages	630	116				746
Autres matières consommables	840	688	183	481	6	2 198
Entretien, réparation	215	191	2	140	51	599
Autres consommation interm.	43	19		6	131	199
Total consommation interm.	6 638	1 778	209	833	516	9 974
Charges d'exploitation						
Frais de personnel	1 249	1 092	81	305	281	3 008
Frais financier					474	474
Impôts et taxes	11	7		2	164	184
Amortissements	255	984	17	1 209	191	2 656
Total charges d'exploitation	1 515	2 083	98	1 516	1 110	6 322
Total charges (production + exploitation)	8 153	3 861	307	2 349	1 626	16 296

Compte de production et d'exploitation de l'O.N.
en 1982/1983

(en millions FM)

TABLEAU N° 4

	riz	sucré	Act. seco	travaux	Direction	Total
<u>I. Production</u>						
1. Produits de production	7 039	3 005	102	246	15	10 407
2. C.I	- 6 638	-1 778	- 209	- 833	- 516	- 9 974
3. VA directe (1-2)	401	1 227	- 107	- 587	- 501	433
<u>II. Exploitation</u>						
3. VA	401	1 227	- 107	- 587	- 501	433
4. Autres produits	80		49		202	331
4b. Soutien et subvention	543			948		1 491
5. Total produits d'exploitation (3 + 4 + 4b)	1 024	1 227	- 58	361	- 299	2 255
6. Charges d'exploitation	-1 515	-2 083	- 98	-1 516	+1 110	-6 322
dont a. frais de pers.	1 249	1 092	81	305	281	3 008
b. frais fin.					474	474
c. impôts et taxes	11	7		2	164	184
d. amortissem.	255	984	17	1 209	191	2 656
7. R.N.E. (5-6)	- 494	- 856	- 156	-1 155	+1 409	-4 067

Prévision des valeurs ajoutées et des résultats par activité de
l'O.N. selon le budget 1983/84

(en millions FM)

TABLEAU N° 4 Bis

	riz	sucré	Act. seco	travaux	Direction	Total
<u>I. Production</u>						
1. Produits	8 814 ⁽¹⁾	4 251	209	1 023		14 297
2. Consommation interm.	- 8 887	-2 108	- 207	-1 068	- 782	-13 052
3. V.A Directe (1-2)	- 73	2 143	2	- 45	- 782	1 245
<u>II. Exploitation</u>						
3. V.A.	- 73	2 143	2	- 45	- 782	1 245
4. Autres produits	1 535				6	1 541
4b. Soutien + Subvention	2 015				831	2 846
5. Total produits exploitation (3+4+4b)	3 477	2 143	2	- 45	55	5 632
6. Charges d'exploitation	-1 825	-2 126	- 118	-1 244	-1 459	- 6 772
dont : a.frais de pers.	1 639	1 433	106	399	369	3 946
b.frais finan.					839	839
c.impôts et taxes	8	5		1	118	132
d.amortissem.	178	688	12	844	133	1 855
7. R.N.E. (5-6)	1 652	17	- 116	-1 199	-1 404	-1 050

(1) Les produits issus de la vente de riz et de sous produits ont été "corrigés " (voir annexe)

Prévision des valeurs ajoutées et des résultats par activité
de l'O.N. selon le budget 1984/85

(en millions FM)

TABLEAU N° 4 ter

	riz	sucré	Act. Sec	travaux	Direction	Total
<u>I. Production</u>						
1. Produits	7 662	6 901	351	107		15 021
2. Consommation interm.	- 9 034	- 1 915	- 192	- 487	- 703	-12 331
3. V.A. directe (1-2)	- 1 372	4 986	159	- 380	- 703	2 690
<u>II. Exploitation</u>						
3. V.A. Directe	- 1 372	4 986	159	- 380	- 703	2 690
4. Autres produits	2 471		1		65	2 537
4b. Soutien + Subvention	1 707				190	1 897
5. Total produits d'exploitation (3+4+4b)	2 806	4 986	160	- 380	- 448	7 124
6. Charges d'exploit- ation	- 1 350	- 3 403	- 145	-1 122	-1 639	-7 659
dont: a.frais de pers.	960	1 103	99	144	568	2 874
b.frais fin.					927	927
c.impôts et taxes	14	1 366	34		4	1 418
d.amortissem.	376	934	12	978	140	2 440
7. R.N.E. (5-6)	1 456	1 583	15	-1 502	-2 087	- 535

Il est donc étonnant de constater que les budgets des deux exercices suivants prévoient des pertes bien moindres ; 1 050 millions de pertes pour 1983/84 et 535 millions en 1984/85.

Une analyse des charges et des produits par activité prévue dans les budgets permet d'expliquer de semblables résultats (cette analyse est présentée en annexe).

On retiendra ici que :

- les charges du budget 1983/84 semblent correctement estimées dans la mesure où elles ont été déterminées par enquête auprès des services. En revanche, les produits, et notamment le prix moyen de vente du riz surprend puisqu'il est supérieur au prix de revient carreau usine fixé par le barème (1).

- les charges du budget 1984/85 ont été pour certains postes et certaines activités (notamment les carburants, lubrifiants et les frais de personnels des activités rizicoles et de la Direction) diminuées dans des proportions peu crédibles, alors que, dans le même temps, la quantité de paddy achetée et usinée doit en principe augmenter. En revanche, le prix moyen de vente du riz est inférieur au prix prévu dans le budget 1983/84. Cette évolution globale des deux budgets tend à montrer deux choses :

- . que les résultats prévus dans ces deux budgets ne sont pas crédibles car ils supposent notamment un soutien massif de l'OSRP sur la vente de riz de plus de 2 milliards en 1983/84 et 1,7 milliard en 1984/85, ce qui paraît tout à fait hasardeux (voir tableaux 4 bis et 4 ter, ligne 4b)

- . que l'O.N. peut améliorer sa gestion interne puisque le budget 1984/85 prévoit de façon caricaturale certes, des réductions importantes des dépenses en consommations intermédiaires (hors achats de paddy) et en frais de personnel.

Enfin, il apparaît que si une gestion plus rigoureuse peut permettre d'envisager certaines économies sur des postes de consommations intermédiaires et sur les frais de personnel, globalement, la diminution sensible des charges envisagée dans le budget 1984/85 ne paraît pas réaliste. Il est même probable qu'une meilleure gestion accroisse les dépenses notamment en matière d'encadrement agricole.

En effet, les consommations intermédiaires qui sont d'environ 10 milliards de FM en 82/83 devraient atteindre selon le budget 1984/85, qui prévoit des coups sombres dans certaines consommations, 12,3 milliards de FM. Pour ce même budget, la masse salariale prévue est de 2,8 milliards de FM, et les amortissements -sans doute insuffisants- doivent être de 2,4 milliards de FM (en 1982/83 les amortissements et provisions ont atteint 2,6 milliards de FM).

(1) voir annexe

2.3.1.3. Compte de l'Etat

L'Etat intervient à l'O.N. au niveau des produits par un soutien de l'OSRP (Office de Stabilisation et de Régulation des prix) accordé sur les ventes de riz à l'OPAM et par une subvention d'équipement destinée aux travaux d'entretien du réseau hydraulique.

Coût direct pour l'Etat de l'O.N. en 1982/83

(en millions FM)

<u>Coût pour l'Etat</u>		<u>Avantage pour l'Etat</u>	
Soutien OSRP/Vente riz à l'OPAM :	543	Impôts et taxes directs	184
Subvention équipement/travaux	948	Total avantage pour l'Etat	184
Total coût pour l'Etat	1 491	<u>Coût pour l'Etat 1 307 millions de FM</u>	

2.3.1.4. Compte de l'entreprise

Le compte de l'entreprise pour son activité productive, ne doit retenir que les produits permettant la formation de valeur ajoutée. Aussi, doit-on diminuer le R.B.E (Revenu brut d'exploitation = Revenu net d'exploitation + amortissements) des "autres produits" correspondants à des ventes de produits bruts (hors paddy) de déchets et d'emballages et de produits accessoires comme le propose le tableau suivant.

Revenu de l'entreprise du fait de son activité productive en 1982/83

(en millions FM)

	riz	sucré	Act. sec.	travaux	Direction	Total
1. Amortissements	255	984	17	1 209	191	2 656
2. R.N.E.	- 491	- 856	- 156	-1 155	-1 409	-4 067
3. R.B.E (1+2)	- 236	128	- 139	54	-1 218	-1 411
4. Autres produits (en -)	80		49		202	331
5. Entreprise (3-4)	- 316	128	- 188	54	-1 420	-1 742

2.3.1.5. Répartition de la valeur ajoutée directe de l'O.N. en 1982/83

La valeur ajoutée directe de l'O.N. se répartit en revenus (positifs ou négatifs) pour les salariés, le système bancaire, l'Etat et l'entreprise.

Le tableau n° 5A présente la répartition de la valeur ajoutée directe de l'O.N. entre ces quatre agents.

Pour payer trois milliards FM en salaires et 474 millions de frais financiers alors que la valeur ajoutée directe n'est que de 433 millions FM, l'O.N. a dû faire appel à l'Etat pour un montant de 1,3 milliard FM, et a subi une perte brute de plus de 1,7 milliard de FM du fait de son activité.

2.3.1.6. Détermination de la Valeur ajoutée indirecte de l'O.N. en 1982/83

Les consommations intermédiaires (hors achats de paddy) ont un effet d'entraînement sur le reste de l'économie du pays (voir modalités de calcul en annexe).

Sur 5,9 milliards de consommations intermédiaires utilisées en 1982/83, les importations représentent 4,46 milliards et la valeur ajoutée locale induite par ces consommations atteint 1,444 milliard. L'effet d'entraînement des achats de l'O.N. sur le reste de l'économie du pays est donc relativement faible puisque 75 % des consommations intermédiaires sont importées.

Le tableau suivant présente la répartition de la valeur ajoutée indirecte par activité de l'O.N. en 1982/83.

Valeur ajoutée indirecte par activité de l'O.N. en 1982/83

(en millions de FM)

	riz	sucré	Act. Sec.	travaux	Direction	Total
Consommations interm.	2 568	1 778	209	833	516	5 904
Importations	1 940	1 343	158	629	390	4 460
Valeur ajoutée indirecte	628	435	51	204	126	1 444
.frais de personnel	236	164	19	77	47	543
.frais financiers	142	98	12	46	28	326
.impôts et taxes	29	20	2	9	6	66
.RBE	221	153	18	72	45	509

2.3.1.7. Valeur ajoutée incluse

En additionnant la valeur ajoutée directe et indirecte, on obtient la valeur ajoutée incluse qui mesure l'effet économique total de l'activité de l'O.N.

Cette valeur ajoutée se répartit entre salariés, système bancaire, Etat et entreprise.

Le tableau n° 5 présente la valeur ajoutée incluse par agent et par activité de l'O.N. en 1982/83.

Répartition de la valeur ajoutée directe et incluse de l'O.N. en 1982/83

(en millions de FM)

TABLEAU N° 5

A

	riz	sucre	Act. Seco	travaux	Direction	Total
<u>V.A. Directe</u>	401	1 227	- 107	- 587	- 501	433
Salariés	1 249	1 092	81	305	281	3 008
Système bancaire					474	474
Etat	- 532	7		- 946	164	-1 307
Entreprise	- 316	128	- 188	54	-1 420	-1 742

B

<u>V.A. Incluse</u>	1 029	1 662	- 56	- 382	- 375	1 877
Salariés	1 485	1 256	100	382	328	3 551
Système bancaire	142	98	12	46	502	800
Etat	- 503	27	2	- 937	170	- 1 241
Entreprise	- 95	281	- 170	126	-1 375	- 1 233

En tenant compte des effets indirects, la répartition de la valeur ajoutée incluse s'avère moins catastrophique que celle de la valeur ajoutée directe.

Les activités de l'O.N. engendrent pour l'ensemble de l'économie du pays la formation d'une valeur ajoutée de 1,87 milliard de FM. Toutefois, cette richesse ne suffit pas à couvrir les revenus qu'elle induit.

Pour assurer le versement de 3,55 milliards de salaires et de 800 millions FM de frais financiers, l'Etat doit opérer un transfert du reste de l'économie vers l'activité économique de l'O.N. de 1,24 milliard de FM en 1982/83 et l'ensemble de revenus des entreprises se solde par une perte de 1,23 milliard FM (voir tableau 5 B).

Cette situation, on l'a vu, provient exclusivement du grave déficit de l'activité de l'O.N. et non pas de ses effets indirects.

En réalité, dans la mesure où l'O.N. est une société d'Etat, son déficit est pris en charge par le budget de l'Etat.

Coût total pour l'Etat de l'activité économique de l'O.N.
(en millions FM)

<u>Coût pour l'Etat</u>		<u>Avantage pour l'Etat</u>	
.Soutien OSRP + Subvention	1 491	.Impôts directs	184
.Perte brute de l'O.N.	1 411	.Impôts indirects	66
Total	<u>2 902</u>	Total	<u>250</u>

Coût pour l'Etat 2 652

L'Etat a donc dû en principe supporter sur son budget de 1982/83, 2,65 milliards FM pour assurer le fonctionnement de l'O.N. (hors amortissements).

Comment l'Office du Niger peut-il continuer à exister compte tenu de ces résultats ?

Jusqu'à l'entrée du Mali dans l'UMOA (zone franc CFA) (en juin 1984), la perpétuation de l'activité de l'O.N. dépendait pour une très large part de la volonté des autorités politiques du pays. A charge pour elles, ensuite, de négocier avec le Trésor français (qui garantissait la parité du franc malien avec le franc français) l'ensemble du déficit budgétaire de l'Etat malien.

En d'autres termes, le déficit de l'entreprise O.N. est répercuté par le système bancaire sur le budget de l'Etat.

On peut alors se demander quelle est la raison d'être d'une activité aussi déficitaire, quel est l'intérêt pour l'Etat de devoir supporter plus de 2,6 milliards FM de déficit.

Outre le fait que l'activité de l'O.N. permet de distribuer plus de 3,5 milliards de salaires et contribue de cette façon à assurer une certaine paix sociale, la mission fondamentale qui est assignée à l'Office du Niger consiste à fournir chaque année à l'OPAM du riz à un prix inférieur

au prix du marché, riz qui est destiné en priorité aux salariés de l'Etat
 Dans ces conditions, il est intéressant de mesurer l'avantage économique existant pour l'Etat à maintenir l'activité de l'Office du Niger.

2.3.2. Coûts de production du riz

2.3.2.1. La démarche adoptée

Deux coûts de production sont déterminés (voir la présentation et les modalités de calcul en annexe).

Dans leurs principes, les coûts de production se définissent de la sorte :

$$\text{Coût direct de production} = \frac{\text{Total charges de l'activité}}{\text{Quantité produite}}$$

$$\text{Coût total de production} = \frac{\text{Total charge de l'Act.} + \text{part du déficit des act. Direct} + \text{travaux}}{\text{Quantité produite}}$$

Ces coûts de production sont calculés, hors et avec amortissements :

- Pour déterminer le coût total de production, on a fait ici l'hypothèse que seules les activités riz, sucre et secondaires étaient productives, les activités Direction et travaux étant considérées comme "intermédiaires". Le déficit d'exploitation de ces deux dernières activités doit donc être intégré aux charges des activités productives selon une modalité de répartition fondée ici sur la part relative du chiffre d'affaires des trois activités productives (voir annexe) : le déficit des activités Direction + Travaux est imputé à raison de 71 % à l'activité riz, 28 % à l'activité sucre et 1 % aux activités secondaires.

Le tableau N° 6 présente le total des charges directes et la part des déficits des activités Direction + travaux qui revient respectivement à l'activité riz et à l'activité sucre (hors et avec amortissements).

Le tableau n° 6 bis présente les comptes de production et d'exploitation de l'O.N. avec ses 3 activités productives de l'O.N. en 1982/83.

Le tableau n° 6 ter présente la répartition des valeurs ajoutées directe et incluse de l'O.N. entre les 3 activités productives.

Charges directes et totales des activités riz et sucre
à l'O.N. en 1982/83 (1)
(en millions de FM)

TABLEAU N° 6

	riz	sucré
<u>I. Charges directes</u>		
1. Consommation intermédiaires de l'activité	6 638	1 778
2. Charges d'exploitation de l'act.(hors amort)	1 260	1 099
3. Amortissement de l'activité	255	984
4. Total charges directes hors amortissements (1 + 2)	7 989	2 877
5. Total charges directes avec amortissements (3 + 4)	8 153	3 861
<u>II. Imputation des déficits des activités</u> <u>Direction + travaux</u>		
6. Déficit hors amortissements	826	326
7. Amortissements	994	392
<u>III. Montant des charges/activité pour</u> <u>le coût de production</u>		
8. Montant des charges hors amortissements (4 + 6)	8 724	3 203
9. Montant des charges avec amortissements (5 + 6 + 7)	9 973	4 579

(1) cf. Tableau n° 4

Comptes de production et d'exploitation de l'O.N.
en 1982/83 entre les activités riz, sucre et activités
secondaires sur la base des prix effectifs (1)

(en millions FM)

TABLEAU N° 6 bis

	! riz + !	sucres + !	Act. second !	Total
	! charges de !	charges de !	+ charges de !	
	! structure !	structure !	structure !	
<u>I. Production</u>				
1. Produits	! 7 224 !	! 3 078 !	! 105 !	! 10 407 !
2. Consom. intermédiaires	! -7 596 !	! -2 156 !	! - 222 !	! - 9 974 !
3. V.A. (1 + 2)	! - 372 !	! 922 !	! - 117 !	! 433 !
<u>II. Exploitation</u>				
3. V.A.	! - 372 !	! 922 !	! - 117 !	! 433 !
4. Autres produits + Subv.	! 1 439 !	! 322 !	! 61 !	! 1 822 !
5. Total produits d'exploitat. (3 + 4)	! 1 067 !	! 1 244 !	! - 56 !	! 2 255 !
6. Charges d'exploitation	! -3 379 !	! -2 818 !	! - 125 !	! 6 322 !
dont				
a) frais de personnel	! 1 665 !	! 1 256 !	! 87 !	! 3 008 !
b) frais financiers	! 336 !	! 133 !	! 5 !	! 474 !
c) impôts et taxes	! 129 !	! 53 !	! 2 !	! 184 !
d) amortissements	! 1 249 !	! 1 376 !	! 31 !	! 2 656 !
7. R.N.E. (5 - 6)	! -2 312 !	! -1 574 !	! - 181 !	! -4 067 !
8. R.B.E. (7 + d)	! -1 063 !	! - 198 !	! - 150 !	! -1 411 !

(1) cf. tableau n° 4

Répartition des valeurs ajoutées directe et incluse de l'O.N.
entre 3 activités productives en 1982/83 (1)

(en millions FM)

TABLEAU N° 6 ter

	! riz + ! charges de ! structure	! sucre + ! charges de ! structure	! Act. second! ! + charges de ! structure	Total
<u>V.A. Directe</u>	- 372	922	- 117	433
Personnel	1 665	1 256	87	3 008
Système bancaire	336	133	5	474
Etat	-1 087	- 212	- 8	- 1 307
Entreprise	-1 286	- 255	- 201	- 1 742
<u>V.A. Incluse</u>	491	1 449	- 63	1 877
Personnel	1 989	1 455	107	3 551
Système bancaire	530	252	18	800
Etat	- 1 047	- 188	- 6	-1 241
Entreprise	- 981	- 70	-182	-1 233

(1) cf. Tableau n° 5

2.3.2.2. Calcul des coûts de production du riz

- La quantité de riz marchand produite dépend de la quantité de paddy à usiner. Celle-ci est de 37 000 tonnes en 1982/83. La production est donc (avec un rendement de 62 % du paddy en riz) de 22 940 tonnes.

La valeur de la production peut être dégagée à partir des données du service commercial de l'O.N. (1). En 1982/83, l'Office du Niger a vendu 26 235 tonnes de riz marchand pour une valeur globale de 5 263 millions FM, auxquels s'ajoutent 289 millions FM de sous produits. Ces montants comprennent un soutien OSRP de 543 millions FM.

La valeur de la production (22 940 tonnes) hors soutien OSRP, de riz et de sous produits est de 4 380 millions de FM. L'O.N. a donc vendu plus de riz que la quantité produite : c'est qu'un prélèvement sur stock de 3 295 tonnes de riz d'une valeur de 629 millions FM est intervenu.

En plus de la production vendue, il entre dans les produits de production de l'activité riz, la redevance et les ventes de paddy.

Aussi, l'activité riz comporte deux volets : un volet appelé ici "paddy" et un volet "transformation".

Cette décomposition de l'activité riz correspond globalement à la démarche adoptée par les budgets (1).

- Le tableau 8 présente la répartition des produits, des charges et de la valeur ajoutée de l'activité riz de l'O.N. en 1982/83 entre les deux volets paddy et "transformation".

Le compte paddy dont les produits viennent de la redevance et de la vente de paddy est lourdement déficitaire (de plus de 4 milliards de FM). La valeur ajoutée fortement négative tient au fait que les consommations intermédiaires intègrent les "achats de paddy à usiner" pour un montant de 4 070 millions de FM.

Le compte "transformation" qui ne supporte pas les achats de paddy a une valeur ajoutée et un résultat largement positif (plus de 3,9 milliards de valeur ajoutée et plus de 3,5 milliards de résultat net).

Le compte "transformation" comporte des produits et des charges qui ne sont pas directement liés à la transformation du paddy en riz (notamment les champs semenciers, la régie, les centrales électriques) ; ces activités présentent un déficit qui est en définitive supporté par l'activité riz.

(1) en annexe est présenté pour les budgets le détail de la décomposition des comptes de l'activité rizicole.

Valeur ajoutée des 2 volets de l'activité riz
de l'O.N. en 1982/83 (1)

(en millions de FM)

TABEAU N° 8

	"paddy"	"transformation"	Total riz
<u>I. Production</u>			
1. Stock		629	629
2. Produits	2 030	4 380	6 410
3. Total produits	2 030	5 009	7 039
4. Consommation interm.	-5 580	-1 058	-6 638
5. V.A. (3 - 4)	-3 550	3 951	401
<u>II. Exploitation</u>			
5. V.A.	-3 550	3 951	401
6. Autres produits		80	80
6bis. Soutien OSRP		543	543
7. Total produits exploit. (5 + 6 + 6 bis)	-3 550	4 574	1 024
8. Total charges d'exploit.	- 466	-1 049	-1 515
dont a) frais de personnel	435	814	1 249
b) frais financiers			
c) impôts et taxes		11	11
d) amortissements	31	224	255
R.N.E (7 - 8)	-4 016	3 525	- 491

(1) non compris

Direction et travaux

Valeur ajoutée des 2 volets de l'activité riz
de l'O.N. en 1982/83 (1)

(en millions de FM)

TABLEAU N° 8

	"paddy"	"transformation"	Total riz
<u>I. Production</u>			
1. Stock		629	629
2. Produits	2 030	4 380	6 410
3. Total produits	2 030	5 009	7 039
4. Consommation interm.	-5 580	-1 058	-6 638
5. V.A. (3 - 4)	-3 550	3 951	401
<u>II. Exploitation</u>			
5. V.A.	-3 550	3 951	401
6. Autres produits		80	80
6bis. Soutien OSRP		543	543
7. Total produits exploit. (5 + 6 + 6 bis)	-3 550	4 574	1 024
8. Total charges d'exploit.	- 466	-1 049	-1 515
dont a) frais de personnel	435	814	1 249
b) frais financiers			
c) impôts et taxes		11	11
d) amortissements	31	224	255
R.N.E (7 - 8)	-4 016	3 525	- 491

(1) non compris

Direction et travaux

Coûts de production du riz (+ sous produits) à l'O.N. en 1982/83

(quantité totale de riz produite en 1982/83 : 22 940 tonnes)

TABLEAU N° 9

	valeurs globales (106 FM)	valeurs unitaires (1000 FM/t)	*
1. Valeur de la production	4 380	191	
2. Coût de l'activité "transformation" hors amortissement	1 883	82	
3. Déficit compte "paddy" hors amortis.	3 985	174	
4. Part déficit Act. direction + travaux (71 %) hors amortissement	826	36	
5. part subvention d'équipement	673	29	
6. Amortissement act. "transformation"	224	10	
7. Amortissement act. paddy	31	1	
8. Part amortissement act Direction +travaux	994	43	
9. Coût direct de production hors amort. (2 + 3)	5 868	256	
10. Coût direct de prod. avec amortis. (9 + 6 + 7)	6 123	267	
11. Coût total de prod. hors amortis. (9 + 4)	6 694	292	
12. Coût total de prod. avec amortis. (11 + 6 + 7 + 8)	7 943	346	
13. Coût total de prod. avec amortis. et hors subv. (12 + 5)	8 616	376	

* en chiffres arrondis

Deux raisons peuvent expliquer ce déficit :

- les coûts de production sont trop élevés,
- les prix de ventes sont trop bas.

Ces deux hypothèses seront étudiées successivement.

2.3.3. Comparaison des coûts de production de l'O.N. avec d'autres projets riz

Comparés aux autres projets, le coût de production du riz à l'Office du Niger s'avère nettement moins élevé ; le tableau ci-dessous récapitule les données pour 1982.

Exprimé en FCFA/kg

	ON	riz Mopti	Fleuve Sénégal	Nord Cameroun	riz Niger	Lac Alaotra Madagascar	"riz pluvial" Sénégal
Coût total de production	1173	226	250	185	226	127	136
Ecart	-	+ 53	+ 77	+ 12	+ 53	- 46	- 37

Ainsi, hormis l'opération du Lac Alaotra à Madagascar et le riz pluvial du Sénégal, toutes les opérations ont un coût de production du riz (amortissements et assistance technique inclus) supérieur à celui de l'Office du Niger.

A l'O.N. le faible coût du riz s'explique par le caractère largement extensif de la production (consommation d'engrais très limitée, itinéraire technique allégé), par la faiblesse des services rendus aux paysans ainsi que par le faible niveau des travaux d'entretien et de gestion de l'eau.

En particulier le montant du coût des travaux et des amortissements (qui sont intégrés dans le coût du riz) est tout à fait insuffisant pour assurer le maintien en état de l'outil de production que constitue le réseau hydraulique.

Si le coût de production du riz n'apparaît pas très élevé, il est néanmoins supérieur au prix du marché local (à 320 FM/kg environ) et au prix d'importation (en provenance de Thaïlande) rendu à Bamako qui était de 325 FM/Kg en 1982/83.

En conséquence, en additionnant les pertes du compte paddy aux charges du compte transformation, on obtient le coût direct de production (pour 22 940 tonnes de riz marchand + sous produits, et par tonne) hors ou avec amortissements comme le montre le tableau n° 9 (lignes 9 et 10).

Hors amortissement, le coût direct de production est de 256 FM/kg de riz marchand (+ sous produits) ; avec amortissements ce coût s'élève à 267 FM/kg.

Le coût total de production intègre la part des déficits des activités non productives de l'O.N. (avec et hors amortissements).

Hors amortissement, le coût total est de 292 FM/kg et il atteint 346 FM/kg avec les amortissements.

Décomposition du coût total de production
du riz

.Coût du paddy	:	175 FM/kg
.Coût de la transformation	:	92 FM/kg
.Coût de la structure	:	79 FM/kg
Coût total de la production	:	346 FM/kg
dont 54 FM/kg d'amortissements (soit 16 %)		

La ligne 13 du tableau n° 9 présente le coût total de production dans l'hypothèse où les activités productives de l'O.N. auraient à couvrir même la subvention d'équipement accordée par l'Etat à l'O.N. pour les travaux sur le réseau hydraulique. Dans ce cas le coût total est de 376 FM/kg. Ce sont les coûts totaux de production hors et avec amortissements (ligne 11 et 12 du tableau 8) qui sont les plus pertinents pour permettre des comparaisons notamment avec le prix moyen de vente (ligne 1, 2ème colonne du tableau n° 8)

On constate que le coût total de production est, hors amortissement, de 292 FM/kg alors que le prix moyen de vente n'est que de 191 FM/kg, ce qui représente une perte de plus de 100 FM/Kg. Il apparaît ainsi que la commercialisation de la production de riz (et de sous produits) ne couvre que les 2/3 de son coût total de production hors amortissement et 55 % du coût total de production avec amortissements. Le soutien OSRP intervient pour 24 FM/kg, soit moins du 1/4 de la perte.

Un écart de 2 314 millions existe entre l'ensemble des charges hors amortissement que supporte l'activité riz et ses produits. Le soutien OSRP de 543 millions de FM et les autres produits de l'activité transformation d'un montant de 80 millions de FM, diminuent d'autant cet écart.

2.3.4. Les prix pratiqués à l'O.N.

2.3.4.1. Les données de vente du "riz marchand" fournies par le service commercial de l'O.N. pour les exercices 1981/82 et 1982/83 sont présentées dans le tableau suivant :

	1981/82				1982/83			
	quantité en tonne	%	valeur en 10 ⁶ FM	prix unit. en 1 000 FM	quantité en tonne	%	valeur en 10 ⁶ FM	prix unit. en 1 000 FM
Clients								
OPAM	28 825	79,4	3 668	127,3	19 671	75	3 629	184,5
Soutien OSRP			739	25,6			543	27,6
Total OPAM	28 825	79,4	4 407	152,9	19 671	75	4 172	212,1
personnel O.N.	4 822	13,3	435	92,2	4 704	17,9	551	117,1
"clients divers	2 660	7,3	631	237,2	1 860	7,8	540	290
TOTAL	36 308	100	5 473	150,7	26 235	100	5 263	200,6

Le tableau montre qu'on ne peut parler d'un "prix moyen" de vente du "riz marchand".

Il existe à la vérité 3 prix très différents du riz marchand en fonction de trois destinations.

- Vers l'OPAM, le prix moyen de vente est nettement inférieur au prix fixé par le barème.

En 1982/83 "le prix de cession OPAM" (hors soutien OSRP (1)) est de 230,4 FM/kg. La différence avec le prix moyen de vente à l'OPAM (de 184,5 FM/kg) doit en principe s'expliquer en fonction des différentes qualités de riz marchand vendues. Le barème fixe le prix du riz. Compte tenu du soutien OSRP, le prix moyen auquel l'OPAM a payé les 19 671 tonnes vendues par l'O.N. atteint 212,1 FM/Kg au lieu de 260,4 prévus par le barème.

(1) OSRP : Office de Soutien et de Régulation des Prix.

Toutes qualités de riz confondues, le prix moyen effectivement perçu par les livraisons de l'O.N. à l'OPAM est inférieur de 19 % au prix du barème. Or, plus de 3/4 de la production est destinée à l'OPAM.

- Vers le personnel O.N: environ 4 à 5 000 tonnes de riz sont affectés au personnel de l'O.N. à un prix extrêmement bas. Il est de 92 FM/kg en 1981/82 et de 117 FM/kg en 1982/83 soit en moyenne, moitié moins cher que le prix de cession OPAM (hors soutien OSRP).

- Les clients divers, a qui sont affectés environ 7 % de la production, payent un prix proche du marché à 290,3 FM/kg en moyenne. Il s'agit normalement de négociants en céréales ou de particuliers.

2.3.4.2. Situations de monopole et de marché pour l'O.N.

En prenant comme référence, le prix "clients divers", soit 290 FM/kg, qui correspond au prix auquel l'O.N. pourrait vendre son riz si la commercialisation du riz était libre, on peut calculer les pertes que le contrôle de la commercialisation du riz imposé par l'Etat, fait subir à l'O.N. Le tableau suivant récapitule les écarts entre la valeur de la production qu'aurait pu obtenir l'O.N. s'il avait vendu sa production de riz au prix du marché.

On appellera ici :-la situation I, celle qui correspond au prix de marché du riz soit 290 FM/kg

-la situation II, celle qui correspond aux prix effectivement pratiqués en 1982/83.

Ecart de valeur de la production de riz O.N. en 1982/83 entre la situation I et la situation II

	Situation I		Situation II		Ecart I-II	
	prix FM/kg	valeur 10 ⁶ FM	prix FM/kg	valeur 10 ⁶ FM	prix FM/kg	valeur 10 ⁶ FM
OPAM (hors soutien OSRP)	290	15 711	184	3 629	106	2 082
personnel O.N	290	11 366	117	551	173	815
clients "divers"	290	540	290	540	0	0
TOTAL	290	7 617	180	4 720	110	2 897

- La situation II correspond au compte de production de l'Office du Niger ; les ventes de riz sont un élément du produit de l'activité riz ;
- la situation I accroît ce produit de 2 897 millions de FM.
- La décomposition des produits de l'activité riz est la suivante :

	Situation I	Situation II	Ecart
Redevance + ventes paddy	2 030	2 030	0
Ventes totales riz	7 617	4 720	2 897
Sous produits riz	289	289	
Total activité riz	9 936	7 039	2 897

Le supplément de produit de la situation I correspond à un avantage en nature pour l'OPAM et pour les salariés de l'O.N.

En considérant que l'OPAM est assimilé à l'Etat, le supplément de produit de la situation I comparée à la situation II se traduit :

- par un avantage net de soutien OSRP de 1 539 millions de FM pour l'Etat.
- par un avantage en nature de 815 millions de FM pour le personnel.

En d'autres termes, le supplément de produit est intégralement réparti entre l'OPAM (donc l'Etat) et les salariés de l'O.N.

La situation I qui est déterminée par les prix de marché fait apparaître l'intérêt pour l'Etat et pour les salariés de l'O.N. du monopole de commercialisation du riz.

En effet, si l'O.N. avait vendu toute sa production au prix du marché, le supplément de produit de 2 897 millions de FM se serait répercuté sur la valeur ajoutée. De plus, si les salariés de l'O.N. ne bénéficiaient d'aucun avantage de prix et si le monopole de commercialisation à l'OPAM avait été abandonné, alors, le supplément de revenu net de l'O.N. aurait été égal au supplément de produit diminué du soutien OSRP (qui n'aurait plus eu de justification) soit 2 354 millions de FM. Ce montant représente 58 % des pertes nettes effectives de l'O.N. Avec l'hypothèse de la situation I (voir le tableau n° 10) non seulement l'activité riz (+ charges de structures) à un résultat net positif de 42 millions de FM, mais la perte nette de l'O.N. tombe alors à 1,7 milliard de FM au lieu des 4 milliards de la situation II.

Cette hypothèse montre à quel point le déficit de l'O.N. est principalement dû au système de prix en vigueur à l'O.N. Sur les 4 milliards de FM de pertes de l'O.N., 2,35 sont le fait des avantages concédés à l'OPAM et au personnel.

Répartition de la V.A. de l'activité riz (après imputation des charges de structure) et de l'ensemble de l'O.N. avec prix de marché et prix pratiqués

(en millions de FM)

TABLEAU N° 10

	1) prix de marché		2) prix pratiqués		Ecart
	Act.riz + ch. struc 1	Total ON	Act.riz ⁽¹⁾ + ch. struc 2	Total ON ⁽¹⁾	
					1 - 2
<u>I. Production</u>					
1. Produits	10 121	13 304	7 224	10 407	2 897
2. Consom. intermédiaires	- 7 596	- 9 974	- 7 596	- 9 974	0
3. V.A. (1-2)	2 525	3 330	- 372	433	2 897
<u>II. Exploitation</u>					
3. V.A.	2 525	3 330	- 372	433	2 897
4. Autres prod. + subv.	896	1 279	1 439	1 822	- 543
5. Total prod. exploitation (3 + 4)	3 421	4 609	1 067	2 255	2 354
6. Total ch. exploitation hors amortissements	- 2 130	- 3 666	- 2 130	- 3 666	
7. Amortissements	- 1 249	- 2 656	- 1 249	- 2 656	0
8. R.N.E (5-6-7)	42	- 1 713	- 2 312	- 4 067	2 354
9. R.B.E. (5-6)	1 291	943	- 1 063	- 1 411	2 354

(1) voir tableau n° 15 en annexe

2.3.4.3. Compte "économique" de l'O.N. dans l'hypothèse d'une commercialisation au prix du marché en affectant le surplus sur l'Etat et les salariés de l'O.N.

Dans cette hypothèse, seuls les produits ont été augmentés, ce qui se répercute sur la valeur ajoutée et le résultat de l'entreprise (voir tableau n° 10).

La comparaison de ce résultat avec celui de la situation II a montré l'incidence de la différence entre prix de marché et prix pratiqués sur le résultat de l'O.N.

Cette différence de résultat entre la situation I et II mesure pour l'O.N. le coût du monopole de commercialisation avec l'avantage de l'Etat et les avantages en nature pour les salariés.

A présent, l'hypothèse retenue pour la situation I consiste toujours à valoriser les ventes de riz au prix du marché, mais en affectant le surplus non plus sur le résultat de l'entreprise, mais à l'Etat et aux salariés de l'O.N.

Avec cette hypothèse, on ne modifie pas le résultat de l'O.N. par rapport à la situation II puisque l'intégralité du surplus de produits est réparti en charges, en salaires et à l'Etat.

Pour la situation I, le montant des salaires + avantages en nature accordé aux salariés de l'O.N. est égal aux impôts - subvention d'équipement + avantage pour l'Etat du monopole - soutien OSRP. Soit : $185-948 + 2\,082-543 = 776$ millions de FM.

Le tableau ci-dessous présente la répartition de la valeur ajoutée pour les situations I et II.

Répartition de la V.A. ajoutée de l'O.N. avec la situation prix de marché et prix pratiqués en 1982/83

(en millions de FM)

	Situation I	Situation II	Ecart
1. Produits	13 304	10 407	2 897
2. Consommations intermédiaires	- 9 974	- 9 974	0
3. V.A.	3 330	433	2 897
Salaires	3 823	3 008	815
Système bancaire	474	474	0
Etat	775	- 1 307	2 082
Entreprise	- 1 742	- 1 742	0

Situation I :

le surplus de produit engendré par la valorisation du riz au prix de marché se monte à 2 897 millions de FM ; il est réparti entre l'Etat pour 2 082 millions et les salariés à raison de 815 millions de FM. Les salariés et l'Etat sont donc les principaux bénéficiaires de l'activité de l'O.N.

Comparée avec la situation II la répartition de la valeur ajoutée dans cette hypothèse de valorisation au prix du marché est plus conforme à la réalité macro-économique.

En effet, la situation II, aux prix 82/83, ne retient que les flux monétaires de l'activité de l'O.N., or les prix extrêmement bas du riz propres à cette situation reviennent à une sous monétarisation du produit. La situation I traduit donc ici une monétarisation des avantages supportés par l'O.N.

En d'autres termes, si la situation avec prix 82/83 donne la répartition monétaire de l'activité économique de l'O.N., la situation I permet de cerner la réalité des flux monétaires et physiques de l'O.N.

Dans la situation II, qui représente le compte "officiel" de l'O.N., tout se passe en définitive comme si une quantité de riz d'une valeur marchande de près de 2,9 milliards de FM avait été livrée par l'O.N. sans contre partie, laissant ainsi dans l'ombre les avantages du monopole pour l'Etat et les avantages en nature pour le personnel.

Comme l'O.N. est une société d'Etat, son déficit brut est supporté par le budget de l'Etat.

Le déficit brut (hors amortissements) de l'O.N. est de 1 411 millions FM (voir chapitre 2.3.1.4.). Il correspond au déficit de l'entreprise diminué des autres produits. C'est ce résultat qui est à retenir.

Dans la situation I, le solde que doit supporter l'Etat est de $(- 1\,411 + 775) = -636$ millions de FM.

Dans la situation II, ce solde est de -2 718 millions de FM. L'écart entre les 2 situations est de 2 082 millions de FM, ce qui correspond à l'avantage pour l'Etat du monopole de commercialisation.

Avec les effets indirects qui reviennent à l'Etat, la situation I représente un déficit de 570 millions de FM pour le Budget. Dans la situation II, le déficit pour l'Etat était de -2 652 millions de FM.

La comparaison des deux situations (au prix du marché et aux prix pratiqués) a montré que :

- 58 % de la perte nette de l'O.N. sont dûs au système de prix pratiqués.
- le monopole de commercialisation permet un avantage pour l'Etat de 2 082 millions de FM et de 815 millions de FM pour le personnel O.N.

Ces avantages ne correspondent à aucune transaction monétaire. Ils ne sont permis que par les différences de prix.

Répartition des valeurs ajoutées directes et incluses dans le
cas de la situation I (prix de marché) de l'O.N. en 1982/83

(en millions de FM)

TABLEAU N° 11

	Act. riz + ch. struct.	Autres Activités	Total ON
<u>V.A. Directe</u>	2 525	805	3 330
Salariés	2 116	1 707	3 823
Système bancaire	336	138	474
Etat	995	- 220	775
Entreprises	- 922	- 820	-1 742
<u>V.A. Incluse</u>	3 388	1 386	4 774
Salariés	2 440	1 926	4 366
Système bancaire	530	270	800
Etat	1 035	- 194	841
Entreprises	- 617	- 616	-1 233

L'Etat, qui semble le grand perdant au regard des comptes officiels de l'O.N. (propre à la situation II) n'intervient en vérité que pour un montant de 570 millions grâce à l'avantage qu'il retire de la situation de monopole de la commercialisation du riz.

Rapporté à la seule activité riz (charges de structures comprises) de l'O.N., les valeurs ajoutées directes et incluses peuvent être dégagées comme le montre le tableau n° 11 (voir en annexe les modalités de calcul).

La comparaison entre la situation I et la situation II pour l'activité riz de l'O.N est présentée dans le tableau ci-après :

Comparaison de la répartition de la V.A. de l'activité riz (charges de structures) entre les situations I et II

	Valeur ajoutée directe			Valeur ajoutée incluse		
	Situation I	Situation II	Ecart I - II	Situation I	Situation II	Ecart I - II
V.A.	2 525	- 372	2 897	3 388	491	2 897
Salaires	2 116	1 165	451	2 440	1 989	451
Système bancaire	336	336	0	530	530	0
Etat	995	-1 087	2 082	1 035	-1 047	2 082
Entreprise	- 922	-1 286	364	- 617	- 981	364

La situation I (au prix de marché) accroît de 2 897 la valeur ajoutée de l'activité riz par rapport à la situation II. Ce montant correspond, rappelons-le, au surplus de produit lié à l'écart de prix entre les situations I et II.

En revanche, l'accroissement des salaires dû à la prise en compte de l'avantage de prix en faveur du personnel de l'O.N n'est que de 451 millions de FM dans la situation I par rapport à la situation II. Les salaires des autres activités de l'O.N bénéficient également de l'avantage de prix du riz.

L'Etat a un avantage total de 2 082 puisque c'est l'activité riz de l'O.N. qui supporte l'intégralité de cet avantage.

L'avantage double pour l'Etat puisque d'une part il ne paye plus le soutien OSRP, et d'autre part il bénéficie de l'avantage du monopole de 1 539 millions de FM.

Si les salariés de la seule activité riz avaient bénéficiés de l'intégralité de l'avantage en nature, le résultat de l'activité riz n'aurait pas été modifié.

III. LE COMPTE OPAM

3.1. Cadre et rôle de l'OPAM.

Depuis 1981-82, l'Office des Produits Alimentaires du Mali est devenu un agent décisif dans le "Programme de Restructuration du Marché Céréaliier" (PRMC).

Le PRMC mis en place par le gouvernement malien cherche à atteindre les objectifs du Plan en matière d'autosuffisance alimentaire ou, au moins de sécurité alimentaire.

Les moyens mis en oeuvre sont:

- la libéralisation du marché céréaliier
- la suppression du monopole de l'OPAM
- l'abandon progressif des subventions à la consommation.

Ces mesures s'accompagnent d'un relèvement des prix aux producteurs (et aux consommateurs) de façon à inciter à un accroissement de la production.

Dans ce cadre, le rôle de l'OPAM a été redéfini. Il a pour mission :

- d'assurer la commercialisation des céréales, le ravitaillement des services publics et l'approvisionnement des zones déficitaires,
- de constituer et de gérer des stocks de réserve et de sécurité sur tout le territoire,
- de stabiliser le marché céréaliier en intervenant à contre courant si nécessaire.

Le marché céréaliier est donc devenu un marché libre, avec un organisme régulateur. Seul le riz et le paddy étaient encore (en 1984) en principe l'objet d'un monopole d'Etat pour leur commercialisation.

Il n'est pas présenté ici d'analyse détaillée de l'OPAM (1).

3.2. Flux physiques

Le tableau suivant présente les achats de céréales locales par l'OPAM au cours des campagnes 1981-82 et 1982-83 .

(1) Voir rapport d'évaluation du PRMC/ Agence Canadienne de Développement International. Janvier 1984.

ACHATS DE CEREALES LOCALES PAR L'OPAM AU COURS DES CAMPAGNES
1981/1982 ET 1982/1983 (EN TONNES)

Fournisseur	Céréale	Quantité 1981/1982	Quantité 1982/1983
FGR	Mil		3,078
	Maïs		750
	Paddy		31
	<u>Total</u>	<u>2,563</u>	<u>3,859</u>
CMDT	Maïs		8,391
	Mil		0
	Paddy		10
	Riz		570
	<u>Total</u>	<u>8,759</u>	<u>8,971</u>
OMM	Mil		142
	<u>Total</u>	<u>2,101</u>	<u>142</u>
ORS	Riz		3,400
	<u>Total</u>	<u>3,794</u>	<u>3,400</u>
ON	Riz		<u>18,287</u>
	<u>Total</u>	<u>17,736</u>	<u>18,287</u>
ORM	Riz		0
	<u>Total</u>	<u>1,589</u>	<u>0</u>
OPAM	Mil		3,721
	Maïs		1,994
	<u>Total</u>	<u>4,226</u>	<u>5,715</u>
Autres (zones lacustre)	<u>Total</u>	<u>260</u>	<u>0</u>
	<u>TOTAL</u>	<u>41,028</u>	<u>40,374</u>

Source : OPAM

En adoptant les données OPAM, en 1982/83, sur plus de 40 000 tonnes de céréales achetées, l'Office du Niger a apporté 18,287 tonnes soit près de 45 % des achats locaux de céréales.

La distribution totale de céréales de l'OPAM est présentée dans le tableau suivant.

EVOLUTION DES QUANTITES DE CEREALES DISTRIBUEES
PAR L'OPAM (EN TONNES)

Régions	1980/1981	1981/1982	1982/1983
Kayes	2,708	5,653	11,280
Koulikoro	5,674	4,287	7,520
Sikasso	4,980	3,901	3,760
Ségou	8,426	4,838	6,580
Mopti	6,926	4,645	11,750
Tombouctou	3,929	5,090	12,924
Gao	5,208	10,193	13,413
Bamako	29,998	25,049	30,082
<u>Total</u>	<u>67,749</u>	<u>63,656</u>	<u>96,174</u>

Source : OPAM

Plus de 96 000 tonnes de céréales ont été distribuées en 1982/83 dont 40 000 tonnes ont été achetées au Mali par l'OPAM.

Selon le rapport PRMC, 25 % des céréales traitées vont aux services d'utilité publique, 50 % dans les zones déficitaires et 25 % sont destinés à la régulation du marché céréalier.

Nous n'avons pu obtenir de précision sur la destination finale des 50 % acheminés vers les zones déficitaires. Mais, il semble que ces approvisionnements soient destinés, en premier lieu, aux salariés de l'Etat (armée et autres destinations).

3.3. Le compte de production et d'exploitation de l'OPAM

Le compte qui est présenté ici est établi à partir des données du compte d'exploitation officiel desquelles on a retenu les charges liées à la commercialisation du riz de l'O.N.

Le tonnage retenu de riz de l'Office du Niger commercialisé par l'OPAM est ici le même que celui qui a été vendu par l'Office du Niger, soit 19 671 tonnes pour une valeur de 3 629 millions de FM.

On suppose qu'il y a eu 5 % des pertes et que la production est vendue au prix consommateur du barème diminué de la "marge détail", soit un prix de 270,5 FM/Kilo. La valeur du produit est donc de 5 055 millions de FM.

Dans ces conditions, l'OPAM perd 233 millions de FM pour la commercialisation du riz de l'O.N.

La valeur ajoutée dégagée est de 547 millions de FM.

Les consommations intermédiaires nécessaires à la commercialisation des 19 600 tonnes de riz sont de 879 millions de FM. Leur contenu en importations est de 395 millions (1) de FM et elles engendrent une valeur ajoutée dans le reste de l'économie du pays de 484 millions de FM.

Les valeurs ajoutées directe et incluse (directe + indirecte) sont présentées dans le tableau suivant :

COMPTE DE PRODUCTION ET D'EXPLOITATION DE L'OPAM EN 1982/83
(en millions FM)

achats riz	3 629	!		
autres achats	140	!	ventes de riz	5 055
TFSE (2)	400	!		
transports	236	!		
frais div.de gest.	103	!	Total produits	<u>5 055</u>
<u>TOTAL</u>		!		
consom. interm.	<u>4 508</u>	!		
V.A.	547	!		
frais de personnel	231	!		
frais financiers	377	!	Valeur ajoutée	547
impôts et taxes	46	!		
amortissements	126	!		
	<u>780</u>	!		
pertes	233	!		

Valeurs ajoutées directes et incluse de l'OPAM
en 1982/1983

	!	V.A. Directe	!	V.A. incluse
Total V.A.	!	547	!	1 031
frais de personnel	!	231	!	427
frais financiers	!	377	!	412
impôts et taxes	!	46	!	168
R.B.E.	!	(107)	!	24

Les principales affectations de la valeur ajoutée (directe et incluse) concernent les frais de personnel et les frais financiers.

(1) voir en annexe les calculs de la valeur ajoutée indirecte.

(2) Travaux Fournitures Services Extérieurs.

IV. COMPTE DU COMMERCE PRIVE DU PADDY ET DU RIZ

Le compte du commerce privé établi ici concerne l'ensemble des transactions commerciales allant des producteurs aux consommateurs final.

Ce compte regroupe une variété d'agents allant du petit commerçant détaillant au grossiste exportateur.

Les données de ce compte ne sont que des ordres de grandeur.

Un seul prix de vente est retenu de 325 FM/kg de riz RM40. L'essentiel de l'exportation s'effectue vers la Mauritanie ; le même prix à l'importation pour le Mali et pour la Mauritanie a été retenu. Il est néanmoins vraisemblable que le prix du riz sur le marché Mauritanien soit supérieur.

Le prix du riz RM 40 sur le marché local correspond à celui pratiqué à Bamako (voir en annexe le relevé décadaire des prix sur le marché de Bamako).

Toutefois, en tenant compte des différentes qualités de riz, le prix moyen est estimé ici à 300 FM/kg.

La valeur ajoutée dégagée par l'ensemble de la commercialisation privée est d'environ 0,44 milliard de FM pour 3 500 tonnes de riz. Le revenu net des agents de la commercialisation privée est de 0,33 milliard de FM.

Pour un kilogramme de riz vendu par le commerce privé, la distribution entre agents est la suivante :

Prix de vente moyen	!	producteurs	!	import.	!	pertes	!	frais de pers.	!	frais finanz.	!	Impôts et taxes	!	R.B.E.
300	!	137	!	15,9	!	22	!	10,5	!	3,3	!	8,2	!	103,1

Valeur ajoutée du commerce privé du riz O.N. en 1982/83

Les consommations intermédiaires hors achat de paddy sont de 120 millions de FM.

COMPTE DU COMMERCEPRIVE LOCAL DE RIZ

(en millions FM)

achat de paddy	510	!		
produits pétroliers	40	!	ventes locales riz : 0,300	585
sacs	25	!	export. riz : 0,300	585
transformation		!	pertes (9,5 %)	- 110
(décorticage)	20	!		
autres	15	!		
Total		!	total produits	1 060
consom. interm.	<u>620</u>	!		
V.A.	440	!		
frais de personnel	27	!		
frais financiers	10	!	V.A.	<u>440</u>
impôts et taxes	15	!		
amortissements	60	!		
	<u>112</u>	!		
R.N.E. :	<u>328</u>	!		

Les importations engendrées par ces consommations intermédiaires sont de 62 millions de FM et la valeur ajoutée indirecte local de 48 millions. La valeur ajoutée incluse (directe + indirecte) de la commercialisation se répartit comme suit :

V.A. incluse	488
frais de personnel	41
frais financiers	13
impôts et taxes	32
R.B.E.	402

Exprimé par tonne de riz, on a : (en milliers FM)

	! V.A. directe	! V.A. incluse
V.A.	112,8	125,1
frais de personnel	6,9	10,5
frais financiers	2,6	3,3
impôts et taxes	3,8	8,2
R.B.E.	99,5	103,1

C. IMPACT ECONOMIQUE DE LA FILIERE RIZ

1. Contribution des agents à la formation du produit net

La valeur du produit net de la filière rizicole est de 8,67 milliards de FM en 1982/83.

Contribution des agents à la formation du produit net (en millions de FM)

Producteurs	O.N.	OPAM	Commerce privé	Total
1 465	1 091	5 055	1 060	8 671

Les 39,4 mille tonnes de riz (ou d'équivalent riz de paddy) issues de la filière en 1982/83, ont eu en contrepartie un produit net de 8,67 milliards de FM.

Le circuit officiel (O.N. + OPAM) a contribué pour 70 % à la formation de ce produit.

TABLEAU 10

REPARTITION DES VALEURS AJOUTEES DIRECTES ET INCLUSES DE LA FILIERE RIZ O.N. EN 82/83 (en millions de FM)

	Producteur	O.N.	OPAM	Commerce privé	Total
<u>A.</u>					
V.A. Directe	2 615	- 372	547	113	2 903
Personnel	410	1 665	231	7	2 313
Système bancaire		336	377	3	716
Etat	92	-1 087	46	4	- 945
R.B.E	2 113 (1)	-1 286	- 107	99	819
<u>B.</u>					
V.A. incluse	2 615	491	1 031	125	4 262
Personnel	410	1 989	427	11	2 837
Système bancaire		530	412	3	945
Etat	92 (1)	-1 047	168	8	- 779
R.B.E.	2 113 (1)	- 981	24	103	1 259

(1) Surplus agricole monétaire et non monétaire.

2. Valeur ajoutée de la filière.

La formation de la valeur ajoutée (directe et incluse) par agent de la filière est très inégale :

Elle est dominée par les producteurs qui contribuent pour 90 % à la valeur ajoutée directe et 61 % à la valeur ajoutée incluse.

L'O.N. qui est l'agent central de la filière a une valeur ajoutée directe négative et sa valeur ajoutée incluse n'atteint pas 0,5 milliard de FM.

La commercialisation OPAM et privée permet de produire 22 % de la valeur ajoutée directe et 27 % de la valeur ajoutée incluse.

L'ensemble de la filière produit une valeur ajoutée directe de 2,9 milliards de FM et une valeur ajoutée incluse de près de 4,3 milliards de FM.

Ces montants sont insuffisants pour couvrir les revenus versés au personnel, au système bancaire et aux entreprises : l'Etat doit intervenir pour un montant de 0,9 milliard de FM dans la répartition de la valeur ajoutée directe. En tenant compte de la valeur ajoutée incluse, l'intervention de l'Etat diminue un peu. Elle est de 0,8 milliard de FM.

Les entreprises d'Etat (O.N. + OPAM) sont responsables des mauvais résultats de la filière.

En effet, la valeur ajoutée directe négative de l'O.N. se traduit par une perte de près de 1,3 milliard de FM pour l'entreprise et l'OPAM accuse une perte de 0,1 milliard de FM.

Ces résultats traduisent économiquement l'effet du monopole de commercialisation du riz. En effet, la faiblesse de la valeur ajoutée produite par la filière riz et plus particulièrement par les sociétés d'Etat est davantage l'expression d'un effet de prix plutôt que d'un effet de coût.

Conclusion sur la filière riz

Trois pôles d'intérêts sinon contradictoires, du moins divergents organisent la filière riz O.N. Ces trois pôles sont le monde paysan, l'Etat agissant comme représentant du monde urbain et le commerce privé intervenant encore de façon illégale.

Il est indiscutable que la filière riz est encore très largement dominée par l'Etat dont on a évalué l'avantage qu'il retirait de la situation du monopole de commercialisation du riz. Toutefois, cette prédominance de l'Etat comme strict représentant de la population urbaine s'est quelque peu atténué ces dernières années.

Dans le cadre de pénurie alimentaire que connaît le Mali, la nécessité pour l'Etat de prendre en compte l'intérêt du monde des producteurs est devenu un impératif affirmé dans les grands objectifs du Plan à travers la recherche de "l'Auto-suffisance alimentaire" et, plus concrètement, par l'abandon du monopole de commercialisation des céréales autres que le riz. Pour le riz, l'augmentation importante sur 4 ans du prix officiel d'achat au producteur du paddy témoigne également de la volonté politique de l'Etat d'améliorer les revenus des producteurs.

Or, l'accroissement du prix d'achat ne s'est pas traduit par un accroissement quelconque de la production ou des rendements. C'est qu'une politique ne faisant intervenir que le paramètre de prix s'avère insuffisante à modifier une situation qui est par ailleurs bloquée, comme nous l'avons vu, par des facteurs techniques (maîtrise de l'eau très aléatoire, équipement agricole et intrants insuffisants), par des facteurs financiers (investissements trop faibles pour assurer l'entretien de l'outil de production, fonds de roulement insuffisant pour couvrir les charges d'exploitation et pour assurer la fourniture d'intrants aux paysans et le paiement de la production de paddy à la date de la récolte...) et des facteurs socio-économiques (stratégies paysannes tournées, notamment en raison des contraintes précédentes, plus souvent vers l'extensivité rizicole et la diversité des activités que vers l'intensification de la riziculture.

L'Office du Niger apparaît donc comme un instrument au service du monde urbain protégé par l'Etat. Malgré l'accroissement du prix d'achat du paddy, son objectif consiste toujours à approvisionner en riz la population urbaine à un prix le plus bas possible. A cet égard, l'intérêt des producteurs et celui de l'Etat, et donc de l'O.N., apparaissent rigoureusement contradictoires.

L'abandon du monopole de commercialisation du riz représente un risque pour l'Etat Malien, dans la mesure où il aurait pour effet de couper l'Etat de la base politique qui le soutient et qui bénéficie des ventes de riz à bas prix. Mais ce risque pourrait être évité si l'Etat monétarisait l'avantage que constitue le bas prix du riz. Et la valorisation de la production au prix du marché permettrait d'équilibrer l'activité rizicole.

CONCLUSIONS

L'Office du Niger est une des premières et la plus ancienne des entreprises du Mali. Créé en 1932 par la puissance coloniale française pour approvisionner la France en coton, l'Office a été transféré en 1962 à l'Etat malien qui a souhaité d'abord en faire le moteur du développement industriel du pays et qui l'a désigné, plus récemment, comme l'élément majeur de sa politique d'auto-suffisance alimentaire.

Mais les problèmes techniques, les difficultés financières et la faible efficacité de la structure de l'Office du Niger ont amené une dégradation croissante de l'outil, une régression de la production et un déficit financier chaque année plus important.

Cette évaluation avait pour but de dresser un tableau aussi complet que possible de la situation de l'Office du Niger, d'examiner ses effets sur l'économie malienne et d'analyser les processus ayant conduit à cet état de fait.

RESULTATS PHYSIQUES GLOBAUX

La construction du barrage de Markala (en 1937) et d'un vaste réseau hydraulique devaient permettre, selon le projet initial, l'irrigation par gravité et la mise en valeur d'un million d'hectares destinés pour moitié à la culture du coton et pour moitié à celle du riz. En fait, les superficies aménagées sont passées de 15 000 hectares en 1940 à 25 000 hectares en 1945 et 53 000 hectares en 1965. Depuis lors, la culture du coton a été abandonnée en 1970 et seuls 5 000 hectares supplémentaires ont été aménagés pour la canne à sucre.

Faute d'entretien du réseau hydraulique et de régénération des terres et en raison de divers problèmes sociaux, environ un tiers des terres aménagées ne sont plus cultivées et cette proportion atteint plus de 60 % sur les périmètres les plus anciens et les plus dégradés du Macina.

En 1982-1983, environ 37 000 hectares ont été cultivés en riz par 5 500 paysans chefs d'exploitation et leurs familles sur les casiers encadrés par l'Office du Niger. Il faut y ajouter les cultures dites "hors casier" situées sur les pourtours des casiers et irriguées le plus souvent par les paysans à partir du réseau de drainage. Cultivées principalement en riz, les surfaces "hors casier" sont estimées couvrir entre 4 et 10 000 ha.

La canne à sucre est cultivée en régie sur environ 3 000 hectares par des salariés maliens encadrés par des Chinois. La construction du canal Costes (sur financement français) achevé en 1984 avait pour objectif d'assurer l'irrigation gravitaire des périmètres sucriers précédemment irrigués par pompage et l'extension des possibilités ultérieures d'irrigation.

Les productions et les rendements en matière de riz et de sucre ont, selon les statistiques de l'Office du Niger, atteint un maximum en 1978 pour décroître par la suite. En 1983, la production de paddy obtenue sur 35 000 hectares de casiers est estimée par l'Office du Niger à 56 500 T et le rendement moyen à 1,6 T/ha (contre 2,6 T/ha en 1978). A cette production sur casiers s'ajoutent 3 700 tonnes produites hors casier, soit au total 60 200 T de paddy selon les données de l'O.N. (1).

La mission d'évaluation estime, quant à elle, que la production est en réalité sensiblement supérieure à cette estimation. Si l'on ajoute à la part de la production collectée par l'Office du Niger (43 800 T), la part commercialisée par les circuits privés (que nous estimons au moins à 6 000 T), l'autoconsommation (au minimum 12 000 T), les réserves pour les semences (1 100 T) et les pertes (2 000 T), on parvient à une production brute en 1983 de 65 000 T de paddy avec un rendement moyen de 1,6 T/ha.

La production de paddy de l'Office du Niger représente ainsi 50 % de la production nationale de paddy, ce qui en fait effectivement un élément important de la politique alimentaire du Mali.

Durant l'exercice 1982-83, 37 000 tonnes de paddy ont été transformées dans les quatre rizeries de l'Office du Niger en 22 900 T de riz toutes catégories. Enfin, 26 200 T de riz (y compris un stock de plus de 3 000 T) ont été commercialisées par l'Office du Niger ; les trois-quarts (75 %) ont été cédés à l'OPAM (Office des Produits Alimentaires du Mali), 18 % sont allés au personnel de l'O.N. et seulement 7 % vendus à des clients privés au prix du marché.

Le tonnage commercialisé par l'Office du Niger et les circuits privés représente 64 % du paddy commercialisé produit au Mali mais seulement 32 % du total du paddy commercialisé (importations et aide alimentaire comprise (2)).

La canne à sucre, quant à elle, a donné après transformation, 7 400 T de sucre en 1983 (contre 19 000 T en 1978). Un peu plus de la moitié (55 %) a été commercialisé par l'intermédiaire de la SOMIEX (Société Malienne d'Import-Export).

(1) Rapport annuel 1982-1983 - Office du Niger. DG. p. 46

(2) Rapport d'évaluation du Programme de Restructuration du Marché Céréaliier au Mali. ACDI-Janvier 1984.

Le rendement moyen du riz, déjà faible, masque les grandes différences existant entre les exploitations, le rendement variant entre 0,8 et 3 T/ha sur des exploitations couvrant de 4 à 40 hectares. La production et les revenus retirés de l'activité rizicole sont donc éminemment variables selon les exploitations, certaines parvenant à une accumulation de richesse importante (plus d'un million FM par campagne) tandis que d'autres - la majorité - arrivent juste à assurer l'alimentation familiale au prix d'un endettement chronique vis-à-vis de l'Office.

Chaque colon est théoriquement tenu de remettre la totalité de sa production de paddy à l'Office, déduction faite des rations alimentaires fixées par l'Office du Niger à 250 Kg de paddy par tête et par an ainsi que des semences de l'année suivante.

Une "police économique" est chargée de faire respecter manu militari cette obligation et d'empêcher toute vente de riz au commerce privé.

A l'occasion du battage et de la collecte du paddy l'Office du Niger procède aux prélèvements correspondants, pour chaque exploitant, au remboursement de ses dettes d'équipement et de campagne (engrais, semences, battage) et au paiement de la redevance eau (400 Kg/ha). Le surplus, s'il y en a, est transformé et commercialisé par l'O.N. et le paysan est rémunéré à un prix officiel, fixé par l'Etat. Toutefois, l'argent ne lui est effectivement versé que trois à quatre mois plus tard, en raison des difficultés de trésorerie de l'Office du Niger.

Ceci conduit les paysans qui ont un besoin urgent de liquidités, c'est-à-dire les plus pauvres, à "détourner" une partie de leur récolte pour la vendre à des commerçants ou à des paysans qui le leur paient immédiatement et parfois même sur pieds (avant la récolte). Nous avons estimé cette production "détournée" vers le commerce privé à plus de 6 000 T de paddy dont environ la moitié est acheminée vers la Mauritanie.

La libéralisation du commerce du paddy et du riz est prévue par le Programme de Restructuration du Marché Céréaliier. Lorsque celle-ci interviendra, vraisemblablement de façon progressive, l'Office du Niger pour continuer à drainer la majeure partie de la production non auto-consommée devra être en mesure, non seulement d'offrir des prix suffisamment attractifs par rapport au commerce privé (ce qui était le cas en 1983) mais d'assurer un paiement immédiat à la collecte et de mettre en application un réaménagement de la dette qui laisse aux paysans les plus endettés une possibilité de gain monétaire et donc une motivation à produire davantage et à vendre à l'O.N.

REVENUS MONETAIRES PAYSANS (1)

Plus du tiers des exploitants (36 %) n'ont reçu aucun revenu monétaire après qu'ils aient remis à l'Office du Niger leur production, celle-ci ayant été en totalité prélevée en remboursement des dettes. C'est ce qu'il ressort des statistiques de l'Office du Niger qui montrent aussi la concentration des revenus entre les mains d'une minorité : 7 % des colons ont reçu à eux seuls environ le tiers des sommes distribuées par l'Office.

(1) Pour plus de commodité tous les montants financiers ont été convertis en F CFA (200 FM = 100 F CFA = 2 FF).

En 1983, la distribution des versements de l'Office du Niger s'est faite de la façon suivante :

- 36 % (près de 2 000 exploitants sur 5 500) n'ont rien reçu ;
- 21 % ont reçu entre 1 et 100 000 F CFA
- 23 % " " " 100 000 et 250 000 F CFA
- 13 % " " " 250 000 et 500 000 F CFA
- 7 % " " " plus de 500 000 F CFA.

ENDETTEMENT

L'inexistence de revenus monétaires rizicoles pour 36 % des paysans ou la faiblesse de ceux-ci pour 21 % résulte, outre de la faiblesse des productions et des rendements rizicoles, de l'endettement généralisé des paysans auprès de l'O.N. lequel prélève, au moment de la collecte, les quantités correspondant au remboursement des dettes.

Le montant total de la dette paysanne s'élevait à un demi milliard FM en 1982-83. En raison de la faiblesse des productions, l'O.N. ne parvient guère à prélever chaque année que le montant des dettes de campagne, les arriérés des dettes antérieures et des dettes à moyen terme (dettes d'équipement) étant reportés d'année en année.

L'endettement chronique de plus du tiers des paysans et l'obligation faite à ceux-ci de livrer leur production à l'O.N. ont pour effet de supprimer pour ces paysans endettés tout intérêt à produire davantage que ce qu'ils ont le droit de conserver pour l'autoconsommation familiale, le surplus devant être automatiquement prélevé par l'O.N. en remboursement des dettes.

Malgré la faiblesse de la consommation en intrants (en engrais en particulier) et bien que l'O.N. ne parvienne pas à prélever l'intégralité des remboursements dus par les paysans, ces remboursements représentent néanmoins en moyenne 38 % du produit à l'hectare. L'ensemble des charges de production et d'exploitation représente 58 % du produit à l'hectare (sur la base d'un rendement de 1,6 T/ha). La décomposition du produit à l'hectare est la suivante :

- Produit	1 600 Kg
- Charge (dont remboursement O.N. : 605 Kg)	930 Kg
- Autoconsommation	300 Kg
- Vente	370 Kg

COMMENT EXPLIQUER CES RESULTATS ?

Les rendements faibles et donc le niveau peu élevé des revenus paysans sont largement liés à la dégradation du réseau hydraulique et à la mauvaise gestion de l'eau, deux éléments qui se traduisent par une maîtrise de l'eau très aléatoire. Mais d'autres facteurs jouent également un rôle important ainsi qu'il ressort de l'enquête réalisée par la mission dans le Kala Supérieur. Ce sont bien sûr l'équipement agricole et l'approvisionnement en facteurs de production (engrais, semences) mais aussi la maîtrise foncière, la disponibilité en force de travail, quelle soit familiale ou salariée, les disponibilités financières potentielles liées à

la possession de bétail ou à la pratique d'autres activités économiques et les possibilités alternatives de travail dans l'agriculture (cultures sèches, cultures maraîchères irriguées ou location de sa force de travail comme manoeuvre) ou hors de l'agriculture (artisanat, commerce, transport, migration temporaire ou définitive d'un des membres de la famille).

Dans la zone couverte par notre enquête (zones de Niono, N'Débougou et Molodo) 65 % des familles pratiquaient le maraîchage, 50 % étaient touchées par l'émigration, 40 % disposaient de cultures irriguées hors casier (riz et maraîchage), 35 % avaient des champs de culture sèche (mil principalement), 19 % exerçaient une activité d'artisan, de commerçant ou de transporteur et 12 % se louaient comme manoeuvres le plus souvent chez les colons les plus riches ou les "divers" détenteurs de grandes parcelles irriguées.

Ces quelques chiffres traduisent un fait important, c'est que la riziculture irriguée ne constitue, pour les paysans colons de l'Office du Niger qu'une activité parmi d'autres. Et cette activité vise, selon les cas, des objectifs alimentaire, monétaire, foncier... qui ne sont pas nécessairement compatibles avec l'objectif d'intensification de la production et de maximalisation de la commercialisation qui sont actuellement ceux de l'Office du Niger.

L'analyse des systèmes de production paysans montre qu'il existe plusieurs types de comportements paysans par rapport à l'objectif d'intensification de l'Office.

L'intensification telle qu'elle est préconisée par l'Office du Niger correspond à un itinéraire technique comportant une double pré-irrigation, une irrigation de levée, des semis avant le 15 Juillet et l'application de 100 Kg d'engrais à l'hectare. Il s'agit donc d'une intensification limitée, sans repiquage et avec une seule récolte par an.

1.- L'intensification ainsi définie est appliquée par le quart des exploitants dont les rendements varient de 1,8 à 2,5 T/ha, exceptionnellement 3 T/ha.

Dans les conditions actuelles, le modèle intensif préconisé est plus favorable aux grandes et aux très grandes exploitations qu'aux moyennes et aux petites, les bénéfices à l'hectare passant de 12 500 F CFA/ha pour les petites exploitations à 45 000 F CFA/ha pour les plus grandes.

Les deux facteurs qui apparaissent déterminant dans le choix du modèle intensif qu'il s'agisse d'une grande ou d'une petite exploitation, est le fait que celle-ci soit située sur un aménagement où les conditions d'irrigation sont relativement satisfaisantes, d'une part, et la disposition d'un équipement agricole suffisant, d'autre part.

L'intensification est choisie par les grandes exploitations des zones à aménagement réhabilité ou non dégradé. Ces grandes familles, d'installation ancienne, à stratégie d'extension foncière, disposent en quantité de force de travail familiale et salariée, d'équipement agricole, de boeufs de traction et d'élevage où se trouvent thésaurisés leurs bénéfices. Ajoutés à des sources de revenus diversifiées (maraîchage, élevage, location d'attelages aux familles démunies), ces éléments traduisent une situation très privilégiée à laquelle ne peut prétendre la majorité des colons de l'Office du Niger.

En appliquant l'itinéraire intensif et grâce à leur force de travail animale très importante, ces exploitations parviennent à mettre en place la rizière suffisamment tôt et à limiter le développement des adventices par une double préirrigation maîtrisée. La fertilisation organique (paccage des animaux) et minérale est assurée. Les bénéfices obtenus sont les plus forts de l'Office du Niger, avec de 37 500 à 45 000 F CFA /ha. Ces exploitants valorisent au mieux leur force de traction animale mais sans mobiliser cependant leur force de travail familiale autant qu'ils le pourraient. Ils préfèrent recourir à la main d'oeuvre journalière ou saisonnière, développant dans leurs familles d'autres activités vraisemblablement plus rémunératrices.

Dans le sillage de ces grandes exploitations, un certain nombre de petites familles réalisent grâce au nouvel équipement le même itinéraire technique avec des résultats appréciables sur le plan monétaire mais néanmoins inférieurs (entre 12 500 et 27 500 F CFA/ha). Certaines de ces familles, de taille moyenne, souhaiteraient obtenir de nouvelles attributions foncières, ce qui ne les prédisposent pas à intensifier davantage leur travail sur la rizière mais plutôt à mieux valoriser leurs boeufs de travail.

Il est fréquent que les hommes appartenant à ces moyennes et petites exploitations louent leur force de travail sur les grandes exploitations et celles des "divers" ce qui n'est guère favorable, non plus, à un accroissement de l'intensification.

2.- Une semi-intensification est appliquée par un autre quart des exploitants

Inspiré du modèle d'intensification précédent, il manque à l'itinéraire suivi par ces exploitants certains éléments pour qu'il soit qualifié d'intensif par l'Office du Niger : absence d'engrais ou de double pré-irrigation ou d'irrigation de levée, le semis pouvant également être tardif. Le rendement obtenu varie entre 1,4 et 1,8 T/ha.

Cette intensification limitée est surtout le fait d'exploitations situées dans les zones dégradées.

Les grandes exploitations, placées dans des conditions d'irrigation et de planage difficiles, n'arrivent pas toujours à réaliser deux préirrigations ou l'irrigation de levée et prennent du retard dans le calendrier agricole. Ces grandes exploitations sont le plus souvent bien équipées mais les autres activités viennent sans doute concurrencer l'activité rizicole sur le plan du travail et de la valorisation de la journée de travail (possibilité de travail sur les parcelles des "divers" et sur les parcelles hors casiers, activités artisanales et commerciales...). D'une manière générale cet itinéraire technique correspond aux stratégies d'agrandissement foncier et de valorisation de la force de traction animale et non d'intensification.

Les petites exploitations semi-intensives connaissent également des problèmes d'irrigation auxquels s'ajoutent des problèmes d'équipement et d'approvisionnement en engrais. Il semble aussi qu'il existe une concurrence pour ces petites exploitations entre le travail comme manoeuvre,

et sa rémunération immédiate, et le travail sur les casiers de l'Office du Niger après la collecte.

Les bénéfices varient entre 30 000 F CFA/ha pour les très grandes exploitations ce qui est encore très appréciable à seulement 1 500 F CFA/ha pour les petites exploitations.

3.- L'extensification est pratiquée par la moitié des exploitants.

Cet itinéraire technique, le plus fréquent, peut être décrit par un minimum de travail consenti à la rizière où le travail, dans les cas extrêmes, est conduit comme une culture pluviale : pas de pré-irrigation, pas d'irrigation de levée, semis tardif et pas d'engrais. Le rendement obtenu varie de 0,8 à 1,2 T/ha.

Le modèle extensif se révèle économiquement profitable aux très grandes exploitations mais à ellesseules. Situées sur des partiteurs dégradés, ces grandes familles, bien qu'elles disposent d'une force de travail humaine et animale importante ont fait le choix de l'extension foncière et de l'extension rizicole. Le rendement est faible (1,3 T/ha) mais les charges étant également faibles (pas d'engrais, pas de location d'équipement), l'activité parvient à dégager des bénéfices appréciables (15 000 F CFA/ha) et assure l'alimentation d'une famille très étendue.

Dans tous les autres cas, l'itinéraire extensif appliqué à la riziculture ne permet pas d'obtenir de bénéfice monétaire. Si l'activité rizicole persiste c'est qu'elle répond à des objectifs autres que monétaires, au premier rang desquels, bien évidemment, l'objectif alimentaire.

Les moyennes et petites exploitations extensives ne sont pas homogènes quant à leur superficie, à leur force de travail et à leurs sources de revenus extérieurs. Presque toutes se heurtent à des problèmes d'irrigation ainsi qu'à des problèmes d'équipement (manque de charrue ou de boeufs de traction) et d'approvisionnement en intrants. Dans ce cas, l'extensivité n'est plus un choix mais elle est dictée par les conditions extérieures.

Les rapports de travail (comme manoeuvre) que ces colons peuvent entretenir avec les grandes familles de notables constituent des moyens d'accéder à un revenu monétaire d'autant que le maraîchage et l'artisanat ne sont pas toujours possible. L'objectif d'intensification est totalement étranger à ces petites familles et le rapport social de quasi dépendance par rapport aux grandes familles n'y est d'ailleurs pas favorable.

L'absence quasi générale de bétail, dans ces exploitations, est également un indicateur de manque de réserve financière de ces familles. C'est enfin dans ces familles que l'on trouve les colons les plus récemment installés provenant des zones sèches ou vraisemblablement leur survie n'était plus assurée. La situation se dégrade avec la diminution de la taille de l'exploitation pour cumuler, en définitive tous les aspects négatifs. L'itinéraire technique, très simplifié dans les moyennes exploitations, est largement ignoré dans les plus petites où l'installation récente des colons accroît les problèmes de savoir-faire, de trésorerie et de fertilisation. Dès le départ, l'endettement chronique dissuade les colons de modifier leurs pratiques culturelles.

L'activité rizicole déficitaire ne peut se perpétuer que grâce à des apports monétaires extérieures, d'une part, et au non paiement d'une partie des dettes, d'autre part. Dans ces conditions, la stratégie de ces exploitations est avant tout tournée vers la subsistance alimentaire même si le corollaire est d'entraîner l'exploitation dans une situation d'endettement chronique reporté et cumulé d'année en année avec la menace d'éviction que cela comporte. Il est clair que, pour ces exploitations, l'acceptation par l'Office du Niger des impayés ainsi que le report des dettes - ou mieux leur annulation - constituent une condition de survie.

Cette analyse montre la grande diversité des exploitations (sur le plan du foncier, de la force de travail et de l'équipement agricole) mais aussi la très grande variété des activités économiques menées parallèlement à la riziculture. Les objectifs assignés à la culture du riz et les stratégies paysannes sont donc éminemment variables : stratégie d'accumulation de la terre et du bétail, stratégie de production extensive, stratégie de diversification alliant la production de riz pour la consommation familiale à d'autres activités plus rémunératrices, stratégie de maximisation de la production... Mais, dans la majorité des cas, ses stratégies se traduisent par l'adoption - contrainte ou voulue - de l'extensivité de la culture du riz.

On peut remarquer aussi que, quel que soit l'itinéraire technique choisi, les bénéfices à l'hectare sont toujours plus élevés pour les grandes exploitations que pour les petites. Cette observation va à l'encontre de la tendance actuelle à vouloir limiter les surfaces pour intensifier la culture. En effet, dans les conditions actuelles de non sécurisation de la fourniture et de l'évacuation de l'eau, l'extension foncière et la diversité des activités s'avèrent généralement plus rentables et moins risquées que l'intensification.

Les modèles de réhabilitation déjà mis en application ou proposés s'appuient sur trois présupposés :

- 1) l'homogénéité des parcelles et des périmètres
- 2) la monoculture dans le cadre d'un bloc hydraulique
- 3) l'irrigation gravitaire.

L'analyse des systèmes de production a montré que ces présupposés ne sont pas fondés et qu'un schéma alternatif de réhabilitation pourrait être recherché au contraire dans un système associant des blocs hydrauliques intensifs, où une maîtrise de l'eau parfaite serait assurée par exemple grâce à un moyen d'exhaure, à des blocs extensifs où n'interviendrait qu'une restauration superficielle du réseau. Partant de l'observation que chaque colon intervient différemment selon ses parcelles et selon ses cultures, ce système respecterait l'hétérogénéité et fournirait les moyens d'une diversification des cultures et des itinéraires techniques et donc également d'une sécurisation.

RESULTATS DE L'ANALYSE FINANCIERE

La comptabilité à l'Office du Niger a été pratiquement inexistante jusqu'en 1979-1980 date à laquelle, après l'intervention de cabinets spécialisés, a été reconstitué le premier bilan comptable. Mais les bilans et les comptes de gestion établis depuis 5 ans sont d'une fiabilité très douteuse. L'examen de pratiques comptables hautement contestables et l'invraisemblance de certains chiffres devraient conduire en toute rigueur à l'impossibilité de faire une analyse financière sérieuse. Pourtant, les problèmes qui apparaissent sont d'une telle ampleur que l'on ne peut nier que les évolutions dégagées soient réelles.

L'analyse des bilans sur 6 ans fait ressortir la dégradation croissante de la trésorerie et le recours de plus en plus important et systématique au découvert bancaire pour toutes les formes de besoins de financement.

La situation de trésorerie nette passe de 73 millions F CFA en 1979 à -481 millions en 1980, - 1 milliard en 1981, - 1,8 milliard en 1982, - 3,2 milliards en 1983 et - 3,8 milliards en 1984. La dégradation de la trésorerie provient essentiellement de la diminution du fonds de roulement (besoin de financement de l'exploitation) qui décroît régulièrement de 6,7 milliards F CFA en 1979 à 2,4 milliards en 1984. Cet effondrement provient des reports successifs des résultats négatifs qui entament le fonds de roulement année après année pour l'amener à un niveau qui n'a plus de mesure avec les besoins de financement de l'exploitation qu'il est censé couvrir. Les reports des résultats négatifs (5 milliards en 5 ans) érodent chaque année davantage les capitaux permanents car aucun apport de financement stable (pas d'augmentation de capital, peu de subvention d'équipement, faible augmentation des emprunts à long terme) ne vient compenser cet érosion considérable.

Les comptes de résultat font apparaître un résultat net constamment négatif depuis 5 ans, les pertes cumulées approchant les 5 milliards F CFA.

Les besoins de financement de l'Office ne proviennent pas d'un développement d'activité puisque le besoin en fonds de roulement a diminué. Les 6,6 milliards F CFA d'investissement (entretien, rénovation, renouvellement) ont été couverts pour 40 % par des financements acquis définitivement ou à long terme et pour 60 % par un découvert bancaire. Le faible niveau des investissements n'a pu assurer l'entretien de l'outil de production.

Une réflexion sur l'avenir financier de l'Office du Niger a été menée à partir des données budgétaires récentes. L'analyse a été faite cette fois-ci hors activité sucrière puisque celle-ci a été détachée de l'Office en Juillet 1984. Les données budgétaires présentées par l'Office du Niger pour l'exercice 1984-1985 ont été redressées en fonction d'hypothèses qui semblent plus réalistes et un modèle budgétaire a été appliqué aux trois exercices suivants afin de dégager les perspectives d'évolution de l'O.N.

Les hypothèses adoptées dans ces prévisions à moyen terme (1984-85 à 1987-88) supposent un effort de gestion, une évolution favorable des recettes et une réduction significative des coûts. Malgré cela, le rythme de redressement restera faible et la capacité d'autofinancement tout à fait insuffisante pour assurer le maintien de l'outil de production et permettre quelques remboursements de dettes. L'évolution se situera dans la même dynamique que celle des années précédentes. Les efforts d'assainissement de la gestion, de compression des coûts et d'accroissement des recettes, bien qu'indispensables, resteront marginaux au regard des profonds déséquilibres structurels qui pèsent sur l'Office.

Il apparaît clairement que l'O.N. ne peut espérer équilibrer les charges considérables de son infrastructure par des prélèvements sur des paysans qui pratiquent un système de production quasi extensif et pour lesquels les prélèvements nécessaires à l'équilibre seraient insupportables compte-tenu des rendements. Cela signifie que l'équilibre financier par le biais des prélèvements sur les paysans ne peut être envisagé dans le système de production actuel, même avec un rendement amélioré.

La mission a chiffré le déficit d'exploitation annuel à 1 milliard F CFA. A ce déficit s'ajoute un besoin de financement d'équipement pour les travaux de réhabilitation.

Le recours aux subventions d'équipement pour financer ces travaux représente la seule issue à moyen terme et la seule voie susceptible de stopper la dégradation accélérée de l'outil de production.

Le besoin en subvention d'équipement équivalent au coût de la remise en état du réseau hydraulique dépend de l'ampleur des travaux de réhabilitation dont le choix nécessiterait une étude hydraulique spécifique : les travaux minimum à réaliser de toute urgence n'excèdent pas 3,7 milliards F CFA mais la remise en état complète des infrastructures hydrauliques coûterait, selon nos calculs, 22 milliards F CFA.

RESULTATS DE L'ANALYSE ECONOMIQUE

L'analyse économique que nous avons réalisée a permis de chiffrer les effets que l'activité de l'Office du Niger - et particulièrement l'activité rizicole - avaient sur l'économie malienne et ce que représentait cette activité en revenus ou en coûts pour l'Etat et pour les différents agents intervenant dans la filière rizicole.

L'évaluation économique a porté sur l'exercice 1982-83, dernière année pour laquelle les comptes étaient disponibles à la date de réalisation de la mission.

Le chiffre d'affaires de l'O.N. en 1982-83 s'est élevé à 6,1 milliards de F CFA dont 3,8 milliards pour l'activité riz et 1,5 milliards pour l'activité sucre.

La valeur du produit net de la filière rizicole (hors flux internes) a été en 1982-83 de 4,4 milliards F CFA.

Si l'on considère tout d'abord les effets nets de l'activité riz, on constate que cette activité a dégagé une valeur ajoutée directe de 1,5 milliards FM dont 90 % ont été créés par les producteurs paysans, 19 % par l'OPAM et 4 % par le commerce privé, l'organisme "Office du Niger" ayant une V.A. négative.

La V.A. directe a été répartie sous forme de revenus - ou de déficits - entre les agents de la filière, le système bancaire et l'Etat. Les paysans ont reçu 1 milliard F CFA de revenus (y compris l'autoconsommation valorisée au prix du marché) alors qu'ils ont créé pour 1,3 milliard de V.A. Les salariés ont touché 1,1 milliard F CFA dont 800 millions pour les salariés de l'O.N. Mais l'activité a été lourdement déficitaire pour l'Etat et les organismes étatiques. En effet, l'Office du Niger a enregistré une perte de 640 millions et l'OPAM de 50 millions et ce, bien que l'Etat ait injecté près d'un demi milliard dans l'activité. L'analyse des comptes de l'O.N. révèle la lourdeur des charges salariales (800 millions) comparée à la faiblesse de la V.A. directe qu'il a créé (- 180 millions).

Si l'on tient compte des effets indirects de l'activité riz liés aux mécanismes d'entraînement des consommations intermédiaires sur l'économie du pays, les résultats s'améliorent quelque peu mais demeurent déficitaires pour l'O.N. et pour l'Etat. La V.A. incluse (directe + indirecte) de la filière riz s'est élevée à 2,1 milliards F CFA, les paysans y contribuant pour 61 %, l'OPAM pour 24 %, l'O.N. pour 12 % et le commerce privé pour 3 %.

Les revenus paysans sont demeurés inchangés (1 milliard) mais ceux des salariés ont augmenté (995 millions pour les salariés de l'O.N. et 215 millions pour ceux de l'OPAM). Mais l'Etat s'est trouvé déficitaire de 390 millions en raison de son soutien à l'O.N., soutien qui n'a pas empêché l'O.N. d'être déficitaire de près d'un demi milliard F CFA.

EFFETS DIRECTS + INDIRECTS DE LA FILIERE RIZICOLE
(1982-1983)

en millions F CFA	Produc- teurs	O.N.	OPAM	Commerce privé	TOTAL
V.A. incluse	1 310	245	515	60	2 130
Salaires	205	995	215	5	1 420
Frais finan- ciers		265	205		470
Etat	45	-525	85	5	-390
R.B.E.*	1 060	-490	10	50	630

* Surplus monétaire et non monétaire

Pour calculer le coût de revient du riz, nous avons intégré le coût de production du paddy, le coût de transformation et les charges de la structure. Le coût du riz produit à l'Office du Niger se chiffre ainsi à 146 F CFA hors amortissement et 175 F CFA/Kg avec amortissements. Ce prix est inférieur à celui du riz produit dans les autres grandes opérations hydro-agricoles africaines (Fleuve Sénégal, Niger, Nord Cameroun, riz Mopti).

Toutefois ce prix est supérieur au prix du riz sur le marché local (160 F CFA environ) et au prix du riz importé de Thaïlande rendu à Bamako (163 F CFA en 1982-83).

Mais en réalité, le riz de l'O.N. est vendu à un prix bien inférieur au prix du marché. Nous avons calculé qu'en 1982-1983, le riz de l'O.N. avait été vendu en moyenne à 95 F CFA/Kg. En effet 75 % de la production de riz ont été vendus à l'OPAM pour un prix moyen de 106 F CFA/Kg, y compris le soutien OSRP ; 18 % de la production ont été cédés au personnel de l'O.N. au prix très bas de 59 F CFA ; enfin, seulement 7 % de la production ont été vendus à des particuliers à un prix de 145 F CFA proche de celui du marché.

Le monopole de commercialisation attribué à l'OPAM et les ventes de riz à bas prix au personnel de l'O.N. sont responsables d'une perte nette de 1 milliard F CFA.

Les mauvais résultats économiques de l'O.N. en général et de l'activité rizicole en particulier tiennent ainsi en grande partie à la sous monétarisation de la filière riz.

Dans le système actuel de contrôle de la production et des prix, l'O.N. apparaît davantage comme un élément d'une politique de soutien aux administrations publiques et aux salariés de l'Etat qu'une opération de soutien aux producteurs paysans.

Si l'O.N. avait été libre de commercialiser la totalité de sa production au prix du marché de 145 F CFA/Kg, la valeur du produit aurait été accrue de 1,4 milliard F CFA, la valeur ajoutée de la filière riz aurait été augmentée de 1,2 milliard F CFA et l'Etat aurait été bénéficiaire de l'ordre d'un demi milliard. Enfin, même si l'Etat avait pris en charge sur son budget l'ensemble des pertes brutes de l'O.N., il serait demeuré bénéficiaire d'environ 250 millions F CFA.

+

+

+

En conclusion, les interventions sur l'outil de production (remise en état du réseau hydraulique, entretien des installations et organisation d'une réelle gestion de l'eau) ainsi que la fourniture des moyens de production (équipement et intrants agricoles) constituent un préalable à toute intensification de la production.

Mais c'est en terme de politique économique et de politique en général que se pose le problème du financement de l'Office du Niger. Et c'est à l'Etat malien de juger, si cette vaste opération de "développement rural" doit ou non continuer à produire du riz à bas prix pour les salariés urbains dans un système aussi contraignant pour les paysans et aussi coûteux pour l'Etat.

Les charges d'exploitation de l'O.N. on l'a vu, pourrait être équilibrées, non pas comme certains le suggèrent par une ponction plus forte sur les producteurs - dont les charges sont déjà très élevées compte tenu de la faiblesse de la production - mais en valorisant la production au prix du marché. Dans ce cas une contrepartie monétaire devrait bien entendu être fournie aux bénéficiaires actuels des ventes à bas prix (salariés de l'O.N. et clients de l'O.P.A.M.). Mais cette décision clarifierait la situation sur le plan macro-économique et permettrait à l'Etat d'être bénéficiaire de l'activité rizicole mise en oeuvre par l'Office du Niger.

